



ABREGE'
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE,

Depuis Faramond jusqu'au Regne de
LOÜIS LE GRAND.
Par Simon de Riencourt
TOME II.

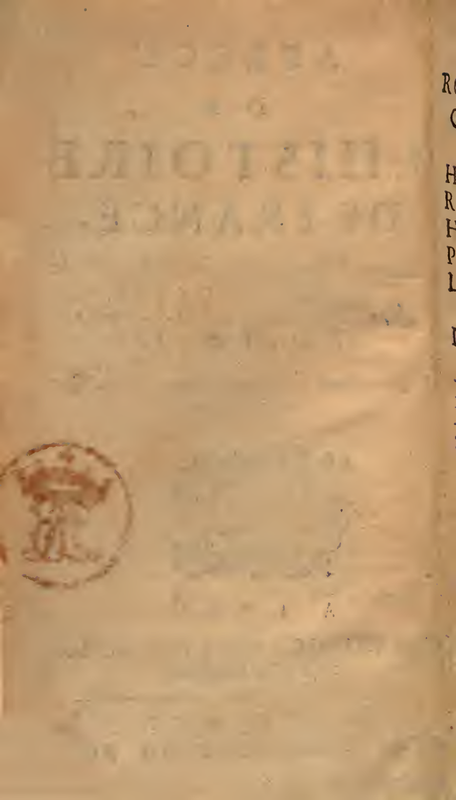
Commençant à Hugues Capet, & finissant
au Roy Jean.





A LYON,
Chez HILAIRE BARITEL, ruë Merciere à la Constance.

M. D. C. X C V.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



ROIS DE FRANCE
Contenus dans ce II. Volume.



ABREGE' DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

Depuis Faramond jusqu'au Regne de Loüis le Grand.

TROISIE'ME RACE.

HUGUES CAPET.

QUOIQUE Aymoinus raporte que Charles Duc de Lorraine, succeda à Louïs V. son neveu, ce Prince n'est pas neanmoins compté au nombre des Rois. Il s'est passé si peu de choses considerables depuis la mort

de Lothaire jusques à celle de Louïs V. son fils, qu'elles ne meritent pas d'avoir place dans cette Histoire. Ce Prince ne fut pas plûtôt mort que Hugues Capet se mit en état de s'emparer de la Couronne & de monter sur le Trône. Toutes choses contribuoient à faire réüssir son dessein. La grande réputation qu'il s'étoit acquise parmi les François par ses éclatantes actions, & le peu de consideration que ces peuples avoient pour Charles, à cause de ce qu'il avoit pris la Lorraine à foy & hommage d'Othon II. étoient des ocasions favorables pour apuyer l'entreprise de Hugues Capet. L'on peut encore ajoûter que les Lorrains qui faisoient des plaintes des violences, que Charles exerçoit sur eux, faisoient craindre aux François la même conduite & le même Gouvernement. Charles s'adressa à Adalberon Archevêque de Reims qui avoit beaucoup de pouvoir dans le Royaume pour connoître la maniere dont il devoit agir pour monter sur le Trône : mais il lui répondit qu'il devoit s'adresser aux Grands de l'Etat ; qu'il

Hugues Capet parviét à la Couronne.

ne dépendoit pas de lui ſeul de donner un Roy à la France, & que c'étoit une affaire trop importante pour être décidée par le ſuffrage d'un particulier, puiſque tous les François y avoient interêt.

On prétend que l'excommunication qui avoit été lancée contre Charles, ne fut pas un des moindres pretextes pour le priver de la Couronne, & l'on ſoûtint que cette cenſure rendoit un Prince inhabile à tenir le Sceptre & à ſucceder à Loüis V. Cependant Charles entra en France avec quelques troupes; mais Hugues Capet qui avoit été choiſi par les François pour leur commander, alla au devant de lui à Laon, où il ſe donna un combat, dans lequel il n'eût pas tout l'avantage, & même l'on prétend que Charles ſans une perfidie qu'on lui fit, auroit pû empêcher Hugues Capet de monter ſur le Trône. L'on dit que Charles étoit fort vaillant, mais que la legereté de ſon eſprit, & ſon inconſtance lui avoient acquis peu d'amis, & que ſon éloignement de la Cour lors de la mort de Loüis V. avoit été cauſe

Caracte-re de Charles.

que Hugues Capet qui avoit pris les devants, avoit formé un parti dans le Royaume plus puiſſant que le ſien. Le peu de conſideration, comme nous avons dit, que Charles eut pour les Seigneurs François auſſitôt que Othon II. lui eût donné la Lorraine en titre de Duché, à la charge de relever de l'Empire le ruina dans leurs eſprits ; & au contraire, les ſoins particuliers que Hugues Capet employa pour gagner l'affection des Grands du Royaume, le mit en état de ſucceder à Loüis V. au préjudice de Charles. L'on peut dire que la France étoit alors ſi diviſée par le nombre des Seigneurs qui s'érigeoient en Souverains, que pour empêcher ſa ruine entiere il étoit neceſſaire de les réünir, & de faire enſorte que ce Royaume ſe maintinſt en un ſeul corps ſous les ordres d'un Souverain, & ſous l'autorité d'un ſeul Commandant. Et en effet les Etats Generaux étant aſſemblez, voyant les partialitez qu'il y avoit dans l'Etat, choiſirent unanimement Hugues Capet pour leur Roy, & promirent de lui obéïr & aux ſiens & à ſes

Hugues Capet choiſi Roy par les Etats.

descendans, comme à leur Monarque, selon les Loix du Royaume. Mais auparavant ils députerent à Charles de Lorraine pour lui representer qu'il étoit vrai que la Couronne de France lui apartenoit, & non à Hugues Capet son cousin germain; mais que les mêmes Loix qui l'apelloient à la Royauté, l'en jugeoient indigne, parce qu'il avoit suivi les mœurs barbares & cruelles des Allemans, & qu'en toutes occasions il avoit pris les armes contre les François; & ainsi lors qu'ils avoient reconnu que Charles avoit quitté les anciennes Coûtumes des Rois de France & leur douceur naturelle, & qu'il ne lui étoit resté depuis qu'il avoit commencé de vivre parmi les Allemans, aucune inclination pour sa patrie & pour la nation Françoise: Les François avoient jetté les yeux sur Hugues Capet comme sur un Prince capable de les bien gouverner, & de défendre leurs biens & leurs vies contre les attaques de leurs ennemis, & pour leur faire goûter un air plus doux que celui qu'ils avoient respiré sous le regne des Rois précedens,

qui par leur foibleſſe avoient preſque precipité le Royaume dans ſa ruine. Les François n'eurent point recours au Pape pour autoriſer & confirmer le choix qu'ils venoient de faire ; & le Sacre & Couronnement de Hugues Capet qui ſuivirent cette élection, la ratifierent & la rendirent authentique. La ſuite a bien fait connoître la Juſtice de ce choix, & que les François avoient uſé de toute leur prudence, lors qu'ils jetterent les yeux ſur Hugues Capet pour leur commander, & lorſqu'ils promirent par ferment de lui obéïr comme à leur Souverain, & à ſes deſcendans. Ces peuples prevoyoient qu'il naîtroit de grands hommes, & de ſaints perſonnages de la Race de Capet ; que cette lignée ſeroit feconde en Heros, & en Princes vaillans & pieux. En effet nous pouvons dire que la Race des Capets eſt la plus auguſte & la plus ancienne, & que le Prince qui nous commande, & qui nous regit à preſent en eſt un rejetton ſi illuſtre, & ſi glorieux, qu'il ſert d'ornement à la tige dont il vient, & que ſes grandes actions

l'éleveront au dessus de ses ayeuls, le rendront recommandable à ses descendans, & immortaliseront sa memoire.

Sans nous attacher au sentiment du Poëte Dante Italien, touchant l'origine de Hugues Capet, ni aussi sans nous arrêter à ce que nous en disent quelques Historiens ennemis de la France : Nous dirons qu'il étoit fils de Hugues le Grand, petit-fils de Raoül, usurpateur de la Couronne. Il fut surnommé Capet, parce qu'il avoit la tête un peu grosse, ou selon quelques-uns, parce qu'il étoit têtu & opiniâtre dans son sentiment. Tous les Seigneurs de ce Royaume se trouverent à la ceremonie du Sacre de ce Prince à l'exception d'Eudes surnommé le Champenois, fils de Thibaut Comte de Tours, de Chartres, de Blois & de Beauvais, & de Heribert Comte de Meaux & de Troyes son oncle, qui n'étoient pas dans les interêts de Hugues Capet, à cause de l'alliance qu'ils avoient avec Charles Duc de Lorraine, qui étoit gendre de Heribert.

Sacre de Hugues Capet.

An. 988.

On dit que Hugues Capet affec-

988. toit de ne point porter de Couronne ſur ſa tête dans les ceremonies publiques, parce que quelqu'un lui ayant prédit que ſa Race tiendroit le Sceptre durant ſept generations, il ne voulût pas que l'on comptât la ſienne pour une, afin de prolonger & d'augmenter cet avantage d'un degré; mais l'Ecriture Sainte prend le nombre de ſept generations pour un nombre infini.

Hugues Capet aſſocie ſon fils à la Couronne.

En cette année Hugues Capet aſſocia ſon fils à la Couronne dans une Aſſemblée tenuë à Orleans, dans laquelle Aſſemblée ce Roy témoigna que le veritable moyen de conſerver le repos des François, & empêcher que les ennemis de cet Etat ne tiraſſent avantage de ſes diviſions, étoit d'aſſurer un ſucceſſeur qui tînt le Sceptre aprés lui. Les François ſe porterent d'autant plus à accorder à Hugues Capet ce qu'il deſiroit, que Robert étoit un Prince aimable, bien fait, & recommandable pour ſa pieté, grandeur de courage, & enfin parce que dés ſa jeuneſſe on voyoit briller dans ſon ame des vertus qui donnoient de grandes eſperances de ſa perſonne.

Les premiers exploits que fit Hugues aprés le Couronnement de son fils, éclaterent dans le païs d'Artois, où il attaqua Arnoul Comte de Flandres, qui ne trouvant point de seureté dans cette Province-là fut contraint de se retirer en Normandie vers Richard qui en étoit Duc, duquel il fut favorablement reçû, quoy qu'il eût sujet de conserver de la haine contre lui, parce que son ayeul avoit fait assassiner Guillaume son pere; mais son ressentiment quoy-que juste, ceda à son devoir, & à l'interêt même de sa propre conservation: parce qu'il étoit dangereux de permettre que ce Roy nouvellement établi, dépoüillât les Seigneurs de ses Etats; & Richard fit ensorte que Hugues Capet fît la paix avec Arnoul, & le rétablît dans son Comté, à condition qu'il lui en rendroit foy & hommage. 988.

Accord d'entre Hugues Capet & Arnoul.

Il est aisé de juger que Charles qui voyoit que Hugues le privoit de la Couronne qui lui apartenoit par le droit de sa naissance, faisoit tous ses efforts pour la retirer des mains de ce nouveau Roy. Il entra dans ce Royaume avec des troupes comme nous

Guerre entre Hugues Capet & Charles.

avons déja remarqué, & il se jetta dans la ville de Laon, où il fut aussitôt assiegé par son ennemi; mais il en sortit aprés avoir remporté quelque avantage sur Hugues Capet, & Charles auroit fait beaucoup de progrés, s'il s'étoit servi de sa victoire, & si Ancelin Adalberon Evêque de Laon, qui s'étoit reconcilié avec Hugues, ne l'eût trahi. Charles s'étoit saisi de Reims par le moien d'Arnoul qui en étoit Archevêque; & ensuite il revint à
AN. Laon, où il véquit quelque tems en re-
991. pos & tranquillité, & dans une entiere confiance sur Ancelin qu'il croyoit son ami: neanmoins le Jeudi Saint, il ouvrit les portes de la Ville à Hugues, qui fit prisonnier Charles & sa femme qui étoit fille de Hebert Comte de Champagne, & il les fit ensuite mener à Orleans, où Charles mourut un an aprés, ne laissant qu'un fils nommé Othon, qui mourut sans enfans. Quelques Historiens remarquent que Charles eut un fils dans sa prison, nommé Loüis, surnommé d'Orleans, & que Hugues Capet par le respect qu'il eût pour le Sang Royal,

ne voulut point souffrir que l'on exerçât aucune violence contre lui ; mais à l'égard d'Arnoul frere de Charles qui étoit Archevêque de Reims, Hugues voulut avoir raison de la perfidie qu'il lui avoit faite en remettant cette Ville entre les mains de son ennemi au préjudice du serment de fidelité qu'il avoit fait à Hugues Capet, & de la promesse qu'il lui avoit faite de conserver cette ville-là dans ses interêts. Ce Roi en écrivit au Pape Jean XV. qui ayant été prevenu par Heribert, ne voulut point donner audience à son Ambassadeur ; ce qui obligea Hugues Capet d'avoir recours aux Prelats François, & dans l'Assemblée qu'ils tinrent à Reims on arréta de faire le procés à Arnoul. Il y eut alors quelque contestation sur la forme de proceder contre cet Archevêque. Quelques Prelats du nombre desquels étoit Seguin Archevêque de Sens, pretendoient qu'Arnoul ne pouvoit être déposé que par l'autorité du Pape ; les autres au contraire, soûtenoient que les Prelats du Royaume avoient le pouvoir de destituer un de leurs freres, lors que le

991.

On fait le procés à Arnoul Archevêque de Reims.

crime qu'il avoit commis le meritoit.
991. Arnoul Evêque d'Orleans, perſonnage attaché aux interêts du Roy & homme violent, diſoit que c'étoit une raillerie d'attendre en cette occaſion la réponſe du Pape, que c'étoit *conſulere marmora*, c'eſt-à-dire, conſulter les idoles & les ſtatuës de marbre, qui n'ont ni ſentiment ni vie. Et enfin, à la pluralité des voix Arnoul Archevêque de Reims, fut déclaré criminel de leze-Majeſté, & comme tel condamné à être privé pour toûjours de ſa dignité. Il fut même arrêté qu'il donneroit une Requête à ce Synode ou Aſſemblée, pour être reçû à penitence; ce qu'ayant été fait, Arnoul fut dégradé & envoyé priſonnier à Orleans avec Charles ſon frere; & Gerbert Religieux de l'Ordre de S. Benoiſt, fut élû à ſa place. C'étoit un perſonnage d'une profonde érudition, & d'un ſingulier merite. Il avoit été precepteur d'Othon II. Empereur, & enſuite de Robert. Il étoit ſi ſçavant aux Mathematiques, qu'on crut qu'il étoit Magicien & Negromancien. Il fut premierement pourvû de l'Archevê-

Eloge de Gerbert.

ché de Reims, ensuite de celui de Ravenne, & enfin élevé à la Chaire de S. Pierre par le credit de l'Empereur aprés la mort de Gregoire, ce qui fit dire qu'il avoit rempli trois des plus grandes dignitez dans l'état Ecclesiastique. 992.

Le Pape Jean XV. qui trouva rude la condamnation prononcée contre Arnoul, excommunia les Evêques qui s'étoient trouvez au Concile de Reims, & envoya un Legat en France pour connoître le fond de cette affaire; mais Gerbert défendit son droit avec beaucoup de force & d'éloquence. Cependant la chose fut remise à la décision d'un autre Concile des Evêques François, qui fut tenu encore à Reims, où Gerbert perdit sa cause, & Arnoul fut rétabli. Ce qui obligea Gerbert de se retirer en Allemagne vers l'Empereur, duquel il reçût tous les honneurs & les bons offices qu'il en pouvoit esperer. L'on admira la moderation de Hugues Capet en cette occasion: mais il ne voulut point faire éclater son ressentiment contre le Pape, parce que son Trône n'étoit pas encore assez

Arnoul rétabli Archevêque de Reims.

991. bien établi pour s'attirer un ennemi aussi puissant, & pour relever une affaire qui lui auroit peut-être causé une guerre dont les suites étoient incertaines.

AN. 990. Guerre en Poitou.

Avant que tous ces Conciles fussent tenus à l'occasion de l'Archevêque de Reims, le Poitou avoit été le theatre de la guerre. Les deux Rois y conduisirent de puissantes troupes contre Guillaume III. qui en étoit Comte. Il avoit peine à se soûmettre à Hugues Capet, & il reprochoit même aux Seigneurs François, qu'ils abandonnoient le Sang de Charlemagne. Les combats qui se donnerent entr'eux, eurent des évenemens assez differens : au commencement la fortune se déclara pour Guillaume; mais enfin, elle se rangea du parti des deux Rois, & ce Seigneur fut obligé de faire la paix avec eux, & d'en tenir ses Terres à foy & hommage. Le Duc d'Aquitaine se conserva dans quelque indépendance. Ce fut lui que l'on dit avoir sur la fin de ce siecle gagné une victoire con-

Aparitiõ de S. Severe.

siderable sur une flotte Normande par l'intercession de S. Severe, qui avoit

paru ce jour-là ſur un cheval blanc avec des armes plus brillantes & plus éclatantes que les rayons du Soleil, combatant contre ſes ennemis. 990.

Quelques Seigneurs François qui croyoient que Hugues Capet leur avoit obligation de ſa Couronne, gardoient peu de meſures avec lui, & l'Hiſtoire nous aprend que Foulques Nera Comte d'Anjou, aprés avoir aſſiegé la Ville de Tours, Hugues Capet lui envoya commander de lever le ſiege, & que ce Seigneur refuſa de lui obéïr, & que comme Hugues lui eût demandé : *Qui l'avoit fait Comte?* Foulques lui répondit avec inſolence, que c'étoit ceux-là mêmes qui avoient fait Hugues Capet Souverain, & qu'il ne ceſſa pas de continuer le ſiege & de ſe rendre maître de ſa Ville.

Hardie réponſe de Nera à Hugue Capet.

Hugues Capet mourut aprés avoir établi quelque repos dans ſon Royaume, laiſſant d'Adelayde fille de Lothaire Roy d'Italie, Robert qui lui ſucceda, & trois filles Avoye, Adelayde & Giſelle. Avoye fut mariée à Regnier IV. Comte de Mons & de Hainaut. Adelayde épouſa Renaut I.

AN. 995.

Mort de Hugues Capet.

Comte de Nevers, & Giſelle fut
995. épouſe de Hugues I. Comte de Ponthiu.

Les Seigneurs particuliers en ce tems-là faiſoient les Souverains ; ils faiſoient battre monnoye, donnoient des abolitions & des graces à ceux qui étoient condamnez à la mort. Ils ne permettoient pas qu'on procedât à aucune élection des Evêques & des Abbez ſans leur conſentement. Les Maréchaux de France commencerent à s'élever ſous le Regne de Hugues Capet. Ils étendirent leur autorité ſur les gens de guerre, car elle ſe bornoit auparavant ſur l'écurie du Roy. On prétent que le Roy abolit la dignité de Maire du Palais, pour établir celle de Connêtable, qui avoit un Empire abſolu ſur les gens de guerre, & qui étoit élevé au deſſus des Maréchaux de France. Un Auteur moderne qui a écrit de la dignité de Connêtable, prétend que ſous Theodoric Roy de Mets, Roccon & Ebroüin exerçoient l'Office de Comtes de ſon étable ; & que ſous Charlemagne Geillon fut honoré de cette Dignité ; que ſous l'Empereur Loüis le Debonnaire,

Guillaume fut ſon Comte d'étable, qui étoit, *Comes ſtabuli.* Il eſt certain que les Connêtables anciennement n'étoient que les Maîtres & les Sur-Intendans des Ecuries; Enſuite ils furent élevez à la Dignité de Lieutenans Generaux des armées; & cette grandeur de fonction & d'employ commença principalement à éclater ſous le Regne de Loüis VIII. Pere de S. Loüis, en la perſonne de Mathieu de Montmorency, qui pour ſes belles actions en la bataille de Bouvines ſous Philippe Auguſte, fut fait Connêtable par Loüis VIII. ſon fils. La marque de cette grande Dignité eſt l'epée droite & nuë à deux tranchans, la poignée d'azur ſemée de fleurs de Lis d'or, croiſée & le pommeau de même.

995.

De la Dignité de Connêtable.

Hugues Capet ordonna que dorénavant le Royaume ne ſeroit point diviſé ni partagé, mais que le titre de Roy apartiendroit à l'aîné, à l'excluſion des cadets, qui n'auroient que des apanages relevans de la Couronne, & reverſibles en cas qu'ils mouruſſent ſans enfans. Le même Roy ordonna auſſi que les bâtards ne pour-

Belle Ordonnãce de Hugues Capet.

roient ſucceder à la Couronne, &
995. qu'ils ne prendroient point le ſurnom de France : ce qui étoit permis auparavant.

Pour faire voir que Hugues Capet n'eſt point monté ſur le Thrône comme un uſurpateur, outre qu'il a été choiſi Roy par tous les Etats de ce Royaume unanimement : c'eſt que l'on prétend qu'il étoit deſcendant de la Maiſon Royale, étant iſſu de Cloderic Roy de Cologne fils du Roy Meroüée, & que Hugues Capet deſcendoit de Childebrand frere de Charles Martel. Je paſſe ſous ſilence la genealogie qui en a été faite par un Hiſtorien moderne, comme étant inutile à mon ſujet, & je renvoye les curieux à ce que cet Auteur nous en a écrit. Nous dirons ſeulement que Charles oncle de Loüis V. eſt mort ſans enfans mâles ; & qu ainſi Robert en ce cas-là devoit monter ſur le Trône, & que la Couronne lui appartenoit, à l'excluſion de tout autre ; & en effet Abbon Abbé de S. Benoiſt dans le panegyrique de ce Prince & de Hugues Capet dit, *Que la Providence divine les avoit fait naître de Rois leurs tri-*

De Prade.

Droit de Hugues ſur la Couronne.

ſayeuls, pour leur faire porter le Sceptre François. Et le Pape Innocent III. dans une de ſes Decretales, dit qu'on n'ignoroit pas que Philippe Auguſte, étoit de la Race de Charlemagne. Si nous en voulons croire Du Haillan, Arnoul Empereur fils de Carloman, qui étoit fils de Loüis Roy de Germamanie, frere de Charles le Chauve Roy de France, eut un fils nommé Loüis le jeune Empereur, lequel eut deux filles, ſçavoir Plaiſance, qui fut mariée à Conrad Empereur, & Maham qui épouſa Henry fils d'Othon Duc de Saxe. Henry fut Empereur aprés la mort de Conrad ſans enfans, & eut Othon I. Empereur & deux filles, Gerberge qui fut mariée à Loüis d'Outre-mer, & l'autre Avoye qui fut femme de Hugues le grand Comte de Paris, pere de Hugues Capet. Je croi cette opinion la plus vrai-ſemblable, & c'eſt par les femmes que Hugues Capet étoit de la Race de Charlemagne. 995.

995.

Roy 36.

ROBERT.

CE Prince qui étoit de belle taille, d'agreable esprit, d'un air doux, qui gagnoit l'affection des François, & qui étoit autant recommandable par sa pieté & sa religion, que par l'étude des belles lettres, dans lesquelles il avoit été instruit par Gerbert, ne fut pas plûtôt parvenu à la Couronne, qu'il épousa Berthe sa cousine, & sa commere; elle étoit sœur de Raoul le Faineant Roy de Bourgogne, veuve d'Eudes Comte de Chartres, & mere d'Eudes II. Comme il y avoit des degrez de parenté temporelle, & d'alliance spirituelle, Robert pour lever ces deux obstacles, fit assembler les Evêques de France, qui par des considerations d'Etat, & par des maximes de politique, confirmerent ce mariage. Le Pape Gregoire V. fâché de ce que le Roy n'avoit point eu recours à son Tribunal pour obtenir la dispense de son mariage: Sa Sainteté n'excommu-

Mariage de Robert avec Berthe.

Le Roy excommunié

nia pas seulement les parties qui l'avoient contracté, mais encore les Evêques qui y avoient donné leur aprobation & leur consentement. Abbom Abbé de Fleury fut celui qui sollicita le Pape de se servir de son autorité pour casser le mariage de Robert, aprés avoir lui-méme fait inutilement tous ses efforts pour engager le Roy à quitter Berthe. Robert ne voulut point déferer à l'excommunication du Pape, soit qu'il jugeât que sa Sainteté en cette occasion n'avoit pas eu raison d'en user ainsi, ni encore moins de mettre son Royaume en Interdit; soit parce que ce Roy étoit tellement épris de la beauté de Berthe, qu'il avoit peine à la quitter: mais le refus que ses Officiers les plus affectionnez & les plus zelez faisoient de lui continuer leurs services, & la repugnance que ses domestiques marquerent de manger les viandes que l'on desservoit de dessus sa table, obligerent ce Prince à abandonner Berthe, joint aussi qu'elle accoucha d'un monstre: ce qui acheva d'aliener les affections de Robert pour cette Princesse; & il épou-

995. & quelques Prelats de France aussi.

AN. 998.

Robert repudie Berthe pour épouser Constance.

998. sa Constance fille de Guillaume Comte de Provence, qui étoit d'une humeur altiere & tres-fâcheuse : lesquels défauts causerent beaucoup de querelles & de divisions dans leur mariage ; & l'on peut dire qu'il n'y eut que la prudence & la moderation de Robert, qui sçurent entretenir quelque paix & quelque intelligence aparante avec son épouse. Peu de tems aprés le mariage du Roy, un Courtisan nommé Hugues de Beauvais, qui avoit beaucoup de credit sur son esprit, s'efforça de lui insinuer de la haine & du mépris pour Constance, & d'engager ce Prince à porter ses affections sur un autre objet que sur elle : mais cette Reine ne fut pas plûtôt avertie du dessein de ce favori, qu'encore qu'il eût les bonnes graces de son Souverain, & qu'il fût Comte du Palais, c'est-à-dire Sur-Intendant de la Maison du Roy ; elle ne laissa pas en sa presence même de le faire assassiner par des personnes que Foulques Comte d'Anjou son oncle lui avoit envoyées pour executer cette action. Robert fut si outré de cette hardiesse & de cette violence, qu'il

An. 1002. Constance fait assassiner Hugues de Beauvais.

se résolut d'en tirer punition & vengeance : & cependant sa clemence l'emporta sur son ressentiment ; mais cette indulgence fut tres-funeste à ce Roy & à ses propres enfans. Constance en devint plus insolente & plus orgueilleuse, & elle ne fit pas seulement paroître ses mauvaises intentions contre le Roy durant sa vie, elle les fit encore éclater aprés sa mort, & ses enfans en ressentirent de cruels effets. L'on croit que Foulques fut obligé de demander pardon au Roy, & que les Evêques menacerent de l'excommunier, s'il ne satisfaisoit promptement à cette obligation. 1002.

Quoique les Seigneurs François eussent beaucoup de veneration pour la memoire de Hugues Capet, & bien que le Trône de Robert son fils parût être bien établi ; il y en avoit neanmoins toûjours quelqu'un qui songeoit à s'agrandir. Eudes Comte de Chartres fut le premier qui s'empara de la ville de Melun par la trahison de Gautier qui en étoit Gouverneur, pour Bouchar qui en étoit Comte ; mais ce traître fut bien-tôt

Guerre contre Eudes.

923. punì de son crime ; car la garnison de cette Ville-là, ne voulant pas souffrir l'aproche des beliers, ni un assaut, se rendit au Roy, lui livra Gautier, que sa Majesté fit pendre, quoyqu'il fût Gentil-homme.

Gautier pendu.

AN. 1003. Il arriva en ce tems-là une contestation à l'occasion du Duché de Bourgogne entre Robert & Guillaume surnommé l'Etranger fils d'Albert Duc de Lombardie, qui avoit été adopté par Henry oncle paternel du Roy & beau-pere de Guillaume, auquel Henry ce Duché étoit échû en partage, avant le Couronnement de Hugues Capet : mais Robert prétendit qu'il lui apartenoit, comme étant retourné à la Couronne aprés la mort de Henry sans enfans ; & comme Guillaume se mit en état de défendre son droit par la voye des armes, Robert lui fit une si puissante guerre, qu'enfin avec le secours de Richard II. Duc de Normandie, il poussa son ennemi au delà de la Saône, & il fit quitter à Guillaume & à son gendre le titre de Duc de Bourgogne qu'ils avoient pris ; parce qu'il connut que ni l'un ni l'autre n'étoient pas beaucoup

Guerre entre Robert & Guillaume, à l'occasion de la Bourgogne.

coup conſiderez des Bourguignons; & en effet ils ſe remirent volontairement ſous la domination du Roy. La Franche-Comté étoit alors comme l'apanage de l'Empire aux ſucceſſeurs de Bozon Roy d'Italie. Robert donna le Duché de Bourgogne en 1007. à Robert ſon fils, dont la Race dura en douze Ducs juſques à Philipe I. du nom, qui mourut à Rouvres prés de Dijon en 1361. & par ſa mort ce Duché retourna au Roy Jean. 1003.

La puiſſance des Papes étoit ſi grande, qu'ils la faiſoient éclater ſur les Seigneurs de France en toutes ſortes d'occaſions. Grimoal Evêque d'Angouleſme, pour ſe venger de ce que Guy Comte de Limoges l'avoit retenu quelque tems priſonnier dans un Château, parce qu'il lui avoit refuſé la joüiſſance de l'Abbaye de Brantôme, cita ce Comte à Rome, où toutes les deux parties comparurent. La cauſe ayant été plaidée le jour de Pâques, le Pape Silveſtre II. condamna Guy, pour reparation de ſon crime, à être attaché au col de deux chevaux indomtez, & ſon corps ainſi mis en pieces, jetté à la voirie:

Guy Comte de Limoges cité à Rome.

mais Grimoal qui avoit la garde de
1003. Guy, ne voulut pas permettre que ce jugement rigoureux fût executé, & touché par les prieres de ce Seigneur, il lui donna la liberté, & le mena en France. Nous ne pouvons passer sous silence qu'en ce tems-là Robert soûtenu des forces de Richard Duc de Normandie son ami, marcha au secours de Baudoüin Comte de Flandre, qui s'étoit rendu maître de Valanciennes sur Henry II. & qui s'y trouvoit alors assiegé. Robert délivra Baudoüin, & contraignit l'Empereur de se retirer.

Quelques desordres arriverent en
AN. ce Royaume cette année, à l'occa-
1004. sion de Rainard fils de Froismond, qui étoit Comte de Sens; il y exerça tant de violences, sans épargner même les Ecclesiastiques, que l'Archevêque s'en plaignit à Robert, qui y entra à main armée, & en chassa Rainard; & son frere s'étant sauvé dans une tour avec quelques soldats, y fut assiegé & forcé de se rendre à discretion.

AN. Il survint une grande guerre à l'occa-
1005. sion de la Lorraine, qui divisa le Roy

d'avec l'Empereur. Lambert Comte de Mons, & Humbert Comte de Namur prétendoient que ce pays-là leur apartenoit du chef de leurs femmes, sœurs d'Othon : Godefroy soûtenoit de son côté qu'il y avoit droit, & il s'en empara par le secours de l'Empereur : ce qui obligea Robert de prendre le parti de Lambert & de Hubert ; mais la mort du premier qui arriva peu de tems aprés, termina cette querelle ; & l'Empereur & le Roy aprés s'être vûs prés de la Meuse, convinrent que Godefroy posséderoit la Lorraine. L'Histoire observe que l'Empereur voulant marquer ce qu'il devoit à la Majesté tres-auguste du Roy de France, le vint trouver au lieu où il étoit ; & qu'avant que de se quitter ils se firent des presens considerables. 1005. Guerre entre Lãbert Hubert & Godefroy.

Les Normands qui s'étoient toûjours montrez tres-cruels envers les Chrétiens, & qui en avoient continuellement paru les plus fâcheux ennemis durant un siecle tout entier, devinrent cette année-là leurs plus vigoureux défenseurs. La conversion de ces peuples fut regardée comme une Les Normands défenseurs des Chré tiens.

espece de miracle. Plusieurs Gentils-
1005. hommes Normands retournans par
mer du pelerinage du saint Sepulcre,
descendirent aux portes de la ville de
Salerne en la Poüille dans l'Italie,
qu'ils trouverent assiegée par les Sar-
rasins : ce qui engagea ces Gentils-
hommes d'offrir leur secours aux
Chrétiens ; & ils agirent en cette
occasion avec tant de vigueur & de
courage, qu'ils contraignirent leurs
ennemis de lever le siege. Les Nor-
mands firent encore ensuite quelques
actions, qui leur acquirent beaucoup
de gloire & de reputation. Leur Chef
étoit Tristan Cistelle, qui se rendit
maître de quelques Places dans la
Poüille ; & ensuite Rhaime qui fut
Comte d'Averse, auquel succeda
Charles Prince de Capouë, & à lui
Lourdin son fils, & ensuite Richard ;
aprés la mort duquel, Guillaume
Bras-de-fer fut élû General de tous
les peuples de sa nation qui étoient
en Italie. Aprés Bras-de-fer les Nor-
mands se maintinrent long-tems au
Comté de la Poüille contre les Grecs &
les Sarasins. Les Papes mêmes reçûrent
du secours de Robert, qui avoit suc-

Suite des Rois Normands dans l'Italie.

cedé à Bras-de-fer. L'Hiſtoire remarque que ce Capitaine remporta une victoire tres-conſiderable ſur les Sarraſins en Sicile, ſans avoir perdu un ſeul ſoldat, quoique l'armée des Barbares fût compoſée de 15000. hommes de cheval, & de 10000. hommes de pied, dont une bonne partie demeura ſur le champ de bataille. A Robert ſucceda Roger I. ſon fils, qui merita par ſa grande reputation d'épouſer une fille de France. A Roger I. ſucceda Guillaume II. ſon fils, qui eut pour ſucceſſeur Roger II. qui prit le titre de Roy d'Italie & des deux Siciles, c'eſt-à-dire de Naples & de l'Iſle de Sicile; il inſtitua l'Ordre de la Toiſon d'or. A Roger II. ſuccederent de pere en fils Guillaume III. & Guillaume IV. qui prit ſous ſa protection le Pape Alexandre III. contre l'Empereur Frederic Barbe-rouſſe. Guillaume IV. étant mort, le Pape prétendit que ſon Royaume & ſes Seigneuries étant Fiefs du ſaint Siege devoient être réünies au Domaine de l'Egliſe Romaine : neanmoins cette prétention n'eut pas de lieu. Tancrede dont la reputation étoit fort con-

AN. 1173.

nuë, fut choisi pour remplir la place
1173. de Guillaume IV. Ce Roger III. laissa un autre fils nommé Guillaume sous la tutelle de Sibelle sa femme. Henry VI. se prévalant de la foiblesse de ce jeune Prince, non seulement le priva de son Royaume de Naples & de Sicile ; mais encore aprés lui avoir fait crever les yeux, le fit châtrer; & ainsi finit le Royaume des Normands dans l'Italie, aprés y avoir duré prés de 200. ans. La vigueur du Clergé en ce tems-là étoit bien plus grande qu'en celui-ci ; car en 1013. il s'oposa avec fermeté à la nomination que Robert avoit fait de l'Abbé de Fleuri son fils naturel à l'Archevêché de Bourges ; & cette contestation qui causa beaucoup de desordres dura cinq années.

Fin du Roy des Normands en Italie.

AN. 1017.

Robert associe Hugues à la Couronne.

Peu de choses considerables se passerent en France depuis 1005. jusqu'en 1017. que Robert associa son fils Hugues à la Couronne, quoique son Conseil se fût efforcé de l'en dissuader, à cause de la jeunesse de ce Prince. Quelques Historiens prétendent qu'il n'avoit alors que dix ans;

quelques autres soûtiennent qu'il en avoit prés de dix-huit. Ceux qui 1175.
vouloient excuser l'action de Robert representoient que son fils étoit un Prince bien fait d'esprit & de corps; & qui donnoit des grandes esperances de sa personne. Ceux au contraire qui blâmoient la conduite de ce Roi en cette occasion, témoignoient que lui-même aprés avoir été associé à la Couronne par Hugues Capet son pere, ne s'étoit pas toûjours conduit avec toute la retenuë que l'on auroit pû desirer; qu'il s'étoit engagé à des honteuses amours qui avoient non seulement terni le lustre de ses actions, & donné atteinte à sa reputation, mais même qui l'avoient obligé à faire des violences, & commettre des exactions, qui avoient attiré sur lui le mépris & la haine de ses peuples. Il faut aussi convenir que ce jeune Roi troubla un peu l'état au commencement qu'il fut associé à la Royauté, mais qu'il se rangea ensuite à son devoir. La mort ravit de ce monde Hugues dans le temps qu'il étoit prêt à donner de la satisfaction à son pere, & qu'il commençoit

à s'acquerir de la reputation. Henry son frere puîné fut couronné à sa pla-
1175. ce un an aprés, contre la volonté & le consentement de Constance sa mere, qui avoit de la prédilection pour Robert son troisiéme fils : ce qui fit naitre des desordres dans le Royaume, & ce qui donna la hardiesse à Hugues II. Comte de Blois, de s'emparer des Comtez de Troyes & de Meaux aprés la mort d'Estienne son oncle : neanmoins son dessein ne réüssit pas.

Dés l'année 1017. il s'étoit excité une grande guerre entre Richard Duc de Normandie, & Odon Comte de Chartres ; parce que la garnison que ce Duc avoit mise dans le Château de Thuillieres prés de Dreux qu'il avoit fait fortifier, couroit sur les terres de ce Comte, & les déso-
loit : cela donna occasion à Odon pour
AN. se venger, de mettre le siege devant
1020. ce Château, avec le secours de Valeran Comte de Melun, & avec les forces de Hugues Comte du Mans, mais il ne fut pas heureux en cette expédition : cependant il étoit si animé contre Richard, que nonobstant

que la fortune lui fût contraire ; il ne laissa pas de continuer la guerre : ce qui obligea le Duc de Normandie d'appeller à son secours Lagman Roi de Suede, & Olaris ou Olave Roi de Norverge : mais Robert craignant que le feu que cette guerre allumeroit, ne s'étendît plus avant que sur les terres & pays de ces deux Seigneurs ; il les reconcilia, & fit ensorte que les deux Souverains du Nord s'en retournerent dans leurs Royaumes.

1020. Robert reconcilie le Duc de Normãdie avec Odon Comte de Chartres.

L'humeur fâcheuse de la Reine Constance qui éclatoit en toutes occasions, causoit un chagrin extrême à Robert : car s'étant un jour mis en colere contre un favori que ce Prince avoit, parce qu'il empêchoit l'effet de la plûpart de ses entreprises, elle obligea Foulques son cousin de l'en venger : & ce Seigneur adherant trop facilement à la passion de cette Princesse, donna ordre à douze Gentils-hommes de l'assassiner, même en la presence du Roi, & au mépris de ses prieres ; ce malheureux Prince fut obligé de ne pas repousser cette injure, de peur que sa vengeance ne causât un plus grand

AN. 1025.

mal, & sa foiblesse alla même jusques à cet excés de souffrir les indignitez que Constance exerçoit sur son fils.

AN. 1029. & 1030. Durant les années 1029. & 1030. on vit naitre une guerre entre Eudes Comte de Champagne & de Touraine, & Foulques Comte d'Anjou, à cause qu'il fortifioit le Château de Mont-Richard, qu'Eudes soûtenoit être du Comté de Touraine; aprés quelques escarmouches ils en vinrent à une bataille rangée, dans laquelle Foulques eut tout l'avantage.

AN. 1032. Mort du Roi Robert, son Eloge. Robert mourut cette année, aprés avoir regné seul 25. ans & 9. avec le Roi son pere. Il laissa trois enfans Henry, Robert & Eudes. Ce Roi fut fort regreté de ses sujets; on lui donna un Eloge qui doit être embitionné de tous les Princes; il fut appellé *Souverain de ses passions, ainsi que de ses peuples*; il étoit recommandable par sa pieté & par sa grande charité & clemence. Il entretenoit 200. pauvres à sa suite ausquels il lavoit souvent les pieds, & principalement le jour du Jeudi Saint: laquelle ceremonie a été pieusement

pratiquée depuis par tous les Rois ses successeurs. Je ne puis passer sous 1032. silence, que ce Prince ayant découvert un jour une conspiration qui avoit été faite contre son Etat & sa personne ; les auteurs de cette conjuration ayant été arrêtez & mis entre les mains de la Justice, le Roi au lieu de permettre qu'ils fussent executez à mort, comme ils y avoiét été condamnez, les fit traitter splendidement à sa table, aprés avoir donné ordre qu'on les admit à la Communion : & il leur donnà la vie & la liberté, en disant qu'on ne devoit pas faire mourir ceux que JESUS-CHRIST venoit de recevoir à sa sainte Table. On dit que Robert composa des Hymnes & des chants d'Eglise, pour adoucir la mauvaise humeur de Constance, & lui plaire ; il composa l'Antienne : *O constantia Martyrum laudabilis* : ce que cette Reine prit pour son Eloge ; mais il étoit plutôt du Roy son mari, dont on devoit admirer la constance à souffrir toutes les inégalitez d'humeur de la Reine, & sa fierté.

An. 1033.

Robert quelques années avant que de mourir, fit la Paix avec l'Empereur Henry, & leur reconciliation se fit sur les bords de la riviere de Cher.

Reconciliation de l'Empereur avec Robert.

On remarque que comme les Courtisans étoient en peine sur les démarches que devoient tenir ces deux Souverains, Henry ala trouver un matin Robert au lieu où il étoit, & Robert lui ala rendre sa civilité le lendemain.

Saint Fulbert.

Il parut en France sous le Regne de Robert une brillante lumiere dans l'Eglise, Fulbert qui fut tiré du Monastere de saint Pierre de Chartres, pour l'élever à la dignité d'Evêque de la même Ville. Il s'apliqua principalement à pourvoir aux abus qui s'étoient glissez dans la France par les laïques qui possedoient des Benefices; il excommunia le Comte Rodolphe, pour avoir usurpé les biens de l'Eglise, & tué un Clerc; & il fit des reprimandes fort severes à Foulques Comte d'Angers, pour s'être mis en possession de Benefices. Il refuta l'erreur de Berenger avec beaucoup de vigueur, & beaucoup de force.

Nous avons oublié de remarquer sous le Regne de Hugues Capet, qu'il arriva un ſchiſme tres-conſiderable dans l'Egliſe, à l'ocaſion de Gregoire V. & Jean X V. I. & l'Empereur Othon III. faché de la promotion de ce dernier à la Papauté, lui fit crever les yeux, couper le nez, les oreilles & les mains: & à l'égard de Creſcence, qui par une voie tiranique avoit uſurpé le pouvoir à Rome; l'Empereur l'aſſiegea dans un Château, & aprés s'en être rendu maitre, il le précipita du haut en bas, & enſuite il le fit pendre à un gibet. L'Hiſtoire remarque qu'Othon fit penitence de tous ſes crimes; que par le commandement de Romualde Abbé de ſaint Apollinaire de Ravenne, il alla piés nuds en pelerinage au Mont de Gargan en la Poüille: outre cette penitence, il porta le Cilice, & coucha ſur de la natte; & enfin, il promit de quiter ſon Empire, & de prendre l'habit de Religieux.

An. 996.

Sponde.

Schiſme dans l'Egliſe.

L'on prétend qu'en la même année le droit d'élire les Empereurs fut acordé aux Electeurs par l'arrêté du Concile aſſemblé à Rome par Gregoire V.

& que cette verité eſt ſi certaine, que
996. les Electeurs mêmes & les Empereurs
en ſont convenus : On cite les lettres
du Marquis de Brandebourg en 1279.
celle de Jean & d'Adelbert Duc de
Saxe de la même année, & encore
celles de Loüis Comte Palatin du
Droit d'élire les Empereurs. Rhin. Les Empereurs mêmes ont reconnu cette verité, entr'autres Albert fils de Rodolphe dans la lettre qu'il écrivit au Pape Boniface VIII. en l'année 1303. le 17 Juillet, par laquelle cet Empereur demeure d'acord que l'Empire Romain a été transferé des Grecs aux Allemands par le ſaint Siege Apoſtolique, & qu'il a donné auſſi aux Electeurs le droit d'élire le Roy des Romains, pour poſſeder l'Empire, & y ſucceder. Il n'eſt pas conſtant, ni certain que les ſept Electeurs aient été établis par Gregoire V. Quelques-uns atribuent ce droit à Gregoire X. mais on prétend que plus de deux cens ans aprés Othon III. les Rois des Romains, & les Empereurs ont été nommez & élûs, non ſeulement par les ſept Electeurs; mais encore par tous les Princes de l'Empire, tant Eccleſiaſtiques que

Laïques, qui ſe ſont trouvez aux Diettes, comme il ſe juſtifie par plu- 996.
ſieurs lettres des Papes, & entr'autres par celles de Gregoire VII. à tous les Princes d'Allemagne, par leſquelles il leur mandoit d'élire un Roy des Romains, en cas que Henry excommunié au Concile ne ſe reconnût point; comme il paroit encore par ce qui arriva en l'an 1200. lors qu'aprés la mort d'Henry VI. les Princes de l'Empire, tant Eccleſiaſtiques que Laïques, furent partagez entr'eux, les uns aiant donné leurs ſufrages à Othon IV. & les autres aiant élû Philipe; & en 1217. lorſque Frederic II. fut creé Empereur, cette maniere d'élection n'étoit point encore changée, & ſubſiſtoit encore: & l'on aſſure, que ce fut dans le Concile general de Lyon, tenu en 1245. ſous Innocent IV. que le nombre des Electeurs fut limité à ſept; ſçavoir trois Eccleſiaſtiques, les Archevèques de Cologne, & de Mayence, & l'Evêque de Straſbourg, & quatre Laïques, qui furent les Ducs d'Auſtriche, de Baviere, de Saxe & de Brabant: Depuis ce tems-là on a mis l'Archevêque de

996. Trêves, au lieu de celui de Strasbourg, & au lieu des Ducs d'Austriche, de Baviere & de Brabant, on a mis le Comte Palatin du Rhin, le Marquis de Brandebourg, & le Roy de Boheme.

Roy 37.

HENRI I.

An. 1033.

Regne d'Henry premier plein de troubles

CE Roiaume se trouva alors en une grande confusion par la malice, & par les artifices de la Reine Constance, qui vouloit se servir de la jeunesse de ses enfans, & de la foiblesse de leurs âges, pour gouverner, & pour mettre la Couronne sur la tête de Robert son fils puisné, qu'elle cherissoit tendrement, au préjudice d'Henry son fils ainé; & cette Princesse, pour faire réussir plus facilement son entreprise, elle se saisit de quelques Villes, & attira plusieurs grands Seigneurs à son parti. Il y eut de considerables diferens à cette ocasion: Robert Duc de Normandie, qui avoit succedé à Richard, se rangea du côté de Henry; Eudes II. Comte de

Champagne, & Baudoüin Comte de Flandres embrasserent les interêts de Robert; mais comme ces deux Princes ètoient en état de donner combat; le plus jeune témoigna que puis qu'il ne pouvoit vaincre, sans qu'il en coutât la vie à son ainé, ou la perte de ses troupes & de ses Etats, il aimoit mieux suivre les regles que la nature lui avoit prescrites, & les loix du Roiaume, & se soûmettre à Henry comme son frere ainé. Cette action irrita beaucoup Constance sa mere, qui vouloit l'avantager au préjudice de Henry; mais voiant qu'elle ne pouvoit changer la resolution de Robert, qui tendoit à la Paix, elle voulut se faire honneur; de se rendre Médiatrice de leurs diferens. Le Duché de Bourgogne fut donné en partage à Robert, qui en rendit hommage à son ainé, duquel il reçut depuis tous les témoignages d'une afection fraternelle.

1033.

Robert fait la Paix avec Henry.

Constance, comme nous avons dit, avoit avant que l'acord fut fait, engagé dans son parti Baudoüin, & Eudes Comte de Champagne, à qui elle avoit donné des troupes; mais

elles furent bien-tôt dissipées aux
1033. aproches du Duc de Normandie : La
Mort de Constance. mort de Constance acheva de ruiner son parti, & obligea Baudoüin & Eudes à se ranger à leur devoir, & à reconnoitre Henry pour leur legitime Souverain. Le Roy pour recompenser le Duc de Normandie de ses bons services, lui donna Pontoise, Chaumont & le Vexin François; & aprés avoir reduit Baudoüin & Eudes, il marcha avec ses troupes contre ceux qui soûtenoient encore le parti de Constance.

Guerre entre Eudes II & Conrad. Cependant, il s'excita une grande contestation entre Eudes II. Comte de Champagne & l'Empereur Conrad, à l'ocasion de la Bourgogne Transjurane & Arles; & pour entendre le fait, il faut sçavoir, que Raoul Roy de la Bourgogne avoit en mourant en 1033. institué son heritier l'Empereur Conrad, qui avoit épousé Gisele sa sœur cadette, au préjudice d'Eudes, qui avoit épousé Berthe sa sœur ainée : & l'on prétend que la cause de son heredation étoit fondée sur ce qu'Eudes avoit voulu dépoüiller Raoul de ses Etats. Eudes

entra à main armée dans la Bourgogne, & il se saisit de quelques Places: ce qui obligea Conrad de venir dans cette Province-là, aprés avoir pourvû aux afaires d'Hongrie. Ce Souverain reconquit tout ce que son ennemi avoit pris; mais comme Henry premier connut que Conrad prétendoit se mettre en possession de toute la Bourgogne, il l'obligea de faire un Traité par lequel il fut acordé, que la partie qui est limitrophe & confine à la Champagne, demeureroit annexée à la Couronne Françoise, & que l'autre qui s'apelle le Comté apartiendroit à l'Empire; ensuite duquel acord Henry premier épousa la sœur de l'Empereur Henry, niéce de Conrad. Depuis ce tems-là les Empereurs d'Allemagne se nommerent Rois de Bourgogne, & joüirent d'Arles, & de ses dépendances l'espace de cent trente ans, jusqu'au tems de l'Empereur Arnoul, que le tout fut réuni en Province.

An. 1035.

Traité entre Conrad second & Henry I.

Conrad II. n'eût pas plutôt pris le chemin d'Italie, où sa presence étoit necessaire, pour empêcher le cours de la rebellion du Milanois, qu'Eudes

AN. 1037.

voulant profiter de l'ocasion, reprit les armes, & entra dans la Lorraine avec une puissante armée. Aprés s'être emparé de Commercy sur l'Empereur, il assiegea la ville de Toul, qui fut si bien défenduë, qu'il fut contraint de lever le Siege. Gotelon Duc de Lorraine voulant conserver son païs, & empêcher qu'Eudes ne poussat jusqu'à lui, resolut de s'oposer à ses troupes; & il les poursuivit si vigoureusement, qu'il les défit dans un combat qui fut tres-sanglant, & tres-opiniâtré de part & d'autre. Eudes y perdit la vie; il laissa deux fils, Thibaut & Etienne. Le premier succeda aux Comtez de Brie & de Champagne, & le second aux Comtez de Chartres & de Tours. Ces deux jeunes Seigneurs sous prétexte que le Roy n'avoit point donné secours à leur Pere contre Conrad II. refuserent de lui rendre hommage: ce qui donna ocasion au Roy de France de prendre les armes pour les ranger à leur devoir. Aprés avoir défait Etienne dans une bataille, Henry lui ôta la ville de Tours, qu'il donna à Geofroy Martel fils de Foulques,

Eudes reprend les armes cōtre Conrad, & est défait & tué.

AN. 1040.

Henry donne Tours à Geofroy Martel.

pour recompenſe des ſervices conſiderables qu'il lui avoit rendus dans la guerre qu'il avoit euë contre les enfans d'Eudes : Mais Thibaut & Etienne ſuportans impatiemment que Geofroy joüit paiſiblement de la ville de Tours, le traverſerent dans ſa poſſeſſion : ce qui obligea Henry de lever une puiſſante armée, & d'en donner le commandement à Geofroy, qui demeura victorieux ſur ſes ennemis ſur les bords de la riviere de Cher, entre les Bourgs de ſaint Quentin, & de Bleré. Thibaut y fut fait priſonnier, & Etienne fut obligé de ſe ſauver.

AN. 1042. Geofroy défait les enfans d'Eudes ſecond.

Pour ſuivre l'ordre des tems, nous ferons voir ce qui ſe paſſa durant toutes ces années en Normandie : Robert avant que d'entreprendre ſon voiage pour la Terre ſainte, où il mourut, pria le Roy d'inveſtir Guillaume ſon fils naturel, de ſon Duché, ce que Sa Majeſté lui promit ; mais les Normands, qui prétendoient n'avoir pas trop ſujet d'être contens de leur Duc, refuſerent de reconnoitre Guillaume ſon bâtard pour leur Seigneur. Le Roy deman-

AN. 1046.

—— da à Raoul Gaſſin tuteur de ce jeune
1046. Duc, qu'on lui remit le Château de
Ce qui se paſſa en Normandie. Tuillieres; il le promit: neanmoins comme Henry premier vint pour s'en mettre en poſſeſſion, il trouva qu'il y avoit mis Gilbert Crepin, qui lui refuſa l'entrée: ce qui l'engagea de l'aſſieger, & de s'en rendre maitre. Cette expedition fut ſuivie d'une guerre avec Guillaume Comte d'Arques, & Munger Archevêque de Roüen, frere de pere de Richard II. oncle du petit Guillaume le batard. Le Roy au commencement donna du ſecours à ce Comte; mais enfin, Guillaume alla à la Cour, & aprés avoir repreſenté au Roy que Robert ſon Pere lui avoit rendu de bons ſervices, & qu'à ſon avenement à la Couronne il s'étoit déclaré en ſa faveur, & avoit pris les armes contre ſes ennemis, qui lui diſputoient la Couronne: Sa Majeſté lui promit ſa protection contre tous ceux qui le troubleroient; & elle alla en perſonne contre Guy de Bourgogne, Noël le Vicomte, & quelques autres Seigneurs de Normandie, qui s'étoient encore revoltez contre lui,

& les défit ; mais sa personne fut en danger dans un combat qui se donna au Val des Dunes proche de Caën ; car ce Prince fut porté à terre d'un coup de lance par Guillesin Chevalier Costentin, neanmoins, il fut aussi-tôt dégagé & relevé par le Comte de saint Paul, qui tua le cheval de Guillesin sous lui ; de laquelle chute le Chevalier fut renversé, & ensuite perdit la vie. La victoire que les François remporterent en cette ocasion fut si considerable, qu'un grand nombre de Normands qui se sauverent, se vit obligé d'aler à la conquête de la Poüille, & de la Calabre, avec Robert Guiscart, pour éviter la colere de leur jeune Duc. L'afection que Henry portoit à Guillaume ne fut pas de longue durée ; & il lui mit en tête Godefroy du Martel Comte d'Anjou, avec lequel il le vit quelque tems venir aux mains, sans prendre part à leur querelle ; mais enfin, le Roy s'interessa pour Godefroy, mais il ne fut pas fort heureux dans son entreprise.

1046.

Bataille du Val des Dunes.

Thibaut, comme nous avons dit,

1047. fut fait priſonnier par Geofroy ; & pour recouvrer ſa liberté, il fut non ſeulement contraint de lui laiſſer la joüiſſance de la ville de Tours ; mais il remit encore pluſieurs autres Places entre les mains d'Henry I. Quoique toutes les diſgraces qui étoient arrivées à Thibaut duſſent le contenir dans les bornes de ſon devoir, neanmoins pour donner du chagrin au Roy, il ſe retira vers l'Empereur, qui ne manqua pas de l'engager dans ſes interêts, en lui donnant de ſa main l'Ordre de ſa Chevalerie, dequoy Henry ſe plaignit ; mais comme dans une conference qu'ils eurent, il n'en reçut aucune ſatisfaction, il le défia au combat d'homme à homme, ce qui n'eut aucune ſuite.

Thibaut ſe retire vers l'Empereur.

AN. 1059. Le Roy, quoy qu'il n'eût alors que cinquante-quatre ans, ſe ſentant fort afoibli par les grandes fatigues qu'il avoit ſoufertes dans toutes les guerres qu'il avoit ſoûtenuës, aſſembla les Grands de ſon Royaume à Paris, & aprés leur avoir repreſenté les ſervices conſiderables qu'il avoit rendus à l'Etat,

l'Etat, & la maniere avantageuse & pleine de gloire, avec laquelle il s'étoit acquitté du commandement des armées, & du gouvernement des affaires, les conjura de reconnoître chacun en general & en particulier Philipe son fils aîné pour son successeur à la Couronne, & deslors lui prêter le serment de fidelité comme à leur Souverain : ce que tous les Grands du Royaume lui aiant promis, Henry mena Philipe à Rheims où la ceremonie de son Sacre fut faite le jour de la Pentecôte par l'Archevêque Gervais, en presence de plusieurs autres Archevêques, 34. Evêques, & des Seigneurs des trois Royaumes, Neustrie, Aquitaine & Bourgogne.

1059.

Philipe couronné.

Henry I. ne survéquit pas longtems au Couronnement & au Sacre de son fils; il mourut au milieu de l'année suivante, pour avoir bû un verre d'eau en l'absence de son Medecin, avant que de prendre une medecine qui lui avoit été preparée pour se purger dans une fiévre lente qu'il avoit. Quelques Historiens croient que ce breuvage avoit été

Mort de Henry I.

AN. 1060.

——— empoisonné, mais cela n'est pas cer-
1060. tain. Ce Prince regna 29. à 30. ans. Il eut deux femmes, Matilde qui étoit sœur de l'Empereur Henry, & Aime fille de Gautier Roy de Russie, dont il eut un fils nommé Philipe, Robert qui mourut avant son pere, & Hugues qui fut Comte de Vermandois. Cette Princesse aprés la mort d'Henry I. épousa Robert de Peronne Comte de Crepi, & ce mariage fit presque naître une guerre civile en ce Royaume, non à cause de l'inégalité des conditions, puisque les Seigneurs de cette qualité en ce tems-là alloient quasi de pair avec les Souverains, mais parce que Raoul étoit parent d'Henry I.

Penitence de Foulques.

AN. 1038. Qui n'admirera la penitence que Foulques Comte d'Anjou, fils de Geoffroy Martel fit à Jerusalem. Ce Seigneur entreprit ce voyage pour expier ses crimes; & comme il fut arrivé dans cette ville, il se mit en habit de penitent, & nud, ayant la corde au col, il se fit foüetter comme un criminel jusques au saint Sepulcre durant tout le chemin. L'on prétend que cette grande penitence &

cette profonde humilité furent cause que le fils du fils d'une de ses filles obtint ensuite la Couronne de Jerusalem ; & que quand la ligne masculine de Guillaume le Bâtard fut finie en Angleterre , une fille de la Race de ce Guillaume fut mariée à vn Prince de la Maison d'Anjou , descendu de ce Comte Foulques , qui succeda à ce Royaume-là. 1038.

Sous ce Regne en 1034. il y eut un Concile convoqué en France au sujet de la reformation des mœurs des peuples , tant Ecclesiastiques que Laïques : & afin d'apaiser & flechir la colere de Dieu , qui avoit affligé la France d'une cruelle famine ; on ordonna par un Decret de ce Concile , que l'on s'abstiendroit de vin & de viande les Vendredis & les Samedis, s'il n'y arrivoit une Fête Solemnelle, ou que l'on n'en fût dispensé par une grande maladie.

1038.

Roy 38. *PHILIPPE I.*

L'Histoire obſerve que quelques ſoins que Baudoüin Comte de Flandres, oncle & tuteur de Philipe, prit de ſon éducation : ce jeune Prince neanmoins ſe laiſſa emporter à la violence de ſes paſſions, & ne répondit point comme l'on deſiroit, ni aux bonnes diſpoſitions naturelles qu'il avoit, ni aux ſemences de vertu que ſon Gouverneur prenoit peine de jetter dans l'ame de ſon pupille. Tous les peuples cependant paroiſſoient ſatisfaits du Gouvernement & de la conduite de Baudoüin, & les Gaſcons ſeuls refuſerent de s'y ſoûmettre. Ce Seigneur ne fit au commencement paroître aucun reſſentiment de ce refus, & il diſſimula quelque tems cette injure; mais deux ans aprés il leva une puiſſante armée, ſous pretexte que c'étoit pour faire la guerre aux Sarrazins : il fit même courir le bruit qu'il avoit deſſein de conduire ſes troupes vers les Monts Py-

Philipe I. ſous la cõduite de Baudoüin.

AN. 1062.

renées; mais auſſi-tôt qu'il eut paſſé la Garonne, il entra dans la Gaſcogne, & ſans coup ferir, ce ſage Regent ſçut reduire les Gaſcons à leur devoir, dautant plus facilement, que ces peuples n'étoient point préparez à ſoûtentir une guerre. 1062. Gaſcons reduits à leur devoir.

Baudoüin qui n'avoit accepté le commandement que comme dépoſitaire, remit l'autorité ſouveraine & le gouvernement des affaires entre les mains de Philipe I. auſſi-tôt qu'il eût atteint l'âge de quinze ans, & l'on peut dire qu'il ne fit que changer de Couronne, puiſqu'aprés en avoir laiſſé une temporelle au Prince à qui elle apartenoit par le droit de ſa naiſſance, il en alla chercher dans le Ciel une autre immortelle, que ſes vertueuſes actions lui avoient fait meriter. Baudoüin laiſſa deux fils, Baudoüin de Monts & Robert Comte de Friſe. A l'égard de l'aîné, il mourut en 1070. laiſſant auſſi deux fils, Baudoüin & Arnoul, dont Richilde leur mere voulut être tutrice, afin de conſerver les Etats de ſes enfans: mais Robert leur oncle s'y opoſa, & ſouhaitta avoir la tutelle de ſes

Mort de Baudoüin.

1062. neveux, non pour l'affection qu'il eût pour eux, mais afin de s'emparer de leurs Etats : & en effet il se mit en possession du Comté de Flandre par la force des armes. Philipe trouva cette action si injuste qu'il prit le parti des enfans de Richilde, & déclara la guerre à Robert le Frison. Ce Roy voulut lui-même commander son armée en personne ; & ce fut sa premiere expedition dans laquelle il ne fut pas fort heureux : son ennemi eut l'avantage sur lui dans une bataille qu'il lui donna prés de Cassel, où les Flamands se battirent comme des désesperez. La Noblesse de France se signala en cette occasion, & elle y donna des preuves d'une valeur peu commune, mais elle y souffrir une perte tres-considerable. Richilde y fut fait prisonniere, & menée à Mont-Cassel : cependant comme Robert voulut trop presser les troupes du Roy qui se retiroient vers Montreüil ; Eustache Comte de Boulogne, qui avoit un gros corps de reserve, survint à leur secours si à propos, qu'il envelopa Robert, le prit, & le mena à Saint Omer. Cette prise étoit fort

Bataille de Cassel mal heureuse à Philipe.

Robert fait prisonnier.

avantageuſe au parti du Roy, & fort glorieuſe à Euſtache; & la diſgrace que les François avoient auparavant ſoufferte, fut un peu reparée par la détention de Robert; mais Philipe I. fut fort ſurpris d'aprendre, que celui qui commandoit dans Cambray, où ſon ennemi avoit été mené de S. Omer, lui avoit donné la liberté, afin d'obtenir celle de Richilde, & il en fut ſi irrité, qu'il ſaccagea & brûla la Ville. Le Comte Arnoul ſe ſignala dans la bataille de Caſſel, y perdit la vie, en ſoutenant avec courage les efforts de ſes ennemis, & aprés avoir eu deux chevaux tuez ſous lui. La mort de ce Seigneur fut en partie cauſe de la perte de la bataille; car ſes troupes ſe voiant ſans chef, ceſſerent de ſe défendre, & commencerent à plier, & à fuir.

1062.

AN. 1070.

La guerre continuoit toûjours contre Robert, & comme Richilde avoit du déſavantage, Philipe ſe vit obligé de retourner en Flandre, mais il ne fut pas plus heureux qu'il avoit été prés de Caſſel, & Euſtache Comte de Boulogne fut fait priſonnier

AN. 1071.

Fin de la guerre de Philipe pour Richilde.

dans un combat qui fut donné : ce
1071. qui obligea le Roy, à la sollicitation du Chancelier frere de ce Comte, de faire des propositions à Robert fort avantageuses : ainsi les interêts de Richilde furent abandonnez, & son ennemi obtint du Roy de demeurer neutre, & de ne plus prendre aucune part dans la querelle de Richilde avec Robert ; & par surcroist de bonté sa Majesté fit épouser Berthe au Comte de Flandres, qui étoit fille de Florent I. Comte de Hollande & de Gertrude de Saxe, mariée en secondes nopces à Robert ; & ainsi les interêts de ce Prince devinrent ceux de Philipe.

Guillaume le Bâtard Duc de Normandie fut institué heritier de la Couronne d'Angleterre par Edoüard son cousin germain, tant en consideration de son merite distingué, & de sa grande proximité, qu'en reconnoissance des bons services qu'il avoit reçûs de Robert son pere, lorsqu'il fut chassé de son Royaume : mais Guillaume ne se sentant pas assez fort pour soûtenir & défendre cette institution, & la ratification même qu'Edoüard en avoit faite peu de tems avant sa mort,

eut recours à Philipe I. qui lui envoia des troupes par politique ; car l'on prétend qu'il ſuportoit impatiemment dans ſon cœur l'élevation de Guillaume, & la ſuite nous fera voir avec quelle chaleur ces deux Princes ſe firent la guerre pour ſoûtenir la querelle de leurs enfans. Herald ou Herould frere de la Reine d'Angleterre, & veuve d'Edoüard, diſputoit la Couronne à Guillaume, quoiqu'il eût promis à ſon Roy avant ſa mort, qu'il apuieroit ce Prince de ſes forces, & même qu'il lui donneroit ſa fille en mariage. Ce Prince étoit apuyé des Anglois qui témoignerent ne vouloir point obeïr à un étranger & à un bâtard : & on prétend même qu'Edoüard peu avant que d'expirer fut contraint, pour ſe délivrer de l'importunité des Seigneurs Anglois, de dire qu'il conſentoit que Herald lui ſuccedât ; mais il lui aſſeura que la donation qu'il avoit faite à Guillaume, ne pouvoit facilement être ruinée, & que ſon courage & ſa valeur ſoûtiendroient ſon droit. Le Pape Gregoire VII. étant averti que Guillaume vouloit ſoûmet-

1071. Philipe donne du ſecours à Guillaume le Baſtard.

tre l'Angleterre à l'obéïssance de l'E-
1071. glise & sous sa jurisdiction, le confirma dans cette institution d'heritier, & lui fit encore des presens considerables : ce qui renouvella le courage de ce Prince, & celui des Normands qui l'assistoient en cette occasion. Guillaume aprés avoir reçeu la benediction du Pape, s'embarqua à S. Valery, & descendit en Angleterre dans le Com-
AN. té de Sudsex, & se campa prés de
1075. Hustings, où Herald vint à lui, pour
Mort de Herald. s'oposer à son passage. Il se donna combat entre ces deux Princes le 14. Octobre, dans lequel Herald perdit la vie, 47000. Anglois y furent tuez, & Guillaume n'y perdit que 6000. Normands. Cette signalée victoire & la mort de son ennemi le rendirent maître absolu de toute l'Angleterre. On croit que Baudoüin Comte de Flandre assista Guillaume à la Conquête de ce Royaume-là. L'Histoire remarque que Guillaume le jour de la bataille livrée à Herald, aiant vu un soldat qui donnoit plusieurs coups à ce Prince aprés sa mort, le cassa, & lui dit qu'il estimoit être aussi deshonnête de fraper son ennemi quand il étoit

mort, que de lui tourner le dos dans la bataille, & quand il nous ataquoit.

Guillaume étant devenu possesseur paisible d'Angleterre, laissa le Gouvernement de la Normandie à Robert son fils aîné, qui abusa de sa puissance au commencement : ce qui obligea les Normands de s'en plaindre à Guillaume, qui passa la mer pour contenter ces peuples, & engager son fils par sa presence & par ses remonstrances paternelles, à changer de conduite, & à ne plus donner aux Normands sujet de plainte. Ce voiage eut tout son effet, & Robert se conduisit beaucoup mieux dans la suite; mais ce fut aprés que le pere eut combatu contre son fils. An. 1082.

Quelques Historiens écrivent que Philipe ne fut pas long-tems sans faire la guerre à Guillaume, & disent que ce qui en fit naître l'ocasion, fut que Robert & Henry ses fils venans voir le Roy de France à Conflans sur Oise, & joüant avec Loüis son fils aux échets, se prirent de paroles, & eurent une grande querelle, dans laquelle Loüis apella Henry, fils de bâtard, parce que Guillaume étoit

fils naturel de Robert Duc de Nor-
1082. mandie : ce qui irrita tellement ce Prince, qu'il frapa Loüis de l'échiquier, & l'eût tué, si Robert ne l'eût empêché. Comme cette action étoit violente, Henri & Robert sortirent promptement de la Cour & se sauverent en Normandie, où ils ne manquerent pas de se plaindre de l'insulte à eux prétenduë faite par Loüis. L'on jugea deslors que ce different & cette querelle auroient de la suite, & que les deux Rois de France & d'Angleterre seroient engagez d'y prendre part, ce qu'ils firent. Quelques autres Historiens donnent un autre pretexte à la guerre qui survint entre ces deux Princes, & écrivent qu'un jour Philipe voulant se railler de l'excessive grosseur de Guillaume, demanda à quelques-uns de ses Courtisans quand il feroit ses couches, & que ce Prince lui fit dire qu'il se releveroit de ses couches avec tant de flambeaux, qu'il mettroit le feu à toute la France. En effet, il entra dans ce Royaume quelque tems aprés avec une puissante armée, & il s'empara de la Xaintonge & du Poitou. Il vint ensuite devant Pa-

ris, désola tout le Vexin François, força & brûla Mantes ; mais comme ce Prince étoit fort gras, & que cette expedition se fit au mois d'Aoust, auquel le Soleil est dans sa grande force, il s'échauffa de telle sorte qu'il mourut aussi-tôt qu'il fut arrivé à Roüen. Ce Prince passa pour un des plus grands hommes de son siecle, & pour un des plus courageux ; mais il étoit fort superbe & avare, & fort cruel envers ses sujets. L'Histoire observe que le jour que l'on porta le corps de Guillaume à Caën, un Bourgeois de la Ville eut la hardiesse d'arrêter cette ceremonie en faisant la Clameur de Haro, & témoignant que si durant la vie de ce Souverain, il n'avoit osé lui demander le prix du fonds de l'Eglise de l'Abbaye de S. Estienne, (dans laquelle il devoit être enterré) qui lui apartenoit, il le demandoit à son troisiéme fils, & à son heritier, qui assistoit aux obseques du Roy son pere : & ce Seigneur compta à ce Bourgeois la somme qu'il lui demandoit ; & ainsi il attira sur lui la benediction de Dieu qui permit qu'aprés la mort de ses deux aînez il leur suc-

AN. 1087.

Mort de Guillaume le Bâtard. Son éloge.

ceda à la Couronne d'Angleterre, &
1087. au Duché de Normandie deux ans
aprés. Le veritable ſujet de guerre entre Philipe & Guillaume, fut que le Roy lui manda qu'il eût à lui venir faire hommage de ſon Royaume d'Angleterre comme à ſon Souverain Seigneur : à quoy Guillaume ne voulut point obeïr, & dit que comme Philipe autrefois lui avoit fait refus de lui prêter ſecours pour conquerir ce Royaume-là, & pour s'en rendre maître, il ne prétendoit point auſſi en rendre hommage à Philipe, ne le tenant que de Dieu & de ſon épée; mais qu'il conſentoit de lui rendre hommage du Duché de Normandie.

Ce Guillaume, qui pour ſes illuſtres actions fut nommé le Conquerant, laiſſa par ſon teſtament à Guillaume dit le Roux, le Royaume d'Angleterre au préjudice de Robert qui étoit l'aîné, ce qui lui donna occaſion de lui déclarer la guerre; mais la diligence que Guillaume fit d'arriver dans ce Royaume-là, diſſipa tous les projets de ſon ennemi, & l'aſſura de la Couronne d'Angleterre. Robert entreprit un pelerinage dans la Terre-

Sainte durant lequel Guillaume son frere mourut : Ce qui fut cause que Henry se servant de cette favorable conjoncture, se mit en possession du Trône d'Angleterre, & se moqua de Robert quand il revint : Il le dépoüilla même de la Normandie, & aprés l'avoir vaincu dans une bataille, & s'être rendu maitre de sa Personne, il le fit mettre dans une prison où il finit malheureusement ses jours.

An. 1089.

Robert meurt en prison.

Le divorce qui survint entre Foulques le Rechin Comte d'Anjou, & Bertrade sa femme, fille de Simon Comte de Montfort, fut cause d'une grande querelle entre lui & Philipe I. Ce Prince âgé de trente-cinq ans, & qui avoit une forte passion pour le beau sexe, fit enlever cette Dame à Tours, dans l'Eglise de saint Martin où elle l'atendoit : & quoique l'un & l'autre fussent mariez, ils ne laisserent pas de s'épouser ; ce qui causa un grand scandale, & anima plusieurs Evêques contre eux, & contre l'Evêque de Bayeux, qui les avoit mariez. Yves de Chartres poussa cette affaire avec tant de chaleur, qu'il

An. 1091.

Philipe épouse la femme de Foulques.

engagea Hugues Legat du Pape Urbain II. d'excommunier Philipe I. dans un Synode ou Concile tenu à Autun ; mais Sa Sainteté suspendit l'éfet de cette excommunication jusques en 1095. qu'il la fulmina lui-même dans un autre Concile tenu à Clermont en Auvergne. Ce dernier coup de foudre étonna tellement le Roy, que pour être reçu à la Communion des Fideles, il fit venir à Boisgency plusieurs Evêques, en la presence desquels lui & Bertrade demanderent l'absolution avec promesse de se quiter : Mais ces Prélats ne voulant point toucher à ce que le Pape avoit fait, l'excommunication lancée contre Philipe & cette Dame, ne fut point alors levée, & ils ne furent absous que par le Pape Paschal II. qui succeda à Urbain VII. aprés qu'ils eurent tous deux juré qu'ils se quiteroient : Neanmoins, le Roy ne tint point sa parole, il reprit Bertrade, ce qui anima tellement le Souverain Pontife, qu'il envoia un Legat en France ; & dans un Concile tenu à Poitiers, Philipe fut de nouveau excommunié ; & enfin, dans un Concile convoqué à

1091.

Philipe excommunié par le Pape.

AN. 1095.

AN. 1099.

AN. 1103.

Troyes, Paſchal II. étant venu en ce Roiaume leva l'excommunication, & donna l'abſolution au Roy, aprés avoir promis ſincerement à Sa Sainteté, & de bonne foy, qu'il n'auroit plus de ſocieté avec Bertrade; ce qu'il executa ponctuellement, puiſque cette Dame ſe retira vers Foulques ſon fils, ſans plus retourner à la Cour de France. 1103. Paſchal ſecond leve l'excõmunication.

La querelle entre le Pape & les Empereurs, eſt trop fameuſe, & trop conſiderable pour être paſſée ſous ſilence. Elle commença entre Gregoire VII. & Henry IV. Le prétexte du Souverain Pontife étoit, qu'il vouloit ôter à cet Empereur l'inveſtiture des Benefices, comme étant une choſe injuſte & ſacrilege; mais l'on prétend que ſon veritable motif étoit le deſir qu'il avoit de devenir maitre de l'Italie, & de ſoûmettre tous les Princes ſous la puiſſance de la Thiare: laquelle entrepriſe ne lui ſembloit pas dificile, parce que toute l'Europe alors étoit partagée en pluſieurs Principautez & Dominations, & poſſedée par des Princes qui étoient ou foibles, ou dans ſes interêts, ou qui pour ſe ſouſ- An. 1083.

1083. traire de la puissance des plus Grands se dévoüoient au saint Siege, & se soûmetoient volontairement à son autorité, & par une complaisance, & foiblesse extrême lui paioient tribut. Le jeune Henry se mit de la partie du Pape Paschal II. contre l'Empereur son Pere, & le contraignit dans le Concile general de Mayence de quiter l'Empire, & de le lui abandonner; & enfin, le vieil Henry mourut en 1106. Henry son fils, se broüilla aussi avec le saint Siege; mais comme cela regarde l'Histoire d'Allemagne, nous ometrons ce que la Cour de Rome fit contre cet Empereur.

Croisade des Chrétiens en la Terre Sainte.

Dans les années 1091. & 1092. & suivantes les Chrétiens furent fort persecutez en Espagne, & en la Terre-Sainte; ce qui obligea les François de venir à leur secours, & les Mores qui étoient leurs plus puissans ennemis atendirent à leur perte, & à leur desavantage les aproches des François. Tous les peuples qui professoient le Christianisme s'interesserent en la défense de leurs freres contre les Infideles, & cette expedition fut apellée Croisade, parce que le Pape Ur-

bain II. ordonna que ceux qui iroient
en la Terre-Sainte porteroient une 1083.
Croix ou au col, ou à leurs habits.
Godefroy de Boüillon en fut le Chef,
& ſous ſa conduite les Chrétiens rem-
porterent des victoires ſignalées ſur
leurs ennemis. Ils s'emparerent de la
ville de Nicée, de Jeruſalem, & d'An-
tioche, dont le ſiege dura ſept mois;
& enſuite ils paſſerent en Syrie, où
ils gagnerent une bataille conſidera-
ble, où le Sultan d'Egypte perdit plus
de cent mille hommes, & ce glo-
rieux exploit, outre la grande répu-
tation qu'il acquit à Godefroy de
Boüillon, lui fit encore meriter le
titre de General des Chrétiens, & de
Roy de Jeruſalem, auquel ſucceda
Baudoüin ſon frere. Le Sultan fit ſes
plus puiſſans éforts pour dépoſſeder
Godefroy; mais ce fut inutilement,
& Godefroy eut aſſez de courage, &
aſſez de bonheur pour s'y maintenir,
& faire ranger toûjours la victoire
de ſon parti. Chacun ſçait que cette
premiere Croiſade fut reſoluë au Con-
cile de Clermont à l'inſtigation de
Piere Lhermite, qui avoit été en pe-
lerinage dans les Lieux ſaints, & qui

Victoire de Godefroy de Boüillon.

aprés avoir vû toutes les violences, & toutes les cruautez que les Infideles y exerçoient contre les Chrétiens, alla à Rome & dans toutes les Cours des Princes Chrétiens, où il representa avec le plus de force & de mouvement qu'il pût, les choses qu'il avoit vuës, & les facheux traitemens que les Barbares faisoient endurer aux Chrétiens ; & ses discours eurent tant de pouvoir, qu'il fit naitre dans l'ame des Princes Chrétiens le dessein de s'armer contre les Infideles, & d'aler dans la Terre-Sainte pour venger les injures que l'on avoit faites à leurs freres, & pour les retirer des mains des Barbares. Le Pape Urbain II. dans le Concile tenu à Clermont, fit un discours fort patetique pour obliger toute l'Assemblée à seconder les pieux desseins des Princes Chrétiens, & à se joindre tous pour délivrer les Chrétiens de la cruelle & barbare tirannie des Infideles.

Discours du Pape dans le Concile de Clermont.

L'Eloge que le Souverain Pontife donne à nos Rois, merite d'être raporté. *La France seule*, dit-il, *le Cœur du Christianisme a repoussé ce venin qui vouloit l'étoufer & le perdre, & Charles*

Martel avec une troupe de François égorgea une prodigieuse armée des In- 1095.
fideles. Le Soleil ne vit jamais une si belle journée, ou plutôt n'éclaira jamais une si fameuse action ; il n'y eut jamais tant de sang si utilement répandu. Ce fut alors que ceux qui vouloient se rendre maitres de toute l'Europe, furent défaits & taillez en pieces par un seul Capitaine ; mais un Capitaine le plus vaillant & le plus experimenté de son siecle ; l'ardeur de son zele donnant des forces à son courage, & l'Ange tutelaire de la France se servant de son bras pour sauver le reste du monde Chrétien en la sauvant. Ie suis persuadé que le courage des François n'est pas tellement afoibli, & il n'a pas si fort abandonné la défense de la Foy, qu'il ne se trouve parmi vous autres Seigneurs François, plusieurs Martels aussi zelez & aussi vaillans que celui dont la mémoire nous sera toûjours fort chere, & dont les éclatantes & pieuses actions ne seront jamais éfacées du souvenir des hommes.
Il faut observer que dans cette Assemblée il se trouva un grand nombre de Noblesse de France, sans parler des Prélats qui s'y rencontrerent jusqu'au

1095. nombre de trois cens dix. Chacun y avoit été attiré pour aprendre ce qu'il y feroit refolu contre Philipe à l'ocafion de Bertrade. Godefroy merita par fes qualitez confiderables d'être choifi pour Roy des Chrétiens Levantins ; on lui donna les Ornemens Roiaux, à la referve de la Couronne d'or qu'il refufa, en difant : *Qu'il ne vouloit point être couronné d'or en un lieu où* JESUS-CHRIST *avoit été couronné d'épines, & que dans la Cité de Dieu perfonne ne devoit porter cette marque de Souveraineté.*

AN. 1101. Seconde Croifade. La gloire que Godefroy de Boüillon s'étoit aquife par fes grandes actions, excita les Princes Chrétiens à faire une feconde Croifade, & ceux qui n'avoient point eu de part aux victoires, & aux conquêtes de cet illuftre General, voulurent fe fignaler à leur tour : & en cette année, il y eut plufieurs Seigneurs François qui partirent de ce Roiaume pour aler donner fecours à Baudoüin I. qui avoit fuccedé à Godefroy ; mais il ne fut pas fi heureux que lui. Ce Baudoüin mourut en 1106. & Baudoüin II. tint le Sceptre aprés Baudoüin I. mais fes

armes ne furent pas plus ſecondées 1101.
de la fortune que celles de Baudoüin I. ſon Prédeceſſeur. Il mourut en 1131. Foulques ſon gendre fut élû Roy de Jeruſalem aprés lui. Saladin Sultan enleva cette Ville aux Chrétiens, aprés l'avoir poſſedée prés de quatre-vingt ans. Je paſſeray ſous ſilence toutes les actions de Foulques, & ce qui fut fait par les Chrétiens dans la Terre-ſainte, comme m'éloignant trop de mon ſujet, afin de retourner aux afaires de France.

Miles Seigneur de Mont-Lehery gourmandoit le païs, & interrompoit le commerce de Paris à Orleans; ce qui obligea Philippe de prendre les armes pour le reduire à ſon devoir. Loüis que l'on nommoit le Prince du Roiaume, & que le Roy ſon Pere avoit deſtiné pour gouverner ſon Etat aprés lui, prit la conduite des afaires dans le tems que Philipe I. n'étoit ocupé qu'à ſes plaiſirs.

L'Empereur n'eût pas plus de part dans l'afection & dans l'eſtime du Pape, que Philipe I. car Sa Sainteté aprés avoir renouvellé à Henry Empereur, l'inveſtiture des Evêques, elle

se retracta à son retour à Rome, & ne
1101. se contentant pas de n'avoir point satisfait à ce qu'elle lui avoit promis, elle l'excommunia ; mais comme elle craignoit le ressentiment de ce Souverain justement irrité, elle vint en France azile ordinaire des Papes. Philipe & Loüis son fils, firent beaucoup d'acueil au Souverain Pontife. Durant que Sa Sainteté séjourna en ce Roiaume, elle convoqua un Concile à Troyes dont nous avons déja parlé, touchant l'investiture des Evêques, où les Ambassadeurs de Henry IV. Empereur qui s'y trouverent ne reçurent pas beaucoup de satisfaction.

Paschal second vient en France.

AN. 1100. Bouchard de Montmorency, qui se prévaloit du peu de soin que le Roy prenoit de son Roiaume, & qui s'érigeoit en petit Souverain, se mit en possession de la plus grande partie des Terres qui apartenoient à l'Abbaye de saint Denis ; ce qui obligea Loüis quoique fort jeune, de prendre les interêts de cette Abbaye, & de faire assigner ce Seigneur au Parlement, pour se voir condamner à restituer à cette Eglise les Terres qu'il lui avoit usurpées : & comme il refusoit d'obéïr,

Guerre contre Bouchard de Mõtmorẽcy.

béïr, ce Prince prit les armes contre lui, & sous la conduite de Robert Duc de Normandie, il força Bouchard de se remettre dans son devoir. Ce jeune Prince fit encore quelques actions assez considerables pour avoir place dans cette Histoire. Il châtia severement Dreux de Mouchy & Lionnet de Meun, dont le premier pilloit les Terres dépendantes de l'Eglise d'Orleans, & l'autre celles qui apartenoient à l'Eglise de Beauvais. Eblesson ou Elbon Baron de Roucy & Guichard son fils, qui commettoient mille violences sur les Ecclesiastiques, ressentirent aussi les éfets de la puissance de Loüis; & ce Prince n'épargna pas Guy de Rochefort Comte de Champagne & Hugues de Pomponne qu'il assiegea dans Gournay, & qu'il reduisit sous son obéïssance.

1100.

Guerre contre Mathieu de Beaumont.

Loüis reçut quelque disgrace en voulant reprimer l'insolence de Mathieu de Beaumont sur Oise; car comme il le tenoit assiegé dans le Château de Chaulay aprés l'avoir chassé de Luzarche, il survint durant la nuit un orage, & une tempête mêlée

1100. de vents, de pluïes, & de tonnerres épouvantables, qui mirent le feu dans plusieurs tentes de son camp; ce qui éfraia tellement les soldats de ce Prince qu'ils prirent tous la fuite, & donna la hardiesse aux assiegez de fondre sur eux, & ils en tuerent un grand nombre. Cependant Mathieu de Beaumont bien loin de se servir de cet avantage, au contraire, il alla rendre ses soûmissions à Loüis, qui lui acorda grace, aprés toutefois de longues solicitations & poursuites.

An. 1103. Il n'y a aucun Historien qui nous ait écrit le sujet qui engagea Loüis d'aler en Angleterre vers le Roy Henry: Cependant ce Prince y courut risque de sa vie, & Bertrade solicita le Roy d'Angleterre de se défaire de lui; & comme elle connut que ce Souverain ne vouloit point commettre une action si criminelle, elle donna un breuvage à Loüis qui pensa lui être mortel.

Henry courut risque de sa vie en Angleterre.

La protection que Loüis donna à Thomas Seigneur de Marle, contre Enguerrant de Boues son Pere, ne fut pas aprouvée de tout le monde; & les Seigneurs du païs Laonnois, furent

si animez de ce que ce Prince apuioit de ses armes les violences d'un fils contre son Pere, que peu s'en falut qu'ils ne se révoltassent contre lui. 1106.

Henry IV. Empereur persecuté par ses enfans, & fait prisonier par l'ordre & à l'instigation des Papes, solicita Loüis de lui donner secours dans sa disgrace : il lui écrivit des lettres si tendres & si patetiques, qu'elles toucherent un peu le cœur de ce Prince ; mais neanmoins elles n'eurent point assez de force pour l'engager à prendre les armes pour sa défense, & enfin, ce malheureux & infortuné Empereur mourut en prison. Henry IV. Empereur a recours à Loüis.

Guy Seigneur de Rochefort, s'étoit tellement aquis les bonnes graces de Philipe, qu'il obtint de lui, qu'il consentiroit, que Loüis se fiançât avec Luciane sa fille, bien qu'elle ne fut âgée que de dix ans ; mais le Pape Paschal II. venant en France déclara nulles ces fiançailles ; ce qui obligea Guy de Rochefort de se retirer de la Cour dont il n'eût pas lieu d'être content, parce que les freres Anseau & Etienne Garlande, qui s'étoient rendus maitres de l'esprit de An. 1106. Le Pape casse les fiançailles de Loüis avec Luciane.

Loüis, l'animerent si puissamment contre ce Seigneur, qu'il se déclara son ennemi.

AN. 1108. Mort de Philipe Premier.

Philipe âgé de soixante ans, & plus cassé par ses débauches, & par l'excés de ses plaisirs, que par ses années, mourut aprés avoir regné quarante-huit ans, en réputation de Prince fort éloquent, & d'un grand esprit. Il avoit le port majestueux, & la taille grande; mais la molesse, & les voluptez dans lesquelles il vivoit depuis un long-tems, avoient afoibli son courage. On lui reproche d'avoir été trop avare, peu Religieux de sa parole, & d'avoir été trop ataché à ses sentimens. La trop grande passion que Philipe eut pour Bertrude diminua beaucoup de sa réputation, & du respect que ses sujets lui devoient. Il fut obligé de permettre que Loüis son fils, quoique fort peu avancé en âge, eût part au maniment des afaires; & ce Roy eut tout sujet d'être satisfait de la conduite de ce Prince qui regna aprés lui sous le titre de Loüis VI. Philipe eut deux femmes, Berthe fille de Florent Comte de Hollande,

dont il eut Loüis VI. & Constance qui fut mariée à Boëmond Prince d'Antioche ; & Bertrade, dont nâquit Philipe & Florus ou Fleury. Ces deux Princes moururent sans enfans. 1108.

Durant ce siecle l'Eglise fut afligée par divers Héretiques. Le premier étoit un païsan apellé Leutart, qui eut au commencement assez de vogue ; mais enfin, Dieu permettant que le grand nombre de gens aveugles qui le suivoient eût les yeux désillez & connût son erreur, ce miserable Fanatique abandonné au desespoir, se précipita dans un puits. Il enseignoit qu'il ne faloit point rendre de culte aux Images, & que l'on n'étoit pas obligé de païer la dixme. Il parut ensuite une femme imbuë ; & infectée de l'hérefie des Manichéens ; elle engagea dans sa fausse créance deux des plus sçavans, & des plus qualifiez du Clergé d'Orleans, qui demeurerent si obstinez dans leur erreur, que l'ardeur du feu dont ils furent brûlez, ne fut pas capable de les faire changer de sentiment. Mais le plus fameux Hé- Herefies

retique, & dont la fausse doctrine
1108. fût regardée comme la plus subtile, fut Berenger Archidiacre d'Angers, Tresorier & Ecolastre de saint Martin de Tours. Ce fut le premier qui osa donner ateinte à la realité du Corps de JESUS-CHRIST, & à sa presence réelle dans la sainte Eucharistie: Sa Secte fut nommée des Sacramentaires. L'hérefie de Berenger fut d'autant plus préjudiciable & funeste à l'Eglise, qu'il l'enseignoit avec un discours plein de force & d'éloquence; car il étoit un des plus sçavans hommes de son tems, & les charmes de sa parole faisoient plus agreablement couler dans les cœurs de ceux qui l'entendoient le poison de son hérefie. Il eut le pouvoir d'engager dans son erreur l'Evêque d'Angers, Durand Evêque de Liege, & plusieurs personnes de doctrine, qui répandirent leurs dogmes dans l'Italie & dans l'Allemagne. L'hérefie de Berenger fut condamnée par le Pape Victor II. au Concile de Tours; elle le fut encore à Rome dans un Concile qui y fut tenu, où cet Héretique abjura pour une seconde fois son erreur.

1103.

LOVIS VI. dit le Gros. Roy 39.

IL y avoit des esprits mal intentionnez qui s'éforçoient de troubler le repos de l'Etat. Le peu de soin que Philipe I. avoit pris des afaires de son Roiaume, fut cause de tous les desordres qui y arriverent aprés sa mort : neanmoins les pernicieux desseins des ennemis de la France n'eurent point d'éfet ; & pour dissiper toutes les factions, on fut d'avis de sacrer promtement Loüis VI. à Orleans, bien qu'avant le decés de Philipe I. il eût été reconnu Roy. Couronnement de Loüis le Gros à Orleans. Aymoinus raporte, que les Ducs & Pairs ne se trouverent point à la ceremonie du Sacre, soit que leur College ne fût pas encore établi, ou que leur rang ne fut pas reglé. Louis VI. ne voulut pas être sacré à Reims, parce que Raoul qui en avoit été nommé, & élû Archevêque par le Clergé, & confirmé par le Pape;

—— n'avoit point encore obtenu l'agré-
1108. ment du Roy ; & c'eſt ce qui donna ocaſion à Yves de Chartres de faire un diſcours, par lequel il prétendit prouver que ce droit de ſacrer les Rois n'apartenoit point à l'Archevêque de Reims privativement, & à l'excluſion de tous les autres Prélats du Roiaume. L'Hiſtoire nous aprend en éfet qu'il y a eu pluſieurs Rois qui ont été ſacrez ailleurs qu'à Reims. Pepin fut ſacré à Soiſſons par l'Archevêque de Mayence, & enſuite à ſaint Denis par le Pape Etienne III. Charlemagne & Carloman qui avoient été ſacrez en la même Egliſe du vivant du Roy Pepin leur Pere par le même Souverain Pontife, reçurent les ornemens Royaux, l'un à Vvormes, & l'autre à Soiſſons. Charles le Chauve fut ſacré & couronné à Sens par Guenelon, qui en étoit Archevêque. Louis & Carloman fils de Louis le Bégue prirent la Couronne Royale en l'Abbaye de Ferrieres en Gâtinois par les mains de l'Archevêque de Sens. Eudes & Raoul uſurpateurs de la Couronne furent ſacrez l'un à Compiegne & l'autre à Soiſſons,

Le couronnement de Loüis VI. ne calma pas entierement tous les desordres qui étoient en France, & il n'empêcha pas que quelques Seigneurs mal intentionnez, dont Guy de Rochefort étoit le Chef, n'engageassent Henry Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie de venir en France, pour profiter des troubles dont ce Roiaume étoit agité; mais ce Prince aprés avoir connu que son dessein ne pouvoit avoir de succés, & même aprés avoir reçu quelque desavantage dans une bataille qui se donna entre Loüis & lui, il fut obligé de s'en retourner en Angleterre. Le Roy de France se voiant délivré d'un facheux ennemi, se mit en état de châtier les rebelles, dont le premier fut Philipe son frere naturel: ensuite il marcha contre Thomas de Marle Seigneur de Coussi, qui fut fait prisonnier dans une sortie, & comme il fut mené devant le Roy, ce malheureux pour marquer son obstination & son impieté, se tordit le col, en voulant s'élever pour arracher le saint Sacrement de la main d'un Prêtre. Ce Seigneur étoit un des plus grands sce-

1108. Le Roy d'Angleterre fait la guerre à Loüis V. sans succés. An. 1113.

Mort cruelle de Thomas de Marle.

1113. lerats de son tems, aprés avoir fait assassiner Galderic Evêque de Laon, il lui fit couper le doigt index de la main droite; & ensuite il commanda qu'on jettât le corps de ce Prélat à la voirie. Le Pape étant averti de cette action, convoqua un Concile à Beauvais, qui excommunia ce Seigneur, & laissa le reste de sa punition au Roy, qui le dégrada, lui ôta ses armes, & le déclara son ennemi, & porta ses armes contre lui, comme nous venons de voir.

Hugues du Puiset châtié.

Hugues Seigneur du Puiset en Beausse, fameux par ses crimes, & par ses brigandages, ressentit encore les éfets de la colere du Roy justement irrité contre lui, pour avoir voulu priver le jeune Thibaut Comte de Chartres des Terres & Seigneuries qui lui apartenoient. Ce Comte oubliant les obligations qu'il avoit à Loüis VI. osa neanmoins dans la suite se rendre refractaire à ses ordres. Il soûtenoit que ce Roy n'avoit pas droit de faire razer le Château de Toury à son préjudice; & il eut même la hardiesse de proposer à Sa Majesté de justifier sa pré-

Revolte de Thibaut Comte de Champagne.

tention par le gage de bataille (parce qu'il étoit ſoûtenu du Roy d'Angleterre frère de ſa mere, & des Comtes de Rochefort & de Crecy) lequel défi le Roy pour marquer ſon courage, accepta trop facilement; mais cela n'eut point d'execution, & Louis entra dans la Beauſſe avec une puiſſante armée, acompagné des Comtes de Flandre, d'Anjou, & de Vermandois; & Thibaut eut l'inſolence de meſurer ſes armes avec celles de ſon Souverain, & il offrit bataille à la tête de quelques troupes que le Roy d'Angleterre lui avoit envoiées; mais il fut bien-tôt puni de ſa temerité; car il fut défait, & enſuite s'étant ſauvé dans le Château du Puy, il fut obligé de ſe rendre à diſcretion. Louis uſa de clemence envers Thibaut, il lui pardonna, & lui donna la permiſſion de ſe retirer dans ſes Terres, aprés lui avoir fait prêter nouveau ferment de fidelité. Louis VI. en action de graces de l'heureuſe iſſuë de cette bataille, fonda l'Abbaye de ſaint Victor à Paris. La clemence dont le Roy uſa envers ce Comte, ne fut point capable de

An. 1115.

le contenir dans ſon devoir ; il paſſa en Normandie pour y exciter de la revolte : ce qui obligea Louis d'y aller avec de nombreuſes & puiſſantes troupes ; & comme il ne gardoit plus aucune meſure de bienſéance avec Henry Roy d'Angleterre, parce qu'il avoit des ſujets de plainte contre lui, il commit toute ſorte de dégats dans la Normandie, & il détacha du ſervice de Henry les Comtes d'Aumale & de Hieſme, & pluſieurs autres Seigneurs Normands, qu'il engagea dans ſon parti.

An. 1117.

Toutes ces choſes aigrirent tellement le Roi d'Angleterre, que l'on jugea qu'il en naîtroit une ſanglante guerre ; & pour la prevenir, il fut fait une eſpece de traité de paix, qui toutefois ne dura pas long-temps. Les Hiſtoriens obſervent que la cauſe de la rupture de cet accord, fut la protection que Louïs VI. donna à Foulques Comte d'Anjou qui s'en ſervit pour ſe mettre en poſſeſſion du Comté du Mans contre le Roi d'Angleterre, qui prétendoit avoir droit ſur le même Comté. Louïs avoit ſu-

jet de se plaindre de Henry ; car aprés lui avoir prêté serment de fidelité du 1117.
Duché de Normandie, il lui promit qu'il razeroit Gisors, aussi-tôt qu'il s'en seroit rendu maitre sur un nommé Payen, qui s'y étoit jetté dans le dessein de s'y bien défendre : cependant Henry retint toûjours cette place. Ce manque de parole obligea Loüis de lui envoyer des Ambassadeurs, pour le sommer de démolir entierement le Château de Gisors, comme ils en étoient convenus, ou d'accepter la guerre : Mais Henry qui avoit dessein de le conserver, ne fit aucune réponse positive ; il se plaignit seulement que Louis avoit permis à Foulques Comte d'Anjou, de s'emparer du Comté du Maine contre toute sorte de droit & de justice, & qu'il se fût emparé de Coustance par surprise ; qu'il esperoit que sa Majesté T. C. puniroit cette temerité, ou au moins qu'elle se rendroit arbitre de ce different, mais qu'elle avoit pris la protection de Foulques, ensorte que Loüis, pour se faire raison & pour épargner le sang de ses sujets, presenta le combat d'homme à hom-

Guerre entre Loüis VI. & le Roy d'Angleterre.

An. 1119.

1119. me à ſon ennemi, de la maniere qu'il voudroit ; & enfin l'une & l'autre de ces deux conditions ayant été refuſée, Louïs entra dans la Normandie avec des troupes, & força Henry d'accepter la bataille, en laquelle les François eurent du déſavantage, & Louïs même ſe voyant en danger d'être pris, & de tomber entre les mains de ſes ennemis, fit une agreable & ingenieuſe reparie à un ſoldat Anglois qui ayant arrêté ſon cheval, s'écria le Roi eſt pris : *Comment*, repartit ce Prince, *ne ſçais-tu pas que même au jeu des échets le Roi n'eſt jamais pris.* Louïs VI. donna un grand coup de ſabre ſur la tête de ce ſoldat qui lui fit quitter priſe. Ce Souverain eut enſuite en quelque maniere ſa revanche : car l'année ſuivante il rentra dans la Normandie, où il fit des dégats ſans qu'aucunes troupes du Roi d'Angleterre ſe preſentaſſent pour s'oppoſer à ſes armes. Henry eut recours à l'Empereur & à Foulques Comte d'Anjou ; mais ni l'un ni l'autre ne montra pas beaucoup d'empreſſement ni de chaleur pour la défenſe de ſes interêts.

Loüis VI. en danger.

Quelques années auparavant Crecy se déclara ennemi de Milon Vicomte de Troies, parce qu'il ne le pouvoit engager dans le parti des Seigneurs liguez contre le Roi ; & aprés l'avoir pris en trahison, il le mena lié & garotté comme un criminel en differents Châteaux ; & ensuite il le fit étrangler la nuit, & jetter par une fenêtre du Château de Gumet, publiant qu'il s'étoit rompu le col en tâchant de se sauver. Cette action mit le Roi en une si grande colere, qu'il se résolut de s'en venger ; & Crecy voyant qu'il ne pouvoit éviter sa condamnation, vint se jetter aux pieds de sa Majesté, & implorer pardon qui lui fut accordé à condition qu'il se rendroit Religieux, & qu'il finiroit ses jours dans un Monastere. AN. 1115.

Le Pape Gelaze II. qui fut élu à la place de Paschal II. n'ayant point voulu prendre la confirmation de l'Empereur, devint tellement son ennemi, qu'il fit choisir en son lieu Maurice Burdin Limosin, Archevêque de Braga en Portugal, à qui on donna le nom de Gregoire : ce qui AN. 1120.

Le Pape Gelaze II. vient en France.

AN. 1120. obligea le Pape Gelaze de venir en France, pour demander la protection de Louïs VI. mais il mourut peu de tems aprés, & Calixte II. remplit ensuite la Chaire de S. Pierre. Il étoit frere d'Estienne Comte de Bourgogne, & oncle d'Adelle ou Alix Reine de France. Calixte ne fut pas plûtôt élevé à la dignité de souverain Pontife, qu'il convoqua un Concile à Thoulouse, & ensuite un autre à Rheins, où se trouverent 426. Prelats qui y confirmerent l'excommunication qui avoit déja été lancée contre l'Empereur Henry V. ce qui l'etonna tellement, qu'il perdit presque toute esperance, & menaça de ruiner la France, & principalement Rheims, où son excommunication avoit été confirmée : mais le Roy d'Angleterre lui promit de le venger du Pape & de Loüis VI. qu'il croyoit avoir eu part dans cette excommunication, pourveu qu'il voulût entrer en France du côté de la Lorraine dans le tems qu'il y entreroit du côté de la Normandie : mais l'Empereur refusa d'écouter cette proposition. Cependant Calixte II. fâché de ce que

Calixte II. convoque un Concile à Reims.

la guerre étoit allumée entre Loüis V I. & Henri I I. Roy d'Angleterre, 1120.
& prévoyant bien que leur querelle ſeroit tres-préjudiciable à toute la Chrétienté, moyennant un accord entre ces deux Souverains, qui ne fut pas de longue durée, parce que Guillaume fils aîné de Henri I I. mourut avec Richard ſon bâtard, & Mahaut ſa fille naturelle, & pluſieurs autres Seigneurs peu de tems aprés, en paſſant de Harfleur en Angleterre. C'étoit ce Prince qui entretenoit la paix entre ſon pere & Loüis V I.

Mort de Guillaume fils du Roy d'Angleterre.

An. 1121.

Le Roy d'Angleterre inconſolable de ſa perte, & ne ſçachant à qui en attribuer la cauſe, l'imputa au Roy de France, quoyqu'il n'y eût aucune part, & ſe réſolut pour s'en venger, de lui faire la guerre. L'Empereur ſon gendre ſe mit de la partie, & il vint en France avec une tres-puiſſante armée. Loüis de ſon côté leva des troupes; & pour montrer qu'il ne ſe fioit pas tant à ſes propres forces, qu'en la protection de Dieu, il fit expoſer les Chaſſes des Saints Martyrs de l'Egliſe Saint Denis; & aprés en avoir pris l'étendart, il ran-

Henry I I. declare la guerre à Loüis V I.

gea ſon armée en bataille. L'Empe-
AN. reur étant averti de la réſolution que
1124. Loüis VI. avoit priſe, de donner combat, ſe retira en Allemagne: ce qui rendit inutiles les projets des ennemis.

AN. 1125. Quelque tems aprés le Roi aprit que les Anglois avoient été battus par Amauri Baron de Montfort: on dit qu'en ce Royaume on n'avoit jamais vû une plus puiſſante armée que celle que ce General conduiſoit car l'Iſle de France & les Provinces de Champagne & de Picardie ſeules, avoient fourni 200000. hommes, parmi leſquls étoient des Prêtres & des Moines. Ce fut l'Empereur qui fut cauſe que la guerre recommença contre la France; car aprés s'être reconcilié avec le Pape Honorius, il déchargea ſa colere contre Loüis VI. parce qu'il avoit protegé Calixte II.

Mort de l'Empereur Henri V. contre lui. Henri V. mourut quelque tems aprés, & les Princes de Germanie mirent à ſa place Lothaire Duc de Saxe, qui retenant le Royaume de Bourgogne, le réünit à l'Empire: ce qui donna occaſion à Renaud Comte de Bourgogne de refuſer de

le reconnoître. Ce refus anima tellement Lothaire, qu'il priva Renaud de ſon Comté, & le donna à Bertold Duc de Zebingheim; & de-là prit naiſſance une grande guerre entre ces deux puiſſantes Maiſon, qui ne finit qu'au tems de Frederic I. qui épouſant Beatrix fille de Renaud, la termina entierement. An. 1126.

Loüis VI. fut apellé cette année en Flandres pour vanger la mort de Charles, dit le Bon, fils de Canut Roy de Dannemarck, qui étoit Comte de cette Province-là, lequel fut aſſaſſiné dans une Egliſe le jour des Cendres par des uſuriers, qui prétendoient qu'il les avoit obligé de vendre leurs bleds à trop bon marché, quoique ce fût pour ſoulager les peuples preſſez d'une extrême famine. Du Haillan nous décrit la cauſe de cet aſſaſſinat, & il nous remarque qu'il fut dévancé par une grande querelle qui étoit arrivée entre Thamart qui étoit favori du Comte, & Lambert qui s'en prit à lui, de ce que Charles le Bon l'avoit obligé de reſtituer à l'Abbé de ſaint Bertin pluſieurs bleds & revenus de cet- Mort de Charles, dit le Bon.

te Abbaye qu'il lui avoit enlevez ; &
1126. que Lambert aprés avoir fait tous ſes efforts pour ſe venger de Thamart, & avoit forcé & pillé un de ſes Châteaux, eut la hardieſſe avec Bouchard ſon fils, jeune homme violent & hardi, & ſon frere Bertolfe, de ſe jetter ſur Charles le Bon dans une Egliſe, de lui couper la main droite avec un ſabre, & enſuite de lui donner un ſi grand coup ſur la tête, qu'il le tua. Ces ſéditieux allerent enſuite au Palais du Comte qu'ils pillerent, & tuerent pluſieurs domeſtiques qui s'opoſerent à leurs violences. Thamart fut des premiers ſacrifié à leur vengeance. Le peuple, quoiqu'il ne parût pas fort-bien intentionné pour le Comte, prit part à l'action cruelle qui avoit été commiſe en ſa perſonne, & voulut ſe jetter ſur Lambert pour le punir ; mais il étoit accompagné de tant de gens armez, qu'il évita leur fureur. Le
AN. 1127. Roy auſſi-tôt qu'il fut informé de ces deſordres, envoya des troupes, & châtia ces aſſaſſins tres-ſeverement, & par des ſuplices juſques alors inoüis & inuſitez. L'un fut ataché à

Loüis V. venge la mort du fils de Canut.

une rouë & élevé en l'air, & fut exposé aux oiseaux qui lui creverent les yeux, & bequetant son visage, lui firent endurer mille maux ; l'autre fut pendu avec un chien, qui enrageant de faim, & tourmenté par les coups qu'on lui donnoit, se tournoit souvent vers ce suplicié, & lui déchiroit le visage. 1127.

Loüis VI. pourvût au Comté de Flandre, & il en donna le Gouvernement à Guillaume Courte-housse fils de Robert Duc de Normandie, à qui Henri Roy d'Angleterre son frere avoit fait crever les yeux, pour s'emparer de ses Etats, quoyque lui Henri ne fût que le cadet. Les Anglois qui craignoient l'élevation de Courte-housse, firent quelques efforts pour troubler sa possession ; mais ce fut fort inutilement, car il étoit apuyé des forces de France. Baudoüin Comte de Hainaut, & Guillaume d'Ypres prétendoient au Comté de Flandres, & aussi Estienne frere du Comte de Champagne ; mais leurs prétentions devinrent inutiles, & malgré leurs efforts & leurs resistances Loüis maintint Courte-housse

Dessein contre Courte-housse.

dans la possession du Comté de Flandres sous l'hommage lige de la Couronne.

An. 1128. Guerre contre le Comte de Clermont.

L'Evêque de Clermont se plaignit au Roy que Regnaut Comte d'Auvergne s'étoit emparé de la Ville, dont il étoit Seigneur spirituel & temporel, & qu'il lui usurpoit tyranniquement les droits qui apartenoient à son Eglise. Sur cette plainte Loüis VI. se transporta dans la Province, & fit faire raison à l'Evêque par Regnaut de ce qu'il possedoit injustement: mais ce Seigneur ne se tint pas long-tems dans le devoir; car quelques années aprés il recommença ses violences contre ce Prelat: ce qui obligea le Roy de retourner en Auvergne pour ranger ce rebelle, & le forcer d'obéïr à ses ordres. Il mit le Siege devant Montferrant, au secours duquel vint Guillaume Duc d'Aquitaine; & enfin ces Seigneurs jugeant qu'il étoit plus à propos de recourir à la bonté du Roy, que d'éprouver la puissance de ses armes, se rangerent volontairement à leur devoir, mirent les armes bas. Le Duc & le Comte allerent trouver Loüis

VI. à Orleans, où ils receurent de lui toutes sortes de satisfactions.

Quoique le Roy eût pourveû Guillaume de Normandie du Comté de Flandres aprés la mort de Charles le Bon, comme nous avons dit, assassiné en 1127. Thierry Comte d'Alsace ne laissa pas de lui en disputer la possession, & son entreprise obligea Sa Majesté de retourner en Flandre, & d'assurer cette Province à Guillaume Courte-housse, qu'il fit couronner à Bruges: mais ce Seigneur abusant de son pouvoir, en surchargeant les peuples de continuels impôts, fit soulever tout le pays contre lui; & les Flamands pour se tirer de l'opression où ils étoient, apellerent Thierry à leur secours, qui fit une si cruelle guerre à Guillaume, qu'il fût destitué, & Tierry mis à sa place. Cependant Guillaume ne perdit point courage, & il donna bataille à son ennemi qu'il défit; mais poursuivant sa victoire, il reçut un coup de fléche au bras dont il mourut. On dit que son pere qui étoit aveugle & prisonnier en Angleterre, songea la même nuit que son fils avoit été tué

A N. 1129.

Guerre en Flandres.

en ataquant Tierry prés d'Aloſt.

1129. Il arriva en ce tems-là du deſordre à la Cour à l'occaſion d'Eſtienne de Garlande, qui s'étoit démis de ſa Charge de grand Sénéchal de France, ſans la participation du Roy entre les mains d'Amori de Montfort, qui avoit épouſé ſa niéce fille d'Aſeau. Et comme ſa Majeſté n'agréoit point cette démiſſion, ſoit qu'elle y fût portée par ſon propre mouvement, ou qu'elle y fût excitée par la Reine avec qui Garlande avoit rompu depuis peu de tems : Ce ſujet oſa prendre les armes contre ſon Souverain, oubliant toutes les obligations qu'il lui avoit & ſon propre devoir ; & il fit une ligue avec le Roy d'Angleterre, Tibaut Comte de Champagne, & quelques autres Seigneurs ennemis de l'Eſtat & du Gouvernement ; & ſe retira dans le Château de Livry qu'il avoit fortifié. Loüis VI. fut auſſi-tôt aſſieger Amaury dans cette Place avec quelques troupes ; Raoul de Vermandois fut bleſſé à ce ſiege d'un coup de fleche qui lui creva un œil ; & le Roy même y fut bleſſé à la cuiſſe : ce qui le mit ſi en colere, qu'il força ce Château,

Deſordres dãs la Cour de Loüis VI.

Le Roy aſſiege Amaury dans le Château de Livry.

eau, & le raza, & obligea Estienne de remetre sa Charge entre les mains de Raoul. Le dessein de sa Majesté étoit d'ôter encore à Estienne sa Charge de Chancelier : neanmoins soit qu'il se racommodât avec elle, ou pour d'autres considerations, il fut conservé dans sa dignité, & demeura à la Cour avec quelque credit jusques à la fin du Regne de ce Roy. 1129.

Loüis VI. qui au commencement qu'il parvint à la Couronne, s'étoit toûjours montré si zelé pour la défense des Eglises & des Ecclesiastiques, sur la fin de son Regne, changea en quelque maniere de conduite. Il s'empara des terres de quelques-uns, & chassa quelques autres de leurs sieges; entr'autres l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris : ce qui irrita tellement tous les Prelats du Royaume, qu'ils excommunierent ce Prince; mais le Pape Honorius annulla leurs censures, & leva leur excommunication. On prétend que S. Bernard par un excés de zele s'en plaignit à sa Sainteté; & que comme il aprit que le Roy étoit si animé contre les Evêques qui l'avoient excommunié, que sa co-

1129. lere ne pouvoit être fléchie par toutes les soûmissions que ces Prelats lui fissent, il lui parla en ces termes hardis : *Sçachez, Sire, que Dieu vous punira par la perte de l'aîné de vos enfans.* Prophetie qui ne fut que trop veritable, puisque quelque tems aprés Philipe se promenant un jour à cheval dans les ruës de Paris, & lorsqu'il couroit aprés un de ses Ecuyers du côté de la Place Royale ; un pourceau se jetta entre les jambes de son cheval, qui l'embarassa de maniere qu'il le fit cabrer, & renversant ce Prince par terre, il passa par dessus son corps, & le froissa de telle sorte, que le soir il mourut de ses blessures.

Paroles hardies de Saint Bernard à Loüis VI.

Mort de Philipe fils aîné de Loüis VI.

La douleur extrême que cette mort violente & inopinée de Philipe causa à Loüis, les guerres continuelles qu'il avoit été obligé de soûtenir, l'engagerent pour se procurer un peu de repos, de faire sacrer Loüis son fils puîné, & de se décharger d'une partie de la conduite des affaires sur les soins de ce Prince, quoy qu'il n'eût que treize à quatorze ans. La ceremonie en fut faite par le Pape Inno-

Loüis fils du Roy, sacré.

cent II. qui faiſoit alors tenir un Concile contre Pierre Leon qui lui 1129. diſputoit la Papauté, & dont le parti étoit le plus fort dans Rome. Cet Antipape avoit tant de credit, & ſon élection paroiſſoit ſi juſte & ſi reguliere, que pluſieurs ſe déclarerent pour lui. Le Roy pour connoître le parti qu'il avoit à prendre, fit aſſembler les Prelats de ſon Royaume à Eſtampes. Saint Bernard l'Abbé de Clairvaux y ſoûtint vigoureuſement la promotion d'Innocent II. & tous les Prelets déferant au ſentiment de ce grand Perſonnage, le reconnurent pour Souverain Pontife. Les Rois de France & d'Angleterre lui donnerent auſſi leurs ſuffrages. Le Duc d'Aquitaine neanmoins à la ſuſcitation de Gerard Evêque d'Angouleſme, pour des interêts particuliers, ſe déclara pour Anaclet, autrement Pierre Leon contre Innocent II. & perſiſta un an & demi dans ce Schiſme : mais en 1135. S. Bernard obligea ce Duc de reconnoître Innocent II. On dit que An. 1135. Guillaume Duc d'Aquitaine, pour faire penitence de ce qu'il avoit pris avec tant de force le parti

1135. d'Anaclet, alla en pelerinage à saint Jacques en Galice, & que pour avoir plus de liberté de faire son voyage & sa penitence, il fit courir le bruit qu'il étoit mort; & qu'aprés s'être dérobé de ses gens, il alla passer le reste de sa vie dans un Hermitage prés de Florence, au retour de S. Jacques, où il institua l'ordre des Guillemins, depuis apellez Hermites de saint Augustin par Ordonnance du Pape Innocent III. Ce Duc par son Testament avoit ordonné que sa fille aînée nommée Alienor épouseroit le jeune Loüis fils de Loüis VI. & qu'elle lui porteroit toutes ses Seigneuries en dot: ce qui fut executé, & Loüis aprés la mort de Guillaume alla à Bourdeaux, où il épousa Alienor, & ensuite la mena à Poitiers. On croyoit que ce mariage seroit fort avantageux à la France, l'evenemét fit juger le contraire.

Penitence de Guillaume Duc d'Aquitaine.

Mariage de Loüis le jeune avec Alienor ou Eleonor.

Loüis VI. dont la vigueur & le courage ne pouvoient plus soûtenir la pesanteur de son corps, & fort incommodé de ses blessures, & d'un flux de sang, mourut peu de tems aprés avoir reduit le Seigneur de saint Brison sur Loire. Il regna 30. ans

Mort de LouïsV.

AN. 1137.

On dit que ce Prince mourut dans des sentimens fort Chrétiens : qu'il témoigna un indicible repentir de ses pechez, qu'il fit sa confession publiquement, & que tout languissant & tout foible qu'il fût , il se leva de son lit pour aller au devant du sacré Viatique , & pour le rec[illegible] plus de resp[illegible] se sentant mourir il commanda qu'on le mit à terre, & que l'on étendit son corps sur un lit de cendres en figure de croix, une pierre sous sa tête au lieu d'oreiller, & que dans cette posture humiliée il rendit l'ame à Dieu. 1137.

LOVIS VII. dit le Ieune. Roy 40.

LA nouvelle de le mort de Loüis VI. étant connuë à son fils, le fit bien-tôt résoudre de venir à Paris avec la Reine son épouse, aprés avoir neanmoins pourvû aux affaires de Guyenne. Le Roy dans sa marche punit quelques Bourgeois d'Orleans, qui abusoient de la liberté qu'ils avoient de se servir d'armes pour se

défendre de la violence des Seigneurs.
1137. Gauchay de Mongeay, l'un des suports de la Ligue, que quelques Gentils-hommes avoient faite contre le feu Roy Louïs VI. fut le premier qui s'éleva contre Louïs VII. son fils; il fut aussi celui qui sentit les premiers effets de sa colere : car aprés l'avoir contraint de se rendre, Château, & l'avoir [illegible] en raza les murailles, laissant seulement [illegible] tour sur pied.

Punitió deMon-geay.

Le Royaume fut assez tranquille durant quelques années, & son repos ne fut interrompu que par les plaintes continuelles que faisoient les Chrétiens en la Terre sainte, & qui demandoient du secours. Tierry d'Alsace y passa avec un grand nombre de Noblesse, pour apuyer de ses armes Foulques Roy de Jerusalem son beau-pere. Il parut en ce tems-là Pierre Abelard Breton, Theologien d'une grande capacité, & d'une haute reputation : mais les lumieres de son esprit & l'étenduë de son genie ne contribuerent qu'à le rendre plus opiniâtre dans ses sentimens erronez & peu ortodoxes, touchant quelques-

uns des myſteres de nôtre Religion, & principalement concernant celui de la Trinité. Il s'efforça de faire valoir les erreurs de Neſtorius, d'Arius & de Pelage. Cet heretique fut condamné par le Legat du Pape Innocent II. & enſuite l'Archevêque de Sens convoqua un Concile, où Abelard fut cité pour défendre ſes opinions. S. Bernard qui étoit la grande & brilante lumiere de l Egliſe alors, & qui étoit le plus rude & le plus puiſſant ennemi de cet heretique, s'y trouva pour ſoûtenir la verité contre lui, & confondre ſon aveuglement: mais Abelard n'oſa y paroître. Son abſence n'empêcha pas toutefois que les Evêques ne lui fiſſent ſon procés, & ne le condamnaſſent comme heretique. Abelard en apella à Rome, mais le Pape confirma l'arrêté des Prelats de France; & enfin Abelard convaincu par ſes propres lumieres & par les puiſſantes raiſons que S. Bernard repreſenta dans un diſcours qu'il fit à ce ſujet, demeura dans l'Abbaye de Cluny, où aprés avoir pris l'habit, il paſſa le reſte de ſa vie ſans renouveller ſes dogmes, & marquant une

AN. 1139.

Abelard heretique, ſes opiniõs & ſes amours.

grande déference pour la décision des
1139. Evêques. Ceux qui voudront aprendre les amours d'Abelard avec la belle Heloise, consulteront les recherches de Pasquier. L'on croit que ce fût cette femme, qui aprés avoir engagé ce grand Thelogien dans la débauche, lui donna occasion de faire paroître des sentimens peu conformes à ceux de l'Eglise.

Je ne vous parlerai point de la guerre que Louïs VII. entreprit contre le Comte de Thoulouse, à la sollicitation de la Reine Eleonore, qui prétendoit revenir contre une vente du Comté de Thoulouse en qualité d'heritiere des Ducs d'Aquitaine; parce que cette guerre n'eut aucũ succés, & qu'elle finit aussi-tôt qu'elle fût commencée.

Il arriva un grand different entre le Pape Innocent II. & le Roy sur ce qu'aprés la mort d'Alberic Archevêque de Bourges; Quercinas fut nommé par le Clergé, & confirmé par sa Majesté en cette Dignité. Le Pape annulla cette élection, & confera de son autorité l'Archevêché à Pierre de la Chastres; de laquelle entreprise Louïs VII. fut si irrité, que jugeant

que c'étoit une atteinte aux droits de sa Couronne, il ne voulut jamais permettre que ce nouveau pourvû se mit en possession. Le Pape qui venoit d'obtenir la même chose de l'Empereur croyoit le devoir aussi emporter sur le Roi de France ; il s'opiniâtra à maintenir Pierre dans la nomination qu'il avoit faite de sa personne, & dans la chaleur de sa colere il excommunia le Roi, & mit son Royaume en interdit : ce qui n'étonna pas ce Prince, qui n'étoit pas ignorant du pouvoir des Papes, & il se montra aprés ces foudres Apostoliques, plus résolu & plus ferme à maintenir ses droits qu'auparavant. Il y avoit bien des considerations qui devoient engager Innocent II. à ne pas traiter de cette maniere injurieuse & violente Loüis VII. La premiere étoit les grands services que le S. Siege avoit reçûs de Loüis VI. qui pour montrer son zele pour les Papes avoit pris leur parti contre l'Emperer. La seconde étoit qu'il ne seroit pas juste que les Papes donnassent des Prelatures en France à des personnes qui ne fussent point agrea-

1139

Different entre le Pape & Loüis VII.

An. 1140.

1140. bles à nos Rois, à cauſe des dangereuſes conſequences, & des ſuites fâcheuſes pour ce Royaume, que ces nominations aporteroient & cauſeroient.

AN. 1141.

Guerre contre Thibaut

Thibaut Comte de Champagne qui avoit pris le parti de ce nouvel Archevêque contre le Roi, reſſentit bien-tôt les effets de ſa temerité. Loüis entra ſur ſes Terres, ce qui obligea Thibaut d'avoir recours à Innocent II. qui pour détourner l'orage & délivrer ce Comte du peril où il étoit, leva l'excommunication qu'il avoit fulminée contre le Roi: mais Sa Sainteté ne vit pas plûtôt ſes armes éloignées de la Champagne qu'elle renouvella ſes foudres ſpirituels contre lui; ce qui obligea Louis VII. de retourner ſur ſes pas, & de rentrer dans cette Province-là, où ſes troupes mirent tout à feu & à ſang aprés avoit pris Vitry d'aſſaut, elles y brûlerent plus de treize cens perſonnes dans la grande Egliſe où elles s'étoient refugiées. Les nouvelles de cette cruelle action toucherent extrêmement le cœur du Roi qui étoit naturellement bon; il témoigna tant

Vitry pris d'aſſaut & treize cens hommes brûlez.

de douleur de la violence que ses soldats avoient exercée dans Vitry, qu'il ne fut pas necessaire d'employer personne, pour l'exciter à compassion & pour en marquer du ressentiment & du regret. Il ne ressembla pas à l'Empereur Theodose à qui Saint Ambroise refusa l'entrée de l'Eglise jusques à ce qu'il eût fait penitence d'un grand carnage fait par ses troupes en la ville de Thessalonique. Saint Bernard qui étoit regardé comme l'Oracle de son temps, eut besoin de toute son éloquence pour calmer la douleur de Loüis VII. pour le consoler, & pour lui persuader que quelque grand que pût être son crime, il trouveroit encore par la penitence & par ses larmes, dequoy fléchir la colere de Dieu & de s'attirer sa misericorde. *Je consens* disoit ce grand Saint, *que le pecheur reconnoissant l'excés de ses crimes, ait recours à la penitence; mais il faut que cela se fasse sans desespoir, qu'il soit humble sans qu'il soit lâche; qu'il craigne, mais qu'il espere qu'il ait un grand repentir, mais qu'il soit accompagné de force pour se relever de sa cheute, & le courage ne le*

An. 1143.

Beau discours de saint Bernard au Roi.

1143. *doit point abandonner au milieu de sa plus grande affliction. Faites réflexion grand Roi ! que vous n'êtes pas seulement Chrétien ; mais le premier Monarque de la Chrétienté & le fils aîné de l'Eglise. Soyez persuadé, Sire, que Dieu est plus disposé à vous faire sentir les effets de sa misericorde, que vous n'êtes ardent à la lui demander.* Le Roi se trouva extrêmement consolé des paroles de ce saint Pere, & il consentit volontiers pour le bien de la paix, que Pierre de la Châtres fut maintenu dans l'Archevêché de Bourges. Thibaut fut reconcilié avec Louis VII, qui promit de faire le voyage de la Terre-Sainte, pour expier toutes ses fautes, & ce Prince obtint la levée de son excommunication, & de l'interdit de son Royaume qui duroient encore.

Pendant que la France joüissoit d'une grande tranquillité, les Chrétiens Levantins étoient fort tyrannisez par les Infideles ; ils n'avoient plus de Prince pour les défendre des insultes de leurs ennemis. Le Gouvernement du Roiaume de Jerusalem étoit tombé entre les mains de Meli-

ſende veuve de Foulques & mere de Baudoüin, à qui la foibleſſe de l'âge ne permettoit pas de faire des exploits fort conſiderables. Loüis VII. dans le deſir de s'acquitter de ſa promeſſe & dans le deſſein de donner ſecours aux Chrétiens Levantins, convoqua une aſſemblée de tous les Ordres de ſon Roiaume à Vezelay, où l'intention de Sa Majeſté ne fut pas plûtôt connuë, qu'une Croiſade fut arrêtée, non-ſeulement des Princes & des Seigneurs de la Cour, mais même des perſonnes de toutes ſortes d'âge & de condition, & de ſexes differens. La Reine Eleonore obtint du Roi qu'elle l'accompagneroit en ce voyage; ce qui apporta comme il ſera dit dans la ſuite, un notable prejudice aux affaires de ce Royaume. Pluſieurs Dames à ſon exemple, ne ſe contenterent pas de prendre la Croix mais encore prirent des armes pour aller contre les Infideles, & pour ne point ceder à l'ardeur & au courage des hommes. Saint Bernard fut comme la trompette de cette Croiſade, puiſqu'il la précha avec toute la force de ſon éloquence, & l'ar-

AN. 1145.

Croiſade des Chrétiens Fräçois.

deur de ſon zele. L'Empereur Conrad
1145. III. excité par les remontrances de ce ſaint perſonnage, & engagé par les démarches de Loüis VII. réſolut de croiſer, & à ſon exemple pluſieurs Princes d'Allemagne ſe joignirent à l'Empereur. Les Allemands ne cederent point au zele des François. L'armée Imperiale étoit de cinquante mille hommes ſans la cavalerie legere. L'armée de France égaloit celle-là en nombre, & la ſurpaſſoit même en courage, & en adreſſe. Dieu ne permit pas neanmoins que ces deux armées quoique nombreuſes, fiſſent aucun progrés conſiderable. L'Empereur partit le premier au mois de Mars, & Loüis VII. au mois d'Avril ſuivant, aprés avoir pris l'Oriflamme ou Banniere & Etendart de ſaint Denis. Leur route étoit par la Hongrie & la Bulgarie vers Conſtantinople. L'armée de l'Empereur ſouffrit beaucoup au commencement à cauſe de la ſterilité des lieux par où elle paſſa, même par la malice des Grecs qui ſuportoient impatiemment que Conrad III. prit la qualité d'Empereur, quoique ce ne fût que d'Oc-

cident ; & ce qui fit la derniere disgrace des Allemands, fut qu'ils se trouverent en des endroits qu'ils ne connoissoient pas, & abandonnez des guides qu'ils avoient pris pour les conduire. Cependant comme les Capitaines Allemands déliberoient sur ce qu'ils avoient à faire en cette fâcheuse conjoncture, ils apprirent que les Turcs venoient à eux en grand nombre, ce qui leur fit connoitre qu'ils avoient été trahis ; neanmoins ils resolurent de soûtenir leurs attaques avec courage ; ce qu'ils firent mais avec une perte considerable : & comme ils n'avoient aucune autre esperance que le secours des François dans la crainte où leur défaite les avoit mis, ils abandonnerent leurs blessez & leurs équipages, ne songeans qu'à sauver leurs vies, & joignirent les François. Loüis VII. reçût l'Empereur avec beaucoup d'accueil & de generosité. Ces deux Souverains furent agitez de deux differentes passions en cette entreveuë. L'Empereur étoit transporté de joye de voir celui dans le secours duquel consistoit toute son esperance. Le Roi étoit penetré d'une vive douleur de l'infor-

An. 1146.

Ce qui se passa au voyage des Princes Croisez.

1146, tune qui étoit arrivée à ſon frere & ſon ami. Il fit tout ce qui étoit en ſon pouvoir pour reparer ſa perte & le conſoler de ſa diſgrace. Neanmoins toutes ſes offres de ſervices lui furent fort inutiles, puiſque le peu de troupes qui lui reſta, qui n'étoit pas la dixiéme partie de celles qu'il avoit emmenées, ſe débanda & obligea l'Empereur de ſe retirer à Conſtantinople dans le deſſein enſuite de reprendre le chemin d'Allemagne. Le départ de Conrad III. n'empêcha pas que Loüis VII. ne continuât ſon voyage, & étant arrivé ſur le bord de la riviere de Meandre, il aperceut que les Turcs étoient campez de l'autre côté. Les François qui vouloient venger l'injure faite aux Allemands chercherent un gué pour paſſer, & l'ayant trouvé ils allerent attaquer leurs ennemis qui furent fort ſurpris d'une entrepriſe ſi hardie. Ces Barbares furent entierement défaits, ils perdirent tous leurs équipages, & tout ce qu'ils avoient aporté de plus précieux & de plus riche.

Victoire des Frãçois.

Quelques jours aprés les Turcs eurent leur revanche par la faute de

Godefroi de Ranconne Seigneur Poitevin, qui prefera un lieu agreable & delicieux pour faire camper son avantgarde, au lieu de choisir un lieu avantageux, suivant le conseil qu'on lui avoit donné, ce qui fut cause de la défaite des troupes : le Roi méme fut en danger de sa vie; mais quand il reconnut que son arriere-garde étoit en bon état, & qu'elle s'étoit sauvée des mains de ses ennemis, il reprit courage, & fut consolé de sa disgrace. 1146.

AN. 1147.

Retour de Loüis VII. en ce Royaume.

La perte que ce Roi venoit de faire, le fit resoudre de prendre la route de France, & il arriva par mer à Antioche où Raymond le receut avec toute la magnificence qui étoit duë à un aussi grand Prince qu'étoit Loüis VII. Il le pria de l'apuyer de ses forces pour étendre sa domination, & Eleonore sa niece en importunoit sa Majesté; mais ce fut fort inutilement, ce qui irrita tellement cette Princesse qu'elle ne vouloit plus retourner avec son époux, & desiroit demeurer à Antioche.

On dit que quelques amourettes que cette Reine avoit avec Saladin,

étoient cauſe de la reſiſtance qu'elle
1147. témoignoit à Louis VII. de le ſuivre dans ſes Etats. Ce Prince vint d'Antioche en Jeruſalem où il fut receu par Baudouin avec plus d'acclamations de joye & d'aplaudiſſement qu'il n'avoit été receu à Antioche : car un Hiſtorien, nous dit que le Clergé à ſon entrée chanta, *Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur.* L'on fit une aſſemblée generale de tous les Princes Chrétiens dans la ville d'Acre où l'Empereur ſe trouva le premier, & enſuite Louis VII. & là il fut arreté que l'on aſſiegeroit Damas, afin de finir leur voyage par cette conquête. Le commencement de ce ſiege fut aſſez heureux, mais la fin fut aux Croiſez fort deſavantageuſe ; parce que les Syriens jaloux de la gloire des Chrétiens, les trahirent & les abandonnerent. Le mauvais & fâcheux évenement de cette entrepriſe, engagea Conrad III. & Louis VII. de continuer leur route, & de s'en retourner chacun dans ſes Etats.

Siege de Damas ſans effet.

Louis aprés avoir ſolenniſé le jour de Pâques en Jeruſalem, s'embar-

qua au port d'Acre; mais il fut surpris par une si horrible tempête, qu'il tomba en la puissance des Grecs qui l'auroient mené à Manuel leur Empereur, si Georges Lieutenant de Roger Roi de Sicile, ne l'eût retiré de leurs mains, & ne les eût obligé de le mettre en liberté. Si Eleonore qui étoit grosse eût accouchée d'un fils, on croit que le Roi auroit oublié tout ce qui s'étoit passé; mais comme elle ne mit au monde qu'une fille, la mesintelligence se mit entr'eux : & aussi-tôt que Louis VII. fut arrivé dans son Royaume, il convoqua un Synode à Baugency, où il fit casser son mariage avec cette Princesse, sous prétexte de l'alliance qui etoit entreeux. Ce divorce fut tres-préjudiciable à la France, puisque le Roi rendit à Eleonore le Duché de Guyenne ce qu'il ne devoit pas faire, s'étant chargé de ses deux filles; & cela donna occasion à cette Princesse de se remarier avec Henri Comte d'Anjou, & Duc de Normandie, déclaré heritier de la Couronne d'Angleterre, à qui elle aporta en dot le Duché de Guyenne.

AN. 1150.

Le Roi fait casser son mariage avec Eleonore

1150. L'on est persuadé que l'engagement qu'Eleonore avoit eu avec Saladin originaire Sarrasin, dont nous avons parlé, avoit été cause de la division qui étoit arrivée entre elle & Louis VII. Le Roi un an aprés la dissolution de son mariage avec Eleonore, envoya demander Constance-Elizabeth, fille d'Alfonse VII. Roi de Castille, par Hugues Archevêque de Sens, laquelle il épousa l'année suivante; mais cette Princesse mourut peu de temps aprés, & Louis VII. épousa en troisiémes nôces, la fille de Thibaut le Vieil Comte de Champagne, de laquelle il n'eut point d'enfans durant les quatre premieres années de son mariage; mais les prieres des peuples obtinrent de Dieu qu'il nâquit en 1165. un fils apellé Philippe, surnommé Dieudonné, & ensuite Auguste.

AN. 1151. Louis VII. épouse l'Infante de Castille.

Mort de l'Abbé Sugger.

Nous ne pouvons passer sous silence la mort de l'Abbé Sugger, qui mourut en ce temps-là. C'étoit un personnage d'un grand merite, & dont les conseils avoient été d'un poids fort considerable, & d'une grande utilité pour l'Etat. Cette perte

AN. 1152

fut tres-ſenſible à Louis VII. parce qu'il n'agiſſoit que par ſes avis, & que ſans ſon ſecours toutes ſes lumieres paroiſſoient éteintes.

Les inimitiez qui étoient entre le Roi de France & Henri Roi d'Angleterre, furent pour quelque temps ſuſpenduës par l'alliance du fils aîné de Henry avec Marguerite fille du ſecond lit de Louis, quoiqu'ils fuſſent tous deux fort jeunes; mais elles éclaterent quatre ans aprés & eurent quelque ſuite. La cauſe de la guerre qui arriva entre ces deux Souverains, eſt diverſement raportée; & on croit que ce fut à l'occaſion du Comté de Toulouſe, ſur lequel Henri prétendoit avoir droit au préjudice de Raimond, qui étoit ſoûtenu de Louis VII. & Henri faiſoit encore revivre la prétention qu'Eleonore ſon épouſe, avoit ſur le Comté de Toulouſe, qu'elle ſoûtenoit n'avoir point été legitimement vendu par Guillaume à Raimond, ſurnommé de S. Gilles. Cette guerre étoit fort allumée, parce que les eſprits des deux Rois s'étoient fort animez l'un contre l'autre; & Eleonore qui

AN. 1156

AN. 1160.

Guerre entre la France & l'Angleterre.

1160. n'étoit pas contente d'avoir été répudiée par Louis VII. ne contribuoit pas peu à entretenir cette division ; neanmoins aprés que Henri eût eu quelque avantage sur Raimond, & voyant qu'il alloit attirer sur lui toutes les forces de France, consentit de renoncer en faveur de S.Gilles au droit qu'il avoit sur le Comté de Toulouse, à condition qu'il en feroit foi & hommage à Richard son fils, à qui il avoit donné le Duché de Guyenne.

AN. 1162. Le Pape Alexandre III. vint cette année en France pour demander secours à Louis VII. contre Frederic I. Empereur, qui soûtenoit le parti de Victor Anti-Pape. Il y eut un Concile à Clermont en Auvergne, où il fut excommunié avec tous ses adherans : ensuite duquel il y en eut un autre à Avignon, où les deux prétendans à la Papauté, l'Empereur, les Rois de France & d'Angleterre, & plusieurs autres Princes devoient se trouver ; mais Alexandre III. ne s'y rencontra pas, soit qu'il se défiât de l'Empereur qui s'y étoit rendu avec beaucoup de troupes, soit que cela

Querelle à l'occasion de Victor l'Anti-Pape.

Sponde.

eût été ainsi arrêté entre les deux Rois, qui ne s'y rendirent pas aussi. Le Pape Alexandre convoqua un autre Concile à Tours l'année suivante, où se trouverent cent cinquante Evêques & cinq cens Abbez, qui confirmerent l'excommunication de l'Empereur, & de l'Anti-Pape. L'on y fit encore quelques Reglemens pour la discipline de l'Eglise. On excommunia tous les Curez qui exigent de l'argent pour l'enterrement des pauvres & pour l'administration des Sacremens. Cependant le Pape alla trouver Loüis VII. & Henry II. à Toury sur Loire, qui le receurent comme le Pere commun des Chrétiens, & prenans chacun la bride de sa mule, le conduisirent au lieu qui lui étoit préparé. Il sembla que dans cette entreveuë, l'un & l'autre de ces deux Rois dissimulans & cachans leurs ressentimens particuliers, parurent être d'intelligence. Alexandre III. retourna à Rome, où il fut favorablement receu de tous les Romains, ce qui fâcha tellement Frederic I. qu'il entra en Italie avec une puissante armée, & il y commit des violences extra-

An. 1163

Concile tenu à Tours.

ordinaires & des cruautez inouïes.
1163. Il ruina les villes de Milan & de Veronne ; & ensuite par la force des armes, il établit Victor dans le Saint Siege qui en reconnoissance couronna l'Imperatrice Beatrix. Alexandre se vit obligé de sortir de Rome & de s'enfuir à Gaïette, située prés du Golfe des Bayes, & de-là à Benevent ville du Royaume de Naples. La mort du Pape Victor qui arriva quel-
1164 ques années aprés, devoit terminer toute la querelle qui s'étoit excitée à son occasion, & elle devoit donner esperance à Alexandre III. de remonter sur la Chaire de S. Pierre : mais l'Empereur l'empêcha en substituant Paschal à la place de Victor ; & encore en mettant aprés la mort de Paschal Calixte III. mais enfin, en l'an 1171. accord fut fait entre Frederic II. & Alexandre III. à Venise, par lequel il fut arrété que Calixte se déporteroit de toutes ses prétentions, & abdiqueroit le Pontificat, & qu'il reconnoitroit Alexandre III. pour le legitime successeur de S. Pierre. Quelques Historiens disent que l'Empereur fut obligé de demander pardon au

Accord entre Alexandre III. & Frederic II.

au Pape de toutes les guerres qu'il lui avoit faites, & que l'étant aller 1164.
trouver à Venise, il se prosterna à ses pieds, & que ce Pape insolemment lui marcha sur le corps, en criant : *Tu marcheras sur l'aspic & sur le basilic.* On ajoûte que cet Empereur répondit en colere : *Je fais la reverence, non à toi, mais à S. Pierre*, & qu'Alexandre III. lui repartit *& à moi & à S. Pierre.* L'Histoire observe que ceux de la suite de Frederic II. auroient joüé un méchant tour, & fait violence à Alexandre, s'il ne se fût jetté à son cou, & n'eût obtenu de lui que ses gens ne lui feroient aucune insulte.

Quoique le mariage de Henry fils ainé du Roy d'Angleterre avec Marguerite de France fille ainée de Loüis septiéme dût éteindre toutes les querelles, & les inimitiez qui étoient entre ces deux Rois, il ne les assoupit que pour quelque tems, comme nous avons dit. Ce qui renouvella leur querelle, fut que Guillaume Comte d'Auvergne, ne rendant pas l'obéïssance qu'il devoit à Henry II. comme étant son Souverain Seigneur à

An. 1169. Causes de la guerre entre la France & l'Angleterre.

cause de son Duché de Guyenne, obligea ce Roy de prendre les armes contre lui. Loüis VII. voulut prendre part dans cette querelle, & soûtenir Guillaume, qui implora sa protection comme Prince Souverain de lui & de Henry, qui tenoit son Duché de Guyenne à foy & hommage du Roy de France. On ajoûte que ce qui anima entierement Loüis VII. contre Henry, fut qu'à son exemple, il leva de grandes sommes sur les Seigneuries qu'il possedoit en France, dont la recepte se faisoit dans l'Eglise de saint Martin de Tours. Loüis VII. prétendit qu'en étant le Patron & le Fondateur, les deniers en provenans lui apartenoient. Ces contestations furent neanmoins terminées prêque au moment de leur naissance, par un acord qui fut fait entre ces deux Rois à saint Germain en Laye; & là Henry le Jeune fit foy & hommage des Comtez d'Anjou, & du Maine, à Loüis VII. son beau-pere, qui le recevant à hommage lui donna l'Ofice de grand Senechal de France, qui étoit ataché à la Maison d'Anjou.

An. 1170. Acord entre Louis septiéme, & Henry second

Quoique le mariage de Henry le Jeune, eût été fait avec Marguerite de France, il y avoit long-tems, il ne se consommoit point ; & cette Princesse demeurant toûjours dans la Cour d'Angleterre, son époux l'enleva, & la mena dans l'Isle de France, ce qui fut une ocasion de joie à Loüis VII. qui croioit que cet enlevement aporteroit quelque bien à ses afaires. Ce Prince s'étoit auparavant plaint à Henry le Vieil de ce qu'en faisant couronner Henry son fils en Angleterre, il n'avoit pas rendu cet honneur à Marguerite sa bru, & qu'il ne l'avoit pas fait assister à cette ceremonie. Henry le Vieil chercha des moiens pour s'excuser ; mais voïant que Loüis VII. ne recevoit point ses excuses, pour lui ôter tout prétexte de plainte, il fit de nouveau couronner Henry son fils avec la Princesse Marguerite ; mais ce ne fut pas une satisfaction entiere pour Loüis septiéme, & il se servit toûjours de ce prétexte pour animer son gendre contre son Pere. Il n'étoit pas fort dificile de desunir Henry le Jeune d'avec le Roy son Pere, puis qu'il

AN. 1173.

Henry le Jeune enleve son épouse.

1173. Desunió de Henry le Jeune avec Henry second son Pere.

voulut le dépoſſeder & regner ſeul depuis qu'il fut couronné Roy d'Angleterre ; & pour parvenir à ſon deſſein, il fit des conſpirations, & des complots tant en France, qu'en Angleterre, en ſorte que les Provinces de Normandie, Bretagne, Anjou, Poitou, Touraine & Guyenne ſe virent diviſées en deux factions, quelques Seigneurs ſoûtenans le parti de Henry le Jeune dans l'eſperance de rendre leur fortune meilleure, & les autres favoriſans Henry le Vieil, & s'atachans à leur devoir. Louis VII. ne fut pas long-tems ſans ſe déclarer pour ſon Gendre ; il entra avec des troupes dans la Normandie, & mit le ſiege devant Verneuil. Cette entrepriſe ſurprit beaucoup Henry le Vieil, il ne perdit pas neanmoins courage, & il envoia des troupes dans cette Province, qui obligerent Louis VII. de lever le ſiege. Le Roy d'Ecoſſe prit les interêts de Henry le Jeune, & entra avec ſes troupes en Angleterre ſous la conduite de Robert de Leyceſtre. Louis VII. fit paſſer auſſi une armée en ce Roiaume-là, afin d'embaraſſer tellement Henry le

An. 1174.

Vieil, qu'il ne pût envoier des troupes en Normandie ; mais cette armée fut défaite, & dans un combat qui se donna, il y eut plus de dix mille François tuez. Cette disgrace n'empêcha pas toutefois que les peuples ne reprissent courage. Le siege de Verneuil aiant été levé Louis le Jeune assiegea Rouen, qui se défendit avec une vigueur extraordinaire, & Henry le Vieil partit d'Angleterre pour se rendre à ce siege à la tête d'une puissante armée. Cependant la Paix fut moiennée entre ces deux Rois, par l'entremise de Thibaut Comte de Blois, & de l'Archevêque de Sens ; & le sceau de cette Paix fut le mariage d'Adelle fille de France avec Richard, fils puisné de Henry le Vieil. Comme cette Princesse étoit jeune, & d'une beauté singuliere, elle fut mise entre les mains du Roy d'Angleterre, qui en abusa, ainsi que l'on a prétendu, qu'il avoit fait de Marguerite de France, femme de son fils ainé, avant qu'il eût consommé son mariage avec elle. Les amours scandaleuses de Henry le Vieil n'étoient pas si cachées, & les desordres de sa

1174.

AN. 1176.

Paix entre Louis septieme, & Henry le Vieil.

conduite n'étoient pas si peu connus
1176. que Louis VII. n'en fut informé, ce qui lui donnoit un chagrin mortel; mais sa prudence le retint, & l'empêcha de faire éclater son ressentiment, & il n'en tira point d'autre vengeance; sinon qu'il fit promettre à Henry le Vieil de faire consommer incessamment le mariage d'Adelle avec Richard. Louis VII. & Henry le Vieil en faisant la Paix avoient dessein de joindre leurs forces pour faire la guerre aux Héretiques Albigeois, qui corrompoient les mœurs des peuples, & faisoient des desordres dans le Languedoc, étant soûtenus de Roger Comte d'Alby; mais ils jugerent que leur âge ne leur permettoit pas de faire cette entreprise; & qu'il faloit auparavant que le Pape essaiât de reduire ces Héretiques par la force
An. des foudres spirituelles, & des cen-
1178. sures.

Louis VII. se sentant ataqué d'une facheuse paralisie, & acablé de fatigues & de chagrin, qui diminuoient les forces de son esprit, & de son courage tout ensemble, songeoit à se faire un Successeur, même avant sa

mort ; & pour cet éfet, il fit couronner Philipe son fils, qui n'étoit alors âgé que de quatorze ans. On tient que ce Prince quelque tems auparavant s'étoit égaré à la chasse dans la forêt de Reims, & qu'aprés s'être recommandé à Dieu, & avoir fait ses prieres à la Vierge, il rencontra un Païsan, qui le fit sortir de cette forêt, & le mena en toute seureté à Reims. Quelques Historiens disent, que Guillaume Cardinal de sainte Sabine sacra Philipe, & que la Reine Alix sœur de ce Cardinal obtint que le Sacre de nos Rois dorenavant se feroit à Reims. Henry le Jeune en qualité de Pair soûtenoit la Couronne de Philipe en cette ceremonie, & Philipe Comte de Flandres portoit son épée.

An. 1179.

Louis septiéme, fait couronner Philipe.

Louis VII. ne fut pas plutôt de retour d'Angleterre, où il étoit allé par devotion pour visiter le tombeau de saint Thomas de Cantorbery, qui avoit été long-tems exilé en France, qu'il fut ataqué d'une maladie dont il mourut. Alix fille de Thibaut le Grand, Comte de Champagne son épouse, fit faire à ce Roy un mau-

Mort de Louis septiéme.

—— ſolée de marbre blanc dans l'Egliſe de
1179. Nôtre-Dame de l'Abbaye de Barbeau prés de Melun, où il fut enterré. On dit que Charles IX. en paſſant par cette Abbaye, eut la curioſité de faire ouvrir ce tombeau, & qu'il y trouva le corps de ce Prince prêque tout entier, n'y aiant que ſes ornemens Royaux que la pourriture avoit à demi conſumez. Louis VII. étoit fort Religieux, & auſſi Dieu couronna ſa vie par une paix. Les Sciences fleurirent ſous ſon Regne, l'Univerſité de Paris étoit remplie de perſonnes d'une ſinguliere érudition; on y vit briller Pierre Lombard maitre des Sentences, à qui Philipe frére du Roy ceda l'Evêché de Paris; Pierre Abelard ſçavant Theologien vivoit auſſi de ce tems-là, & Hugues, dit de ſaint Victor Saxon.

Origine des douze Pairs de France.

Du Tillet dans ſes mémoires dit, que Louis le Jeune inſtitua les douze Pairs de France pour aſſiſter au Couronnemennt de Philipe II. Chacun ſçait que des douze Pairs, il y en a ſix ſeculiers, ſçavoir les Ducs de Bourgogne, de Guyenne, & de Normandie, les Comtes de Flandre, Cham-

pagne, & Thouloufe, & fix Eccle-fiaftiques, l'Archevêque de Reims, les Evêques de Langres & de Laon, qui font Ducs & Pairs, les Evêques de Châlons fur Marne, de Beauvais & de Noyon, qui font Comtes. 1179.

L'éloquence de faint Bernard éclata en diferentes ocafions, comme nous avons vû, & principalement contre Gilbert Poret Evêque de Poitiers, qui prêchoit plufieurs herefies; il foûtenoit que la Nature divine ne s'étoit point incarnée, que perfonne n'étoit baptifé, s'il ne devoit être fauvé. Le zele de faint Bernard parut encore contre l'héretique Henry, lequel aprés avoir quité l'habit de Religieux devint Apoftat, & enfeigna plufieurs fauffes & héretiques opinions: entre autres il foûtenoit que le Baptême étoit inutile, s'il étoit conferé à des enfans avant qu'ils euffent l'ufage de la raifon; que la Divinité n'avoit pas été incarnée; que perfonne ne merite, excepté JESUS-CHRIST. Je ne parleray point de l'hérefie des Apoftoliques, qui fe difoient les fucceffeurs des Apôtres, & qu'eux feuls avoient le pouvoir de confacrer le Corps & le

Herefie de Gilbert Poret.

Sang de JESUS-CHRIST à leur table
1179. pour se nourrir, comme en étant le corps & les membres.

L'on ne peut parler de la protection que Loüis VII. acorda à saint Thomas Archevêque de Cantorbery contre la persecution du Roy d'Angleterre avec trop de loüanges, & trop d'estime. Il lui donna la ville de Soissons pour retraite, & lorsque ce Souverain lui envoia des Ambassadeurs, pour le prier de chasser ce Prélat de son Roiaume; il lui fit réponse: *Que le Roy d'Angleterre ne pouvoit soufrir que dans son Roiaume l'on abolit les coûtumes, qu'il disoit être de ses Ayeuls, en ce qui concernoit la dignité Royale, quoique cela s'acorde peu avec la Loy divine: Je dois*, disoit Loüis VII. *beaucoup moins ruiner le droit d'hospitalité, qui m'est hereditaire avec ma Couronne, la France est l'azile de tous ceux qui sont persecutez injustement.*

PHILIPPE II. Roy 41.

dit Dieu-donné, surnommé Auguste ou le Conquerant.

DEs Titres si avantageux marquent assez le merite particulier de Philipe Auguste, la gloire, & le bonheur extraordinaire qui l'acompagnerent dans tout son Regne, dont la suite & la fin répondirent à ses commencemens. Aussi-tôt que ce Roy fut parvenu à la Couronne, il fit plusieurs Edits contre les blasphemateurs; il fit une recherche exacte de tous ceux qui étoient infectez de quelque hérefie, & plusieurs en furent punis par le feu. Ceux qui professoient la Religion Judaïque ressentirent les premiers éfets de la juste colere du Prince, à cause des grandes usures qu'ils exerçoient sur les peuples, & aussi à cause des cruautez inouïes qu'ils commettoient contre les Chrétiens. Tous les Comédiens fu-

AN. 1180.

Edit contre les Blasphemateurs, contre les Juifs & les Comediens.

rent bannis de la Cour, & même du
1180 Roiaume, comme personnes présumées propres & capables à corrompre les mœurs des François par leurs libres discours, & par leurs gestes indécens : Et quoy qu'alors Philipe ne fut âgé que de quinze ans, il donna de si bons ordres dans tout son Roiaume, que l'on pouvoit croire, qu'il étoit parvenu à un âge consommé.

AN. 1181. Les diferens qui arriverent à l'ocasion du Gouvernement, troublerent pour quelque tems le repos & la tranquilité de ce Royaume. La Reine mere le prétendoit par sa qualité, & par le rang qu'elle tenoit : Elle étoit apuiée de ses freres Henry Comte de Troyes, Thibaut Comte de Blois, Etienne Comte de Sancerre, & de Guillaume Cardinal Archevêque de Reims. D'un autre côté Philipe d'Alsace Comte de Flandres, à qui la tutelle du jeune Roy avoit été déferée par le feu Roy Loüis VII. soûtenoit qu'il devoit avoir l'administration des afaires; mais ces contestations ne durerent pas long-tems; car en 1184. Philipe II. choisit pour Chef de son

Diferés à l'ocasion du Gouvernement.

Conſeil Guillaume Cardinal Archevêque de Sens, des avis duquel ce Prince ſe ſervit tant qu'il véquit : & les années précedentes, afin d'acorder les diferens de la Reine mere & du Comte de Flandres, il donna la conduite des afaires à Robert Clement, que le feu Roy avoit fait Gouverneur du jeune Prince ſon fils. Ce Robert étoit un ſimple Gentilhomme ; mais d'un grand merite, & d'une inſigne & rare vertu. Philipe aprés avoir pourvû à ce qui regardoit les mœurs de ſes ſujets, ſongea à leur conſervation & à leur ſeureté, & étant averti qu'une bande de voleurs & de vagabonds nommez Cottereaux, qui étoient infectez des fauſſes opinions des Albigeois, s'étoient ſoûlevez en Berry ; qu'ils y exerçoient pluſieurs violences, pilloient les Temples, abatoient les Images, & commettoient mille cruautez contre les Eccleſiaſtiques : Le Roy y envoia des troupes qui les reduiſirent bien-tôt à leur devoir. Philipe aiant délivré cette Province-là de ces bandis, tourna ſes armes contre quelques Seigneurs, qui abuſant de leur autorité, faiſoient la

1181.

An. 1182.

Défaite des Cottereaux.

guerre à leurs vaſſaux ; mais ces petits
1182. Tirans furent bien-tôt punis de leurs éxactions. Alix mere du Roy l'obligea d'entreprendre la guerre contre le Comte de Flandre, pour retirer de lui le Comté de Vermandois, qu'il vouloit retenir, à cauſe de ſa femme Alix, qui étoit heritiere de ce Comté, encore qu'elle fut morte ſans enfans. Philipe prit les armes ; mais comme le Pape vit que cette querelle pouvoit avoir de la ſuite ; il interpoſa ſon autorité, comme Pere commun, & obligea le Comte de Flandre de rendre le Vermandois, dont il ne retiendroit que Peronne & ſaint Quentin, pour en joüir ſa vie durant. La cauſe de Philipe étoit meilleure que celle du Comte de Flandre. Premierement, parce que le Vermandois devoit par droit de reverſion de Fief, retourner à la Couronne faute d'enfans mâles. En ſecond lieu, parce que Eleonor ſœur d'Alix l'avoit cedée au Roy aprés la mort de ſon ainée. Le Comte de Flandre ſe défendoit contre la prétention de Philipe, & ſoûtenoit premierement, qu'il avoit obtenu du feu Roy Loüis VII. une donation à per-

Guerre contre le Cõte de Flandres.

petuité de ce Comté ; il prétendoit même que Philipe, à qui il avoit donné le Comté d'Artois, en lui faisant épouser Isabeau fille du Comte de Hainaut sa niéce, ne lui refuseroit pas le Comté de Vermandois ; mais ses esperances se trouverent mal fondées ; car le Roy prétendoit que Loüis VII. ne lui avoit donné ce Comté, que comme un Gouvernement, & par commission, & non en pleine proprieté, fondé sur cette maxime, que les Fiefs réunis une fois à la Couronne n'en peuvent être jamais démembrez. L'on prétend que la douleur que le Comte de Flandres eut d'être obligé de rendre le Comté de Vermandois, fut une ocasion de donner du secours l'année suivante au Roy de Germanie fils de Frederic Empereur, & de lui faire hommage de son Comté. 1182.

Cette année fut fort remarquable par ce qui arriva en Auvergne. En ce tems-là les Seigneurs étoient si acoûtumez, & si enclins à se battre en duel pour la moindre ocasion, que nulle consideration ne les pouvoit retenir. Un Charpentier nommé Durant, quoy An. 1183.

qu'homme fort ſimple & de peu de
1183. merite, mit fin à ce deſordre, en faiſant courir le bruit que Dieu lui avoit aparu dans la ville du Puy, & lui avoit ordonné de publier & de prêcher par tout, que ſa volonté étoit que les Seigneurs quitaſſent leurs iniquitez, & ſe reconciliaſſent enſemble ; & pour marque de ſa Miſſion, il montroit une Image de la Vierge qu'il portoit : ce Durant s'aquita ſi heureuſement de ſa prétenduë commiſſion, que tous les Seigneurs & Gentils-hommes de la Province s'étant aſſemblez au Puy le jour de la Fête de l'Aſſomption de la Vierge, jurerent par ſerment de vivre tous en parfaite intelligence, & d'éfacer de leur ſouvenir toutes les choſes qui avoient pû ſervir de prétexte pour exciter des querelles, & des diviſions entr'eux, & ils firent avant que de ſortir de la Ville une ſainte ligue qu'ils nommerent la paix de Dieu.

Guerre contre Hugues Duc de Bourgogne.

Hugues Duc de Bourgogne, qui avoit donné ſecours au Comte de Flandre fut bien-tôt châtié de ſa temerité ; mais le Roy ſe ſervit d'un autre prétexte pour lui faire la guer-

re, & il témoigna, qu'il ne prenoit les armes contre lui, que parce que 1183
les Ecclesiastiques de son Duché, s'étoient plaints de ses violences, & même, que ce Duc avoit exercé ses tiranies contre plusieurs Seigneurs, & entr'autres contre Guy, auquel il avoit par force, & contre toute sorte de justice ôté le Château de Vergy. Hugues ne vit pas plutôt Châtillon sur Seine, qui étoit sa plus forte place, réduire sous la puissance du Roy, qu'il implora sa misericorde, & se soûmit à executer tout ce que ce Prince ordonneroit. La Paix fut acordée, à condition qu'il rendroit aux Bourguignons tout ce qu'il en avoit exigé.

Durant ce tems les Chrétiens Levantins qui recevoient de tres-fâcheux traitemens des Infideles en Syrie, implorerent le secours de Philipe second. Ils s'adresserent à lui comme à un Prince, qui non seulement paroissoit le plus zelé pour la défense de la Religion Chrétienne; mais encore comme à celui qui de tous les Souverains de l'Europe avoit le plus de forces, & dont la puissance des

AN. 1185.

Les Chrétiens Levantins implorent le secours de Philipe.

1185. armes étoit à redouter : *La France,* disoient-ils, *est le bouclier & l'épée tout ensemble de la Foy Chrétienne. Avec combien de zele & de charité, de devotion & de courage, les Rois de France ont-ils pris la protection des Chrétiens Levantins, & se sont-ils mis en état de chasser les Infideles de la Terre-sainte, parce qu'elle avoit eu l'avantage d'être la mere des Patriarches, le séjour des Prophetes, le lieu de la Naissance du Verbe divin, & l'Academie des Apôtres : En un mot, le lieu que l'Homme-Dieu a arrosé de son Sang ? N'est-ce pas une chose étrange, & digne des larmes de tous les Chrétiens, que cette Terre sainte soit à present une terre profane, maudite & desolée, & ocupée par les Infideles ?* L'heureux souvenir des pelerinages des ancêtres de Philipe II. le bonheur des lis de la France ; la gloire qui avoit toûjours acompagné les actions des François, le zele religieux du Roy ; la haute réputation de ses vertus, & la generosité avec laquelle ses sujets avoient reçu les Envoiez des Chrétiens Levantins, leur en faisoient esperer un prompt secours.

Cependant quelques bonnes intentions que le Roy eût pour la disgrace de ces miserables, il ne pût alors leur en faire sentir les éfets, à cause de quelque démêlé, qu'il avoit avec Henry le Vieil pour deux sujets: Le premier, parce que Richard son fils refusoit de lui rendre hommage du Comté de Poitou, sous prétexte, qu'il disoit dépendre de son Duché de Guyenne; l'autre étoit que ce Prince refusoit de rendre à Philipe II. Gisors & quelques autres Places du Vexin, que Loüis VII. avoit données en dot à Marguerite sa fille, qui n'avoit point eu d'enfans du jeune Henry. Comme les deux armées de ces Souverains étoient en état de donner combat, le Pape Urbain III. qui avoit dessein de les engager au voiage de la Terre-sainte, les fit consentir à un acommodement, & Henry le Vieil laissa Issoudun à Philipe II. pour les frais de la guerre.

An. 1186.

Le Roy croiant que du côté de l'Angleterre il n'y avoit plus rien à craindre, se disposoit à donner secours aux Chrétiens Levantins; mais son dessein fut interrompu par l'hos-

An. 1187.

1187. tilité que Henry le Vieil commit ſur les terres du Comte de Toulouſe ſon beau-frere, à la défenſe duquel Philipe II. ſe trouvoit engagé. Cette guerre n'eut pas toutefois alors beaucoup de ſuite, à cauſe des aproches de l'hiver qui fit naitre une trêve entre ces deux Monarques, laquelle fut ſuivie d'une rupture, qui arriva à cette ocaſion.

Paix rompuë entre Philipe & Henry le Vieil.

AN. 1189. Loüis VII. comme nous avons vû, avoit acordé Adelle ou Alix une de ſes filles, pourvuë d'une rare beauté, à Henry le Vieil pour ſon fils Richard, & il la lui avoit confiée pour l'élever juſqu'à ce qu'elle fut en âge nubile. Henry ſon fils ainé étant mort, & Adelle ſe trouvant en état d'être mariée, Richard la demanda à ſon Pere, & il le pria de ſe démettre en ſa faveur de ſa Couronne, comme il avoit fait à l'égard de ſon ainé, en conſideration de ſon mariage avec Marguerite de France ſœur ainée d'Adelle : Ce que Henry le Vieil lui refuſa, ſe ſouvenant de s'être déja mal à propos, & inconſiderément dépoüillé de ſon Roiaume, en faveur de ſon ainé, & comme ce Prince avoit pei-

ne de mettre Adelle entre les mains de ſon fils, il fut ſoupçonné d'avoir eu habitude avec cette Princeſſe; & c'eſt peut-être ce qui lui donna ocaſion de la renvoier, pour épouſer Berengaire fille de Garcias, Roy de Navarre en 1191. Richard ſe voiant ainſi fruſtré de ſes eſperances, alla trouver Philipe, à qui il fit hommage du Comté de Poitou, avec preſtation de ſerment de fidelité, & de ſe joindre avec ſon futur beau-frere contre le Roy ſon Pere. Philipe qui avoit déja des ſujets de n'être pas fort ſatisfait de Henry le Vieil, fut bien aiſe de trouver cette ocaſion pour lui renouveler la guerre; mais cette querelle n'eût pas une longue ſuite; non ſeulement, parce que Guillaume Archevêque de Reims, Hugues Duc de Bourgogne, & Comte de Flandre, engagerent Henry le Vieil à écouter des propoſitions de paix; mais encore, parce qu'il fut obligé de s'enfuïr du Mans, & de l'abandonner aux troupes victorieuſes du Roy, qui forcerent enſuite Mondoubleau, Caumont, Amboiſe, & la ville de Tours. L'on dit que ce qui obligea principalement

1189.

An. 1190. Richard rompt avec Henry le Vieil.

Henry le Vieil à acorder à Philipe ce
1190. qu'il lui demanda, fut que comme il
resistoit à retenir Alix ou Adelle, il
fit un si grand éclat de tonnerre, au
lieu où la conference se tenoit, que
son cheval l'auroit renversé de fraieur,
si ses gens ne l'eussent retenu; mais
ce Prince étoit si acablé de chagrin,
qu'il mourut quelque tems aprés que
cette Paix fut concluë entre lui &
Philipe II. On dit que Richard fut
cause de la mort de son Pere, & qu'on
le trouva le cinquiéme Juillet 1190.
étranglé à Chinon avec les rênes d'une bride. La paix faite entre les Rois
Philipe & Henry le Vieil, fut ratifiée par Richard, à qui l'on rendit quelques Villes, que l'on avoit prises sur
lui. Et Raymont Comte de Thoulouse devint si ami de Richard, qui
lui avoit fait la guerre, & qui lui
avoit voulu ôter son Comté, que ce
Roy donna à ce Comte Jeanne sa sœur
en mariage.

Philipe ne témoigna aucun ressentiment de ce que Richard avoit envoié sa sœur sans la vouloir épouser;
& il se contenta seulement de lui redemander les Terres & Seigneuries

qu'on lui avoit données en dot, & qu'il partit inceſſamment pour aller conjointement enſemble en la Terre-ſainte avec leurs troupes. Les Chrétiens Levantins étoient reduits à l'extremité dés l'année 1187. Saladin Roy de Syrie & d'Egypte, aprés avoir remporté pluſieurs victoires ſur eux, ſe rendit maitre de Jeruſalem, dont alors Guy de Luſignan étoit Roy, de maniere qu'il leur reſtoit peu de Places dans la Terre ſainte. 1190.

2. Croiſade.

Philipe à qui Richard avoit promis de ſe joindre avec ſes troupes pour le voiage de la Terre-ſainte, l'envoia ſommer de ſe tenir prêt au mois de Mars; mais Richard qui avoit ſes raiſons particulieres, ne ſe mit pas fort en peine de cette invitation. On croit que Tancrede ne ſe ſouvenant plus des obligations qu'il avoit à Philipe II. lui avoit rendu de mauvais ofices auprés de Richard, en lui faiſant voir de fauſſes lettres à lui écrites par Philipe, par leſquelles il lui mandoit, qu'il ne cherchoit que l'ocaſion pour ſe venger de l'injure faite à ſa ſœur, d'entrer dans ſes Etats d'un côté dans le tems que Tancrede y entreroit d'un

1190. autre. Cependant l'Empereur Frederic I. prit resolution de se croiser avec le Roy de France, & se mit à la tête de tous les Pelerins de son Empire; & aprés avoir passé malgré la resistance des Grecs jusqu'en Phrygie, il donna bataille aux Turcs, qui s'oposoient à son passage prés de l'Iconie; & il eut un tel avantage sur eux que ces Barbares perdirent en cette ocasion prés de vingt mil hommes. Frederic aprés cette victoire signalée, prit la route d'Antioche; mais son dessein fut interrompu; car il se noia en passant la riviere de Desaro entre Nicée & Antioche. Aprés la mort de cet Empereur, son fils qui l'avoit acompagné dans cette expedition, prit le commandement des troupes, qu'il conduisit devant la ville d'Acre, qu'il assiegea; mais ce Prince mourut aussi en ce siege: Ce qui obligea les Allemans de quiter cette entreprise, & de s'en retourner dans leur païs. Philipe qui étoit parti de Messine au commencement du mois de Mars, vint assez tôt devant Acre pour en continuer le siege; il se servit de la circonvallation, & des lignes que les

Frederic premier se noye dans la riviere de Desaro.

An. 1191.

les Allemans avoient faites. Richard se joignit à lui aprés s'être rendu maitre de l'Isle de Chypre, & aprés l'avoir renduë aux Templiers. La ville d'Acre ne tint pas long-tems contre toutes ces troupes, elle fut prise & pillée; mais la maladie dont Philipe fut ataqué, & la mort du Comte de Flandre sans enfans, l'obligerent de songer à son retour. Aussi-tôt que Richard eut apris le dessein du Roy, de revenir en France, il déclama contre lui; disant, que c'étoit une maladie feinte, & que c'étoit un prétexte dont il se servoit pour avoir ocasion de ravager ses Terres; mais Philipe pour lui marquer que son indisposition n'étoit que trop veritable, & que sa pensée n'étoit point de faire aucun acte d'hostilité dans ses Etats, outre sa parole qu'il lui donnoit, il lui promit de lui laisser dix mil hommes de ses troupes. Ces propositions aiant un peu satisfait Richard, il resta encore quelque tems aprés Philipe dans la Terre-sainte, où il fit plusieurs entreprises avec le Duc de Bourgogne, qui eurent assez de succez; mais soit que la mort qui arriva de ce Duc, & la

1191.

Philipe se résout de s'en retourner en France.

——— crainte que quelques troubles, qui
1191. étoient survenus en Angleterre diminuassent l'ardeur de Richard, ce Roy ne songea plus qu'à retourner dans son Roiaume. Avant que de partir il fit une trêve de cinq ans avec les Infideles, & consentit de razer toutes les Forteresses qu'il avoit fait bâtir en Syrie. Richard aiant fait cet acord, & aprés avoir amassé de tres-grandes richesses, prit le chemin d'Angleterre par mer; mais dans sa route il fut surpris d'une si violente tempête, qu'il fut jetté dans la côte d'Istrie; & ensuite, il tomba entre les mains de Leopold Duc d'Austriche son ennemi capital, & avec lequel il avoit eu quelques paroles au siege d'Acre, qui aprés lui avoir enlevé tout le butin qu'il emportoit, le livra à l'Empereur Henry V. qui le tint prisonnier quatorze mois, & ne consentit à sa liberté qu'aprés avoir exigé de lui une grosse rançon. On dit, que cet Empereur en usa ainsi envers Richard, parce qu'il avoit maintenu dans le Roiaume de Sicile Tancrede, qui étoit son ennemi. Richard avant que de partir de la Syrie avoit laissé le commandement

Richard retourne en Angleterre, & fait prisonnier.

de ses troupes à Henry Comte de Champagne, qui étoit son neveu, & aussi neveu de Philipe II. Il passoit pour un des plus braves, & des plus valeureux Capitaines de son tems; il fut pour son merite, & pour sa vertu élû Roy de Jerusalem, en épousant la fille du dernier Roy, Guy de Lusignan renonça à son droit en sa faveur, & alla regner en Chypre, où ses décendans ont tenu le Sceptre jusques en l'année 1473. que les Venitiens s'en saisirent, & s'en déclarerent Seigneurs.

1191.

Les Venitiens s'emparent de Chypre.

Philipe ne fut pas plutôt retourné dans son Roiaume, qu'il envoia demander à Baudoüin Comte de Flandres le Comté de Vermandois qui lui apartenoit, tant par droit de reversion à la Couronne par le decés de la Comtesse son épouse sans enfans mâles, que parce qu'Eleonore sa sœur, & sa plus proche héritiere l'avoit cedé au Roy, & comme le Comte de Flandre ne vouloit point faire de justice à Philipe, quoique le Pape dés le commencement du Regne de ce Prince l'eût condamné de lui laisser le Comté de Vermandois; il entra à main

armée dans ſes Terres, & il le força
1192. de lui abandonner le Comté d'Artois avec les hommages des Comtez de Boulogne, de Ghiſnes, & de ſaint Pol, qui juſques alors avoient relevé des Comtes de Flandres. Cet abandonnement joint à ce que Philipe II. ſe laiſſant emporter à ſa paſſion, & aux conſeils pernicieux de quelques favoris, répudia Iſabeau ſon épouſe, qui étoit niéce de Philipe Comte d'Alſace, fut la cauſe & l'origine de toutes les guerres qui arriverent depuis entre les François, & les Flamands.

Gurrre en Flandres.

Durant la détention de Richard, il arriva de grands deſordres en Angleterre, qui furent ſuſcitez par Guillaume d'Elis, qui avoit uſurpé la principale autorité dans ce Roiaume-là ; & qui voulant s'y maintenir, excita de la jalouſie, & de la meſintelligence entre la Reine Eleonore, & Jean ſans Terre, ainſi nommé, parce qu'il vint au monde ſans aucunes Seigneuries, & qu'il mourut auſſi privé de ſon Roiaume. Elis homme ambitieux & artificieux, tout enſemble, repreſentoit à Jean ſans Terre,

qu'il n'y avoit point de plus favorable ocasion de se rendre maitre de la Couronne, que le tems de la captivité de son frere Richard, & qu'il l'apuieroit de son credit contre Eleonore, qui vouloit faire tomber le Sceptre entre les mains d'Artus, fils de Geofroy Duc de Bretagne : & d'un autre côté Guillaume disoit à cette Reine, que Jean sans Terre avoit dessein d'usurper le Trône d'Angleterre, au préjudice de Richard son ainé ; qu'elle, à qui le Gouvernement avoit été laissé par le Prince, en partant pour le voiage de la Terre-sainte, avoit interêt de le conserver au peril même de sa vie, & d'emploier toutes ses forces, & le secours de ses amis, pour s'oposer aux injustes entreprises de Jean sans terre ; & de cette maniere Guillaume d'Elis alumoit un feu de division entre ces deux personnes ; laquelle desunion partageoit les esprits des Anglois, & donnoit lieu à Philipe II. de songer à ses afaires, & à se venger de Richard. Tous les Historiens conviennent que le Roy de France avoit beaucoup de sujets de plainte contre le Roy

1192

Desordres en Angleterre.

d'Angleterre, à cauſe de la maniere
1192. imperieuſe & fiere dont il avoit uſé envers Philipe II. dans tout le cours du voiage de la Terre-ſainte. La jalouſie & l'envie qu'il portoit à la gloire du Monarque des François étoit ſi forte, qu'il ne laiſſoit échaper aucune ocaſion de la diminuer; & même de faire ſoufrir à ſes peuples toutes les diſgraces qu'il pouvoit. Richard avoit contraint Philipe II. de lui laiſſer dix mil hommes de ſes troupes, avant que de partir pour s'en retourner en France, afin de l'obliger à faire ceſſer ſes plaintes. On reproche à Richard d'avoir le plus incivilement du monde, & contre les loix de la bienſéance, repudié Adelle ſœur de Philipe; de retenir le Comté de Vexin, que Loüis avoit donné en dot à Marguerite ſon ainée, & qui de droit devoit revenir à Philipe II. aprés la mort de Henry ſon mari, & ainé de Richard, ou au moins aprés avoir renvoié Adelle. Ce furent toutes ces conſiderations qui engagerent Philipe à ſommer les Anglois de lui rendre le Vexin, & de leur déclarer la guerre, faute d'y ſatiſfaire: ce qu'il fit, & aprés s'être rendu

maitre de ce Comté, il entra dans la Normandie, & assiegea Roüen, sans neanmoins s'en emparer. Cela fut cause de quelque cessation d'armés entre la France & l'Angleterre, durant laquelle Jean sans Terre vint trouver Philipe, avec lequel il fit un acord secret; & Jean lui prêta le serment de fidelité d'Evreux, qu'il lui venoit de donner, & de plusieurs Terres qu'il possedoit, & qui dépendoient & relevoient de cette Couronne : Et le Roy lui promit de le favoriser dans le dessein qu'il avoit de s'emparer du Trône d'Angleterre. Philipe en donnant la ville d'Evreux à Jean, retint le Château; car il se défioit de lui : Et en éfet aussi-tôt qu'il eut apris le retour de Richard en Angleterre, afin d'apaiser sa colere par quelque action qui lui fût agreable; il invita un jour dans un Festin tous les François qui étoient dans Evreux, & les fit tous égorger au nombre de trois cens, & ensuite, il se sauva avec tous les Anglois, aprés avoir fait planter les têtes des François encore toutes sanglantes sur les murailles de la ville. Cette action irrita tellement Philipe II. qu'il

AN. 1193. Guerre de Philipe contre les Anglois.

Les François égorgez par l'ordre de Jean sans Terre.

quita le ſiege de Verneuil ville dans le
1193. Perche, afin de s'en venger; mais voiant que tous ces Traitres étoient ſortis d'Evreux, il déchargea ſa colere ſur cette ville-là, comme la croiant complice du maſſacre des François; & il la fit razer de fond en comble.

AN. 1195. Ce fut en cette année que la guerre qui paroiſſoit ſi alumée entre Philipe & Baudoüin Comte de Flandre, fut terminée par la médiation de ſa femme fille du Comte Thibaut, & de la ſœur du Roy; laquelle venant trouver ce Souverain au milieu de ſon armée, obtint de lui une Paix, par laquelle le païs de Haynaut, & même tout le païs de Flandre demeureroit à Baudoüin, & que les villes d'Arras, ſaint Omer, Lens, Heſdin, & tout le païs qui tiroit vers l'Occident demeureroit à Philipe: & ce païs fut érigé en Comté nommé le Comté d'Artois; duquel Loüis fils d'Auguſte fut inſtitué le premier Comte. Baudoüin, ce Traité étant fait, vint en France, où il fut tres-honorablement reçu; il fit le voiage de la Terre-ſainte enſuite, & en partant il donna à Philipe la garde, & le ſoin de Jeanne, & de Marguerite ſes deux filles, dont

il donna l'ainée en mariage à Ferdinand fils de Sanche premier du nom, Roy de Portugal. 1195

Richard fait la guerre à Philipe II.

Ce fut en vain que le Pape Celestin III. emploia ses soins, pour moienner quelque Paix entre les Rois de France & d'Angleterre. Richard, qui conservoit toûjours de la haine contre Philipe, entra en France avec des troupes, & pour faire plus facilement réussir le dessein que ce Prince avoit de faire quelque progrés considerable sur son ennemi; il attira le Comte de Flandres à son parti. Sa premiere expedition fut le siege d'Evreux, dont il se rendit maitre; & ensuite, il mit le siege devant Tours, dont il chassa les Chanoines, aprés s'être emparé de la ville. Philipe agissoit de son côté, & faisoit des dégats sur les Terres dépendantes de Richard. Comme ces deux Souverains étoient fort animez l'un contre l'autre; Dieu permit que Richard alla trouver Philipe, auquel il fit connoitre la disposition où il étoit, d'écouter des propositions de Paix; laquelle fut faite quelque tems aprés entre le Val de Rueil & Gaillon. Outre que les con-

Paix entre Philipe II. & Richard.

AN. 1196. ditions de cet acord ne furent pas fort avantageuſes à Philipe; c'eſt que cette Paix ne dura que ſix mois.

AN. 1197. Richard qui avoit fait les premieres démarches pour conclure cette Paix, fut auſſi le premier qui la viola, & la rompit. Cependant deux ſujets aſſez conſiderables pouvoient engager Philipe à faire la guerre au Roy d'Angleterre. Le premier, parce qu'il avoit bâti un Fort dans l'Iſle d'Andely ſur la Seine; & l'autre, parce qu'il avoit pris le Château de Vierzon en Berry ſur un Seigneur, qui reclamoit la Juſtice de Philipe ſon Souverain. Richard ſe procura l'aliance de Raymond Comte de Thoulouſe, auquel il donna en mariage ſa ſœur Jeanne veuve du Roy de Sicile; & avec ce ſecours, il s'avança dans la Bretagne pour ſe ſaiſir de la perſonne d'Artus ſon neveu, qui en étoit le Seigneur & Duc; mais ſon deſſein n'eut point d'execution, & il ſe vit obligé de paſſer en Normandie. Philipe ne fut pas plutôt averti de ſon arrivée, qu'il mena ſes troupes au devant de lui; divers combats ſe donnerent entre ces deux Rois, dont les évenemens furent fort diferens. Le ſort

Guerre renouvellée par Richard.

des armes fut au commencement assez heureux à Philipe ; il remporta deux victoires, l'une proche d'Aumale, & l'autre prés de Gaillon, dans laquelle ocasion Richard fut blessé d'un coup de flêche au genouil ; mais ensuite Philipe eut du desavantage, il fut batu auprés de Courcelle, où il fut en danger de sa Personne : & il ne s'en faut pas étonner ; car bien que la plus grande partie de la Noblesse, & des Seigneurs, qui l'acompagnoient eût été défaite, & faite prisoniere ; ce Roy plein de valeur & intrepide au milieu des plus grands dangers, ne voulut point songer à sa propre conservation, qu'il n'eut percé le gros des ennemis, & qu'il n'eût fait un dernier éfort : ce fut en cette ocasion où Philipe courut risque de sa Personne ; & il se trouva encore ensuite dans un plus grand danger ; car le Pont sur lequel il passoit avec le reste de ses troupes tomba, & ce Roy, & tous ceux qui l'acompagnoient se trouverent en état d'être acablez sous ses ruines : Neanmoins la Providence divine les sauva tous, & les délivra, comme par miracle, d'un peril dont toute la force

1197.

Bataille de Courcelle au païs Vexin.

Philipe second en danger de sa personne.

An. 1198.

humaine n'étoit pas capable de les
1197. garantir. L'on attribua cet accident à plusieurs causes : On fit courir le bruit, que Dieu vouloit se venger de Philipe, de ce qu'il avoit rapellé les Juifs dans Paris, aprés avoir reçu d'eux beaucoup d'argent. Quelques-uns se persuaderent que ce Roy avoit attiré la colere divine sur lui, par plusieurs exactions qu'il avoit faites sur les Ecclesiastiques. Divers prodiges qui arriverent en ce tems avoient prédit la défaite des troupes de Philipe, & son malheur. A Rosay en Brie, l'on vit un jour au Sacrifice de la Messe le pain consacré changé en chair, & le vin changé en sang. Un Soldat ressuscité au païs de Vermandois, & qui véquit plusieurs années sans prendre d'alimens, pronostiqua plusieurs choses surprenantes qui arriverent. L'avantage que Richard eut sur Philipe, ne fut point capable d'arrêter le cours de sa vigueur martiale ; il leva de nouvelles troupes ; mais elles ne firent pas d'expeditions fort considerables ; & le Pape Innocent III. sachant que Philipe de France Evêque de Beauvais, cousin germain

de Philipe II. avoit été fait prisonier par les Anglois, étant travesti en homme de guerre, fit en sorte qu'il en obtint la liberté : Et pour cet éfet, il moiena une trêve de cinq ans entre les Couronnes de France & d'Angleterre; laquelle toutefois n'eut pas beaucoup de suite, sa durée aiant été interrompuë par la mort de Richard, qui arriva l'année suivante 1199. ce qui donna lieu à Philipe II. de se saisir de la Normandie, & d'autres Places que l'Anglois avoit prises sur lui. On dit, que Richard fut blessé au siege du Château de Chalus ou Caylus dans le Limosin, d'une flêche qui étoit empoisonée. Il vouloit se saisir d'un de ses Gendarmes, qui avoit trouvé un tresor; quoique ce Prince se fut rendu maitre du Château, il ne put s'emparer du tresor, ni aussi de celui qui le tenoit caché. Quoique Richard eut défendu que l'on fit mourir celui qui lui avoit tiré la flêche, dont il perdit la vie, cependant on ne laissa pas de l'écorcher vif. On dit, que quelque tems avant la mort de ce Souverain un homme de Dieu, nommé Foulques de Nevilly, lui donna conseil de

1198.

An. 1199.

Mort de Richard

1199. se défaire de trois méchantes Filles, qui causeroient indubitablement sa perte ; savoir, la superbe, l'avarice, & la paillardise ; & que Richard faisant l'esprit fort, & tournant cet avis en raillerie, lui répartit : *Qu'il donnoit son ambition aux superbes Templiers, son avarice aux Moines, & sa luxure aux Prélats.*

Dans les années précedentes plusieurs choses particulieres, & assez importantes arriverent en ce Roiaume ; mais nous avons cru les devoir passer sous silence, pour ne pas interrompre le cours de la guerre, qui se faisoit entre Philipe & Richard.

Philipe répudie Isabeau pour épouser Isemburge.

Aprés la mort d'Isabeau Comtesse de Haynaut, le Roy de France se maria à Isemburge fille de Canut Roy de Dannemark, avec laquelle il ne demeura pas long-tems, parce qu'elle avoit quelque défaut secret, qui donna de l'aversion pour elle à Philipe : & même l'on prétend qu'il ne la voulut point toucher la premiere nuit de ses nôces. Ce Prince épousa ensuite Marie Agnés fille de Bertold Duc de Moravie & de Dalmatie. Comme Canut se plaignit au Pape Celestin III.

AN. 1196.

de l'injure que Philipe avoit faite à sa fille : Sa Sainteté envoia deux Cardinaux Legats en France, qui convoquerent une Assemblée generale des Prélats François ; mais il n'y fut rien arrêté. Ce déni de Justice fait à Canut, l'obligea de renouveler ses plaintes au Souverain Pontife, qui délegua en ce Roiaume Pierre Cardinal de Sainte Marie, lequel aussi-tôt qu'il y fut arrivé, fit assembler tous les Evêques à Sens, & dans cette Assemblée le Roy fut excommunié pour avoir repudié Isemburge, & s'être marié à Marie Agnés, & son Roiaume fut mis en Interdit. Dans ce même Concile tenu à Sens, on excommunia aussi les Populicans, dont l'héresie n'étoit pas trop connuë : On dit seulement, qu'ils croioient comme Origene, que tous les hommes étoient sauvez : On y condamna aussi les Patarins, qui croioient que Lucifer avoit creé les choses visibles ; que le mariage étoit un adultere, qu'il n'y avoit point de Purgatoire, & que les prieres pour les Morts étoient inutiles. Philipe méprisa les foudres spirituelles lancées contre lui ; & en haine de ce que les Prélats de

1199.

Philipe excommunié.

France avoient, en adherant au sentiment du Legat, prononcé son excommunication, il les démit de leurs Dignitez, & s'empara des revenus de leurs Benefices. L'Interdit de ce Roiaume dura sept mois, & il fut executé avec tant de rigueur, qu'il n'y avoit que le Batême des enfans, & la penitence pour les mourans, qui en fussent exceptez. Le Pape jugeant qu'il faloit ramener Philipe par les voies de douceur, & non par la force, délegua derechef deux Cardinaux, pour le soliciter de reprendre Isemburge, mais il ne l'eût pas plutôt reprise, qu'il la quita, & rapela Marie. Ces Legats fort embarrassez de ce qu'ils avoient à faire dans cette conjoncture, assemblerent encore un Concile des Prélats François à Soissons, où le Roy se trouva. La cause fut puissamment agitée, & les sentimens partagez sans former aucune resolution: Ce que Philipe voiant, & jugeant que cette afaire ne réussiroit pas à sa satisfaction, il se retira, & de son propre mouvement remena Isemburge à la Cour, & envoia témoigner à l'Assemblée, qu'il n'étoit plus necessaire d'a-

1199.

giter cette question, & qu'il avoit repris cette Princesse, dont la vertu & la pieté étoient admirées de tout le monde, dans le dessein de passer le reste de ses jours avec elle. Cet accident toucha Marie Agnés si vivement, qu'elle en mourut de regret. Je ne puis passer sous silence, que selon le sentiment de quelques Historiens, il parut en ce Concile un jeune homme, qui aprés que l'on eût plaidé la cause de Philipe II. fendit la presse, pour défendre & soûtenir celle d'Isemburge, & qu'ensuite il se retira, & disparut. Pour marquer la vertu & la chasteté de cette Reine, on mit ce distique Latin sur son tombeau. 1199.

Nobilis hujus erat, quod in ortis sanguine claro

Invenies raro, mens pia, casta, pia.

Jean sans Terre ne fut pas plutôt reconnu Roy d'Angleterre, aprés la mort de son frere Richard, qu'il rechercha l'amitié de Philipe, & la Paix fut faite entr'eux proche de Vernon, à condition que comme heritier de Ri-

An. 1201 Paix entre Philipe & Jean

chard, il rendroit Evreux, & qu'il
1201. tiendroit à foy & hommage de la
sans Terre à Andely. Couronne Françoise, toutes les Seigneuriés qu'il possedoit en France. Aprés cet acord, ce Roy vint visiter Philipe, qui lui fit une entrée magnifique dans Paris. On peut dire, que jamais Paix ne fut plus solemnelle que celle qui se fit entre ces deux Souverains proche d'Andely, douze Barons de part & d'autre s'en étoient rendu les cautions; & cette Paix fut confirmée & scellée par le mariage de Blanche fille d'Alfonse VIII. Roy de Castille, & d'Eleonore sœur du Roy Jean, avec Louis fils ainé de Philipe: cependant elle ne dura pas long-tems, & Jean sans Terre fut lui-même auteur de toutes les disgraces qui lui arriverent, & de toutes les guerres qu'il eut à soûtenir.

La premiere cause du malheur de ce Prince, fut d'avoir repudié Havoise sa femme fille du Comte de Glocestre, sous prétexte de parenté, & d'avoir enlevé Isabeau fille unique d'Aymar Comte d'Angoulême, à Hugues le Brun Comte de la Marche, à qui elle avoit été fiancée. Cette action

anima le Brun si puissamment contre Jean sans Terre, qu'il chercha toûtes sortes de moiens & d'ocasions pour s'en venger. Il tâcha de faire soulever le Poitou, & il invita Raoul son frere Comte d'Eu à faire des hostilitez sur les limites de la Normandie. Jean sans Terre pour punir sa revolte, le dépoüilla de ses Terres, & prit sur lui plusieurs Châteaux : Ce qui obligea ce Seigneur d'avoir recours à Philipe, qui ne fut pas faché de trouver cette conjoncture, pour profiter des desordres & des querelles particulieres qui étoient entre Jean, & plusieurs autres Seigneurs qui s'y trouvoiét engagez. Ces deux Souverains se virent proche de Gaillon ; mais Jean sans Terre n'eut point de satisfaction dans cette conference : & ensuite, Philipe le cita à la Cour des Pairs, pour répondre sur plusieurs plaintes, qui étoient faites contre lui, comme possedant des Seigneuries en France, qui relevoient du Roy ; Jean sans Terre refusa de venir, & de se presenter : Ce qui obligea Philipe de lui déclarer la guerre, & de prendre les armes contre lui. Il les porta d'a-

1201.

Cause des disgraces de Jean sans Terre.

Jean sans Terre cité à la Cour des Pairs.

bord en Normandie, & Artus qui
1201. avoit des sujets de plaintes contre Jean sans Terre, & qui prétendoit à la Couronne d'Angleterre, comme fils de l'ainé, se joignit à Philipe second, auquel il fit hommage lige de la Bretagne; & pour reconnoissance ce Roy lui donna les Comtez d'Anjou, & de Poitou. Cependant Jean étant averti de ces grands préparatifs de guerre, & de quelques progrés que les troupes du Roy avoient fait déja dans la Touraine, sous le commandement d'Artus son neveu; leva une puissante armée, & aiant joint ses Ennemis, les défit, & fit prisonnier Artus, & plusieurs autres Seigneurs François, qu'il fit mener à Roüen. Peu de tems aprés on apprit la mort d'Artus; quelques-uns crurent que Jean sans Terre avoit fait mourir ce Prince, d'autres disent, qu'il s'étoit tué lui-même en voulant se sauver du lieu où il étoit enfermé. Constance mere d'Artus demanda justice à Philipe second contre Jean, qui fut de nouveau assigné de comparoitre à la Cour des Pairs de France; & comme il

Artus fait prisonnier, & tué.

ne voulut pas s'y presenter, & n'envoiant personne pour s'y défendre, 1201.
il fut condamné par contumace, & déclaré atteint & convaincu du crime d'homicide commis en la personne d'Artus, & de felonnie à l'égard de Philipe second, pour reparation desquels crimes toutes les Terres & Seigneuries apartenantes à Jean, mouvantes de la Couronne de France, furent confisquées au profit de Philipe second. Cet arrêt donna ocasion à ce Roy de se saisir de la Normandie, & de poursuivre ses conquêtes dans l'Anjou, dans la Touraine, & dans le Poitou, desquelles Provinces, il reduisit les principales Villes sous son obéïssance. Durant que toutes ces choses se passoient, Jean sans Terre demeuroit comme dans une létargie, sans faire aucun mouvement, & il n'en sortit point que l'année suivante; il décendit en Normandie avec une armée navale; mais cette expedition n'eût gueres d'éfet. La Normandie, une des plus belles, & des plus riches Provinces de France, fut reduite sous la domination de Philipe en moins de trois

An. 1203.

1202. ans. Les Places qui se défendirent, se rendirent enfin, à l'exemple de Roüen. La Normandie avoit été regie & gouvernée par douze Ducs l'espace de trois cens ans. Raoul fut le premier, & Jean sans Terre fut le dernier : chacun convient que Philipe ne se fut pas si aisément rendu maitre de toute la Normandie, si Jean avoit emploié toutes ses forces pour la défendre & la conserver ; car le Château de Gaillard prés d'Andely soûtint le siege l'espace de cinq mois.

La Normandie reduite sous la puissance du Roy.

AN. 1202. Les Chrétiens de Syrie étoient si tourmentez par les Infideles, qu'ils se virent encore obligez d'implorer le secours des François, qui excitez par leur propre inclination, & engagez par les continuelles exhortations du Pape Innocent III. se croiserent avec le Comte de Flandres & quelques Seigneurs vassaux du Roy d'Angleterre. Thibaut fut choisi Chef de cette Croisade ; mais Dieu ne permit pas qu'il s'aquitât de son employ, l'aiant apellé de ce monde quelque tems aprés. Les Croisez aprés la mort de Thibaut, qui

4. Croisade.

passoit pour un des plus braves, des plus sages, & des plus experimentez 1200.
Capitaines de son tems, se trouverent fort embarassez à choisir un Chef qui remplit sa place; ils s'àdresserent d'abord à Eudes Duc de Bourgogne, & ensuite à Thibaut Comte de Barleduc, qui refuserent tous deux cet employ, comme le jugeant au dessus de leurs forces: Ce qui les obligea de l'ofrir à Boniface Marquis de Montferrat, dont la valeur étoit connuë, qui accepta de les commander.

L'armée des Croisez alla à Venise, où elle demeura quelque tems avant An.
que de faire voile en Syrie, à la priere 1201.
des Venitiens, qui se servirent de leur secours, pour remettre dans l'obéïssance les Zariens peuples Sclavons, qui s'étoient rangez sous la domination de Bóle Roy de Hongrie. Cette expedition achevée à l'avantage des Venitiens, ils fournírent aux Croisez les vaisseaux dont ils étoient convenus; & ensuite les Croisez continuerent leur route; qui fut encore interrompuë pour une consideration qui merite place dans cette Histoire.

1203\. Dés l'année 1195. Isaac, dit l'Ange, successeur d'Andronic, aprés avoir tenu l'Empire d'Orient durant dix ans, fut ataqué par son frere Alexis, qui l'aiant surpris dans une ocasion, monta sur le Trône, & le priva de la vuë & de la liberté. Alexis fils d'Isaac s'étant sauvé du lieu où son oncle le retenoit prisonier, se retira en Allemagne vers Philipe de Suabe, qui avoit épousé sa sœur Irene; & aiant appris que les troupes des Croisez étoient arrivées à Venise dans le dessein de pousser plus avant, il les alla trouver avec des lettres de recommandation de son beau-frere, & les solicita si puissamment de délivrer son Pere, & de le rétablir dans ses Etats, qu'ils resolurent de diviser leur armée, & de détacher vingt-huit mil hommes seulement, pour faire voile vers Constantinople, & obliger Alexis de donner la liberté à Isaac, & de lui restituer l'Empire qu'il lui avoit usurpé. Cette entreprise eut tout le succés imaginable; les Croisez se saisirent du port, ensuite ils se rendirent maitres de la ville de Constantinople, quoique leurs ennemis

Histoire d'Isaac, & d'Alexis.

mis fussent au nombre de soixante milles, & les Croisez s'étant ainsi rendus maitres de tout ce qui pouvoit leur servir d'obstacle ; ils délivrerent Isaac de prison, & firent couronner Empereur Alexis son fils, parce que la vieillesse d'Isaac, & la privation de sa vuë ne lui permetoient pas de satisfaire à toutes les obligations, & à tous les devoirs ausquels un Empereur est engagé. Cependant ni Isaac ni Alexis, ne jouirent pas long-tems des avantages que les Croisez leur avoient procurez : & comme pour satisfaire aux grandes promesses que l'un & l'autre leur avoient faites, ils commetoient des exactions sur leurs sujets, sans épargner même les Ecclesiastiques, les Bizantins ou Constantinopolitains, exciterent une sedition dans laquelle ils tuerent leur nouvel Empereur, qu'ils croioient être auteur de tous les troubles qui étoient arrivez dans leur ville, & de tous les maux qu'ils enduroient, dans le tems même qu'Isaac acablé de vieillesse, & de douleur, rendoit l'ame d'un

1203

Alexis rétabli sur le Trône de l'Empire.

autre côté. Ces peuples pour ne pas
1203 demeurer en Anarchie, élurent Empereur Nicolas Canabe contre sa volonté; mais Alexis Duras surnommé Murzulfe, grand Maitre de la garderobe du jeune Alexis, connoissant la foiblesse, & le peu de merite de Canabe, avec le secours de quelques factieux, se saisit de sa personne, & l'aiant fait mettre en prison, & étranglé de ses mains, il monta sur le Trône. Les Croisez qui se virent frustrez des grandes esperances qu'ils avoient, resolurent de s'en venger sur les Bizantins, & sur le nouvel Empereur; ils assiegerent leur Ville, & quoique ses murailles eussent été bien fortifiées, & qu'il y eût un nombre trés-considerable de gens qui les défendît, ils s'en rendirent neanmoins maitres contre toute sorte d'aparence, aprés soixante jours de siege: & Nicetas qui décrit cette expedition, parle de la reduction de Constantinople, & de la défaite des Grecs, comme d'un ouvrage plus qu'humain, & comme un éfet de la vengeance di-

vine. Murzulfe se sauva dans la Morée, où il fut poursuivi, fait prisonier, & ensuite tué; & tout faisant joug aux troupes des Crôisez, Baudoüin Comte de Flandre fut élu Empereur d'Orient à la pluralité des voix, & il en eut obligation au Duc de Venise, qui le fit préferer à Boniface Marquis de Montferrat, Chef de la Croisade. Le Patriarchat fut déferé à Morosini Venitien. Baudoüin étoit un Seigneur d'un merite singulier, d'une grande réputation, & d'une haute & rare vertu. Quant à l'autre partie des Croisez qui passa dans la Terre-sainte; elle perit sans faire aucun exploit considerable. Le Pape fut si en colere de ce que la meilleure partie des Croisez s'étoit arrêtée contre son premier dessein à faire la guerre aux Grecs par un esprit de vengeance, & dans la pensée de profiter de leurs richesses, qu'il les excommunia, & tous ceux qui n'avoient pas suivi leur route, & qui n'avoient pas acompli leur vœu.

1203.

Baudoüin élu Empereur à la place d'Alexis

Il n'y a rien de si illustre, que d'enseigner les Misteres de la Theologie,

—— puiſque cette connoiſſance, en nous
1203. élevant au deſſus des autres hommes, nous rend comme des Anges ; mais il faut avoir l'eſprit humble & ſoûmis pour les enſeigner. Nous liſons, qu'un Lecteur en Theologie de Paris, aiant un jour expliqué le Miſtere de la Trinité avec une élevation d'eſprit, & une éloquence admirable, en ſorte que tous ſes Auditeurs ne purent s'empêcher de lui en donner des éloges, & de lui en marquer leur ſatisfaction : Ce Profeſſeur devint ſi inſolent, qu'enflé de ſon propre merite, il commença à s'écrier : *O petit Ieſus, j'ay beaucoup élevé le Miſtere que je viens de traiter ; mais ſi je voulois, je l'abaiſſerois bien par des raiſons contraires.* Et auſſi-tôt qu'il eût achevé de prononcer ces paroles, il devint muet entierement, & enſuite aprés avoir recouvré un peu la liberté de parler, ſa ſcience ſe trouva ſi anéantie, qu'il perdit juſqu'à la moindre connoiſſance de ſes lettres.

Les penitences publiques étoient fort frequentes en ces ſiecles-là ; &

le Comte d'Auxerre pour avoir fait enterrer un homme dans la chambre même de ſon Evêque, fit une amande honorable nud en chemiſe à la Proceſſion un jour des Rameaux; & enſuite, il fut obligé de faire exhumer ce cadavre, & le porter avec un de ſes domeſtiques ſur ſes épaules, juſqu'au Cimetiere. Cette penitence fut faite en 1204. 1203.

Quelques - uns blâmerent Simon Comte de Monfort, de ce qu'il avoit quité les Croiſez à Veniſe, quand il apprit qu'au lieu de les emploier à faire la guerre contre les Infideles, on vouloit s'en ſervir pour reduire les Zariens ſous l'obéïſſance des Venitiens. Mais la ſuite fit voir que ce reproche n'étoit pas juſte, & que Dieu reſervoit les forces, & le courage de ce grand Capitaine, pour combatre, & détruire des Ennemis dont les armes étoient encore plus à craindre pour l'Europe Chrétienne. C'étoient les héretiques Vaudois ou Albigeois, apellez ainſi, à cauſe qu'ils parurent premierement à Alby, & ils furent nommez Vaudois ou Pauvres

AN. 1206.

Opiniõ des Albigeois & Vaudois.

de Lyon, à cause qu'ils suivoient la Doctrine d'un nommé Valdo homme riche de Lyon, qui aprés avoir distribué tout son bien aux pauvres, leur enseignoit plusieurs erreurs & héresies, prêques semblables à celles qui ont été renouvellées par les Protestans. Ces Héretiques ne recevoient point pour Sacremens, ceux de la Penitence, du Mariage, & de l'Extrême-Onction. Ils combatoient l'intercession des Saints, la priére pour les Morts, nioient le Purgatoire : Ils ne vouloient point se soûmettre à l'autorité de l'Eglise, ils en condamnoient le chant, rejetoient les Images dés Saints, & les Indulgences, & blâmoient toutes les ceremonies de l'Eglise Romaine. Les opinions des Vaudois & des Albigeois n'étoient pas toutefois si semblables, que chacun n'en eût de particulieres ; mais ils tendoient tous à combattre l'Ordre Hiérarchique qui est dans l'Eglise, à détruire toutes ses Ceremonies, en un mot, à aneantir la plus grande partie de sa créance. Ces héresies furent premierement condamnées en

l'année 1163. par un Concile tenu
à Tours, & en celui d'Alby en l'an- 1206.
née 1176. Le Concile de Latran com-
posé de plus de trois cens Evêques,
en prononça derechef la condamna-
tion sous le Pape Alexandre III. Ces
erreurs furent vigoureusement com-
batuës par la doctrine & l'éloquence
de saint Dominique, qui fit des
progrés si considerables, qu'il con-
vertit un grand nombre de ceux qui
étoient infectez de ces héresies. Pierre
de Cluny surnommé le Venerable,
seconda les pieux travaux de ce saint
Personnage; mais enfin, ces Héré-
tiques furent vaincus par la force
des armes de Simon Comte de Mont-
fort, aprés une guerre de douze
ans; & en recompense de ses bel-
les actions, & de la détruction de
la Secte des Albigeois, le Concile
de Latran lui donna le Comté de
Toulouse, & il merita d'être mis
au rang des Hommes illustres de son
siecle.

Raymond VI. Comte de Tou-
louse, fut celui qui soûtint avec le
plus d'opiniâtreté le parti, & la secte

de ces heretiques ; mais comme il vit que Simon Comte de Montfort venoit avec une puissante armée pour lui faire la guerre, il témoigna qu'il se repentoit de sa revolte contre l'Eglise, & contre son Prince ; & le Legat que le Pape envoia pour recevoir ce Seigneur à penitence pour expiation de ses crimes, lui fit faire amande honorable, nud en chemise devant l'Eglise de saint Gilles à Toulouse, & l'introduisit dedans en lui donnant des coups de foüet. Cette action marquoit la grande autorité que les Papes avoient, & aussi la foiblesse des Seigneurs qui la souffroient sans reclamer. Il faut convenir que ce Comte, selon le sentiment de quelques-uns, avoit fait tuer le Legat que le Pape avoit envoié, parce qu'il lui avoit fait de tres-sensibles, & puissans reproches de ce qu'il embrassoit la doctrine, & le parti des Albigeois, ou l'Inquisiteur envoié par Sa Sainteté en France, pour excommunier les Albigeois, comme nous avons déja dit. Les troupes que Simon de Montfort comman-

Raymond fait amande honorable.

An. 1207.

doit, étoient comme une espece de Croisade, parce que la plûpart s'engageoient dans la guerre que l'on faisoit aux Albigeois par un motif de devotion, & ils se rangeoient sous l'Etendart de ce grand Capitaine par maniere de vœu, & par un sentiment de pieté. La ville de Beziers fut emportée d'assaut aprés neanmoins s'être long-tems défenduë; tout y fut passée au fil de l'épée, & on y tua plus de six mille personnes. Carcassonne, Castelnaudary, Alby, Castres, Rabestens, Gaillac, Puilaurens, & plusieurs autres Places se rendirent aux armes victorieuses de Simon de Montfort. Moissac fut donné au pillage pour s'être voulu défendre avec trop d'opiniâtreté.

1207

Exploits de Simó de Mốtfort dans le Languedoc.

Le Comte de Toulouse alla à Rome pour se plaindre au Pape Innocent III. de ce qu'encore qu'il eût montré par une penitence publique, qu'il avoit abjuré son hérésie, & abandonné ce parti, on n'avoit pas laissé neanmoins de faire une guerre cruelle à ses vassaux, & de commettre des violences, & des dégats

Le Comte de Toulouse va trouver le Pape.

considerables dans la plûpart de ses
1207. Villes, dont les habitans avoient été traitez comme des ennemis ; mais le Souverain Pontife qui connoissoit l'interieur du Comte de Toulouse, & qui sçavoit que la crainte seule de ressentir le pouvoir des armes de Simon de Montfort l'avoit contraint à se retracter & abjurer son Heresie, & non un veritable repentir formé par un bon desir, & par une vraie pieté, le renvoya à son Legat en France, sans lever l'excommunication; & ce Legat même quoi-que le Comte de Toulouse eût témoigné par ses larmes le regret qu'il avoit de ses crimes, le rebuta en lui apliquant ces paroles de David *In diluvio aquarum multarum ad eum non aproximabunt:* ce qui obligea ce Seigneur desesperé, de retourner à Toulouse, & ensuite de faire lire les propositions que le Legat lui avoit faite dans une assemblée tenuë à Arles, où tous ceux qui s'y trouverent en parurent si scandalisez qu'ils lui promirent de le secourir en cette occasion, & de le délivrer des persecutions de la Cour de Rome. Ce Comte implora le secours

de Philippe II. & de l'Empereur Othon IV. & le sollicita d'interceder pour lui envers sa Sainteté; mais il ne reçût d'eux aucune satisfaction, quoique Raimond fût beau-frere du Roi. L'on croit que la grande punition que le Pape exigea du Comte de Thoulouse, ne fut pas tant à cause de l'opiniâtreté avec laquelle il s'étoit montré fauteur de la Secte des Albigeois, qu'à cause de l'assassinat qu'il fit commettre en la personne de Châteauneuf Religieux de Cîteaux, qui avoit en qualité d'Inquisiteur en France, excommunié Raimond, & déchargé ses vassaux du serment de fidelité envers lui, sans prejudice neanmoins du droit de Souveraineté au Roi Philippe II.

1208.

Le peu de sucées que les sollicitations du Comte de Toulouse eurent auprés de l'Empereur & de Philippe II. l'obligea de lever des troupes pour les oposer à celles des Croisez, & il se jetta dans Toulouse avec les Comtes de Foix & de Cominges. Le Comte de Montfort y mit aussi-tôt le siege; mais enfin, il fut obligé de le lever aprés avoir perdu quelques gens

AN. 1212.

Lés Croisez eurent ensuite leur revanche, & ils defirent les troupes de Raimond dans une sortie qu'ils firent sur celles de Castelnaudary, où ils s'étoient retirez, & devant laquelle place ce Comte avoit formé un siege. Raimond ne fut pas plus heureux dans le siege qu'il mit devant Meuret sur la Garonne; & quoi-qu'il eût reçû un secours considerable de l'Arragon, il fut neanmoins défait par les Croisez, & la gloire de cette action fut d'autant plus illustre que le nombre de leurs ennemis leur étoit infiniment superieur en nombre. Et c'est ce qui avoit au commencement un peu effrayé les Croisez: ils avoient peine d'en venir aux mains; mais leur crainte fut dissipée aussi-tôt qu'ils firent reflexion qu'ils alloient combattre pour la Religion, que Dieu étoit interessé dans leur défense, & que c'étoit pour sa querelle & pour la gloire de son Nom, qu'ils avoient pris les armes. Saint Dominique qui étoit present, faisoit des vœux continuels à Dieu pour les Croisez, à l'exemple de Moïse qui avoit toûjours les mains élevées vers le Ciel, tant

1212

Explois des Simon de Monfort sur Raimōd

que le peuple d'Iſraël combattoit contre ſes ennemis ſous la conduite 1213. de Joſué : & il ſuffiſoit aux Croiſez pour ne pas craindre leurs ennemis, de ſonger qu'ils avoient pour Chef Simon de Monfort un des plus braves & des plus grands Capitaines de ſon ſiecle ; intrepide dans les dangers & ſage dans toutes les occaſions, & que la victoire avoit toûjours favoriſé. Le Roi d'Arragon fut tué dans ce combat, & le Comte de Thoulouſe y perdit plus de vingt mille hommes. Cette défaite conſterna tellement ce Seigneur, qu'il ſe retira en Arragon. La gloire que Simon de Monfort acquit en ce combat, lui donna tant de reputation, que pluſieurs Seigneurs de Languedoc & des Terres voiſines, ſe joignirent à lui, & ſe rangerent ſous ſon drapeau, & ſous ſon étandart.

Le bruit des victoires de Simon de Mont-fort ſe répandit dans toute l'Europe, & anima tellement les Princes & les Grands du Royaume, qu'ils voulurent avoir part à ſa gloire & à la défaite des ennemis de la Religion & pour cet effet, ils reſolurent d'al-

1212. ler joindre les Croisez. Loüis ainé de Philippe, prit le chemin du Languedoc, accompagné de Philippe Evêque de Beauvais Prince du Sang, des Comtes de S. Pol, Ponthieu, d'Alençon & de plusieurs autres grands Seigneurs. Le seul nom de ce jeune Prince fils de France, donna tant d'alarmes aux Albigeois que les Thoulouzains & les Narbonnois qui s'étoient montrez les plus opiniâtres, se soûmirent à son obeïssance, & reconnurent Simon Comte de Montfort pour leur Gouverneur; ce qui fut confirmé par un Synode tenu à Montpellier, composé de vingt-huit Evêques, & ensuite par le Concile de Latran en 1215. quoi-que Raimond s'y fut presenté dans une posture fort humiliée, & implorant grace de cette assemblée. Simon ne joüit pas longtemps des fruits de ses travaux, & de la récompanse de ses grandes victoires; car il fut tué quelques mois aprés dans une vigoureuse sortie que les Toulouzins firent en la presence de Raimond leur Comte qui étoit entré dans leur Ville, dans le temps que le Comte de Montfort étoit ve-

Simon de Mõtfort Gouverneur de Thoulouse.

Mort de Simon de Mõtfort.

nu à la Cour pour rendre au Roi foi & hommage des Seigneuries que ce Concile lui venoit de donner, & laquelle Ville ce Seigneur à son retour avoit été obligé d'assieger afin d'y entrer. Cette disgrace ruina les affaires des Croisez, & donna moyen aux villes de Languedoc de retourner sous la domination de Raimond. La suite nous fera voir quelle vengeance Louis VIII. & S. Louis ont prise de ces places.

AN. 1217.

Afin de connoitre ce qui se passa entre Phillippe II. & quelques Seigneurs François durant l'expedition de Simon Comte de Montfort contre les Albigeois : je dirai que le Roi voyant que Gui Comte d'Auvergne commettoit mille violences contre ses vassaux, & qu'il retenoit même en prison l'Evêque de Clermont, s'en plaignit, & le menaça de lui faire sentir les effets de sa puissance, & que Gui ayant méprisé ces menaces Philippe entra à main armée dans ses Terres ; ensuite il porta ses armes contre Regnaud Comte de Dammartin & de Boulogne, qu'il dépoüilla de toutes les Seigneuries qu'il pos-

AN. 1210.

Guerre contre Gui Comte d'Auvergne.

sedoit en France, à cause des intel-
1210. ligences secrettes qu'il entretenoit avec l'Empereur & le Roi d'Angleterre. On accusa aussi ce Seigneur de maltraiter Ide sa femme, & d'exercer des cruautez inouies sur ses vassaux, & principalement sur les Ecclesiastiques, encore que souvent Philippe lui en eût fait reproche, & que le Pape l'eût excommuniée à ce sujet. Regnaud se vit obligé de se refugier en Allemagne vers l'Empereur Othon IV. qu'il sollicita d'entrer dans ses interêts, & il y engagea même Ferrand fils puîné de Sanche & frere d'Alfonse Roi de Portugal, qui par la faveur de Philippe avoit épousé Jeanne heritiere de Flandres. Le Pape averti de la conspiration qui étoit formée contre le Roi, envoya vers lui un Legat pour lui conseiller de se saisir du Royaume d'Angleterre, & d'en chasser Jean Sans-Terre, qu'il avoit excommunié & mis son Royaume en Interdit, parce qu'il s'en étoit rendu indigne, en commettant toutes sortes de violences contre les Prelats, & en s'emparant des biens & revenus des Eglises. Ces foudres

Philippe animée cõtre Jean Sans-Terre.

lancez contre Jean, n'avoient point été capables de le faire rentrer dans son devoir, & de changer de conduite. Philippe qui avoit tant de sujets de plaintes contre Jean, lequel étoit l'Auteur de tous les desseins qui avoient été formez contre sa personne & contre ses Etats, se resolut aisément à executer ce que sa Sainteté lui proposoit; & pour le faire réüssir, il convoqua tous les Barons & les grands Seigneurs du Royaume, pour les engager dans cette entreprise. Cette proposition fut reçûë d'un consentement universel, & chacun offrit son service au Roi, à l'exception de Ferrand qui demeura dans le parti de l'Anglois; ce qui mit Philippe en une telle colere qu'il tourna ses armes contre la Flandre, & mit le siege devant la ville de Gand. Cependant la flote des François qui s'étoit avancée jusques au port de Dam à une lieuë de Bruges, fut défaite par les Anglois & coulée à fond par la negligence des François qui ne se tenoient pas sur leurs gardes, & qui ne croyoient pas que leurs ennemis fussent en état de les attaquer

1210.

Guerre contre Ferrand Comte de Flandres.

An. 1213.

1213. Cette disgrace obligea Philippe d'abandonner cette expédition sur mer, & de retourner au siege de Gand qui s'étoit rendu à composition, & il fit démanteler Cassel & laissa une bonne garnison dans Duac : & quant à Bruges, Ypres & Gand, le Roi renvoya leurs ôtages, moyenant une somme d'argent tres-considerable ; & aprés avoir pris des Bourgeois de ces Villes le serment de fidelité. Dans

AN. 1214. le temps que Philippe se preparoit à descendre en Angleterre, Jean Sans Terre déliberoit de passer en France & il étoit soûtenu des forces de l'Empereur son oncle, & apuyé du Comte de Flandre ; il se rendit à la Rochelle avec une puissante armée, & entra dans le Poitou, où il commit toutes sortes d'hostilitez. Il ne faut pas obmettre que le Pape qui avoit paru si animé contre Jean, & qui avoit fait proposer son Royaume à Philippe par son Legat, leva son excommunication & l'interdit de ses Etats, & défendit même au Roi de faire aucune entreprise sur l'Angleterre ; mais ce changement vint de ce que Jean rendit ses Etats soûmis au Pape, &

Guerre continuée contre l'Anglois.

relevans du S. Siege. Comme Philippe vit qu'il falloit empêcher les progrés des armes des Anglois dans le Poitou, il y envoya Pierre Comte de Dreux son Cousin, qui n'y fut pas heureux, ayant été défait, & fait prisonnier par les ennemis avec plusieurs François. Jean dont le dessein étoit de poursuivre sa victoire, mit le siege devant le Château de la Roche au Maine; mais cette place se défendit au-delà de toute esperance. Et cette vigoureuse resistance engagea Louis qui étoit à Chinon, d'avancer avec son armée pour secourir les assiegez: lesquelles aproches jetterent une si grande épouvante dans l'ame des Anglois, que sans attendre les troupes de Louis, ils leverent le siege, abandonnerent leurs machines de guerres & leurs équipages, & repasserent la Loire avec une si grande précipitation, que bien qu'ils ne fussent point poursuivis par les François ils ne laisserent pas de s'éloigner de plus de neuf grandes lieuës. La fuite des Anglois, donna occasion à Louis de rasseurer les esprits que quelques exploits des ennemis avoient alarmez

1214.

Comte de Dreux prisonnier.

& de remetre toute la Province de
1214 Poitou, & même celle d'Anjou, dans leur devoir. Les nouvelles fortifications que Jean avoit fait faire à Angers, furent entierement démolies.

Guerre continuée contre Othon & cōtre Ferrand.

Le complot fait entre l'Empereur & le Roi d'Angeterre ne devoit éclater que dans le temps que ce Souverain entreroit en Guyenne & en Poitou avec des troupes, & pour lors l'Empereur Othon IV. entreroit en Flandres ; ce qui fut executé. Mais Philippe pour se venger de Ferrand qui en étoit Comte, & qui lui attiroit tous ses ennemis, entra à main armée dans son païs, & mit tout à feu & à sang dans tous les endroits par où il passa. Le dessein du Roi étoit d'attaquer son ennemi prés du Château de Mortagne, neanmoins il en fut dissuadé par les Seigneurs & Capitaines François, qui lui representerent la difficulté des chemins; & il se resolut de prendre sa route par la frontiere de Haynaut, vers le Bourg de Bouvines qui est entre Lisle & Tournay. Cependant Othon IV. qui fut averti que le Roi changeoit de résolution se persuada qu'il craignoit

de venir aux mains avec lui, & dans cette penſée il prit le même chemin que les François, afin de les rencontrer & de les combatre. Guerin Vicomte de Melun, en donna auſſi avis à Philippe qui fit aſſembler le Conſeil de guerre, & il fut tout d'avis excepté Guerin, de paſſer ſans hazarder la bataille. L'on alleguoit pluſieurs raiſons qui confirmoient ce ſentiment. On repreſentoit que comme les étrangers ne viennent que pour conquerir, il n'y avoit pas tant de neceſſité de les combattre que les autres. Que les François qui n'étoient que ſur la défenſive, ne devoient pas hazarder une bataille generale, de l'évenement de laquelle dépendoit la ſeureté, la conſervation ou la perte de leurs vies, & de leurs libertez. Que l'armée des ennemis étant compoſée de divers peuples, ſe détruiroit aſſez d'elle-même, ſans qu'on les défit dans une bataille. Guerin ſoûtenoit au contraire que ſi on évitoit le combat, il ſembleroit aux ennemis que l'on fuiroit; que c'étoit la raiſon qui les avoit engagé à prendre la même route des François; & que ſi l'on

1214.

Sentimens ſur la bataille de Bouvines.

—— differoit de les attaquer, ils pour-
1214. roient joindre ces peuples avant qu'ils eussent passé le Pont de bois qui étoit sur la riviere proche de Bouvines, & défaire par ce moyen leur arriere-garde ; neanmoins toutes ces dernieres considerations ne firent aucune impression, & suivant le premier avis on continua le chemin vers Bouvines. A peine une partie de l'avant-garde de l'armée de Philippe II. fut passée sur le Pont, que les ennemis
Bataille de Bouvines. aprocherent, dequoi ce Prince étant averti, fit retourner son avan-garde sur ses pas, & aprés avoir fait sa priere dans une Eglise qui étoit proche, & recommandé à Dieu sa personne, & le salut de son Etat, il fit mettre promptement son armée en ordre de bataille, fit battre les tambours & sonner les trompettes, & avança vers ses troupes avec un visage gay & riant, qui servoit de pronostic d'une prochaine victoire. Philippe aprés avoir appellé par leurs noms la plus considerable partie des Seigneurs & principaux Officiers, leur parla en ces termes : *Songez que vous combattrez avec vôtre Roi, qui ne vous cedera point*

en courage, suivez son exemple, & pour peu que vous soyez touchez de cette reputation, & de cette gloire, que les François se sont acquis par tant d'illustres actions dans tous les temps, vous combattrez comme eux, & vous triompherez de vos ennemis comme ils ont fait. Vous combattrez contre des excommuniez, pour la défense de l'Eglise, & il faut esperer que le Dieu des armées fera éclater sa puissance en vôtre faveur. C'en fut assez pour obliger chacun à faire son devoir. Les ennemis qui croyoient que les François avoient déja passé une partie du Pont, au lieu de les attaquer de front, ne songerent qu'à enveloper le Roi qu'ils se persuadoient n'être accompagné que d'un petit nombre de soldats, & ils élargirent & disposerent leurs troupes de maniere qu'elles se trouverent le dos au Septentrion, & le visage au Midi, exposées aux rayons du soleil qui les incommodoit beaucoup : car il faisoit une chaleur excessive cette journée-là, qui étoit le 15. Juillet. Philippe averti de cette faute, s'en voulut servir à son avantage, & rangea son armée ayant le dos au Midi,

1214.

& le viſage au Sptentrion. Ferrand
1214. commandoit l'aile droite de l'armée Imperiale, & Renaud conduiſoit l'aile gauche. Philippe afin de n'être point envelopé par le grand nombre de ſes ennemis, étendit les pointes de la ſienne; il opoſa Eude Duc de Bourgogne à Ferrand; & Pierre Comte de Dreux, à Regnaud Comte de Boulogne, & quoi-que le Roi voulût combattre aux premiers rangs, il ſe vit forcé ſur la fin de ſe tenir au milieu de ſon armée. Quand à l'Empereur, il s'enferma dans un bataillon de piquiers dreſſé en triangle, dans lequel il étoit en ſeureté comme dans une place forte;mais il n'eut pas plûtôt entendu que le Roi qu'il avoit crû au-delà du Pont, s'étoit montré à la tête de ſon armée, qu'il entra dans une telle fureur qu'il ne ſongea plus qu'à joindre ce Souverain, & à le pourſuivre juſques à ce qu'il l'eût tué ou fait priſonnier : & pour faire reüſſir ſon deſſein, il dreſſa trois gros bataillons entre leſquels le ſien paroiſſoit le plus, ſous l'enſeigne d'une Aigle déchirant un Dragon d'or entre ſes griffes.Les François qui craignoient

gnoient que Philippe II. ne s'azardât trop, & que son courage ne le portât en des endroits trop perilleux, & où ses ennemis qui avoient conspiré sa perte l'attendoient : le mirent au milieu des plus courageux & des plus braves de son armée. Guerin de son côté donna ses ordres, ainsi que Philippe Evêque de Beauvais, qui au lieu d'épée se servit d'une massuë avec laquelle il assommoit tous ceux qui se presentoient devant lui. Chacun agit en cette occasion avec une vigueur extraordinaire : il n'y eut jamais de combat plus opiniâtré & plus sanglant ; mais le fort de la mêlée tomba sur le bataillon du Roi qui se trouva en peril de sa vie quelque temps ; il fut environné par ses ennemis de toutes parts, la Noblesse qui combattoit auprés de sa personne, avoit été renversée & défaite, & Philippe II. aprés avoir fait des efforts extraordinaires, fut abatu sous son cheval Galon de Montigni & Pierre de Tristan, couvrirent de leurs corps celui de leur Souverain, & s'exposerent courageusement afin de sauver sa personne. De Montigni haussant & baiss-

1214.

Philippe II. en peril.

——— la Cornette du Roi, donnoit à con-
1214. noitre l'extrémité où il étoit, mais enfin, il survint quelques Officiers qui firent ferme, & qui tinrent assez long-temps tête aux ennemis, pour donner le loisir à Sa Majesté de se dégager, de remonter sur son cheval, & de continuer de combattre avec la même vigueur qu'auparavant. Le choc recommança plus fortement qu'il n'avoit encore été, les ennemis animez de ce que Philippe leur avoit échapé le poursuivirent avec plus d'opiniâtreté & plus de furie qu'au commencement de la mêlée. L'Empereur qui suivoit ces desesperez, se trouva lui-même engagé si avant qu'il eut peine à éviter de tomber entre les mains de Malvoisin & de Truye, qui le poursuivoient vigoureusement, & il s'estima si heureux de s'être sauvé, qu'il se retira sans oser retourner davantage au combat, ce qui fit crier à Philippe qui le voyoit fuir : *Vous ne le verrez plus d'aujourd'huy*. Cet accident donna un grand mouvement à ses troupes, & comme les Allemands commençoient à plier, & à perdre courage. Les François s'animoient da-

Othon IV. s'enfuit.

vantage, ne perdant point de veuë leur Roi qui leur montroit l'exemple; 1214.
& aprés avoir terrassé tous ceux qui leur faisoient resistance, ils percerent jusques au lieu où leur Aigle étoit, qu'ils enleverent. L'aile que conduisoit Ferrand se vit en déroute aussitôt que son Chef fut fait prisonnier par Hugues de Mareüil. Le Comte de Boulogne qui avoit voulu dissuader l'Empereur de donner combat, resistoit encore se faisant honneur de ne se pas rendre qu'à la derniere extremité, pour éviter le reproche qu'on lui pourroit faire; mais aprés avoir reçû beaucoup de coups il demeura prisonnier de guerre. Tout le reste de l'armée ennemie qui s'étoit échapé de la fureur des François prit la fuite, & Philippe II. demeura maitre du champ de bataille & victorieux de ses ennemis.

Le nombre des prisonniers fut tres considerable: on y comptoit outre Ferrand & Renaud, le Comte de Salisbery & vingt-cinq Seigneurs portant Banieres. Pour retourner à l'action de Galon de Montigni, Gentilhomme Champenois, il ne deman-

da pour toute recompenſe au Roi que
1214 la permiſſion de porter dans ſes Armes une Fleur de Lis d'or, ce qui lui fut accordé, & même ſa Majeſté lui permit d'en mettre ſans nombre, & autant que ſon Ecu le pourroit permettre. Nous avons encore des Gentilhommes en Champagne de cette race; ſçavoir, les ſieurs de Montigni, de Savigni, d'Aubilly, & de Sainte Eugene. Quelques Hiſtoriens raportent que Philippe avant que de donner bataille pour encourager ſes ſoldats, fit dreſſer un Autel fort élevé à la veuë de toute l'armée, & qu'après y avoir mis ſa Couronne, il s'écria : *Courage vaillans & genereux Frãçois; ſi vous jugez qu'il y ait quelqu'un parmi vous, qui ſoit plus digne que moi de porter cet ornement Royal, je conſens de le lui ceder pourvû qu'il veuille & vous auſſi défendre la gloire de vôtre patrie, avec la même valeur que vos ancêtres l'ont ſoûtenuë.* A quoi tous les ſoldats repondirent unanimement, *Vive Philippe, qu'il regne éternellement; nous promettons de le ſervir juſques au dernier moment de nos vies, avec toute la fidelité poſſible.* La gloi-

Diſcours de Philippe II. à ſon armée.

ré que le Roi acquit à la bataille de Bouvines, fut d'autant plus considérable, que l'armée de ses ennemis étoit de cent cinquante mille hommes & que la sienne n'étoit que de soixante & quinze mille. Il y avoit quatre Princes du Sang, Eudes Duc de Bourgogne, Robert de Courtenai, Robert Comte de Dreux, & son frere Philippe Evêque de Beauvais, qui se signalerent en cette rencontre, ainsi que Guerin Chevalier de l'ordre de S. Jean de Jerusalem, & Evêque de Senlis, Mathieu Baron de Montmorency, Guillaume des Barres Senéchal du Roi, Henry Comte de Bar, Barthelemy de Roye, Gaucher Comte de S. Paul & Adam Vicomte de Melun. 1214.

Qoique Philippe eût tout sujet d'exercer sa vengeance sur Ferrand, neanmoins il consentit à sa liberté, à la priere de Jeanne Comtesse de Flandres son épouse, à la charge de payer une somme tres-considerable pour sa rançon; que toutes les Forteresses de Flandres & de Hainaut seroient démolies, & que Geoffroy fils du Comte de Brabant seroit donné en ôtage

pour l'assurance du Traité. A l'égard
1214. de Renaut, le Roi aprés lui avoir fait des reproches sur son infidelité, le fit lier avec des chaines de fer, & l'envoya prisonnier dans une tour à Peronne, pour expier son crime. Pour montrer qu'il n'y a rien de plus faux ni sur quoi l'on doive ajoûter moins de creance que sur les prédictions: c'est que quelques-uns du parti de Ferrand ayant consulté sur l'évenement de la bataille de Bouvines, on leur répondit: *On combattra; le Roi de France sera terrassé & ne sera point enseveli; & aprés la victoire Ferrand entrera en grande pompe dans Paris*; ce qui fut vrai en un sens, car Ferrand y entra, mais ce fut comme prisonnier, & pour honnorer la pompe du triomphe de Philippe II. On dit que la raison pour laquelle l'Empereur fut si animé contre ce Roi, qu'il chercha toutes les occasions de lui faire la guerre, & qu'il se joignit à ses ennemis, fut qu'aprés la mort d'Henry VI. Empereur, les Electeurs étant partagez, les uns soûtenant Othon IV. & les autres Philippe frere de Henri VI. Le Roi secourut ce Prince contre Othon dans sa poursuite, de son argent & de sa

faveur. L'on remarque que le jour que Philippe II. gagna la bataille en Flandres à Bouvines sur les Allemands; Loüis son fils en gagna une autre en Guyenne sûr les Anglois. 1214.

Quelque avantage que le Roi eût sur Jean, il voulut bien neanmoins lui accorder une tréve de cinq ans aprés laquelle il s'en retourna en Angleterre; mais ses crimes & les cruautez qu'il exerça contre les Anglois les firent soulever contre lui. Ce Roi qui peu de temps auparavant avoit voulu partager le Royaume de France avec l'Empereur, se vit fort empêché de se maintenir dans le sien. Jean qui avoit mis l'Angleterre sous la protection & dépendance du saint Siege, eut recours au Pape, qui outre qu'il étoit interessé à maintenir & conserver son vassal, n'en connoissant point la méchante conduite; excommunia les Anglois qui implorerent aussi-tôt l'apui & la protection de Philippe II. & lui demanderent Louis son fils pour les gouverner. Ce Prince passa en Angleterre avec une puissante armée, à laquelle Jean n'osant s'oposer, il fut reconnu Roi par AN. 1215.

tous les Etats à Londres, où il fit une
1215. entrée magnifique, ensuite de laquelle il assiegea Douvres : mais comme ce siege fut long, Jean eut le temps de rallier ses troupes, & de remettre une armée sur pied, avec laquelle il obligea Louis de lever le Siege.
AN. 1216. Cette armée fut bien-tôt dissipée par la mort de Jean son Chef, qui mourut incontinent aprés. Quelques-uns

Mort de Jean.

disent qu'il fut empoisonné par un Moine ; les autres assurent que sa mort vint de la douleur qu'il avoit euë de ce qu'une bonne partie de ses troupes avoit été noyée en passant la riviere de Niva. Henry son fils ramassa ensuite les troupes de son pere, pour se mettre en état de recouvrer un Royaume qu'il venoit de perdre. Cependant les Anglois, dont le naturel est changeant, quitterent l'affection qu'ils avoient pour Louis, & la tournerent sur Henry, ce qui obligea Louis de faire un tour en France mais son pere ne l'ayant pas voulu voir, pour ne point déplaire au Pape Honoré III. comme nous dirons plus amplement ; il s'en retourna en Angleterre, où il ne demeura pas long-

temps : car aprés avoir eu du désavantage prés de Lincoln, & assiegé ensuite dans Londres, pour sauver sa personne & ses troupes:il fit un Traité avec Henri, par lequel il s'engagea de lui faire rendre par Philippe II. son pere toutes les terres qui avoient été conquises en France sur le Roi Jean, ou de lui en faire raison, lorsqu'il seroit parvenu à la Couronne. 1216.

Le Pape fut si en colere de ce que Louis avoit entrepris le voyage d'Angleterre, qu'il l'excommunia, & tous ceux qui le suivirent dans cette expédition; mais comme l'usage de l'apel au futur Concile n'étoit pas encore introduit, ce Prince en appella au Pape même, & envoya à Rome des Ambassadeurs pour défendre son apel. Ces Ambassadeurs remontrerent que le Royaume d'Angleterre n'apartenoit pas à Jean, parce qu'il avoit été condamné à mort par le conseil de Richard, pour ses attentats & rebellions contre ce Roi son Souverain, & contre l'Etat d'Angleterre; que le même Jean avoit aussi été condamné à mort par les Pairs de France, pour avoir fait mourir cruel-

Louis excommunié par le Pape.

lement Artus son neveu, toutes les-
1216. quelles condamnations subsistant,
rendoient Jean incapable de gouverner les Anglois; & qu'ainsi le Royaume d'Angleterre apartenoit à Blanche femme de Louis, étant fille d'Eleonore d'Angleterre, Reine de Castille & sœur de Richard & de Jean. Le Pape qui n'étoit pas satisfait de ces remontrances, non seulement refusa de lever l'excommunication de Louis, mais il excommunia encore Philippe II. quelques protestations qu'il lui eût faite, qu'il n'avoit donné à Louis son fils aucun secours, soit de troupes, d'argent ou de conseil, pour raison de l'entreprise qu'il avoit faite sur le Royaume d'Angleterre; & sa Sainteté même menaça de mettre la France en Interdit. Cependant les Evêques étant assemblez à Melun, déclarerent qu'ils ne déferoient point à l'excommunication, fulminée par Honoré III. tant contre Philippe II. que contre son fils, & leur raison étoit, que le Souverain Pontife ne doit point employer les armes spirituelles pour des affaires purement temporelles. Les Prelats connoissoient aussi que le

Pape n'en avoit agi ainsi, que parce 1216.
que Jean avoit mis son Royaume sous
la protection & la dépendence du S.
Siege : neanmoins l'excommunication
de Louis fit une telle impression sur
l'esprit du Roi son pere, qu'il refusa
au commencement de le voir, comme nous avons dit, & aussi afin de ne
point aigrir le Pape ; & Philippe II.
fut long-temps qu'il ne conferoit avec
son fils que par des personnes interposées.

Henri Roi de Castille mourut cette année 1217. & ainsi son Royaume apartenoit à Blanche sa fille ainée, femme de Louis VIII. fils de Philippe II. Les Castillans ayant suposé que le Roi de Castille avant que de mourir avoit ordonné, qu'on donneroit la Couronne à Berengaire sa fille puînée, ils en priverent sa sœur ainée, pour la mettre sur la tête de sa cadette : mais Berengaire ne la posseda pas long-temps ; & comme elle desiroit mener une vie privée, elle quitta le Sceptre, en faveur de Ferdinand III. qu'elle avoit eu d'Alfonse Roi de Leon, qui l'avoit ensuite répudiée, jugeant son mariage incestueux,

AN. 1217.

AN. 1218. 3. Croisade.

Une tréve ayant été faite entre Henri & Philippe II. donna le loisir à ce Royaume de joüir de quelque paix, durant laquelle les François se croiserent avec les Allemands, suivant le decret qui avoit été fait au Concile convoqué à Rome dans l'Eglise de Latran en 1215. Les armes de ces peuples auroient fait beaucoup de progrés, sans la querelle qui arriva entre le Roi de Hongrie & le Duc d'Austriche, & qui fut cause que ce Roi retourna dans son Royaume, n'ayant point eu de ce Duc la satisfaction qu'il esperoit. Cela n'empécha pas neanmoins que les Croisez ne continuassent leur route; ils assiegerent Damiette, qui fut prise, nonobstant le secours du Sultan d'Egypte. Le Sultan avant la reduction de cette ville, offrit aux Chrétiens de leur donner Jerusalem; mais comme il connut qu'ils étoient opiniâtrez à ne point lever le siege de devant Damiette, il ruina Jerusalem; & enfin l'armée des Chrétiens ayant été inondée par le débordement du Nil en assiegeant le Caire, ils se virent obligez de faire une paix ou tréve avec les Infidelles

avec des conditions tres-désavantageuse, car ils furent contraints de rendre Damiette 1218.

La mort de Simon Comte de Monfort, fut cause que l'on ne put entierement détruire le parti des heretiques Albigeois. Amaulri son fils voulut ceder à Louis les Conquêtes de son pere : mais comme cette acceptation engageoit ce Prince à une puissante guerre qu'il falloit continuer ; Louis ne voulut point rendre ses dernieres resolutions. Cependant le Pape ayant prié Philippe de finir cette guerre, ce jeune Prince fit assembler les Prelats & les Seigneurs afin de lui donner satisfaction ; & le Roi avoit même dessein de se trouver à cette assemblée, tout indisposé qu'il étoit : mais comme il fut arrivé à Mante, sa maladie redoubla, de maniere qu'il mourut quelques jours aprés. Le cours de sa vie fut de 59. ans, & son Regne fut de 42. Son corps fut porté à saint Denis avec une pompe & une magnificence que l'on n'avoit point vûë jusques alors. Les François conçûrent un regret indicible de la mort de ce Roi : & quoiqu'il laissat un fils di-

AN. 1223.

Mort de Philippe.

gne ſucceſſeur de ſa Couronne ; ils
1223 regarderent ſa perte, comme une diſgrace tres-conſiderable. C'étoit auſſi un Prince dont les heroïques actions

Son Eloge.

& les excellentes vertus étoient admirées non ſeulement de ſes ſujets, mais encore de tous les Etrangers. L'on pouvoit dire que Philippe II. poſſedoit toutes les qualitez qui peuvent rendre un Souverain recommandable. L'on admira ſa Religion envers Dieu, ſon zele pour la défenſe de la Foi Chrétienne, la protection qu'il donna aux Eccleſiaſtiques, ſa douceur & ſa bonté envers ſes peuples, ſa charité envers les Pauvres, ſa conſtance dans l'adverſité, ſa moderation dans la bonne fortune, ſon affection & ſon eſtime pour les perſonnes doctes, ſa fermeté pour détruire les hereſies, ſon ſoin & ſon application pour policer ſes Etats par de belles & ſages Ordonnances, & enfin ſon intrepidité dans les dangers. De tous les Rois depuis Hugues Capet, il fut celui qui acquit plus de terres à la Couronne ; il ôta la Normandie, les Comtez d'Anjou & du Maine, la Touraine, le Berry & le Poitou à Jean Roi

d'Angleterre ; & en abaissant la puissance du Comte de Toulouse, il retint les Grands dans leur devoir, & les mit en état de ne point songer à donner atteinte à son autorité. Ce Prince réünit à sa couronne une partie de la Guyenne, les Comtez de Vermandois, Cambresis, Boulogne, Valois, Poithieu, Dammartin, Mortagne, Aumale & Auvergne. On a remarqué qu'il avoit tant d'estime & de consideration pour le Parlement, qu'il n'a jamais formé aucune entreprise considerable, sans le conseil de cette Compagnie, ou sans une assemblée de Prelats & de Seigneurs de son Royaume. Philippe étoit bien fait de sa personne, & de bonne mine : tout ce que l'on peut reprocher à ce Prince, c'est de n'avoir pas toûjours resisté aux premiers mouvemens de sa colere, & d'avoir levé beaucoup d'impôts sur ses peuples, même sur le Clergé ; mais les grandes guerres qu'il eut à soûtenir contre de tres-puissans ennemis tout à la fois, en furent la cause. 1223.

La suite de ce discours que nous n'avons pas voulu interrompre, nous

——— a empêché de parler de la maniere
1223 dont Simon Comte de Monfort mourut. Ce brave homme fut tué en 1218 devant Toulouse dans une sortie que firent les assiegez. C'étoit un Seigneur fort vaillant & fort pieux ; on l'apelloit communément le Comte Fort, & quoiqu'il fût engagé dans les armes, il entendoit tous les jours la Messe.

Eloge du Cõte de Mõfort.

Lepre mal ordinaire en ce temps-là

Les Historiens marquent que la lépre étoit un mal fort ordinaire durant tout ce temps-là, & qu'il étoit même si commun, qu'il y avoit peu de villes qui ne fut obligée de bâtir un Hôpital pour retirer ceux qui étoient infectez de ce mal, que l'on appelloit ladrederie, à cause de S. Lazare Patron de ces pauvres languissans, que le vulgaire apelloit saint Ladre. Je croi que ce mal étoit la maladie venerienne mal pensée, & qui dégeneroit dans la suite en lepre, parce qu'en ce temps-là on n'avoit pas encore découvert le Gayac, ni les remedes propres pour guerir ce mal. Philippe II. en premieres nôces avoit épousé Isabelle fille de Baudouin IV. Comte de Hainaut. La division que cette Prin-

cesse mit dans les Maisons de Champagne & de Flandres, apporterent beaucoup de desordres dans ce Royaume. 1223
L'humeur de cette Reine étoit si imperieuse & altiere, que Philippe II. ne la pouvant souffrir, la chassa de sa Cour; mais par le conseil du Comte son pere, Isablle se resolut de mieux vivre avec le Roi, elle lui fit témoigner & asseurer par l'Evêque de Senlis, qu'elle se conformeroit entierement à sa volonté, & elle retourna à la Cour, où elle tint une conduite toute oposée à celle qu'elle avoit tenuë auparavant : elle entretint l'union & intelligence avec la Maison de Champagne, à qui elle paroissoit auparavant fort oposée. De cette Princesse Philippe eut Louis qui regna aprés lui, & de Engerberge sa seconde femme, fille de Canut Roi de Danemark, il n'eut point d'enfans; il la repudia & épousa Marie fille du Duc de Moravie & de Boheme, dont il eut un fils & une fille, qui furent legitimez par le Pape Innocent III.

Peut-on, sans encourir quelque blâme, quitter pour un moment la suite de cette Histoire, pour connoi-

tre ce qui se passa dens l'Empire ? Fre-
1223. deric en partant pour l'Asie, avoit du consentement des Seigneurs établi Empereur Henry son fils ainé ; mais ce Prince étant mort, Philippe son frere lui devoit succeder : cependant le Pape lui oposa Othon, & excommunia Philippe à cause de la haine qu'il avoit contre Frederic son pere: & Othon pour se délivrer de son competiteur, & posseder la Couronne seul fit poignarder Philippe dans sa chambre ; mais Dieu le punit aussi-tôt de son crime : & aprés la disgrace qui lui arriva en ce Royaume, il se vit privé de son Sceptre, par la mort dont il fut prevenu peu de temps aprés, & sa Couronne passa entre les mains de Frederic II. Nôtre Prince ressentit aussi les effets des mauvaises intentions du Pape, qui ayant toûjours les yeux ouverts sur la France, pour y établir son autorité, obligea Philippe II. par le sage conseil de son Parlement, de se tenir sur ses gardes & de mettre tout en usage pour empêcher que le saint Siege n'étendît trop loin sa puissance, & ne préjudiciât à la legitime & Royale autorité, & ne

donnât atteinte aux libertez de l'Eglise Gallicanne: Et nous pouvons dire que les Papes ayant eu en quelque maniere le pouvoir de s'assujettir la Dignité Imperiale, se persuaderent de s'être ouvert le chemin, pour porter leur puissance jusques sur les têtes couronnées, & disposer des Royaumes à leur volonté. 1223.

LOUIS VIII. dit le Lion ou de Montpensier. Roi 42.

QUoique Du Haillan, & de Serres s'efforcent dans leurs écrits de diminuer la reputation de Louis VIII. en témoignant qu'il n'a jamais eu d'autre gloire, ni d'autre merite, que l'avantage d'avoir été pere de Louis IX. dont les actions, la vie, & la Sainteté ont fait l'ornement de son siecle, & le modele de tous les Rois; L'on peut dire neanmoins à l'avantage de Louis VIII. que son courage & sa valeur lui ont fait meriter le titre de Lion, & que la fortune & le hazard joint au changement

de l'humeur & de l'inclination des Anglois, ont plus contribué au peu
1223 de ſuccés que l'entrepriſe de ce Prince avoit eu en Angleterre, que le défaut de ſa conduite & de ſon courage & toutes ſes belles actions contre les Albigeois, & contre les Anglois même, durant & aprés le Regne du Roi ſon pere, tant en Guyenne, qu'en Angleterre, firent aſſez connoitre qu'il ne cedoit point en valeur à ſes ancêtres : & ſi l'on peut trouver quelque choſe à deſirer à Louis VIII. c'eſt de n'avoir point égalé par ſes grandes actions par ſa vertu & par ſa pieté ſaint Louis ſon fils, dont l'éclat & la gloire ont obſcurci le merite particulier de ce Prince ; & l'on peut dire qu'il eut en quelque maniere le malheur d'être né d'un pere tres-illuſtre & tres-recommandable, & d'avoir eu pour fils un Prince dont la Sainteté, le merite, & les inſignes perfections le rendront toûjours en veneration à tous les ſiecles. Louis VIII. eut l'avantage d'avoir pour amis les Allemands, que Philippe ſon pere avoit eus pour ennemis.

Philippe II. croyant que ſa Cou-

ronne étoit assez bien établie dans sa Maison, ne se mit pas en peine de faire reconnoitre pour Roi, & couronner Louis VIII. durant sa vie, ensorte qu'il ne le fut qu'aprés sa mort; & à cette ceremonie assisterent le Roi de Jerusalem, les Princes & les plus illustres Seigneurs du Royaume. Le Roi d'Angleterre qui avoit quelque démêlé avec Louis VIII. n'y assista pas, mais au contraire il lui envoya des Ambassadeurs pour demander qu'on remit entre ses mains la Normandie, ainsi qu'ils en étoient convenus par le traitté qu'ils avoient fait en Angleterre: & comme le Roi n'avoit pas dessein de la rendre, on répondit à ces Ambassadeurs que cette Province avoit été confisquée & réünie à la Couronne par le jugement des Pairs de France, sur Jean sans-Terre, & que l'on étoit prêt d'y réünir toutes les autres Provinces qu'Henry tenoit encore en ce Royaume, puisquil y avoit autant d'occasion de lui faire son procés pour crime de felonnie, qu'il y en avoit à l'égard de Jean son pere. Cette réponse n'ayant point satisfait Henri, il envoya

1223.

Sacre de Loüis VIII.

Henry envoye demander la Normãdie à Louis VIII.

AN. 1225

L'Anglois descend en Guyenne.

une armée en Guyenne, sous la conduite de Savari de Mauleon : ce qui obligea Louis VIII. qui eut avis de cet armement, de faire passer dans cette Province des troupes capables de resister à son ennemi. Les choses qui se passerent en cette expédition sont diversement raportées. Si nous en voulons croire nos Historiens, Louis VIII. aprés avoir gagné une bataille sur Savari de Mauleon Capitaine Anglois, entra dans le Poitou, se rendit maitre des Villes de Niort, de S. Jean d'Angeli, & de toutes les Places jusques à la Garonne. La Rochelle qui étoit une Ville tres-forte tenoit encore pour l'Anglois; mais enfin elle se rendit aprés que Savari qui s'y jetta, s'y fût défendu long-temps; & ce General d'armée quitta ensuite le service du Roi d'Angleterre, & se rangea du côté de France, soit qu'il crût que l'on tenoit sa fidelité suspecte, ou qu'il fût mal satisfait de ce que Henry lui avoit envoyé des coffres pleins de vieilles ferrailles au lieu de bon argent, pour payer ses troupes. Louis VIII. accorda beaucoup de privileges aux Ro-

chellois, afin de les engager à lui être fideles. La prise de la Rochelle fit tant de bruit, & jetta une si puissante crainte dans toutes les villes circonvoisines, que sans attendre le Siege, elles se rendirent à Louis. La Guyenne seule resistoit, & elle eût été réduite comme les autres Provinces de Xaintonge, d'Angoumois, Limosin, Perigort & Agenois, si Henry n'y eût envoyé son frere Richard. Ce Prince se saisit de la Place de saint Macaire au dessus de Bordeaux, de Bergerac, & de plusieurs autres Villes qui s'étoient affranchies de la domination Angloise; mais la Reole le repoussa si vigoureusement qu'ayant apris que le Comte de la Marche venoit à lui avec des troupes, il s'embarqua pour retourner en Angleterre, laissant la conduite de ce siege à Aimeri Vicomte de Toüars qui ne fit pas de grands progrés.

1225.

Prise de la Rochelle sur les Anglois

L'Histoire de ce temps-là observe qu'encore que Baudoüin Comte de Flandres, qui s'étoit emparé de Constantinople, eût été surpris prés de la ville d'Andrinople par le Gouverneur de Misie, & qu'aprés

Il paroit un faux Baudoüin.

avoir eu les pieds & les mains cou-
1225 pez on l'eut jetté dans une fondriere pour y perir miserablement : cependant il parut ensuite un homme qui se voulut faire passer pour le veritable Baudoüin, & qui sous ce pretexte entra en Flandres, & se prévalant de la credulité des peuples, les obligea de chasser Jeane fille & heritiere de Baudoüin, & femme de Ferrand. Cet incident causa beaucoup de troubles en Flandres ; car Ferrand qui auroit pû y pourvoir, étoit encore prisonnier : mais enfin cette imposture fut reconnuë & justifiée & le faux Baudoüin fut puni de mort, par l'ordre de Jeane, aprés lui avoir fait souffrir mille tourmens.

Guerre contre les Albigeois.

L'heresie des Albigeois qui continuoit d'infecter ce Royaume, obligea Louis VIII. de reprendre les armes pour la détruire, & pour cet effet il fut tenu à Paris une assemblée de Prelats & des grands Seigneurs où il fut arrêté que tous les Ordres se joindroient ensemble pour marcher contre ces heretiques. Le Roi conduisoit la Croisade en personne. La ville d'Avignon qui lui avoit refusé le

le passage fut assiegée, & aprés s'être défenduë quelque temps, elle fut obligée de se rendre à composition. Guy Comte de S. Pol, un des plus vaillans hommes de son temps, & qui s'étoit signalé à la bataille de Bouvines, perdit la vie à ce siege. Toutes les Villes qui tenoient le parti des Albigeois, se soûmirent à l'obeïssance de Louis VIII. à l'exemple d'Avignon. Cette Conquête couronna sa vie, & finit ses Exploits. 1225.

Ce Roi qui s'étoit senti fort incommodé d'une dissenterie, reprit le chemin de Paris; & dans sa route il s'arrêta au Château de Montpensier en Auvergne, où il mourut le 7. Novembre, aprés avoir regné trois ans. On prétend que le Comte de Champagne l'avoit fait empoisonner, soit parce que Louis VIII. lui avoit refusé son congé, quoi qu'il eût porté les armes pour son service durant quarante ans, ou parce que ce Comte étoit passionnément amoureux de la Reine Blanche son épouse. Ce Roi avant que de mourir, prit le serment des Seigneurs du Royaume qui s'engagerent de faire incessam-

Mort de Louis VIII.

An. 1226.

—— ment couronner ſon fils Louis IX.
1226. Robert ſon puîné eut le Comté d'Artois, Alfonſe eut celui de Poitou, Charles eut celui d'Anjou ; à l'égard de Jean il ne fit pas beaucoup parler de lui, car il mourut fort jeune. Louis VIII. eut auſſi deux filles de Blanche de Caſtille, dont il y en a une dont on ne ſçaît pas le nom, & l'autre Iſabeau, qui ayant fait vœu de chaſteté, ne voulut point épouſer l'Empereur, & fonda l'Abbaye de Lonchamp en 1260.

Mezeray dit que la continence & la chaſteté de Louis VIII. furent en quelque maniere cauſe de ſa mort, ayant refuſé pour conſerver ſa vie des remedes qui étoient contraires & opoſez à cette vertu.

Roi 43. *S. LOUIS IX. du nom.*

LOuis IX. étoit encore jeune, quand il parvint à la Couronne ; il n'avoit que douze ans, la Reine ſa mere fut ſa tutrice & elle fut déclarée Regente à l'excluſion de pluſieurs

Princes qui prétendoient au Gouvernement. Cette Princesse fut la premiere qui obtint la Regence en France: comme elle étoit Espagnole, & par consequent étrangere, on pouvoit prendre ce pretexte, pour ne lui pas donner le maniment des affaires avec une puissance absoluë; mais la grandeur de son courage jointe à sa vertu, & à la force de son esprit, la rendit digne de cet emploi. Les Politiques disoient qu'il en falloit user ainsi; parce que souvent les Regens avoient dépoüillé les jeunes Rois de leurs Etats, & s'étoient eux-mêmes emparez de leurs couronnes. Cependant tous les plus Grands du Royaume n'étoient pas de ce sentiment; & même plusieurs d'entr'eux n'assisterent point à la ceremonie du Sacre de Louis IX. qui se fit à Reims par l'Evêque de Soissons, le siege de Reims étant vacant; du nombre desquels étoient le Duc de Bourgogne, Henri Comte de Bar son beaufrere, Hugues de Luzignan Comte de la Marche, Thibaut Comte de Champagne, & Hugues de Châtillon Comte de S. Pol; ils demandoient que Blanche donnât

1226

La Reine Blanche declarée Regente.

Sacre du Roi.

caution de ſa tutelle, que l'on ren-
1226 dit les biens qui avoient été confiſ-
quez ſur les Seigneurs dans les der-
niers Regnes, & qu'on délivrât Fer-
rand Comte de Flandres, & Renaut
Comte de Boulogne, que l'on tenoit
priſonniers depuis la bataille de Bou-
vines. La Regente qui vouloit em-
pêcher autant qu'il lui étoit poſſible,
que le Regne de ſon fils ne fût trou-
blé par les plaintes des Seigneurs,
fit aſſembler les Etats à Vendôme,
où il fut arrêté que pour apaiſer les
eſprits, l'on accorderoit la liberté à
Ferrand, à Renaut & aux autres pri-
ſonniers. Blanche par ſa prudence &
par ſon adreſſe rendit inutiles les deſ-
ſeins des Conjurez; elle opoſa Fer-
rand à Philippe Duc de Bretagne, &
elle amuſa par ſes complaiſances le
Comte de Champagne qui en étoit
amoureux, de maniere qu'il demeu-
ra toûjours dans ſes interêts. A l'é-
gard du Comte de Flandre, elle le
remit en liberté, & elle lui accor-
da des conditions plus avantageuſes
que celles qui avoient été reſoluës
à Melun ſous le Regne de Louis VIII.
& on ſe contenta de la citadelle de

Etats aſſemblez à Vendôme.

Doüay. La maniere obligeante dont la Reine uſa envers ce Seigneur, l'attacha ſi puiſſamment au ſervice du Roi, que rien ne fut capable de l'en faire départir. On eut encore beaucoup de conſideration pour le Comte de Boulogne, & Blanche lui redonna le Château du Comté de Mortain, que Louis VIII. s'étoit reſervé en confirmant le don que Philipe Auguſte lui en avoit fait; & le Château de Liſlebonne lui fut auſſi rendu. Il eſt vrai qu'on ne donna point la liberté au beaupere de ce Seigneur; mais on croit que ſon gendre ne s'en ſoucia gueres, parce que ſon beaupere avoit l'eſprit trop remuant & trop inquiet pour pouvoir y avoir quelque confiance.

1226

Guerre contre Raymond Comte de Toulouſe.

Raymond Comte de Toulouſe qui avoit été condamné par le Pape comme heretique, fut le premier qui ſçachant le mécontentement des Princes prit les armes contre ſon Souverain, ſous pretexte de quelque ſujet de plainte qu'il avoit. Il attira à ſon parti les reſtes des heretiques Albigeois. La Reine pour prévenir les deſordres que cette rebellion pouvoit cau-

—— ſer, dépêcha Imbert de Beaujeu Gouverneur de Languedoc, auquel ſe joignirent Hamelie Archevêque de Narbonne, Foulque Evêque de Toulouſe, & pluſieurs grands Seigneurs: ce qui alarma tellement Raymond, qu'il ſe retira dans Toulouſe, où Imbert l'alla aſſieger auſſi-tôt; & enfin aprés avoir reſiſté quelque temps il ſe rendit à lui, & fit ſa paix aux conditions 1. qu'il donneroit ſa fille à Alfonſe frere du Roi, qui ſuccederoit au Comté de Toulouſe aprés ſa mort; & qu'enſuite en cas qu'il n'y eût point d'enfans, ce Comté ſeroit réüni à la Couronne. Raimond aprés être rentré dans le ſein de l'Egliſe, en une ceremonie publique & ſolemnelle dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris; & aprés avoir demandé dans une poſture fort humiliée, nud tête à genoux, & pieds nuds, l'abſolution du Pape, fut rétabli dans la communion des fidelles; & afin que l'on n'enſeignât plus la Religion des Albigeois & Vaudois en Languedoc, & que l'on n'en fit aucun exercice, on y établit une Inquiſition, dont les Jacobins eurent

1226.

Raymond demande pardon de ſon hereſie.

le soin & la direction; mais cette Inquisition dans la suite fut cause de tous les troubles qui arriverent en cette Province-là. 1226

Conspiration des Grands contre le Gouvernement.

An. 1227

Durant que le Conseil de la Regente étoit occupé à rompre les desseins de Raymond, & à la reduire, comme nous venons de voir, il se formoit une secrete conspiration entre les Princes & Seigneurs qui vouloient se maintenir dans leurs gouvernemens avec une autorité absoluë & semblable à celle d'un Souverain; du nombre desquels étoient Philippe Comte de Boulogne, Pierre Mauclerc Duc de Bretagne, Thibaut Comte de Champagne, Enguerrant de Coucy, & Raymond IV. Comte de Toulouse. Ils avoient chacun leurs sujets de plainte; Philippe vouloit être Regent. Mauclerc étoit en colere contre la Reine, de ce qu'elle avoit empêché qu'il n'épousât Jeanne Comtesse de Flandres, qui à cette occasion avoit fait casser son mariage avec Ferrand qu'elle n'aimoit point. Thibaut supportoit impatiemment que Robert Comte d'Artois frere du Roi, lui eût jetté un fromage vieil au visage, en

se mettant en état de saluer la Reine
1227. Blanche, dont il étoit passionnément amoureux ; & les autres Conjurez avoient leurs raisons de plaintes particulieres, & afin de ne les pas faire connoitre, ils alleguoient pour pretexte de leur ligue, qu'ils ne pouvoient être gouvernez par une femme Espagnolle, & par un Cardinal Italien, qui étoit le Legat qui avoit accordé l'absolution au Comte de Toulouse *Souffrirons-nous*, disoient-ils, *que tant de lances obëissent à une quenoüille ?* Et ils attirerent à eux Robert Comte de Dreux, frere ainé du Duc de Bretagne, qui avoit donné en toutes sortes d'occasions des marques de sa fidelité, mais qui s'étoit engagé dans cette ligue, dans l'esperance qu'il avoit de monter sur le Trône. Cet orage qui menaçoit le Roi & son Royaume fut bien-tôt dissipé par la vigilance de la Reine, & la plûpart des Seigneurs qui étoient entrez dans cette union, se rangerent à leur devoir. Il n'y eut que le Comte de la Marche & le Duc de Bretagne, qui demeurerent obstinez dans leurs sentimens ; ils eurent même la

hardiesse de tendre des pieges au Roi & de vouloir se saisir de sa personne; mais il en fut garanti par les soins du Comte de Champagne, qui en donna avis à la Reine à Chastres sous Montlehery. Les Parisiens qui se sont toûjours montrez fort zelez pour la pesonne sacrée de leurs Rois ne manquerent pas de se rendre aussitôt auprés de Louis IX. & de le mettre au milieu de leurs bataillons, & ils lui firent éviter par ce moyen le danger dont il étoit menacé. Les rebelles animez de colere & chargez de confusion, de ce que leur projet leur étoit échapé, tournerent leur haine contre Thibaut qui en avoit été la cause; & ils entrerent dans la Champagne dans le dessein d'y faire des dégats; mais la Reine qui se souvenoit de la fidelité de ce Seigneur, & qui la vouloit reconnoitre, ne demeura pas long-temps sans l'aller secourir; & les armes du Roi qui combattoient pour une cause juste, chasserent les ennemis de Thibaut, de la Champagne, où ils commettoient toutes sortes de violences. On dit que ces Seigneurs rebelles sçachant

1227 Conjuration contre la vie du Prince découverte.

An. 1228 Comte de Champagne secourut du Roi.

——— que le Roi aprochoit d'eux avec des
1228. troupes, lui envoyerent témoigner, qu'ils ne desiroient pas porter les armes contre sa Majesté ; qu'ils la suplioient de s'abstenir de se trouver au combat, & qu'ils offroient de venir aux mains avec le Comte de Champagne ; mais que Louis IX. leur fit sçavoir, *Qu'il étoit venu pour délivrer ses fidelles sujets de l'oppression de leurs ennemis ; qu'il n'étoit point spectateur des combats des autres, & que tout jeune qu'il fût, il étoit prêt d'exposer sa personne pour la défense des uns & pour la punition des autres.* On croit que le Comte de la Marche fut excité à se soulever contre la Reine, par Isabeau fille du Comte d'Angoulême sa femme, mere de Jean & veuve de Henri III. Roi d'Angleterre, qui se plaignoit que contre sa promesse elle avoit marié son fils Alfonse à une autre fille qu'à la sienne. Dans la suite Thibaut ne reçut pas toute la recompanse qu'il pouvoit attendre de ses grands services; & la Reine voulant diminuer sa puissance, qui avoit excité la jalousie des Grands, soûtint la cause d'Alix sa

cousine, qui lui disputoit les Comtez de Brie & de Champagne, & le 1228
fit condamner de lui payer une somme tres-considerable, pour le payement de laquelle il fut obligé de ceder au Roi les Comtez de Blois, de Chartres, de Sancerre; & le Vicomté de Chateaudun. Ce Comte dans la suite étant faché d'avoir vendu à Louis IX. ces Comtez, prit les armes, & se souleva afin d'y rentrer: mais comme le Roi se préparoit à l'aller châtier de sa rebellion; ce Comte implora sa clemence, & il en fut quitte pour les villes de Montereau Faut-Yonne, de Bray & de Nogent sur Seine qu'il perdit. Cette guerre ayant été heureusement terminée, Louis IX. revint à Paris, où ensuite la Reine renouvella les alliances avec Frederic II. Empereur qui s'engagea de ne faire aucune alliance avec l'Angleterre sans la participation de la France; & Henri fils ainé de l'Empereur qui avoit déja été couronné Roi d'Allemagne, entra dans cet accord. Comme il ne paroissoit plus rien à craindre au dehors du Royaume, le Legat poursuivoit puissamment la Reine à

1228 porter les armes en Languedoc pour faire la guerre aux heretiques, & pour fournir aux frais, il leva les decimes sur le Clergé avec tant de rigueur, qu'il s'en plaignit hautement au Pape. Ce Souverain Pontife fut assez heureux de moyenner une trêve pour un an entre la France & l'Angleterre: & dans ce Traité qui fut fait, on ménagea les interêts du Comte de la Marche beaupere de Henri.

Guerre contre le Duc de Bretagne.

Pierre Duc de Bretagne voyant que tous ceux de son parti l'avoient abandonné, se jetta entre les bras du Roï d'Angleterre, & avec ce secours il médita de continuer sa revolte. Ce

AN. 1229 dessein étant venu à la connoissance de Louis IX. il entra dans la Bretagne nonobstant la rigueur de la saison, & tout fit joug à ses armes. Le Roi priva ce Seigneur de son Duché à cause de sa felonnie, & fit déclarer ses vassaux absous de leur serment de fidelité, & de leur foi & hommage. Cependant Louis IX. ne tint pas long-temps sa colere; & à la priere de Robert Comte de Dreux frere du Duc de Bretagne, il le rétablit dans la possession de son Du-

ché, aprés avoir receu de lui le serment de fidelité.

An 1230.

Peu de choses remarquables se passerent depuis 1230. jusques à 1235. que la France joüit de quelque paix, qui ne fut interrōpuë que par une sedition que les écoliers firēt dans Paris; ils eurent querelle avec des Bourgeois contre qui ils commirent mille insolences, & même en revenant dans leurs classes ils chantoient des chansons hardies & insolentes contre l'honneur de la Reine Blanche & du Cardinal Legat des conseils duquel elle se servoit; mais comme ces reproches étoient sans fondement, ils ne firent aucune impression sur les esprits: Neanmoins le Roi qui ne desiroit pas laisser ses insolences impunies en voulut avoir raison. L'Université fut quelque temps dépeuplée, & les écoliers même cesserent, parce que les écoliers qui étoient gens capables de porter les armes passerent en Angleterre, mais Louis IX. les rappella, & en leur pardonnant, il les obligea de revenir en France. Un Auteur moderne nous dit, que le Doyen de saint Marcel ayant fait ses plaintes au Le-

Sedition dans Paris par les écoliers.

1230. gat & à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, de ce qui s'étoit passé; la Reine envoya le Prevost avec des Archers, qui se jettant indifferemment sur tous les écoliers sans connoitre les auteurs de la querelle, donna occasion au Recteur & aux Professeurs de se plaindre que l'on punissoit les innocens comme les coupables, & que la Cour ne leur faisant point de justice sur leurs remontrances, ils cesserent les leçons entierement; laquelle cessation dura deux ans, pendant lesquels les écoliers allerent en Angleterre.

AN. 1231. Bonheur & malheur de Berenger. Raimond Berenger Comte de Provence éprouva presque en même tems l'inégalité de la fortune: car il eut le bonheur d'avoir quatre filles mariées à quatre Rois, sçavoir Marguerite à Saint Louis, Eleonore à Henry d'Angleterre; Sancie épousa Richard frere de Henry Roi des Romains, & Beatrix fut mariée à Charles Duc d'Anjou Roi de Sicile, frere de S. Louis: & ce Comte eut aussi le désavantage de voir que les Marseillois se souleverent contre lui à cause de sa méchante conduite, & ap-

pellerent Raimond Comte de Toulouſe pour les commander : ce qui fit naitre une guerre entre ces deux couſins, qui dura quatre ans. Tous les Auteurs conviennent que Marguerite de Provence étoit ornée de toutes les vertus, perfections & qualitez, tant de l'ame que du corps, qui peuvent orner une Dame, & la rendre recommandable. 1231.

L'amour que le Comte de Champagne avoit toûjours pour la Reine Blanche, le faiſoit quelquefois échaper de ſon devoir ; & comme il ſe vit obligé de quitter la Cour, & d'être privé de la veuë de cette Princeſſe qui étoit l'objet de ſa paſſion, il ſe retira dans le Château de Provins, & il s'occupa à faire des vers en l'honneur & à la loüange de la Reine, & à compoſer des ouvrages à ſon ſujet pour entretenir ſes amours ; & il n'en ſortit que pour aller recueillir la ſucceſſion de Sanche VIII. dit le Fort Roi de Navarre, qui lui étoit écheuë comme venant de Blanche ſœur de ce Souverain, dont il étoit le plus proche heritier.

Le Cõte de Champagne ſort de la Cour

Il arriva une grande ſedition dans

An. 1232

Dispute entre le Roi & Milon Evêque de Beauvais.

Beauvais à l'occasion d'un Maire que le Roi avoit nommé qui étoit de Senlis. Les Bourgeois qui croyoient que c'étoit leur faire injustice que de leur envoyer un étranger non-seulement ne le voulurent pas recevoir, mais ils le traiterent injurieusement dans les ruës ; ce qui mit Sa Majesté en une si grande colere, qu'elle vint avec des troupes dans la ville pour châtier les Rebelles. Milon qui en étoit Evêque, au lieu d'apaiser le desordre, soûtint qu'il lui apartenoit de nommer les Maires de Beauvais, & qu'il ne prétendoit pas quitter son droit; mais Louis IX. n'eut point d'égard à ses prétentions ni à ses plaintes, il fit maintenir le Maire qu'il avoit nommé, & donna ordre d'abatre & de demolir les maisons de ceux qui avoient été auteurs de la revolte ; & avant que de partir condamna Milon à lui payer huit cens livres pour son séjour. Comme il se tenoit un Concile de la Province de Reims à Noyon cet Evêque y porta ses plaintes sur le tout, & le Concile députa au Roi les Evêques de Laon de Soissons & de Noyon, pour lui demander justi-

ce, pour leur confrere ; mais le Conseil de Sa Majesté répondit, que comme c'étoit une affaire qui ne regardoit que le temporel de l'Evêque & les habitans de Beauvais, le Concile ne s'en devoit pas mêler, étant une affaire qui ne le concernoit pas ; mais parce que le Roi ne voulut point faire d'autre justice à ce Prelat de Beauvais, il excommunia les gardes que Sa Majesté avoit laissez en partant de chez lui, les Maires de la Ville, & ensuite toute la Province, ce qui obligea Louis IX. d'apeller de toutes les Censures de Milon à Rome ; & comme le Pape eut témoigné qu'il n'en pouvoit point aprouver le procedé étant trop violent & fait contre les regles, le Concile de Noyon assemblé ensuite à S. Quentin, leva cette excommunication. 1232.

Plaintes des Cōsuls de Toulouse contr l'Inquisition.

L'Inquisition que le Souverain Pontife vouloit introduire en Languedoc allarmoit tous ces Peuples, & les Consuls de Toulouse formerent des plaintes contre les Inquisiteurs ; & parce que le Comte de Toulouse desiroit qu'ils observassent certaines formalitez avant qu'ils prononçassent leur

1232 Jugement, on l'accusa d'être fauteur d'heresie & de proteger les Heretiques, & l'Archevêque de Narbonne avec les Evêques de Toulouse & de Carcassonne, excommunierent ce Seigneur & les Consuls de Toulouse, ce qui fut cause d'une grande guerre qui eut de la suite; mais enfin, le Pape à la priere du Roi leva cette excommunication en 1238.

AN. 1233. Tous les Vassaux qui relevoient du Comté de Poitou, vinrent rendre hommage à Alfonse frere du Roi à qui sa Majesté en le ceignant de son épée, lui fit present de ce Comté, qu'elle érigea en Duché; mais Hugues Comte de la Marche en fut détourné par Isabeau sa femme, qui prétendit en devoir être exempte, parce qu'elle avoit l'honneur d'être veuve du Roi Jean & mere de Henry III Roi d'Angleterre, de l'Imperatrice Isabeau, & de Jeanne Reine d'Ecosse. Elle disoit que si elle reconnoissoit pour son Seigneur le Duc de Poitou, & qu'elle fût obligée de lui rendre ses soûmissions & ses hommages, elle seroit aussi tenuë de les rendre à Jeanne fille du Comte de

Le Côte de la Marche refuse de rendre hommage à Alfonse.

Toulouse son épouse, qui lui étoit inferieure par toutes sortes de consi- 1233
derations. Ce refus fit naitre une grande guerre, & qui eut quelques suites.

Isabeau engagea dans ses interêts Geoffroi Comte de Lusignan son cousin, qui n'avoit pas moins de vanité & d'ambition qu'elle, & qui étant infatué d'être frere de deux petits Souverains, l'un Roi de Jerusalem, & l'autre Roi de Chypre, avoit peine à se soûmettre à un frere d'un Roi de France, & à lui rendre ses hommages.

Le Roi d'Angleterre prit part à cette querelle, & il suivit plûtôt en cette occasion sa passion, que les mouvemens du sang. Louis IX. étoit dans Poitiers, lors qu'il aprit que le Comte de Lusignan avoit répandu quelques troupes aux environs de cette Ville pour surprendre & investir sa Majesté ; ce qui l'étonna fort ; car elle étoit seulement venuë en Poitou pour mettre en possession Alfonse son frere ; & comme elle n'avoit pas toute la confiance possible sur les Bourgeois de Poitiers, elle fit un accord

avec les Comtes de la Marche & de
1233 Lusignan, à des conditions telles qu'ils voulurent ; mais aussi-tôt que le Roi se vit délivré du peril, il s'en retourna à Paris où il leva une puissante armée dans le dessein de se venger de l'injure qui lui venoit d'être faite : & sur ses pas il entra dans le Poitou, où il prit d'abord Montreüil la Tour de Berne & les Châteaux de Villers & de S. Gelais ; ce qui surprit tellement la Comtesse de la Marche, que voyant qu'elle ne pouvoit par les forces & par le pouvoir des armes, arrêter le cours des victoires du Roi, elle envoya deux hommes pour l'assassiner ; mais comme on s'en défioit, on se précautionna de maniere que tous les projets de cette femme irrité & en furie, demeurerent inutiles, & que ces deux assassins n'oserent ou ne purent aprocher la Personne sacrée de S. Louis. Ce Prince continuant ses conquêtes se rendit maitre de Fontenay, place forte, qui fut vigoureusement défenduë par le Comte de la Marche : & à ce siege, Alfonse Duc de Poitou fut blessé d'un coup de pierre ; ce qui

Le Roi investi dans Poitiers & dégagé.

mit le Roi en une telle colere, qu'il passa au fil de l'épée tous ceux qui firent resistance, & fit prisonnier le Gouverneur de la place. Cependant Henry III. se rendit à Blaye avec une puissante armée, & se joignit au Comte de la Marche; ce qui obligea saint Louis de tourner ses armes contr'eux, & de hazarder la bataille; mais comme ce Prince devoit passer le Pont de Taillebourg qui étoit un Pont bien gardé par les Anglois, il l'attaqua contre l'attente de Henri III. qui croyoit qu'il le laisseroit, ou que s'il le vouloit forcer, il y perdroit tant de monde, qu'il ne lui seroit pas ensuite dificile de défaire le reste de ses troupes : mais ce Prince fut trompé dans ses esperances ; le Pont fut forcé, & Henry III. pour ne pas perdre toute son armée, se vit contraint de se sauver ; il se retira à Xaintes. Le choc fut tres-rude, & le carnage grand, le nombre des prisonniers monta jusques à quatre mille, on peut juger par là quel fut celui des ennemis qui furent tuez. Le Roi d'Angleterre fut si irrité & si confus en même temps de la perte qu'il venoit de

1233

Journée de Taillebourg.

An. 1234.

1234. faire, & de l'avantage que S. Louis venoit de remporter sur lui, qu'il s'emporta contre le Comte de la Marche son beau-pere, & se plaignit de ce qu'il l'avoit temerairement engagé dans cette guerre, sur l'assurance qu'il lui avoit donnée que les peuples se soûleveroient & se joindroient à eux aussi-tôt qu'ils leur verroient prendre les armes. Hugues & Isabeau sa femme, quoique fiere, voyant que tous leurs projets étoient inutiles, eurent recours à la clemence du Roi vainqueur, dont ils sentirent tous deux bien-tôt des effets ; mais ce ne fut pas sans qu'il en coûtat la perte de quelques-unes de leurs places ; ainsi Dieu qui avoit mis sous sa protection le Roi des François, dont la probité & la rectitude des intentions lui étoient connuës, fit évanouïr les desseins de ses ennemis. Jamais S. Louis ne fut plus en peril de sa personne, qu'à la bataille de Taillebourg : mais aussi il n'y eut point d'occasion où il ait acquis plus de gloire & plus de réputation.

Hugues a recours à la bonté du Roi.

An. 1235. Marguerite de Provence ne fut pas plûtôt mariée à S. Louis, que la Rei-

ne Blanche sa belle-mere, en conçût de la jalousie; & comme si cette Princesse eût été l'amante du Roi son fils elle ne pouvoit suporter les caresses que ce Prince faisoit à la Reine son épouse; & cette jalousie alla jusques à cet excés, que Marguerite étant tombée malade, & étant un jour visitée par S. Louis, Blanche qu'il y rencontra, le prit par la main, & l'obligea de sortir de sa chambre en lui disant *Mon fils, vous n'avez que faire ici.* Ce qui chagrina tellement Marguerite qui cherissoit tendrement son Epoux, que penetrée de douleur elle lui dit: *Madame, ne me laisserez-vous jamais joüir de la presence de Monseigneur, ni en la vie, ni en la mort?* Les paroles de Blanche ne toucherent pas moins S. Louis, qu'elles avoient touché Marguerite; mais le respect qu'il avoit pour la Reine sa mere, fut cause qu'il ne lui en marqua aucun ressentiment.

1235

Jalousie de la Reine Blanche contre la Reine Marguerite.

Le Vieil de la Montagne Prince de l'Asie, envoya des gens en France pour assassiner S. Louis: mais comme ensuite il se repentit d'avoir donné l'ordre d'attenter à la vie de ce Prin-

Entreprise inutile du Vieil de la Montagne sur la vie du Roi.

ce, dont la renommée étoit déja répanduë dans toute l'Europe, ou soit
1235. même parce que son dessein fut alors de contracter alliance avec lui, il dépêcha promptement quelques personnes vers le Roi, pour l'informer du commandement qu'ils avoient de l'avertir de se donner de garde de deux hommes qui étoient venus en France pour l'assassiner, dont S. Louis demeura fort étonné; & aprés que sa Majesté eut reconnu ces deux assassins par les soins de ces derniers Envoyez elle les remercia de leur avis salutaire, & les chargea de riches presens pour leur Prince & pour eux.

Le Comte de Toulouse qui avoit l'exemple de Hugues Comte de la Marche devant ses yeux, n'en sçût pas profiter, & il ne laissa pas de se revolter contre son Souverain: il s'assuroit sur le secours dont le Comte de Foix, & Amaulri Vicomte de Narbonne l'avoient flatté; mais ils ne lui tinrent pas parole, & jugerent qu'il y avoit de l'imprudence & de le temerité à vouloir s'oposer aux armes victorieuses de Louis IX. En effet, ce Prince sçût bien se venger de

Guerre contre le Comte de Toulouse.

la

la rebellion du Comte de Toulouſe.
Les Marſeillois qui n'étoient pas ſatiſ- 1235
faits de la cõduite de Berenger avoient
appellé le Comte de Toulouſe à leur
ſecours, & l'avoient mis en poſſeſ-
ſion de la Provence, ce qui ne fut
pas ſans peine; car Berenger aſſiegea
Marſeille, & la preſſa ſi vigoureuſe-
ment qu'elle ſe vit reduite à l'extrê-
mité; elle n'auroit pû éviter de tom-
ber ſous ſa domination, s'il n'eût uſé
d'un ſtratagême; car pour faire croi-
re qu'il étoit arrivé du ſecours à la
Ville, il fit durant une nuit beaucoup
de bruit, & au point du jour il fit
paroitre quatre cens femmes de la
plus grande taille qu'il pût choiſir &
qui étoient habillées en hommes de
guerre d'une maniere ſinguliere, &
autre que celle dont les Marſeillois
avoient acoûtumé de ſe vêtir; & il
trompa Berenger par cet artifice, qui
croyant qu'il étoit venu du ſecours
à ſon ennemi, leva le ſiege & ſe re-
tira. S. Louis ſe vit engagé de réta-
blir ſon beau-pere dans le Comté
de Provence, & d'armer contre Rai-
mond qui s'en étoit emparé: il ne
reſiſta pas long-temps; car le Roi

1235. ne parut pas plûtôt avec des troupes que cet usurpateur se vit abandonné, de maniere qu'il fut contraint de ceder tout ce qu'il avoit pris sur Berenger. Ce Comte mourut quelque temps aprés avoir été rétabli dans la possession du Comté de Provence : il laissa Beatrix sa quatriéme fille, son heritiere. Le Roi d'Arragon s'efforça d'enlever cette Princesse pour se rendre maitre du Comté de Provence ; mais S. Louis y pourvut, de maniere que ses desseins demeurerent inutiles. Le dessein du Roi étoit de donner Beatrix à Charles son frere qu'il avoit déja gratifié du Comté d'Anjou : ce qui fut executé l'année suivante du consantement de la mere de la fille, & de ses oncles le Conte de Savoye & l'Archevêque de Lion

Mort de Berenger Cô te de Provence.

AN. 1237. Le Roi fit publier une Croisade cette année pour la Terre-Sainte, à la poursuite du Pape Gregoire IX. mais elle n'eut son effet entier que deux ans aprés. L'on attendit que la querelle qui étoit entre les Rois de France & d'Angleterre fût terminée. Cependant plusieurs Seigneurs François du nombre desquels étoient

Croisade publiée en France.

Pierre Duc de Bretagne, les Comtes de Bar, de Mâcon & de Nevers, & Thibaut nouveau Roi de Navarre, se croiserent pour expier leurs crimes & faire penitence des troubles qu'ils avoient excitez en ce Royaume au commencement de la Regence; mais la mauvaise conduite des Croisez, & la mesintelligence qui survint entre-eux, furent cause que cette entreprise n'eut pas tout le succés que l'on en pouvoit attendre. On croit qu'il y eut quelques Anglois qui animez d'un saint zele, se joignirent aux Croisez; mais la gloire de tous les exploits qui furent faits en cette expédition, doit être atribuée aux François, comme y ayant eu la meilleure part. 1237

Outre les intelligences particulieres que l'Empereur Frederic II. avoit avec le Sultan, il fit encore une tréve pour dix ans; ce qui mit le Pape dans une telle colere, qu'il l'excommunia; & comme si ses Etats avoient apartenus à sa Sainteté, & comme s'ils eussent été en sa possession, elle les envoya offrir à S. Louis pour Robert son frere; mais ce Prince les

L'Empereur excommunié par le Pape

refusa, & renvoya au Souverain Pon-
1237. tife les Ambassadeurs qu'il avoit dépêché vers sa personne, & lui fit dire : *Qu'il suffisoit à Robert d'être frere d'un Roi qui surpassoit en noblesse & en dignité l'Empereur même.* Cette genereuse action de nôtre S. Roi meritoit quelque reconnoissance de l'Empereur ; cependant il ne chercha que les occasions de le desobliger, & on reconnut la mauvaise intention de Frederic II. quand il refusa d'assister à la ceremonie où S Louis fit Robert nouveau Gendarme, ce que nous apellons Chevalier du Roi. Voici encore une autre occasion où saint Louis eut sujet de se plaindre de Frederic II. Le Pape Gregoire ayant convoqué le Concile de Latran, envoya prier le Roi d'y faire trouver des Prelats de France, afin de rendre l'Assemblée plus auguste : les Abbez de Cluny, de Cîteaux & de Clairvaux, qui étoient conduits par l'Archevêque de Roüen, s'embarquerent à un port de Provence, & ensuite ils furent pris sur la mer au milieu de leur navigation par des vaisseaux de l'Empereur, où ceux qui les com-

Insulte de l'Empereur à des Prelats Frãçois.

mandoient, traitterent ces Envoyez avec beaucoup de rigueur & de dureté ; dont S. Louis se plaignit avec tant de force, que l'Empereur desavoüa ce qui avoit été fait comme n'y ayant eu aucune part, & il donna la liberté à ces Ecclesiastiques qu'il renvoya à sa Majesté. Le Pape Gregoire IX. mourut avant que le Concile fût assemblé à Rome, le Pape Celestin III. lui succeda ; mais n'ayant possedé la dignité de Souverain Pontife que dix-huit jours, Innocent IV. fut élevé à la Chaire de saint Pierre. Le Pape qui avoit succedé à la place de Gregoire IX. herita de la haine que Frederic II. avoit euë contre lui durant sa vie, ce qui l'obligea de venir en France pour éviter sa violence ; il fit assembler ensuite à Lion un Concile où il ajourna l'Empereur qui ne s'y trouvant pas, fut excommunié par Innocent IV. qui ne se contenta pas d'user contre ce Prince des foudres spirituelles ; mais il le fit encore déposer de l'Empire. Quelques-uns ont prétendu que cette action du Pape étoit mal fondée, & que Frederic II. étoit innocent de tous

1237

AN. 1242.

Concile tenu à Lion.

les crimes dont sa Sainteté l'accusoit.
1242. Si nous en voulons croire du Haillan, l'Empereur qui avoit dessein de se trouver à Lion, étoit déja arrivé à Turin; mais il ne voulut pas aller plus avant, ayant été averti des mauvais desseins qu'Innocent IV. avoit formé contre sa personne, & ayant été informé du cruel massacre des Gibelins qui tenoient son parti, par les Guelfes qui étoient dans les interêts du Pape, & que Pavie avoit été reprise par ses ennemis.

Le Roi signa en ce temps-là une tréve avec Henri III. Roi d'Angleterre, pour cinq ans, contre l'esperance des deux Rois; toutes les places conquises par saint Louis lui demeurerent. L'année suivante ce Prince fut attaqué d'une maladie plus violente, & qui dura plus long-temps
AN. que celle dont il avoit été quelques
1243. années auparavant surpris en Poitou.
Ce fut à ce coup que les François
Grande maladie du Roi desespererent du salut de ce Prince, & crurent qu'ils le devoient perdre ce qui leur donna un chagrin mortel; car ils le regardoient comme le soûtien de leur vie, & leur unique es-

perance. Il courut même un bruit que ce Souverain étoit mort, parce 1243. qu'il étoit tombé dans une grande défaillance; mais aussi-tôt que la Reine Blanche touchée sensiblement de la crainte de perdre son cher fils, l'objet de ses vœux & de ses tendresses, eût fait aporter sur son lit un morceau de la Vraye-Croix, Dieu exauça ses prieres & celles de tous les peuples, & rapella S. Louis d'entre les morts, & le remit au nombre des vivans.

L'excommunication que le Pape AN. Innocent avoit lancée contre Frederic II. fit beaucoup de bruit dans 1245. l'Europe Crétienne, & cette année il envoya des Ambassadeurs en France pour representer que sa cause étoit celle de tous les Souverains & des Princes Chrétiens, & que l'exemple du Roi de Portugal faisoit voir le peu de mesures que les Papes gardoient avec les Têtes couronnées; & ces Ambassadeurs témoignerent que la seule grace que l'Empereur leur Maître demandoit aux Princes Chrétiens, étoit de ne point s'oposer à l'armement qu'il avoit dessein de faire

L'empereur envoye des Ambassadeurs à saint Louis

contre le Pape : & pour marquer à
1245. S, Louis la consideration & le respect qu'il avoit pour sa Personne, il le suplioit de vouloir prendre connoissance du different qu'il avoit avec Innocent IV. Le Roi n'aprouva point l'entreprise de Rome, il la regarda comme étant d'une dangereuse consequence. L'Empereur fit offre de s'en raporter au jugement de S. Louis, & d'executer ponctuellement tout ce qu'il ordonneroit. Qu'il offroit d'envoyer son fils Conrad soit avec sa Majesté Tres-Crétienne, soit avec les principaux Officiers des troupes qu'elle feroit partir pour la Terre-Sainte, sans attendre même la revocation du Jugement du Concile tenu à Lion. Ces offres toucherent si sensiblement le Roi & lui parurent si raisonnables, qu'il demanda une Conference au Pape, ce qu'il accepta ; & elle fut tenuë à Cluni. L'Empereur de Constantinople y vint avec Innocent IV. mais le Roi ne put rien obtenir sinon qu'il seroit tenu une Conference, où se trouveroit Frederic II. ce qui ne fut pas fait, & le Pape fit élever le Lantgrave de Thu-

Le Pape & l'Empereur d'Orient se trouvent en France

ringe à la place de l'Empereur : ce qui renouvella ſes plaintes contre Innocent IV. & le bâtard de l'Empereur pour ſe venger de Sa Sainteté, fit pendre un de ſes parens qu'il avoit fait priſonnier dans la défaite des Genoïs. La mort du Lantgrave de Thuringe changea les choſes de face, & l'alliance que Frederic fit avec la Maiſon de Savoye, le mit en état de ſe défendre plus puiſſamment contre le Pape: mais Frederic ne fit pas de conſiderables exploits ; il ſe rendit maître de Pavie, ce fut neanmoins aprés avoir perdu une ville qu'il avoit fait faire pour l'inveſtir, & laquelle les aſſiegez brûlerent dans une ſortie, où ils eurent tout l'avantage poſſible ſur leurs ennemis. Frederic eut le malheur de voir Laurent ſon fils défait par les Boulonnois, & fait priſonnier par eux ; & lui pour comble de diſgrace fut quelques temps aprés empoiſonné, en s'en retournant en Sicile, pour éprouver ſi la fortune ne lui ſeroit point plus favorable qu'il ne l'avoit éprouvée.

1245.

Frederic II. empoiſonné.

La France joüiſſant alors d'une paix profonde, le Roi voulut remercier

An. 1246.

1246. Dieu d'un si grand bien dont il favorisoit son Royaume, & il desira faire aussi penitence pour ses peuples, qu'il craignoit qu'ils n'attirassent sur eux la colere du Ciel par leurs crimes: il se revétit du cilice & de la haire, & faisant tous les actes de devotion & de pieté que pouvoit exercer un Prince tres-Crétien & tres-Religieux. il sçut fléchir Dieu, & attirer sa misericorde, & comme ce Prince souhaittoit policer son Royaume, & retenir ses sujets dans les regles de leur devoir, il fit plusieurs belles Ordonnances; & entr'autres il établit la Pragmatique Sanction, pour empêcher la simonie, & afin de remedier aux désordres & aux abus qui se commettoient dans le choix des personnes qui devoient remplir les Prelatures, & aussi ceux qui se font ordinairement dans le commerce des benefices. On peut dire qu'il n'y avoit point d'action de pieté à quoi saint Louis ne s'exerçât, & qu'il esperoit par cette voie engager les François, en imitant son exemple, à changer de conduite, & à vivre dans la même regularité.

Actes de Pieté de S. Louis

Cependant les Chrétiens du Levant étoient si cruellement traittez des Infideles, que pour mettre fin à leurs maux & à leurs disgraces, ils implorerent le secours de saint Louis, qui ravy d'avoir cette occasion de donner des preuves éclatantes de sa pieté & de sa generosité, se resolut d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte avec plusieurs Seigneurs & Grands du Royaume ; du nombre desquels étoient ses trois freres Alfonse Comte de Poitiers, Charles Comte d'Anjou & de Provence, & Robert Comte d'Artois ; comme aussi Hugues Duc de Bourgogne, le Comte Guillaume de Flandres, Guyon de Flandres son frere, Hugues Comte de saint Paul, Gaultier son neveu, Hugues Comte de la Marche, les Comtes de Sallebruche, de Vendôme, de Montfort & de Dreux, Hugues le Brun & son fils, Caubert Comte d'Apremont & ses freres, Archambaut Seigneur de Bourbon, & plusieurs autres grands Seigneurs. Raymond Comte de Toulouse se croisa; mais la mort dont il fut prévenu, l'empêcha de faire le voyage ; l'Evê-

AN. 1248

Expedition de la Terre Sainte.

—— que de Beauvais se rangea aussi sous
1248. l'étendart des Croisez. Le Roi avant que de partir fit publier par tout que ceux qui auroient reçû quelque tort ou quelques dommage de ses domestiques & Officiers, ou sous son nom, eussent à la venir déclarer; & qu'il le repareroit aux dépens de son propre Domaine; ce qui fut executé ponctuellement & fidellement. Ce Prince déclara la Reine Blanche sa mere Regente dans le Royaume durant son absence; & ensuite il alla à Rome pour prendre la benediction du Pape Honoré III. S. Louis aborda en l'Isle de Chypre le 20. Septembre, où son armée fut attaquée de la peste : ce qui fut cause qu'il n'en pût partir aussi-tôt qu'il auroit souhaité, Cette maladie lui ravit deux cens quarante Gentilshommes ou personnes de remarque, du nombre desquelles étoient l'Evêque de Beauvais les Comtes de Montfort, de Vendôme, de Dreux & Archambaut de Bourbon. Le grand Kan de Tartarie envoya témoigner à S. Louis, qu'il avoit dessein de joindre ses armes aux siennes, pour l'aider à remettre

les Chrétiéns en liberté : ce qui fut une offre tres-agreable à ce Souverain. La lettre que le graud kan écrivit à S. Louis, portoit cette subscription : *Au grand Roi de plusieurs Provinces, brave défenseur des peuples, le glaive de la Chrétienté, la victoire de la Religion Apostolique, le protecteur & le bouclier de la Foi Evangelique, mon fils le Roi de France.* 1248

S. Louis partit de l'Isle de Chypre au commencement de l'année suivante & arriva devant la ville de Damiette : ce ne fut pas toutesfois sans que sa flote qui étoit composée de dix-huit cens vaisseaux, n'eut été beaucoup diminuée par la violence de la tempête. AN. 1249 Les Sarrasins qui attendoient les François, se mirent en état de s'oposer à leur passage ; mais ils furent contraints de se retirer aprés avoir fait une perte tres-considerable ; & le Roi se rendit maitre ensuite de Damiette, & voulant remercier Dieu de l'heureux succés de ses armes, il y fit processionnellement son entrée en habit de Pelerin, pieds nuds, & tenant une Croix entre ses mains ; mais les soldats qui n'étoient pas animez

Prise de Damiette par S. Louis.

du même esprit, & qui n'avoient pas
1249. le même zele & la même devotion que leur Souverain & leur Chef, au lieu de répondre à ses religieux sentimens & à ses pieux desseins, se porterent à la débauche : ce qui diminua leur nombre & leurs forces tout ensemble S. Louis qui ne voulut pas laisser sa Conquête imparfaite, se résolut de forcer le grand Caire. Le fleuve Rexis qui s'oposoit à son passage, arrêta pour quelque temps l'execution de ses projets; mais enfin son armée le passa nonobstant la vigoureuse resistance des Sarrasins, par un gué qui n'étoit pas neanmoins trop facile ni trop commode; & aussi les François y perdirent nombre des leurs : mais leurs ennemis en perdirent bien davantage, & ils furent obligez de se retirer, nous laissant le passage libre. La victoire que les François remporterent en cette occasion auroit été complette, s'ils n'eussent pas poursuivi leurs ennemis plus loin ; mais se laissant emporter à la chaleur du combat, ils les repousserent jusques dans une petite ville nommée Massoure, où une grande partie des leurs

fut aſſommée par les habitans à coups 1249.
de pierre; & Robert Comte d'Artois frere du Roi y fut tué avec trois cens Chevaliers François. Les Sarraſins qui avoient été défaits au paſſage de Rexis ou Thanaos, voulurent avoir leur revanche; ils preſenterent la bataille qu'ils perdirent encore. Seccedun leur General, aprés la mort du Sultan, qui paſſoit pour un tres-grand Capitaine, fut tué en cette occaſion & les François devinrent maitres du champ de bataille, des équipages, outils, engins, & machines de batterie de leurs ennemis. Le Roi ſe ſignala en ce combat au deſſus de tous les autres; Charles Comte d'Anjou ſon frere, Gautier de Châtillon, Guy de Malvoiſin, Arnaut de Cominge, & autres grands Seigneurs s'y diſtinguerent. Les Sarraſins fâchez d'avoir perdu tous leurs équipages & toutes leurs machines de guerre, s'efforcerent la nuit ſuivante de les enlever; mais on les repouſſa ſi vigoureuſement, qu'ils furent obligez de ſe retirer ſans rien faire. Les Sarraſins ayant choiſi un Chef aprés Seccedun, voulurent encore hazarder une bataille,

Mort de Robert frere du Roi à Maſſoure.

An. 1250.

dans le dessein de reparer la perte
1250. qu'ils avoient faite ; & ce General afin d'y engager ses troupes davantage, leur fit à croire que le Roi de France avoit été tué à Massoure ; & afin de le leur persuader, il leur montra la cotte d'armes de Robert son frere qui avoit été tué, & l'éclat de ce vêtement qui étoit brillant de pierreries, & d'or & d'argent, aida à imposer aux Sarrasins ; Mais S. Louis qui avoit des espions dans leur armée, donna avis à ses troupes de ce stratagême, afin qu'elles se disposassent à faire connoitre à leurs ennemis, que leur Roi n'étoit pas mort, & que si elles avoient eu le malheur de perdre un si brave Prince qu'étoit Robert Comte d'Artois, il y avoit encore d'autres Seigneurs dans l'armée des François, qui ne lui cedoient point en courage & en valeur, & qui étoient capables de reparer cette disgrace, quelque considerable qu'elle fût. En effet les Sarrasins furent encore défaits : mais Dieu dont les secrets sont impénetrables, changea bien-tôt les lauriers de S. Louis en cypres, & il punit severement en sa

perſonne les crimes & les débauches de ſes ſoldats. Son armée fut premierement attaquée de diverſes maladies : ce qui obligea le Roi de faire quelque paix avec ſes ennemis, mais comme ils étoient infidelles, ils ne furent pas long-temps ſans la violer; car prenant occaſion de la foibleſſe des troupes de ſaint Louis qui diminuoient de jour en jour, ils l'attaquerent, & quoique ce Prince & tous ceux qui étoient avec lui, imitans ſon exemple combattiſſent avec courage & avec vigueur, ils furent obligez de ceder à la force & au grand nombre de leurs ennemis ; & ce Roi tomba entre leurs mains, & pluſieurs autres Seigneurs de conſideration, ſur leſquels les Infidelles exercerent mille violences & mille cruautez ; ils les firent mettre dans une tour, & ne donnerent la vie qu'à ceux qui vouloient abjurer la Foi Chrétienne, & faiſoient trancher la tête aux autres. L'on peut dire que ces violences toucherent plus ſenſiblement le cœur de S. Louis, que la perte de ſa liberté. L'hiſtoire remarque deux fautes que les François firent, qui furent cauſe

1250.

S Louis fait priſonnier par les Infidelles.

de leur malheur. La premiere que ceux
1250. à qui saint Louis avoit commandé de rompre les ponts, aprés que toute son armée auroit passé la riviere pour reprendre le chemin de Damiette, les laisserent derriere eux en leur entier ce qui donna lieu aux ennemis de les suivre. La seconde, que lorsque le Roi accablé de grandes fatigues qu'il avoit euës dans le combat, se reposant & prenant haleine, & que Gautier de Châtillon rallioit les soldats, & les mettoit en état de faire un dernier effort pour sauver le reste de l'armée ; un Officier commença imprudemment à crier que le Roi étoit pris & que si les François ne rendoient les armes, & faisoient par leur longue resistance acheter cherement la victoire aux Infidelles, ils donneroient aux ennemis occasion de s'en venger sur la personne de Sa Majesté : ce qui obligea les François de se rendre & d'abandonner leur Roi qui étoit en état aussi-bien qu'eux de se défendre. La disgrace qui arriva à S. Louis jetta une grande consternation parmi toutes ses troupes, & la Reine Marguerite qu'il avoit

laissé à Damiette avec ses trésors, en étant informée, fut saisie d'une si vive & puissante douleur, qu'elle en pensa perdre la vie ; & comme elle étoit prête d'accoucher, elle mit au monde un fils qui fut nommé Jean surnommé Tristan, à cause de l'infortune presente. Entre les Grands du Royaume qui moururent en cette occasion, on y compta les Seigneurs de Bourbon, de Briançon, de Châtillon & le Sire de Coucy, qui étoit un Seigneur d'un rare merite, & que ses sublimes vertus & ses excellentes qualitez avoient rendu si recommandable, qu'elles lui avoient fait gagner l'affection d'une Dame de ses voisines, nommée la Dame de Fayel. On dit que son mari, qui haïssoit à ce sujet le Sire de Couci, rencontrant son Ecuyer qui revenoit de la Croisade, l'obligea de lui donner ce qu'il avoit à porter à sa femme, qui étoit une lettre du sieur de Coucy, & son cœur enfermé dans une boëte d'or ; ce que ce mari jaloux prit, & sans en avertir la Dame du Fayel son épouse, il mit ce cœur dans un ragout fort friant, qu'il lui donna à

1250.

Mort du sieur de Coucy.

manger ; & enſuite pour lui cauſer
1250. du chagrin, il lui reprocha qu'elle avoit mangé le cœur de ſon amant; ſur quoi cette Dame outrée de douleur repliqua ſans trop s'émouvoir: *Puiſque j'ay mangé une ſi noble viande & puiſque mon eſtomach eſt le tombeau d'un aliment ſi précieux, je ne veux pas en manger d'autre :* & enſuite la grandeur de ſa triſteſſe étouffant ſa voix, elle s'enferma dans ſon cabinet, où elle mourut quatre jours aprés faute de nourriture.

Les Sarraſins propoſerent au Roi de lui donner ſa liberté, moyenant une rançon : ce que ce Prince refuſa témoignant qu'il ne deſiroit pas que ſa perſonne fût miſe à prix ; mais il offrit une rançon raiſonnable pour tous les Princes & Seigneurs qui ſe trouveroient priſonniers, aprés toutefois que la Reine lui auroit donné ſon avis : ce qui ſurprit les Sarraſins ne croyant pas qu'un Roi fût obligé à cette déference pour ſa femme ; mais ce Prince leur répondit, j'en dois uſer ainſi, car la Reine eſt ma Dame & ma compagne. Cette Princeſſe n'eut pas plûtôt receu la nouvelle de la dé-

Conſideration de ſaint Louis pour ſa femme.

tention de S. Louis qu'elle manda les Capitaines Genois & Pisans qui étoient préposez pour la garde de Damiette, & autant que l'excés de la douleur dont elle étoit attaquée le lui pût permettre, elle leur recommanda d'être toûjours fidelles au Roi; & dit que cette disgrace ne devoit rien changer de l'affection qu'ils lui avoient toûjours témoignée, & que puisque saint Louis avoit commis sa personne, ses tresors & la ville de Damiette à leurs soins, ils la devoient garder & défendre avec toute la fidelité possible. Ces Officiers prenant part au malheur qui étoit arrivé à cette Princesse, lui marquerent que puisque le Roi avoit bien voulu se confier à eux de la garde de Damiette & de sa personne, ils continueroient d'y faire leur devoir; mais qu'ils suplioient Sa Majesté de pourvoir à leurs besoins, & qu'il y avoit déja quelque temps qu'ils manquoient de vivres. Cet avis fut suffisant pour engager la Reine à donner ses ordres, à ce que les choses necessaires pour l'entretien de cette garnison fussent fournies; & elle leur promit de les

défrayer aux dépens du Roi, tant
1250 qu'ils continueroient de lui rendre leurs ſervices. S. Louis de ſon côté ſongea à procurer la liberté des Seigneurs François ; & aprés être convenu avec le Sultan, il en receut une generoſité qu'il n'attendoit pas, puiſqu'il lui envoya témoigner qu'il diminuoit 100000. de la ſomme arrêtée entr'eux, par la conſideration qu'il avoit pour la grandeur d'ame & la magnanimité de S. Louis. Il arriva à ce Prince pluſieurs évenemens qui lui devoient faire craindre non ſeulement ſa perte, mais encore celle de tous les François qui l'avoient accompagné ; cependant Dieu écarta toutes les tempêtes qui le menaçoient & même les Sarraſins aprés avoir tué leur Sultan, vinrent trouver S. Louis pour le prier de les gouverner. Il y eut auſſi des voix pour l'élire Sultan: car les actions extraordinaires qu'ils avoient vû faire au Roi des François même durant ſa priſon, leur faiſoit concevoir de ſa perſonne des ſentimens d'une haute eſtime, & d'une tres-grande conſideration : mais la difference de Religion & le zele ar-

dent que S. Louis témoignoit pour celle de JESUS-CHRIST leur fit craindre que s'ils le choisissoient pour leur Roi il ne détruisît celle de leur faux Prophete. 1250

La nouvelle de la prise du Roi & de la défaite de son armée jetta une grande tristesse dans l'ame de tous les peuples : on vit un deüil general dans toute la France, & on peut juger que ce funeste accident mit des troubles, & fit naitre des desordres dans le Royaume. Cette fâcheuse nouvelle affligea même nos ennemis ; le Roi d'Angleterre regarda cette disgrace comme un revers de fortune qu'on ne pouvoit assez déplorer, & l'Empereur Frederic prit toute la part possible à l'infortune d'un Prince qu'il regardoit comme son meilleur ami, ainsi qu'il l'avoit même témoigné dans une lettre qu'il écrivit alors au Roi de Castille.

Durant que saint Louis demeuroit encore dans l'Egypte, le Prince des Assassins lui envoya des Ambassadeurs pour lui dire, qu'il s'étonnoit de ce qu'il ne lui envoyoit aucune reconnoissance, n'y aucun tribut, puisque

1250 l'Empereur d'Allemagne, le Roi de Hongrie, le Sultan de Babylone, & tant d'autres Rois lui en envoyoient tous les ans ; mais il leur répondit qu'il falloit que le Prince leur maitre eût perdu l'esprit d'envoyer faire une telle demande au Roi de France, & qu'il pouvoient bien rendre graces à leur qualité d'Ambassadeurs pour qui l'on doit avoir de la consideration ; parce que sans cela, dit-il, on vous auroit fait jetter dans la Mer. Cette fiere réponse de saint Louis excita l'admiration des Infidelles ; mais en même temps elle donna lieu de craindre pour sa personne : neanmoins cette aprehension fut dissipée bien-tôt par une seconde Ambassade du vieux de la Montagne, autant remplie d'honnêtetez, que la premiere avoit été accompagnée de hauteur & de fierté : ce Prince envoya à saint Louis beaucoup de presens & tres-riches, & lui de son côté répondant à cette generosité, en combla ceux qui lui furent envoyez de la part du vieux de la Montagne

Ambassadeurs du vieux de la Montagne.

S. Louis avant que de partir auroit bien voulu rendre la condition des

des Chrétiens de la Palestine meilleure qu'il ne l'avoit faite en y entrant 1250
il fit même tous ses efforts pour leur donner des marques de son affection mais il se vit abandonné de la plus grande partie des Seigneurs qui l'avoient accompagné en cette expedition. L'ancien Comte de Bretagne, le Comte de Soissons & beaucoup d'autres eurent tant d'impatience de s'en retourner en France, qu'ils ne voulurent pas même attendre le recouvrement de la liberté d'Alfonse, quoique le Roi les en priât : & ce fut la raison pour laquelle sa Majesté, qui d'ailleurs manquoit d'argent & de troupes, se résolut de revenir en France, aprés avoir renvoyé devant la Reine son épouse qui fut conduite à Tyr, & le petit Prince par le sieur de Joinville.

Chacun des François s'empressa pour marquer l'affection qu'il avoit pour son Prince on publia une Croisade pour lui procurer sa liberté, mais elle n'eût aucun effet ; parce qu'elle fût annoncée par des ennemis de la Religion, qui prenoient cette occasion & cette conjoncture pour prê-

cher leur méchante & pernicieuse
1250. doctrine. Ils se déclarerent les Maîtres de cette Croisade, & avoient pour Chef un Moine apostat; & ceux qui les suivoient étoient nommez Pastoureaux, qui abusant de la fâcheuse conjoncture du temps, faisoient mille insolences, & commettoient mille cruautez sur les peuples. Cependant S. Louis marquant une résignation parfaite & entiere aux Ordres de Dieu, suportoit sa détention fort constamment; & enfin il recouvra sa liberté en remettant la ville de Damiette entre les mains du Sultan, & en payant une rançon pour les Seigneurs qui avoient suivi sa mauvaise fortune. Ce Prince pour memoire de sa captivité, fit battre une monoye, où il y avoit une Chaîne gravée qui tenoit attachée sa personne & celle des autres Seigneurs prisonniers François, & cette chaine étoit entre les mains du Sultan. Au retour du voyage de Jerusalem saint Louis institua l'Hôpital des Quinze-vingts aveugles dans Paris, en memoire à ce que l'on prétend, de ce que pareil nombre de trois cens Gentils-

Tumulte des Pastoreaux.

hommes qui avoient ſuivy ce Prince dans cette expédition avoient eu les yeux crevez par les Infidelles. La perte que S. Louis fit en cette entrepriſe fut tres-conſiderable ; car de trente mille hommes qui l'avoient accompagné, il ne s'en trouva plus que ſix mille. 1250.

L'abſence du Roi & ſa priſon jointe à une longue maladie de ſon frere Alfonſe, affligerent de telle maniere la Reine Blanche, qu'elle tomba en langueur, & aprés avoir été attaquée d'une fiévre violente durant trois mois, elle mourut à Melun. AN. Comme cette Princeſſe quelques jours avant que de mourir avoit pris l'habit de Religieuſe de l'Ordre de Ciſteaux des mains de l'Abbeſſe de Maubuiſſon, elle y fut enterrée avec pompe & magnificence, ſon corps fut porté ſur les épaules des principaux Seigneurs de la Cour, le viſage découvert, revêtuë de ſes ornemens Royaux par deſſus l'habit de Religieuſe de cet ordre. La mort de la Reine Blanche fit naitre une ſi grande douleur dans l'ame de S. Louis, qu'il eut beſoin de toute ſa force & de toute 1253

Mort de la Reine Blanche

1253 sa vertu pour suporter cette disgrace. Cette Princesse avoit ses foiblesses & ses défauts, aussi-bien que ses perfections & ses vertus. Elle se montra quelque temps si jalouse de la Reine Marguerite, que comme elle étoit acoûtumée à regner, elle ne pouvoit souffrir la consideration que S. Louis avoit pour elle : & ce Prince pour ne pas déplaire à la Reine sa mere, se cachoit pour aller voir Marguerite de Provence son épouse.

Quelque temps avant que la Reine Blanche finit ses jours, il s'excita une querelle dans l'Université de Paris entre quelques Docteurs seculiers de la Faculté de Theologie, dont Guillaume de S. Amour Chanoine de Beauvais & Recteur de l'Université étoit le Chef, & les Religieux de S. Dominique & de saint François, que leur profonde doctrine, & leur vie exemplaire rendoient tres-recommandables. Cette dispute eut beaucoup de suite; mais enfin aprés avoir partagé les esprits durant cinq ou six ans, elle fut portée devant le Pape Alexadre IV. qui condamna le livre de saint-Amour, non parce qu'il

Querelle entre les Cordeliers & les Jacobins & saint Amour.

contenoit quelque doctrine heretique ou peu ortodoxe ; mais en ce qu'il 1253.
étoit rempli de termes ſcandaleux contre ces Religieux. Ce livre avoit pour titre *De periculis noviſſimorum temporum* ; c'eſt-à-dire des abus des derniers temps. S. Thomas d'Aquin qui vivoit ſous le Regne de S. Louis, écrivit contre cet ouvrage, & fit voir qu'en ce qui concernoit le vœu de pauvreté, contre lequel il déclamoit fort, il étoit conforme aux maximes de l'Evangile, qui conſeillent à ceux qui veulent arriver à la perfection du Chriſtianiſme, de quitter famille & biens pour embraſſer la vie Religieuſe, de ſe retirer du monde & ſuivre Jesus-Christ. L'Univerſité de Paris qui crût être intereſſée en la défenſe des ouurages de S. Amour envoya trois Docteurs habiles à Rome pour juſtifier ce qui avoit été condamné par le Pape, & la cauſe de ſaint Amour fut ſi bien défenduë en plein Conſiſtoire, qu'il fut déclaré innocent, lui & ſa doctrine : neanmoins ſaint-Amour fut obligé de ſe retirer ſans oſer paroitre juſques à la promotion d'Urbain IV. qui ſucceda à

Mezeray

1253. Alexandre IV. Je ne vous dirai point que ſaint Louis ne fut pas tout d'un coup déterminé à retourner en France aprés le recouvrement de ſa liberté, & que pluſieurs conſiderations l'engagerent de demeurer encore quelque tems dans la Syrie : mais enfin ce Prince ayant connu que ſa preſence étoit neceſſaire dans ſon Royaume, que les Anglois ſe ſervant de l'occaſion avoient fait de grands appareils de guerre, & levé beaucoup de troupes ; conſiderant auſſi que le Duc de Bretagne, les Comtes de Flandres & de Soiſſons, & pluſieurs autres Seigneurs & principaux Officiers de ſon armée avoient pris congé pour gouter les douceurs de leur patrie, dont ils étoient éloignez depuis un long-temps, & qu'enfin il lui reſtoit peu de troupes, il ſe reſolut de prendre le chemin de France. En paſſant dans la ville d'Acre, S. Louis receut des Ambaſſadeurs de l'Empereur Frederic II. & il vit des lettres que ce Souverain écrivoit au Sultan pour la délivrance du Roi. Quelques Hiſtoriens donnent une interpretation contraire à l'Ambaſſade de l'Empereur, & pré-

tendent qu'il étoit si irrité de ce que le Pape Innocent IV s'étant refugié en France, l'avoit excommunié au Concile de Lion, que bien-loin d'employer son credit & ses prieres proche du Sultan, afin de procurer la liberté de S. Louis, au contraire il envoyoit vers cet Infidele des Ambassadeurs, afin de le retenir plus long-temps prisonnier : & on appuye ce sentiment sur ce que tous les Princes & les Etats de l'Europe marquerent du ressentiment & de la douleur de la disgrace arrivée au Roi de France & qu'il n'y eut que les Gibelins Partisans de l'Empereur, qui en témoignerent de la joye publique. Il est facile de concevoir la satisfaction universelle que le retour de saint Louis causa dans l'ame de tous les François puisque toutes les actions de ce Prince n'avoient que le bien & l'utilité de ses sujets pour objet, & la gloire de Dieu qui donnoit le premier mouvement à toutes ses entreprises. Ce Prince ne fut pas plûtôt retourné en France, qu'il songea à policer son Etat par plusieurs belles Ordonnances & par differens Edits, qui ne ten-

1253.

An. 1254

doient tous qu'au ſoulagement de ſes peuples, & à reformer les abus qui s'étoient gliſſez dans ſon Royaume durant ſon abſence. Il fit un traité de paix avec le Roi d'Angleterre, par lequel il lui quitta les Provinces du Perigort, Limoſin & Quercy, outre ce qu'il poſſedoit en Gaſcogne, en ſe reſervant la foi & hommage à lui & à ſes ſucceſſeurs. Henry III. qui étoit venu en Gaſcogne, deſirant éviter le long & dangereux trait de la mer, demanda à ſaint Louis de paſſer au milieu de la France pour s'embarquer à Boulogne: ce que ce bon Prince non ſeulement lui accorda, mais encore il le mena à Paris, où il le reçût avec toute la magnificence imaginable: on lui fit des regals, où aſſiſterent les quatre filles du Comte de Provence; l'aînée mariée à ſaint Louis, la ſeconde mariée à Henry III. la troiſiéme mariée à ſon frere Richard, & la quatriéme à Charles Comte d'Anjou, Roi de Sicile. Ce fut à cette occaſion, comme nous avons remarqué en quelque endroit que le Roi d'Angleterre voyant que ſon couvert étoit mis au milieu du

1254. S. Louis fait de belles Ordonnances, & fait la paix avec les Anglois

An. 1255.

Roi de France & du Roi de Navarre s'excusa autant qu'il put, pour ne point avoir cette place, témoignant qu'elle ne lui apartenoit pas, mais à S. Louis. *Non Domine mi Rex, decentius sedetis modo scilicet in medio & dignius; Dominus enim meus es & eris. Il n'est pas juste, mon Roi, que j'occupe cette place, vous en êtes plus digne que moi; elle vous appartient vous êtes mon Seigneur, & vous le serez toûjours.* Quelques Politiques de ce temps-là n'approuvoient pas l'avantage que S. Louis avoit fait à Henry III. par ce traité de paix, mais il vouloit avoir le Roi d'Angleterre pour son ami, comme il l'avoit pour son voisin: & en effet ils véquirent toûjours depuis ce temps-là en si parfaite intelligence, que S. Louis secourut de ses armes Henry III. lorsque les Anglois quelques années aprés se souleverent contre lui: neanmoins toutes les forces que ce Prince reçut de France, ne purent empêcher que Simon de Montfort, fils de celui qui s'étoit montré le fleau des Albigeois, ne prit parti contre lui, quoiqu'il eût épousé sa sœur, & ne le

1255

Mathieu Paris.

1255. fit prisonnier dans le temps des desordres & des mouvemens : mais Dieu enfin permit que le vainqueur fut vaincu, & que celui qui avoit triomphé de Henry III. qui l'ayant fait prisonnier pouvoit s'emparer de sa Couronne, fut lui-méme trahi par ceux qui paroissoient favoriser son parti, & tué en un combat où il fit des actions de valeur surprenante.

Action de Justice de Louis. L'on ne sçauroit assez loüer les actions de justice que S. Louis faisoit en toutes occasions ; & il ne faut pas omettre celle qu'il rendit aux Religieux de l'Ordre de Grammont proche de Dourdan, à qui Louis le Jeune, en les fondant, avoit donné un bois prés de leur maison. Philippe Auguste son fils l'ayant trouvé à sa bienseance, s'en étoit approprié: mais son petit fils ayant été informé de la verité de la chose, rendit le bois aux Religieux.

L'année 1248. fut remarquable par l'accord que Louis IX. fit entre les Dampierres & les sieurs d'Avesnes, qui n'eut pas neanmoins d'execution. Pour entendre la question, il faut sçavoir que Jeanne femme de Ferrand

Comteſſe de Flandre, étant morte ſans enfans, Marguerite ſa ſœur étoit 1255. ſon heritiere ; elle ſe maria en premier lieu à Bouchart d'Avenes, dont elle eut Jean & Baudoüin : mais ce Bouchart étant engagé dans les Ordres ſacrez le Pape caſſa ce mariage; & ainſi Jean & Baudoüin paſſerent pour des enfans illegitimes. Marguerite épouſa enſuite Guy Dampierre, duquel elle eut Guillaume & Sanche, Guy & Jean ; cette Dame deſiroit que les derniers comme legitimes lui ſuccedaſſent, à l'excluſion des Dampierres. Le Roi avant que de partir pour la Terre-ſainte, voulut terminer ce differant comme Souverain de Flandres : & il donna aux enfans du premier lit le Comté de Hainaut, & le Comté de Flandres aux enfans du ſecond ; mais ni les uns ni les autres ne voulurent pas déferer à ce Jugement ; & lorſque S. Louis fut parti pour la Terre-ſainte, ils prirent les armes ; les Dampierres s'allierent avec Guillaume Comte de Holande, qui fut Empereur aprés Frederic II. & ils firent ſi vigoureuſement & avec tant de ſuccés la guerre aux ſieurs

d'Avesnes, qu'ils firent prisonnier
1255. Guy, qu'ils mirent entre les mains de Guillaume Comte de Holande. Marguerite en fit ses plaintes au Roi aussi-tôt son retour en France ; & pour terminer ce different, il ordonna aux enfans de Bouchart de venir pour répondre devant lui ; & comme ils ne se mirent point en état d'obeïr Sa Majesté envoya son frere Charles pour les ranger à leur devoir. Valenciennes, Mons & le Hainaut se soûmirent à son obeïssance : Guillaume Comte de Holande refusa de donner la liberté à Guy ; mais enfin ayant été tué dans une guerre qu'il eut contre les Frisons, Florent son fils s'accorda avec Marguerite, & rendit Guy : Et même Charles remit à cette Comtesse le Comté de Hainaut, qu'il avoit reduit sous sa domination avec les troupes du Roi son frere.

Isabeau de France mariée au Roi de Navarre

Thibaut Comte de Champagne qui avoit succedé à Sanche son oncle maternel au Royaume de Navarre, afin de resister aux attaques des Princes Espagnols demanda à saint Louis sa fille Isabeau en mariage ; ce que sa Majesté lui accorda, aprés l'avoir obli-

gé de se reconcilier avec le Duc de Bretagne. AN. 1257

Les Marseillois qui ne pouvoient se résoudre d'obeïr à Charles Comte d'Anjou, qui avoit succedé à Berenger leur Comte à cause de sa fille qu'il avoit épousée, se révolterent contre lui; mais ils furent bien-tôt punis de leur rebellion. Ce Prince fit décapiter l'auteur de la sédition, & un grand nombre des principaux Bourgeois; il se saisit des Terres de Boniface Seigneur de Castellaine, qui avoit donné du secours aux Marseillois; & afin de contenir ces Peuples dans le devoir, il mit une forte garnison dans leur Ville.

Punition de la revolte des Marseillois.

Dans une entreveuë qui se fit prés de Montpellier, S. Louis & le Roi d'Arragon, traitterent le mariage de Philippe alors son fils puîné, avec Isabelle aussi fille puînée de ce Souverain, à laquelle Jacques son pere donna en dot les Comtez de Carcassonne & de Beziers. Ce traité de mariage fut suivi d'un autre, par lequel S. Louis cedoit au Roi d'Arragon la Souveraineté qui lui apartenoit sur la Catalogne & le Roussillon

AN. 1258

1258 ſur Barcelonne, Emputs, Urgel, & Geronde, & reciproquement Jacques quitta & abandonna au Roi tous les droits qu'il prétendoit ſur les Comtez de Razez, Narbonne, Niſme, Alby, Foix, Cahors, & pluſieurs autres Terres & Seigneuries du Languedoc, comme auſſi les droits qu'il avoit en Provence ſur les Comtez de Forcalquier, & ſur Marſeilles.

Les tréves qui avoient été faites & prorogées pluſieurs fois entre les Couronnes de France & d'Angleterre ſe trouverent cette année terminées heureuſement par une paix, qui fut d'autant mieux reçûë des peuples, qu'on la croyoit difficile à conclure. Par ce Traité S. Louis ceda à l'Anglois le droit qu'il avoit ſur le Perigord, & le Limoſin, & ce qu'il tenoit dans le Quercy, une partie de la Xaintonge & l'Agenois, s'y reſervant la Regale pour les Evêchez, & la garde des Abbayes. Et Henry renonça à tout droit qu'il avoit pû jamais avoir ſur la Normandie, ſur les Comtez de Touraine, d'Anjou, du Maine & de Poitou, & ſur toute l'Iſle du Royaume de France, que S. Louis ou ſes ancêtres euſſent poſſedé.

Traité entre la France & l'Angleterre.

La fermeté que saint Louis marqua à faire justice d'Enguerrand de Coucy ne peut être passé sous silence. Ce Seigneur irrité de ce que trois jeunes gentilshommes Flamands qui étoient pensionnaires en l'Abbaye de saint Nicolas à trois lieuës de Coucy avoient sur les limites de cette Abbaye & des terres de Coucy, tué des lapins à coups de fléches, ordonna qu'on les pendit; ce qui fut executé. L'Abbé de saint Nicolas se plaignit au Roi de cette violence, & suplia sa Majesté d'en faire justice, le sang de ces pauvres gentilshommes étrangers innocens, criant vengeance contre Enguerrand. Le Roi fit aussi tôt arréter ce Seigneur & se mit en état de le juger; mais l'accusé demanda son renvoy devant les Pairs ce qui lui fut accordé: le jour venu tous ceux qui s'étoient trouvez pour assister au Jugement; non-seulement se retirerent, mais même ils devinrent solliciteurs pour Enguerrand: cette retraite brusque & inopinée n'étonna tellement saint Louis, qu'il ne demeurât ferme, quoique seul, & en disposition de juger, resistant cou-

1258

Action de justice de S. Louis.

——— rageusement à toutes les prieres qui
1258. lui furent faites; & enfin, il le condamna à douze mille six cens livres d'amande, & à servir en la Terre-sainte trois ans à ses dépens; à perdre dans ses terres le droit qu'il avoit de condamner à mort & d emprisonner & même tout droit de Justice & de garenne; à faire inhumer les jeunes Flamands avec magnificence, & à fonder trois Chapelles pour le repos de leurs ames.

La reputation de saint Louis d'être un Prince équitable, étoit si universellement répanduë, qu'on le rendit Juge seul des differens qui s'étoient excitez en Angleterre, entre Henry & Edoüard son fils, qui étoit accusé d'avoir durant l'absence du pere, comploté contre ses Etats & sa personne avec le Comte de Glocester; quoique le démêlé qu'eut Henry avec Edoüard parût un peu assoupi par une espece de reconciliation qui fut faite entre ces Princes. Les Comtes de Glocester & de Licester avoient formé un si grand parti en Angleterre contre leur Roi, qu'il partagea les plus grands Seigneurs de ce

Royaume-là ; & Edoüard qui étoit retourné en France, fut mandé par les Liguez de la Gascogne où il étoit & se rangea de leur côté. Il s'en détacha ensuite ; mais le Prince de Galles se joignit aux Liguez Enfin saint Louis jugea la contestation qui étoit entre le Roi d'Angleterre & les Princes liguez, il cassa ce qui avoit été arrêté au Parlement d'Oxfort & rétablit Henry dans la même autorité qu'il avoit auparavant. 1258

Louis, fils ainé de S. Louis, mourut cette année, & on remarque que le Roi d'Angleterre se trouva à ses obseques, & que comme vassal du Roi de France, il porta le corps de Louis avec plusiers autres Princes, en l'Abbaye de Reaumont, où il fut inhumé, où selon quelques-uns, en l'Abbaye de S. Denis. An. 1259. Mort de Louis fils ainé du Roi.

L'Empereur Frederic II. s'étoit emparé des Royaumes de Naples & de Sicile, ausquels Conradin son petit fils succeda, & fut mis sous la tutelle de Mainfroi son oncle, qui abusant de son autorité & de son pouvoir, voulut usurper les biens de son pupile. Ce dessein étant venu à la con- An 1262.

1262 noiſſance du Pape Urbain IV. il donna ces deux Royaumes à Charles Comte d'Anjou, qui leva auſſi-tôt une armée pour en prendre poſſeſſion. Mainfroi reſolu de ſe défendre amaſſa toutes ſes forces, & ſe ligua avec la plûpart des villes d'Italie. Charles qui craignoit d'être expoſé & d'être même contraint de ceder à ſes ennemis ſe reſolut de ſe retirer à Rome où il fut tres-magnifiquement reçû en attendant que ſes troupes fuſſent arrivées, & le Pape le ſacra & couronna Roi de Sicile.

Le Pape donne à Charles la Sicile & Naples.

AN. 1265 Dans le temps que Charles étoit à Rome, l'armée de France vint en Italie, ce qui obligea ce Prince de s'y joindre auſſi-tôt, il attaqua le Château de ſaint Germain dont il ſe ſaiſit. Mainfroi qui deſiroit reparer cette perte, preſenta la bataille à Charles, mais il y fut défait & perdit la vie, & la victoire que ce Prince François remporta, fut ſuivie non-ſeulement de la priſe de Benevent, prés de laquelle Ville s'étoit donné le combat, mais encore de la reduction de toute la Sicile ſous ſon obeïſſance. La femme de Mainfroi, ſa

Expedition d'Italie par les Frãçois.

ſœur & ſes enfans furent mis entre les mains de Charles qui uſa envers eux de beaucoup de generoſité. Henri Roi de Caſtille s'étoit joint à ce Prince aprés la défaite de Mainfroi mais enſuite il changea de parti, & ſe rangea du côté de ſes ennemis. 1265.

Cette perfidie n'étonna point Charles, & il les pourſuivit ſi vigoureuſement, qu'il les força de venir aux mains, & ils perdirent encore la bataille qui ſe donna prés du lac Fucin maintenant apellé le lac Celano. Henri qui s'étoit ſauvé à l'Abbaye de Montcaſſin, fut mis par l'Abbé entre les mains de Charles, aprés le combat du Champ de Lys (ainſi apellé à cauſe que l'on y avoit arboré des Etendars où étoient figurez des Lys) aprés que Charles eût fait ſerment que durant la vie de cet Abbé, il ne feroit point mourir Henri.

Bataille du Champ de Lys.

Conradin qui s'étoit auſſi ſauvé dans un Château fut livré à Charles lequel avant que de rien décider ſur ſa vie, conſulta le Pape Clement IV. qui lui écrivit : *Vita Conradini mors Charoli, mors Conradini vita Charoli.* C'étoit à dire, que la mort de Con-

radin étoit la vie de Charles, & assuroit son établissement dans la Sicile.
1265.
En effet, Conradin perdit la vie; car Charles en 1269. lui fit faire son procés à Naples & à Frederic le Jeune fils de Herman Marquis de Bades, qui l'avoit suivi en cette expédition, ils furent décapitez. Henry de Castille fut mis dans une prison d'où il ne sortit que vingt-cinq ans aprés pour s'en retourner en Espagne. On dit que Conradin étant sur l'échafaut, aprés avoir plaint son malheur, jetta son gant dans la place pour marque de l'investiture de ses Royaumes, à celui de ses parens qui voudroit relever son parti, & soûtenir sa querelle, & qu'un cavalier l'ayant ramassé l'alla porter à Jacques Roi d'Arragon, qui avoit épousé une fille de Mainfroi. Conrad Prince d'Antioche, voulant s'oposer aux victoires de Charles, fit soûlever la Sicile; mais ce dernier effort ne rétablit point ses affaires, & au contraire, lui fut tres-funeste, puisqu'il fut pris & pendu ensuite. Ainsi Charles demeura possesseur du Royaume de Sicile aprés avoir triomphé plusieurs fois de ses ennemis. Ceux

Mort de Conradin & de Frederic.

Mort funeste de Conrad.

qui veulent excuſer le Pape de la Sentence qu'il avoit prononcée contre Conradin, diſent que ſa Sainteté étoit morte avant ce temps-là en 1268. & que le Siege demeura vacant trois ans moins un mois, les Cardinaux ne pouvant s'accorder entre eux ſur l'élection d'un Pape.

AN. 1268.

Miracle arrivé à Orviete. Inſtitution de la Fête du Saint Sacrement.

Il arriva cette année un accident merveilleux en un village prés d'Orviette en Italie. Une Hoſtie conſacrée parut jetter du ſang ſur les Corporaux ; ce qui fut regardé comme un tres-grand miracle ; & on dit que Dieu le permit, afin de convaincre l'incredulité d'un Prêtre qui ſacrifioit & celebroit la Meſſe. Le Pape Urbain IV. perſuadé de la verité de ce miracle, inſtitua la Fête & la Proceſſion du S. Sacrement. Saint Thomas d'Aquin grand Docteur de l'Egliſe & un Ange de l'Ecole, qui étoit alors Profeſſeur en Theologie à Orviette, compoſa l'Office de cette auguſte Fête.

AN. 1269.

Second voyage de ſaint Louis en la Terre Sainte.

Quoique S. Louis eût éprouvé beaucoup de diſgraces dans la guerre qu'il fit contre les Infidelles, & que même il ſe fût été fait priſonnier avec pluſieurs Seigneurs; neanmoins le deſir de

ſecourir les Chreſtiens Levantins qui
1269 étoient cruellement perſecutez dans la Terre-Sainte, lui fit entreprendre encore le voyage du Levant. On croit que ce Roi forma ce deſſein à la ſollicitation du Pape, ou plûtôt du Sacré Cölege qui étoit alors aſſemblé pour l'élection d'un ſucceſſeur à Clement IV. à qui les plaintes des Chrétiens Levantins avoient été adreſſées. Le Roi d'Arragon, & Edoüard fils aîné du Roi d'Angleterre, promirent de ſeconder ſaint Louis dans cette courageuſe entrepriſe, & d'y aller en perſonne. Quant à Edoüard, il s'aquita de ſa parole; mais le Roi d'Arragon n'y envoya que quelques vaiſſeaux ſous la conduite de Ferdinand ſon fils naturel. L'armée des Croiſez étoit de plus de cent mille hommes de pied & de quinze mille chevaux; elle devoit ſe partager en deux pour attaquer les Infideles par deux differents endroits.

Saint Louis partit pour ſon voyage aprés avoir laiſſé l'adminiſtration de ſon Royaume à Matthieu Abbé de S. Denis, & à Simon Comte de Neſle; & auſſi aprés avoir fait comme nous

avons dit, un Traité avec Henry Roi d'Angleterre, par lequel ce Prince ne pouvoit prétendre aucun droit sur la Normandie, ni sur les Comtez d'Anjou, Maine, Poitou & Touraine, & pour la Province de Guyenne, qu'il jouïroit des Terres qui sont au-delà de la Garonne, & des pays de Quercy, Limosin, & Xaitonges jusques à la riviere de la Charante, suivant le dernier Traité; tous lesquels pays ce Roi tiendroit à foi & hommage de la Couronne. S. Louis étoit accompagné de ses fils Philippe, Tristan & Pierre, & de son frere Alfonse à qui Dieu avoit renvoyé sa santé, avec son neveu Robert II. Comte d'Artois de Thibaut Roi de Navarre, de Guy Comte de Flandres, & de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes François mais cette expédition ne fut pas plus heureuse que la premiere. Le Roi aprés s'être rendu maitre de Carthage mit le siege devant Thunis; mais les chaleurs excessives, la disete, l'air de la mer, & les grandes fatigues que les Chrétiens souffroient les incommoderent tellement, qu'elles leur causerent des fiévres malignes, & des

1269

Traité avec l'Angleterre.

1269. dyſenteries qui étoient mortelles & contagieuſes, & aprés avoir enlevé Jean Triſtan, n'épargnerent pas même S. Louis, qui mourut le ſixiéme jour de ſa maladie. Ce Roi avant ſa mort manda Philippe ſon ainé à qui il donna de tres-excellentes & de tres chrétiennes inſtructions, & qui devroient être eternellement gravées dans l'ame des Souverains ; & afin que ce jeune Prince les conſervât toûjours dans ſon ſouvenir, elles lui furent données par écrit. *Aimez Dieu de tout vôtre cœur*, lui diſoit S. Louis, *& ſouffrez plûtôt toutes ſortes de tourmens, & la mort même que d'offenſer ſa divine bonté, & de commettre un peché mortel. Suportez avec patience les diſgraces qui vous arriveront, recevez-les comme venantes de la main du Souverain des Souverains, & regardez-les comme des occaſions de meriter & d'expier vos pechez, ou ceux de vos peuples. Reconciliez-vous ſouvent à Dieu par le Sacrement de la Penitence. Choiſiſſez un Confeſſeur qui ſoit un homme de bien, ſage & vertueux, & qui ne ſoit pas courtiſan. Obſervez les bonnes Ordonnances de vôtre Royaume,*

Mort de S. Louis ſon diſcours avant que de mourir à Philippe.

yaume, & changez celles que vous reconnoitrez corrompuës. Donnez les Benefices à ceux que trouverez dignes par leurs bonnes mœurs & par leur doctrine, de les remplir. Soyez maitre de vos passions, & prenez plus de soin à exercer un empire absolu sur elles, que sur vos sujets. Ne pourvoyez aux Charges de Iudicature que des hommes vertueux de merite & sçavans dans leurs emplois. Priez Dieu pour moi mon fils, & me donnez du soulagement aprés ma mort par le saint Sacrifice des Autels & par les prieres Et je souhaite pour toute benediction, que la grace divine soit toûjours avec vous, & qu'elle vous accompagne dans toutes vos entreprises. 1269.

Bien que toutes les actions de ce pieux Prince fussent des miracles continuels, & qu'elles fissent assez connoitre qu'il étoit destiné pour remplir la place des Bien-heureux, & pour servir de modele & d'exemple à tous les Rois ses successeurs, il se fit encore plusieurs miracles sur son tombeau qui convainquirent entierement de sa sainteté. La guerison des écroüelles fut le premier miracle qui éclata. Tous nos Historiens convien-

Mort de S. Louis ses miracles & sa canonisation

nent que le trisayeul de saint Louis
1269 à gueri les écroüelles, & que selon
le sentiment de Robert Cœnal, Philippe I. son pere joüissoit de ce privilege, & qu'il ne le perdit qu'à cause de quelque inceste & adultere qu'il commit avec la femme de Foulques Comte d'Anjou. Le Pape Boniface VIII. canonisa Louis IX. trente-deux ans aprés sa mort, ayant fait faire les informations, & observé toutes les ceremonies requises en semblables actions. Quelques Comptes qui sont à la Chambre, justifient que S. Louis employoit tous ses soins pour la conversion des Infideles. Que pour executer son pieux dessein, il asistoit tous les enfans des Juifs qui étoient sans secours, Ce Prince donnoit ordre qu'on les instruisît dans la Religion Chrétienne, & qu'on leur distribuât certaine somme d'argent qui étoit prise sur son domaine & passoit aprés leur mort à leurs veuves, & souvent à leurs enfans. Les plus jeunes s'apelloient les Baptisez, & les plus avancez en âge qui faisoient profession du Christianisme, se nommoient Convertis. Les Rois successeurs de saint

Louis imiterent ſon exemple juſques au Regne du Roi Jean. Ces mêmes 1269
Comptes nous aprennent que lorſque S. Louis alloit en voyage, il y avoit un Prelat, c'étoit ordinairement l'Evêque de Paris, & un Seigneur de remarque qui ſuivoient ce Prince, & qui avoïent ſoin de s'informer de tous les dégats qui ſe faiſoient dans les endroits par où il paſſoit avec ſa Cour & on donnoit enſuite ſur leur raport les ordres de les reparer.

Quoique ſaint Louis fût extrêmement pieux, & qu'il eût un grand zele pour l'interêt de la Religion & de l'Egliſe ; cependant il ne permit jamais que les Eccleſiaſtiques étendiſſent trop leur Juriſdiction ſur les Laïques. Et un jour les Evêques ayant député vers ce Roi pour le prier de faire des Ordonnances à l'occaſion du mépris que l'on faiſoit des frequentes excommunications qu'ils lançoient contre les Fideles, ſa Majeſté leur répondit qu'elle le vouloit bien, pourvû que les Juges ſeculiers en connuſſent ; à quoi ces Députez ayant témoigné qu'ils ne permetroient pas que l'on donnât atteinte à leur Ju-

risdiction, saint Louis repliqua : *Et*
1269. *moi, je ne souffrirai pas que la Iurisdiction Ecclesiastique fasse aucune entreprise sur la Laique.* Ce Prince eut cinq fils ; sçavoir, Louis qui mourut avant son pere à l'âge de seize ans, Philippe le Hardi, qui tint le Sceptre aprés lui ; Pierre qui eut le Comté d'Alençon en apanage, & mourut sans enfans ; Robert Comte de Clermont en Beauvoisis qui épousa Beatrix heritiere de Bourbon, & fut tué à Massoure ; de ce mariage est issuë la branche de Bourbon qui est venuë à la Couronne trois cens ans aprés par le Roi Henri le Grand ; & enfin Jean, surnommé Tristan à qui sa femme Yoland de Bourgogne, aporta en dot le Comté de Nevers ; ce Prince mourut devant Carthage avant son pere, ne laissant aucuns enfans. Saint Louis eut quatre filles : Blanche qui épousa Ferrand fils ainé d'Alfonse Roi de Castille & de Leon, ayant survécu son mari se rendit Religieuse à saint Marcel de Paris. Isabeau fut mariée à Thibaut Comte de Champagne Roi de Navarre, Marguerite qui épousa le Comte de Brabant, &

Enfans de saint Louis

Agnés qui fut mariée à Robert II. Duc de Bourgogne. 1167

A l'occasion de Marguerite de Provence, femme de saint Louis, nous dirons qu'un certain pelerin qui vint à la Cour du Comte son pere, & qui y fut favorablement reçû, quoiqu'il fût inconnu, fit si bien & si heureusement ses affaires, qu'il les remit & retablit, bien qu'elles fussent en un tres-méchant état : mais comme la jalousie & l'envie accompagnent toûjours la vertu, il eut des ennemis qui l'accuserent d'avoir malversé dans la gestion des biens & des revenus de ce Comte, ce qui l'obligea de suplier son Maitre de lui permettre de rendre compte de son administration ; mais comme il eut justifié ses actions & sa conduite, & qu'il eut confondu ses ennemis, il sortit de la maison de ce Comte avec son bourdon & sa petite valise sans remporter aucuns biens, ni aucune recompense, & il ne parut plus, dont ce Comte fut fort fâché ; car il craignoit que l'absence de ce Pelerin n'aportât quelque changement à ses affaires.

Histoire du pelerin de Provence.

1269.

PHILIPPE III.

Roi 44.

Dit le Hardi.

LA mort de ſaint Louis, & le peu d'experience que Philippe ſon fils avoit dans les armes, furent cauſe de la déſolation des François qui étoient en Syrie ; mais leur triſteſſe fut un peu diminuée lors qu'ils aprirent que Charles Roi de Sicile ſon oncle, étoit abordé devant Thunis avec une flote remplie de gens de guerre & de munitions. Ce Prince prit le commandement des troupes à la place de Philippe III. qui étoit attaqué d'une fiévre quarte ; & aprés avoir rendu à ſaint Louis les derniers devoirs, & fait ſes funerailles, il continua le ſiege devant cette place, où il eut en diverſes occaſions quelques avantages ſur ſes ennemis. Un jour les Sarraſins tomberent eux-mêmes dans les pieges qu'ils avoient dreſſez aux François, & comme il ſe voyoient fort vigoureuſement pouſſez par ces

peuples dans la chaleur du combat; le desir de sauver leurs vies, les fit précipiter dans les fossez qu'ils avoient eux-mêmes creusez pour y faire tomber les François ; & cette victoire obligea le Roi de Thunis à demander la paix, que Philippe III. lui accorda d'autant plus volontiers, qu'il ne desiroit que tirer quelque somme considerable, pour s'indemniser & se dédommager des frais de son voyage; & parce que ce Prince avoit aussi reçû des lettres des deux Regens, que saint Louis avoit laissez en France en partant, qui le sollicitoient de revenir dans son Royaume. 1269

Philippe III. fait la paix avec le Roi de Thunis

Toutes ces considerations engagerent Philippe III. à songer à retourner en France & à abandoner tous ses projets dans la Barbarie. En passant à Rome ce Prince alla visiter le College des Cardinaux qui étoient encore assemblez à Viterbe, & il les conjura de donner tous leurs soins pour élire promptement un successeur à Clement IV. qui fût digne de remplir la Chaire de saint Pierre. Cette priere eut quelque effet, car les Cardinaux qui avoient été en contesta-

AN. 1271.

Philippe va à Rome.

tion deux ans & neuf mois, sur le
1271 choix & la nomination d'un Pape, élurent cette année Thibaut de Plaisance Archidiacre de Liege, qui prit le nom de Gregoire X. Henry fils de Richard Roi des Romains fut assassiné dans une Eglise de Viterbe, par Guy de Montfort, pour venger la persecution que Henri Roi d'Angleterre & Richard son frere avoient fait souffrir à Simon de Montfort son pere. Guy aprés cette action se sauva en Toscane dans la Cour de Roux Comte d'Anguillaire son beaupere. Les Anglois marquerent à Philippe III. quelque ressentiment de ce qu'il n'avoit pas fait arréter l'Assassin; mais il étoit si bien escorté, qu'il ne put se saisir de sa personne. Le Pape Gregoire X. excommunia Guy; mais cette excommunication fut levée par le Pape Martin IV. qui pour les services que ce Seigneur rendit au S. Siege le fit encore Gouverneur de Rome mais Dieu permit enfin que Guy tomba entre les mains des Anglois, qui le firent cruellement mourir.

Henri assassiné à Viterbe.

Le retour de Charles Roi de Sicile, & de ceux qui l'accompagnoient, ne

fut point heureux ; son armée fut surprise dans sa route d'une si violente tempête, qu'elle fit perdre quatre mille hommes, aprés avoir brisé la meilleure partie des vaisseaux où elle étoit. Thibaut Roi de Navarre fut saisi d'une maladie si dangereuse, qu'il en mourut sur la fin de Decembre à Trapes. Isabelle d'Arragon femme de Philippe III. qui étoit grosse, se blessa en tombant de cheval, & mourut dans la ville de Cozence. Alfonse frere de S.Louis fut emporté d'une fiévre pourprée à Sienne, & sa femme Ieanne de Toulouse ne le survéquit qûe de douze jours. Elle mourut sans enfãs. 1271.

Philippe III. ne fut pas plûtôt arrivé à Paris, qu'il fit faire un Service solemnel à saint Louis dans l'Eglise de saint Denis, où ses os furent portez avec une tres-grande devotion & magnificence dans une Chasse processionellement ; & ensuite de cette ceremonie ce Prince alla se faire sacrer à Rheims, auquel Sacre Robert Comte d'Artois porta l'épée de saint Charlemagne au devant de sa Majesté. Tout étoit en dueil à la Cour, non seulement à cause de la

Obseques de S. Louis à saint Denis en Frãce

1271. mort de saint Louis, mais encore à l'occasion d'Isabeau d'Arragon épouse de Philippe III. qui mourut dans la ville de Cozence d'une chute de cheval, en s'en retournant en France, & aussi au sujet d'Alfonse frere de saint Louis, mort à Senne comme il a été dit. Les commencemens du Regne de Philippe III. furent recommandables par l'accord qu'il fit entre Edoüard Roi d'Angleterre & Gaston Seigneur de Broun. Par la mort d'Alfonse & de Jeanne Comtesse de Toulouse sa femme sans enfans, les Comtez de Poitou & de Toulouse furent réünis à la Couronne, suivant les conditions portées par leur Contrat de Mariage fait en l'année 1228. avec Raymond Comte de Toulouse

Le Côté de Toulouse réüni à la Couronne.

Lorsque la France commençoit à joüir des douceurs d'une paix profonde, aprés tant de disgraces qui lui étoient arrivées, il s'excita une querelle entre le Comte d'Armagnac & Girard de l'Isle Jourdain Seigneur de Casaubon son vassal, qui refusoit de prêter foi & homage au Comte d'Armagnac, à cause de son Château de Casaubon prés d'Eause, qu'il préten-

AN. 1226.

doit relever du Duché de Guyenne. Girard n'étant pas aſſez fort pour re- 1272
ſiſter à ſon ennemi, ſe jetta entre les bras du Roi, & ſe mit ſous la protection de ſes Officiers : mais le Comte d'Armagnac qui avoit un autre ſujet de reſſentiment & de colere contte Guy, à cauſe qu'il avoit tué ſon frere, ne laiſſa pas de l'attaquer dans cet azile ; il n'épargna pas même les Officiers de ſa Majeſté, qui avoient pris ſa défenſe. Cette violence & ce manque de reſpect furent regardez de Philippe III. comme un attentat à ſon autorité ; & il ſe trouva engagé pour défendre Girard, & pour apaiſer ce deſordre, de ſe tranſporter à Toulouſe, dans le deſſein de châtier le Comte d'Armagnac, & principalement le Comte de Foix, qui avoit été auteur de toutes les violences qui avoient été commiſes contre Girard de l'Iſle Jourdain. Sa Majeſté aſſiegea le Château de Foix, où le Comte s'étoit retiré avec ſa famille, & aprés avoir demeuré quelque temps devant, & même aprés avoir coupé une montagne pour faire paſſer ſes troupes plus commodément, elle

Guerre contre le Côte d'Armagnac.

1272. obligea le Comte de Foix à se rendre avec toute sa famille, & à demander à genoux pardon & misericorde. Philippe se contenta de le tenir un an prisonnier à Beaucaire, aprés lequel tems il lui pardonna; & pour l'engager à lui être fidelle, il le fit Chevalier.

AN. 1273. Concile convoqué à Lion

Cette année fut remarquable par un Concile que le Pape Gregoire X. convoqua à Lion pour plusieurs sujets; le premier afin de pourvoir aux abus qui se commettoient ordinairement dans les élections des Papes; comme aussi pour reformer la discipline de l'Eglise, & les mœurs des Ecclesiastiques; & enfin pour terminer les differens qui étoient entre Michel & Baudoüin, à l'occasion de l'Empire de Grece; & aussi pour regler les contestations qui étoient entre Rodolphe & Alfonse, au sujet de celui d'Allemagne. Il se trouva à ce Concile 50. Evêques, & prés de mille tant Abbez que Docteurs; il y fut entr'autres choses arrêté, qu'aussi-tôt le decés d'un Pape arrivé, les Cardinaux s'assembleroient dans un lieu fermé, d'où ils ne sortiroient pas

que l'on n'eût pourvû à la nomination d'un autre Pape. Ce fut en ce temps-là que Rodolphe Comte d'Hasbourg fut nommé Empereur par Gregoire IV. à condition qu'il lui cederoit l'Exarcat & la Romagne. Ce Rodolphe fut la tige de la Maison d'Austriche. On prétend que ce Prince n'étoit pas de l'ancienne Race des Comtes d'Hasbourg, sinon du côté maternel; & du côté paternel qu'il descendoit des Comtes de Tierstein ou de Frangipanne de Rome, selon quelques-uns. On dit que Rodolphe étant à la chasse, rencontra un Curé de village qui portoit le Sacré Viatique à un malade dans un hameau fort éloigné; il lui offrit & donna son cheval, & le suivit à pied jusques au lieu, & delà jusques à l'Eglise: que ce Curé lui donnant la benediction avant que de serrer le saint Ciboire, lui prédit que sa Maison seroit élevée à la plus haute des Dignitez & des grandeurs du monde pour recompense de sa pieté. 1273

Rodolphe Empereur.

Philippe III. aprés avoir vécu avec beaucoup de continence durant quatre ans, épousa Marie fille du Duc

A N. 1274.

de Braban, qui fut couronnée à Paris avec une ſolemnité & une ceremonie qui dura huit jours. L'union de ce mariage, dont les commencemens étoient ſi heureux, penſa ſouffrir quelque atteinte par la calomnie que fit un nommé de la Broſſe contre l'honneur & la reputation de la Reine, qu'il accuſa d'avoir été cauſe de la mort de Louis ſon beau-fils, quoique cet impoſteur l'eût lui-même empoiſonné. On dit que le Roi fit conſulter une Beguine qui paſſoit pour une Devinereſſe, pour ſçavoir qui étoit l'auteur de cette mort: l'on ne put tirer au commencement aucune réponſe de cette femme, parce que Pierre Evêque de Bayeux qui la conſultoit de la part de Philippe III. étoit parent de la Broſſe; mais enſuite lorſque Thibaut Evêque de Dol en Bretagne interrogea cette femme pour la ſeconde fois, elle répondit à la décharge de la Reine, & témoigna que c'étoit une Princeſſe de la fidelité de laquelle le Roi devoit être aſſeuré: enfin quelques lettres que la Broſſe écrivoit au Roi de Caſtille aiant été interceptées & aportées à Philip-

1274. Calomnie de la Broſſe contre la Reine Marie.

pe, lui firent connoitre que la Broſſe étoit un traitre, & qu'il lui donnoit avis au Caſtillan des deſſeins que ſa Majeſté avoit formez contre lui. On fit le procés à la Broſſe, lequel fut condamné d'être pendu, aprés avoir été convaincu de trahiſon, & auſſi de ſa fauſſe accuſation contre la Reine. On dit que cet homme aprés avoir été Chirurgien du Roi, eut tant de bonheur, qu'il ſçut gagner ſes bonnes graces, & devint ſon Favori & ſon Chambellan. On prétend que la Broſſe fut excité à faire cette fauſſe accuſation contre la Reine, parce quelle ne l'aimoit pas; & on aſſeure même que cette princeſſe auroit couru riſque de ſa perſonne, ſi le Duc de Braban ſon frere n'eût envoyé un Chevalier, qui offrit de prouver l'innocence de ſa ſœur en champ clos. L'on ne ſçauroit aſſez admirer la ſimplicité de ce ſiecle, auquel les Prelats acceptoient la commiſſion d'interroger des Devins & des Devinereſſes ſur des faits dont on deſiroit connoitre la verité.

1274.

De la Broſſe executé à Mort.

Les Navarrois aprés la mort de Henri le Gras leur Roi, & Comte

AN. 1279. Palatin de Champagne & de Brie, formerent le dessein de priver Jeanne sa fille unique, qui étoit encore dans le berceau, de la Couronne de son pere. Quelques-uns vouloient favoriser le Roi d'Arragon, qui avoit déja demandé au Pape l'investiture du Royaume de Navarre; les autres desiroient le déferer à Ferrand de la Cerde fils ainé d'Alfonse Roi de Castile: ce qui obligea la Reine de Navarre veuve doüairiere de mener sa fille en France, pour demander la protection de Philippe, qui la lui accorda avec beaucoup de generosité & de démonstrations d'amitié. Ce Prince envoya pour cet effet en Navarre Eustache de Beaumarchais, en qualité de Regent, afin de gouverner ce Royaume-là durant le bas age de Jeanne. Les Navarrois le reçurent avec beaucoup de soûmission en aparence, mais ils se souleverent ensuite contre lui. La faction de Castille avoit donné lieu à cette revolte & les rebelles tenoient Beaumarchais si étroitement serré dans le Château de Pampelune, où il s'étoit retiré, que sans le secours que le Roi de France lui envoya sous la conduite de

Guerre à l'occasion de la Navarre.

Robert Comte d'Artois, ils lui auroient fait méchant parti. Ce Seigneur après avoir délivré Beaumarchais, mit le siege devant Pampelune, que l'on nommoit la Navarrerie; & comme les habitans eurent apris que Garsias Morani Chef des rebelles en étoit sorti, & qu'il s'étoit retiré la nuit au camp du Roi de Castille, qui en étoit éloigné de sept lieuës; ils demanderent à capituler; mais dans le temps que l'on cherchoit des assurances de part & d'autre, les François donnerent l'assaut, escaladerent les murailles de la Ville; & aprés s'en être rendus maîtres par la force des armes, ils passerent tout au fil de l'épée, sans consideration, ni respect de condition, d'âge ni de sexe, & firent des violences & des cruautez inouïes, dont le Comte d'Artois ne put arrêter le cours quelque horreur qu'il en eût, & quelques menaces qu'il y employât. La reduction de cette Ville fut suivie de celle de tout le Royaume de Navarre, qui se soûmit à l'obeïssance du Roi: le Roi de Castille se vit obligé de s'en retourner dans son Royaume; & le Comte d'Artois aprés avoir

1279.

Les Fráçois prenent d'assaut Pampelune.

1279 laissé une partie de ses troupes à Eustaches de Beaumarchais ; pour se défendre contre ses ennemis, reprit le chemin de France.

AN. 1280.

Guerre à l'occasion du Royaume de Castille

Pour entendre le sujet de la guerre qui se fit contre le Roi de Castille, il faut sçavoir que Blanche mere de saint Louis avoit succedé au Royaume de Castille, faute d'enfans mâles; neanmoins S. Louïs pour entretenir la paix entre les Couronnes de France & de Castille, consentit en mariant Blanche sa fille avec Ferrand ou Ferdinand fils ainé d'Alfonse Roi de Castille, de se départir de son droit; à condition toutesfois que les enfans de Ferrand aprés la mort de leur ayeul succederoient au Royaume de Castille, à l'exclusion des enfans d'Alfonse. Ferrand mourut avant Blanche sa femme, laissant Ferrand le Jeune, & Alfonse le Jeune ses fils, dont l'ainé devoit succeder à ce Royaume, suivant les conventions du Contrat de mariage de son pere : neanmoins Alfonse son ayeul en investit Sanche son fils puîné ; & pour ôter à Blanche sa bru tous les moyens de se défendre, & de soûtenir le droit de ses enfans, & la re-

duire dans la derniere necessité ; il lui refusa ses conventions matrimoniales, 1280.
& la priva même de sa subsistance : ce qui obligea cette Princesse d'avoir recours à Philippe III. qui mit Ferrand sous sa protection. Ce Roi envoya aussi-tôt des Ambassadeurs à Alfonse qui lui firent connoitre le droit de ce jeune Prince sur le Royaume de Castille ; & qui lui representerent, que comme les paroles & les promesses des Souverains sont inviolables, Philippe esperoit qu'Alfonse rendroit justice à son petit-fils ; mais comme cette Ambassade n'eut aucun succés, & qu'Alfonse avoit pris le parti de Sanche son fils, Philippe III. se résolut de prendre les armes contre lui comme étant un usurpateur. Cependant son entreprise n'eut point d'execution ; car aprés s'être avancé à la tête de ses troupes jusques au monts Pyrenées ; & aprés avoir reconnu la difficulté des passages, il reprit le chemin de son Royaume. Il y eut ensuite quelques conferences entre ces Rois, mais elles ne produisirent aucun effet. Le Pape Nicolas III. employa tous ses soins pour terminer le

different qui étoit entre Philippe III.
1280 & Alfonse ; mais voyant que toutes ses remontrances étoient inutiles, il leur défendit d'en venir aux mains, à quoi le Roi de France obeït trop facilement ; & c'est ce qui a fait dire à un Historien, *Que c'étoit une humi-*
Guiguin *lité ou bassesse de cœur dans un si grand Prince d'abbandonner la cause de sa sœur & de ses pupilles par le commandement d'un Prêtre* : en effet le Pape n'avoit pas droit de commander à Philippe III. Ce Prince en passant par Toulouse, y fut visité par Pierre d'Arragon, auquel nôtre Monarque fit un tres-bon accueil, & lui fit même des presens fort considarables : neanmoins dans la suite Philippe n'eut pas sujet d'étre content de Pierre d'Arragon.

La grandeur du Royaume ne parut jamais avec plus d'éclat qu'en ce temps là, & la France jusques alors n'avoit point joui d'une si profonde paix, que celle qu'elle goûtoit alors. Il n'y avoit aucune guerre étrangere, & elle n'étoit agitée d'aucune guerre intestine, tous les Princes & les grands Seigneurs étoient fort soûmis, & les

peuples se tenoient dans le devoir. Le Roi avoit fait la paix & alliance avec les Allemands; & la Navarre lui étoit destinée par le futur mariage de Jeanne Reine de ce Royaume-là avec Philippe son fils : mais il fut obligé de soûtenir deux puissantes guerres; l'une à l'occasion de la Navarre, comme nous avons vû, & l'autre contre Pierre d'Arragon, dont les effets furent funestes, afin de défendre les interêts du Comte d'Anjou Roi de Sicile.

1280

Guerre au sujet de la Sicile.

AN. 1282.

Ce qui donna lieu à cette querelle, fut le ressentiment que Jean de Prochite, autrefois Seigneur d'une Isle proche de la Sicile, eut contre Charles Comte d'Anjou, parce qu'il l'avoit dépoüillé de ses biens, sous pretexte d'une conspiration que Jean avoit formée contre ses Etats. Ce Seigneur poussa si loin sa colére, qu'il engagea Pierre d'Arragon à former le dessein de rentrer dans la possession du Royaume de Sicile, & d'en chasser Charles oncle de Philippe III. qui s'en étoit rendu maitre par la force des armes. Le fondement de l'armement de Pierre & de sa prétention,

étoit que comme heritier de la Mai-
1282 ſon de Suabe, à cauſe de ſa mere, il ſoûtenoit que le Royaume de Sicile lui apartenoit ; quelques-uns diſent qu'ayant épousé Conſtance fille de Mainfroi, il regardoit la Sicile comme le patrimoine de ſa femme : ce qui donna encore à ce Roi la hardieſſe de pourſuivre ſon deſſein, fut la protection qu'il trouva en la perſonne de Nicolas III. qui animé du refus que Charles avoit fait de donner ſa fille en mariage à ſon neveu, excita les Siciliens à la revolte contre ce Prince & fit même armer tous les Princes Chrétiens contre lui. Cependant il ſuporta les effets de la paſſion & du reſſentiment de ce Pape avec tant de patience & de vertu, qu'il fut forcé de l'admirer & de lui donner cet éloge : *Ce Prince*, diſoit-il, *tient ſa fidelité de la Maiſon de France, dont il tire ſon origine ; ſa prudence de la Maiſon d'Eſpagne, à laquelle il eſt allié, & la moderation que ce Prince garde pour la Cour de Rome, fait voir la grandeur de ſon ame & ſa generoſité. Nous pourrions ſurmonter les autres, mais nous ne ſçaurions vaincre un Prin-*

Eloge que Nicolas III. dóne à Charles.

ce si accompli : cependant il n'y eut que la mort de Nicolas III. qui mit fin à son ressentiment. 1282.

La méchante conduite des François qui vivoient avec trop de licence dans la Sicile, & qui y commettoient trop de violences, facilita beaucoup l'execution des desseins du Roi d'Arragon, car les Siciliens conspirans avec ce Prince contre ces Peuples, les égorgerent tous un jour de Pâques durant les Vêpres, sans épargner ni âge ni sexe, ils en tuerent huit mille durant deux heures, & ils n'épargnerent qu'un Gentilhomme Provençal, appellé Guillaume de Pourcels, en consideration de sa grande probité. La fureur de ces enragez s'étendit jusques à tuer les femmes Siciliennes enceintes des œuvres des François, afin que leur Race fût entierement éteinte. Ce Jean Seigneur Sicilien, dont nous venons de parler, fut l'auteur de cette cruelle & funeste entreprise : & s'étant travesti en habit de Cordelier il alla dans toute l'Espagne & la Sicile, pour animer les Princes & les peuples contre les François. Charles qui cependant étoit occupé à équiper

Vêpres Siciliennes.

une flotte pour rétablir Baudoüin son
1282. beaupere dans l'Empire de la Grece, qui en avoit été chassé par Michel Paleologue, ayant apris la revolte des Siciliens, & le massacre des François eut recours à Martin IV. qui avoit succedé à Nicolas III. Ce Souverain Pontife mieux intentionné pour Charles que son predecesseur, envoya le Cardinal Girard de Paonie vers le Roi d'Arragon, pour l'obliger à faire justice à ce Prince; mais ce Souverain Pontife ne put rien obtenir de Pierre & il se rendit maitre du Royaume de Sicile par les mêmes voyes que son ennemi s'en étoit emparé. Le Pape Martin IV. qui prenoit autant le parti de Charles, que Nicolas III. lui avoit été contraire excommunia le Roi d'Arragon; il le déclara non seulement indigne de regner en Sicile, mais encore il le priva de son Royaume d'Arragon, dont il donna l'investiture à Charles de Valois, un des fils de Philippe III. Comme ce Roi vouloit faire les choses avec meure déliberation, il fit assembler le Parlement qui étoit composé de ses Barons, qui dirent que les Papes com-

me Vicaires de JESUS-CHRIST n'avoient pas la puissance d'ôter, ni de 1282
conferer des Royaumes, mais qu'en qualité de Princes temporels ils pouvoient avoir des Fiefs qui relevassent d'eux : que le Royaume d'Arragon étoit de cette qualité, & dépendoit à foi & hommage du S. Siege, & que Pierre d'Arragon ne le possedant qu'en consequence de la concession, & en vertu de l'investiture faite par un Pape, ayant commis forfaiture contre son Seigneur, pouvoit être privé de son Royaume par crime de felonnie, & parce qu'il usurpoit la Sicile ; qui étoit un arriere-Fief du saint Siege, & ainsi que le Pape pouvant réünir l'Arragon à son domaine, il avoit la liberté & le droit de le conceder au fils de Philippe III. Le Roi qui se trouvoit par toutes sortes de considerations de bienseance & d'interêt engagé dans cette puissante querelle, envoya des troupes en Sicile sous la conduite de Pierre d'Alençon son frere, accompagné de plusieurs Seigneurs François, pour aller secourir Charles. Comme le Roi d'Arragon n'avoit pas de forces suffisa-

1282. ſantes pour reſiſter à ſon ennemi, ſous pretexte d'épargner le ſang des Siciliens, il fit propoſer à Charles de terminer leur different par un combat ſingulier, ou de dix Cavaliers contre pareil nombre, lequel défi Charles accepta, parce qu'il prévoyoit que Pierre par cet artifice ſe vouloit tirer d'un mauvais pas. Charles ne manqua pas de ſe trouver à l'aſſignation mais l'Eſpagnol qui avoit plus de vanité que d'effet n'oſa y comparoitre. Philippe III. ayant reconnu que Pierre avoit trompé Charles : pour s'en venger, il envoya des troupes dans ſes Etats, ſous les ordres de Jean Chevalier d'Acre, qui y firent des dégats tres-conſiderables. Charles de ſon côté équipa une flote pour aller attaquer ſes ennemis, & en donna le commandement à ſon fils. Dans le temps qu'il amaſſoit encore quelques troupes, il lui avoit mandé de ne point donner de combat juſques à ce qu'il fût arrivé : mais ſoit que les lettres qui étoient écrites à ce jeune Prince euſſent été interceptées, ou qu'il fût forcé de combattre ; il hazarda de venir aux mains avec ſes en-

nemis, mais il fut défait & fait prisonnier, aprés avoir encouru le danger de perdre la vie. Constance Reine d'Arragon envoya à la Princesse de Salerne sa femme, redemander sa sœur qu'elle retenoit prisonniere, la menaçant de faire trancher la tête au jeune Charles son mari, si elle lui refusoit ce qu'elle lui demandoit. Charles le pere arriva quelques jours aprés à Naples, aprés la disgrace arrivée à son fils, & il se mettoit en état d'assieger Messine, où on avoit mis son fils; mais la mort qui le surprit empêcha l'execution de son dessein. 1282. Le fils de Charles défait. Mort de Charles Comte d'Aujou

Avant que de continuer le recit de cette guerre, il faut sçavoir qu'Alfonse Roi de Castille fut puni avant sa mort de la querelle qu'il avoit fait à Ferrand, & de toutes les violences qu'il avoit permises pour défendre les interêts de Sanche son fils, parce que lui-méme il le dépoüilla de ses Etats : & au lit de la mort au lieu de faire un testament en sa faveur il lui donna sa malediction, & le priva de sa succession, comme en étant indigne, & y rapella Ferrand & son frere ses petits fils, & à leur défaut Mort d'Alfonse Roi de Castille.

1282 Philippe III. Cependant cette dispoſition fut ſans effet, & Sanche ſe mintint dans la poſſeſſion de l'Arragon, comme la ſuite nous l'apprendra.

La détention de Charles le jeune & la mort de Charles ſon pere, quoiqu'elles euſſent produit beaucoup de triſteſſe dans l'ame de Philippe III. ne diminuerent rien toutefois de ſon courage, & elles furent au contraire des occaſions pour l'engager davantage à porter les armes dans l'Arragon. Ce Souverain voulut être lui-même le Chef des troupes, qu'il deſiroit envoyer dans ce Royaume-là, & enſuite paſſer en Caſtille, pour y rétablir ſa ſœur & ſes neveux. Son armée étoit de vingt mille chevaux, & de quatre vingt mille hommes de pied & de ſix vingt-galeres ou autres gros vaiſſeaux de guerre; le rendez-vous étoit à Narbonne, où Jacques Roi de Majorque, que Pierre d'Arragon avoit privé de ſes terres, ſe joignirent à Philippe. Ce Roi, à la ſuſcitation de Jacques, aſſiegea Genes en Rouſſillon, avant que d'entrer en Eſpagne, parce que les Genois quoique ſes ſujets ne le vouloient

Guerre en Arragon.

point reconnoitre pour leur Souverain, & obeïſſoient à ſon frere : & 1282.
comme ces peuples lui refuſerent les portes, leur ville fut priſe d'aſſaut & abandonnée au pillage. Perpignan ſe rendit enſuite à Philippe, qui pourſuivant ſes Conquêtes, ſe rendit maitre par force d'Elna, où l'on tua tous ceux qui reſiſterent, à l'exception du bâtard de Rouſſillon à qui l'on donna la vie ; mais qui enſuite rendit de bons offices aux François, en leur ſervant de guide pour les faire paſſer ſeurement dans les montagnes. L'armée de France s'étant un peu rafraichie, le Roi commanda que l'on marchât vers la ville de Pierrelatte : mais les habitans voyant aprocher les François, mirent le feu dans leurs maiſons. Tout cedoit à Philippe III. en Arragon, & tout faiſoit joug à ſes armes victorieuſes ; il ne reſtoit plus que Gironne qui étoit une place des plus fortes, & de la priſe de laquelle dépendoit le ſalut des autres villes. Elle ſe défendit longtemps. Pierre d'Arragon qui étoit venu de Sicile, s'étoit mis en état de la ſecourir ; mais il fut battu & bleſ-

1228. sé mortellement, en voulant surprendre un convoy qui venoit aux François du port de Rose, & cette disgrace obligea Gironne de se rendre trois mois aprés avoir soûtenu le siege. Raymond de Cardonne qui commandoit dans la place, s'y défendit en brave homme : on dit que le Comte de Foix, que le Roi avoit envoyé à Gironne vers les assiegez, pour capituler avec eux, le trompa : & que s'il eût averti sa Majesté de l'extrémité où ils étoient reduits, ils n'auroient pas fait leur composition avec des conditions aussi favorables que ce Comte leur avoit fait obtenir. Pierre d'Arragon mourut de sa blessure dans Valence. Alfonse son fils ainé succeda au Royaume d'Arragon Jacques son puiné s'empara de celui de Sicile, & Frederic son frere possedа à son tour ce Royaume-là.

Gironne prise par les François.

An. 1284

Mort de Pierre d'Arragon.

Philippe III. aprés s'être rendu maitre de Gironne, & aprés avoir mis tout l'Arragon sous son obeïssance s'en retourna en France ; mais en partant il n'eut pas toute la prévoyance qu'il devoit avoir, puisqu'il renvoya les vaisseaux des Genois & des Pi-

An. 1285

ſans, croyant n'en avoir plus de be- —————
ſoin ; dequoi Roger de Loria Amiral 1285.
d'Arragon, qui étoit venu de Sicile au ſecours de Pierre, étant averti, donna ſur la flotte Françoiſe, dont cet Amiral ſe rendit maitre en partie ou la coula à fond, à l'exception des vaiſſeaux qui ſe ſauverent dans le port de Roſe. Cette diſgrace fut tres-fâcheuſe aux François, parce qu'elle leur cauſa une grande diſette, & elle fut auſſi tres-ſenſible à Philippe III. qui voyant qu'il ne pouvoit ſe promettre que ſes affaires euſſent un bon ſuccés en Sicile, reprit le chemin de ſon Royaume. Ce Prince ſe fit porter à Perpignan à cauſe d'une fiévre qui le ſurprit, & qui ne le quitta point juſques à ſa mort, qui arriva le 6. Octobre, aprés avoir vécu quarante-cinq ans, & regné quinze. L'on peut dire que le Regne de Philippe III. fut plus rempli de gloire que de bonheur ; ce qui a fait dire à un Hiſtorien moderne : *Qu'il avoit été un grand entrepreneur, ſans avoir laiſſé choſe memorable à la poſterité.* Mais l'on ne doit pas blâmer ſes entrepriſes, & ſi elles n'ont point eu

Mort de Philippe III.

tout le ſuccés qu'il en pouvoit eſ-
perer, on ne doit pas imputer ce
1285. peu de réüſſite au défaut de la con-
duite de ce Prince, mais au hazard
Philippe III. n'a point entrepris de
guerre que par des conſiderations fort
juſtes; il a eu l'avantage d'avoir vain-
cu le Roi de Thunis en bataille ran-
gée, & de l'avoir forcé à lui deman-
der la paix; d'avoir conquis le Ro-
yaume de Navarre par ſes Lieutenans
& de s'être lui-même rendu maitre
de l'Arragon; d'avoir chaſſé le Com-
te de Foix des Montagnes où il s'é-
toit refugié, & de lui avoir fait ſen-
tir enſuite les effets de ſa generoſi-
té. Si ce Prince n'eut pas beaucoup
d'avantage dans ſes grands projets au
dehors de ſes Etats, il fut aſſez heu-
reux que de rendre ſon Royaume ri-
che & floriſſant par une paix de quin-
ze années, qu'il lui procura: durant
lequel temps il ne chargea point ſes
peuples d'impots, & fit rendre la juſ-
tice avec toute l'exactitude imagina-
ble. Philippe III. avoit épouſé deux
femmes Iſabelle fille de Jacques pre-
mier Roi d'Arragon, & Marie ſœur
de Henri & de Jean Ducs de Braban;

de la premiere il laissa deux fils, Philippe qui regna aprés lui sous le titre de Philippe IV. & Charles qui fut Comte de Valois, & pere de Philippe VI. qui vint à la Couronne ; de Marie il eut un fils & deux filles, le fils fut Louis Comte d'Evreux, les filles étoient Marguerite & Blanche. Ce Roi par ses courageuses actions & par ses entreprises élevées, merita le surnom de Hardi. Gironne & toutes les places conquises dans l'Arragon, aprés la mort de Philippe III. ne demeurerent pas long-temps soûmises à la domination Françoise ; car les François ayant appris la mort du Roi repasserent les Monts, aprés avoir abandonné ce qu'ils possedoient en Arragon. Philippe se servit des conseils de Mathieu de Vendôme Abbé de saint Denis qui étoit un Ministre fort affectionné, & aprés la mort de la Brosse, Mathieu de Montmorency, Milles de Noyers grand Chambellan & Louis de Sancerre grand Boutellier, eurent la principale part au Gouvernement & au Ministere. On asseure qu'il n'y eut jamais une affection plus tendre, ni une amitié plus parfaite 1285

que celle qui regnoit entre le Roi &
1285. Isabelle sa femme qui mourut d'un accident qui lui arriva en passant à gué la riviere de Crates en traversant la Calabre avec le Roi son époux, qui revenoit victorieux de l'expédition de Thunis. Marie sa seconde femme n'eut pas moins d'empire sur le cœur de Philippe III. qu'Isabelle ; elle sçut détruire les fausses accusations de la Brosse contre sa vertu.

Roi 45

PHILIPPE IV. dit le Bel.

QUoique ce Roi fût un des Princes les plus accomplis de tous ceux qui ont porté le Sceptre François, soit pour les dons du corps, soit pour les perfections de l'ame ; l'on peut dire toutefois que la fortune ne répondit pas à tous ces avantages, & que nul Regne ne fut jamais plus mêlé d'intrigues, d'accidens differens & malheureux tout ensemble, que celui de Philippe le Bel, nommé ainsi à cause de sa beauté. Aussi-tôt que la ceremonie de son Sacre fut ache-

vée, pour marquer le desir qu'il avoit que l'on rendit la justice à ses sujets il établit le Parlement de Paris sedentaire & permanent, qui avoit été ambulatoire jusques alors ; & ce Roi fit bâtir à la priere & aux soins d'Enguerrand de Marigny, le lieu où la justice se rend encore à present. Le Parlement en ce temps-là se tenoit deux fois l'année, à Pâques & à la Toussaints, & deux mois à chaque séance. Les Conseillers n'étoient pas perpetuels ; mais tous les ans les Rois envoyoient les noms de ceux qu'il desiroit tenir le Parlement. Cet usage a duré jusques à Charles VI. temps auquel l'Etat étoit en desordre, & les Pairs étoient obligez de servir : mais depuis que le Parlement a été rempli de Presidens & de Conseillers, ils en on été dispensez, mais ils ont toûjours conservé le droit de prendre leur séance à la Grand-Chambre, aprés qu'ils y ont été receus. Le Parlement dans son établissement & sous la premiere & seconde Race avoit beaucoup plus de pouvoir qu'il n'en a à present : on y décidoit de la paix & de la guerre, on y recevoit les Am-

AN. 1286.

Le Parlement de Paris rendu permanent.

baſſadeurs des Souverains étrangers,
1286. & on y rendoit leurs réponſes. On ne levoit point des ſommes ſur les peuples, que cela n'eût été arrêté dans cette auguſte Compagnie, & les Rois lui faiſoient ſouvent l'honneur de ne rien entreprendre d'important ſans ſon conſeil : mais depuis que les Rois ont choiſi des perſonnes de merite, de probité & de diſtinction, pour ab-mettre dans leurs conſeils, le Parlement n'a plus connu des affaires d'Etat; mais les Edits & Déclarations ont toûjours continüé d'y être verifiez & regiſtrez. Louis X. ordonna que de tous les Princes & Evêques, il n'y auroit que les douze Pairs qui y auroient voix déliberative ; ſçavoir, ſix Pairs Eccleſiaſtiques, l'Evêque de Paris & l'Abbé de ſaint Denis, & ſix Pairs Laiques.

AN. 1287 Edoüard I. Roi d'Angleterre vint à Paris en cette année rendre hommage à Philippe IV. du Duché de Guyenne ; & afin de ne pas rendre ſon voyage inutile, il s'employa à faire un accord entre Charles le Boiteux avec le Roi d'Arragon ; & enfin, il y eut un Traité par lequel la liber-

té fut accordée à Charles à condition qu'il payeroit cent mille marcs d'argent à l'Arragonnois : mais comme ce Traité étoit prêt d'être executé, il fut rompu, parce que le Comte d'Artois étoit descendu en Sicile avec cinquante galeres ; cependant son expédition fut sans effet, & la diligence de Loria en fut la cause. L'avantage que cet Amiral eut sur le Comte d'Artois, rendit le Traité touchant la liberté de Charles le Boiteux, plus difficile à conclure ; neanmoins il fut renoüé avec Jacques d'Arragon aprés la mort d'Alfonse, à condition que Charles dans l'espace de trois ans, feroit renoncer le Comte de Valois son gendre, à ses prétentions sur le Royaume d'Arragon, & aussi qu'il obtiendroit du Pape qu'il recevroit les Arragonnois à hommage de la Sicile. Charles ne fut pas plûtôt sorti de prison que pour obliger le Pape, il prit la défense des Guelfes contre les Gibelins, sur lesquels aprés avoir eu avantage en beaucoup d'occasions, il fit un Traité de paix avec eux, qui fâcha le Comte d'Artois qui l'avoit accompagné en cette expedition ; &

1287

Accord entre le Roi d'Arragon & Charles le Boiteux.

en effet, en passant par Florence il fut prié par les habitans de les se-
1287. courir contre ceux d'Arezzo & autres Gibelins de la Toscane, qui avoient pris les armes pour venger la mort cruelle du Comte Hugolin de Pise & de ses enfans tuez par les Infideles. Les Areziens donnerent combat où ils eurent beaucoup d'avantage sur les Florentins au commencement; mais ensuite le Comte d'Artois qui jusques alors n'avoit paru que spectateur du combat, s'avança & donna sur les ennemis avec tant de vigueur qu'il les mit en fuite & en tua trois mille.

Charles le Boiteux se fait couronner Roi de Naples

Charles le Boiteux alla à Rome ensuite de son Traité fait avec les Gibelins, où il se fit couronner par le Pape Nicolas IV. Roi de Naples & de Sicile. Jacques d'Arragon irrité de ce que Charles le Boiteux au prejudice du dernier Traité avoit repris le titre de Roi de Sicile, renouvella la guerre contre lui, & il se saisit de Catensane ville de Calabre, qui s'étoit déclarée en sa faveur. Cette conquête ne demeura pas long-temps à Jacques d'Arragon; car nonobstant le

ſecours que Loria lui donna, Charles & Robert Comte d'Artois, s'en 1287
rendirent enſuite les maitres. Jacques d'Arragon ſe vit obligé de recourir au Pape qui engagea Charles le Boiteux à lui accorder une Trêve de cinq ans. Sur la fin de cette Tréve, Alfonſe ſurnommé le chaſte mourut, AN. 1293
laiſſant Jacques Roi de Sicile ſon frere, ſon ſucceſſeur. Mais parce qu'il étoit difficile qu'il pût regner paiſiblement en Arragon, en poſſedant & retenant le Royaume de Sicile, il fit un Traité avec Charles le Boiteux, par lequel il lui cedoit le Royaume de Sicile, à condition que le Comte de Valois renonceroit aux droits qu'il avoit ſur l'Arragon : mais cet accord n'eut point d'execution ; car Frederic ſon frere ne laiſſa pas au prejudice de leur accommodement, de s'emparer de la Sicile ſous pretexte qu'Alfonſe par ſon teſtament lui ayant legué la Sicile ; ſon frere Jacques qui ſuccedoit à ſon ainé au Royaume d'Arragon, ne pouvoit diſpoſer de celui de Sicile à ſon prejudice. Enfin, aprés que les uns & les autres ſe firent une puiſſante guerre durant pluſieurs an-

1293. nées, il fut fait un accord en 1296. par lequel Frederic donna en dot la Sicile à une de ses filles qu'il maria avec Charles le Boiteux.

Dom Sanche Roi de Castille qui vouloit gagner l'affection de Philippe s'offrit de lui remettre entre les mains ses deux cousins les deux fils d'Alfonse; & pour cet effet, il les devoit tirer de celles de Jacques d'Arragon qui les gardoit: mais ce Prince en étant averti remit lui-même ces deux Princes en liberté, afin qu'ils fussent toûjours ennemis de Sanche; & en effet, ils ne furent pas plûtôt libres qu'ils prirent les armes contre ce Roi; ce qui facha tellement Philippe IV. que dans un traité qu'il fit avec Dom Sanche en 1290. à Bayonne, il lui abandonna tous les droits qu'il avoit sur la Castille.

AN. 1290

Philippe traite avec Dō Sanche

On dit que Charles le Boiteux ne survêquit pas long-temps à cet accord. Aprés sa mort il y eut un grand different à l'occasion du Royaume de Naples. Il laissa deux fils Louis Evêque de Toulouse, qui merita par ses pieuses & saintes actions d'être canonisé, & Robert qui disputoit ce Ro-

Mort de Charles le Boiteux.

yaume-là à son neveu Charles, surnommé Nombert. Cette question exerça les Jurisconsultes & Balde le plus fameux de son temps, décida en faveur de Nombert; neanmoins le Pape adjugea le Royaume de Naples à Robert parce que Nombert étoit déja Roi de Hongrie. 1290.

Il arriva en cette année un sacrilege fort extraordinaire à Paris d'un Juif qui ayant eu une Hostie consacrée d'une femme qui l'avoit reçûë le jour de Paques à la Table de la Communion, la mit dans un chauderon rempli d'eau boüillante pour la dissoudre; ce que n'ayant pû faire, il la piqua avec la pointe d'un canif, & il sortit du sang de cette Hostie : deux Chrétiens qui entrerent alors dans la chambre de cet impie, le surprirent dans son action; laquelle ayant été justifiée & averée, ce Juif fut condamné d'être brulé vif, ce qui fut executé.

Action sacrilege d'un Juif.

Durant qu'il se faisoit une guerre sanglante entre les Anglois & les Ecossois la France joüissoit d'une paix profonde; & ce repos fut interrompu par le secours que Philippe IV. envoya à Jean Duc de Brabant à la

Philippe secourt le Duc de Brabant.

priere de Marie veuve de Philippe III.
1290. sa sœur, sous la conduite de Raoul de Nesle Cônnétable de France, & du Maréchal d'Harcourt, tous deux tres-grands Capitaines, contre Henri III. du nom Comte de Luxembourg, qui prétendoit avoir droit sur le Comté de Limbourg possedé par le Duc de Brabãt. Les troupes du Roi eurent toûjours l'avantage en cette expédition, & dans le dernier combat qui se donna, les trois freres du Comte de Luxembourg furent tuez & cinq cens des plus considerables de son parti. Le Luxembourg reduit sous les loix du Vainqueur, fut restitué à Henri IV. qui parvint à l'Empire, en consideration de ce qu'il épousa le Duc de Brabant.

AN. 1291. Othelin Comte de Bourgogne pour se défendre contre Robert qui vouloit que ce Comte relevât de son Duché, implora le secours de Philippe III. & lui amena Jeanne sa fille ainée, afin qu'il la mariât à un de ses fils, & en consideration de cette alliance qui lui étoit honnorable. Othelin donna au Roi la proprieté de son Comté, ne s'en reservant que l'usufruit. Cette Jeanne fut ensuite mariée à Philippe

Le Cõte de Bourgogne a recours à Philippe.

le Long fils ainé du Roi, & Blanche à son frere Charles le Bel.

AN. 1285.

La contestation qui arriva en ce temps-là entre les Comtes de Foix & d'Armagnac, à l'occasion du Vicomté de Bearn, merite place dans cette Histoire, puisque Philippe y prit part & qu'elle fut jugée par le Parlement. Pour entendre ce different, il faut sçavoir, que Gaston Vicomte de Bearn de son Chef Comte de Bigore, & Vicomte de Marsan à cause de Marthe fille d'Esquibart sa femme, avoit deux filles dont l'une fut mariée au Comte de Foix & l'autre au Comte d'Armagnac; & en mourant il fit son heritiere Marguerite épouse du Comte de Foix. La mort de Gaston étant arrivée, le Comte d'Armagnac demanda partage à son beaufrere, pretendant qu'il n'avoit pas été au pouvoir de Gaston son beaupere, de desheriter sa femme, pour favoriser Marguerite sa sœur. Les Etats de Bearn s'assemblerent, & déciderent en faveur de Marguerite, suivant & au desir du Testament de Gaston. Le Comte d'Armagnac apella de ce Jugement, & releva son apel au Conseil de Guyen-

Querelle entre les Cõtes de Foix & d'Armagnac.

ne, établi à Bordeaux par le Roi d'An-
1185. gleterre comme Duc de Guyenne ; & ce Seigneur n'ayant pas eu plus d'avantage par ce second Jugement que par le premier, il en apella au Parlement. Comme chacune des parties faisoit ses efforts, pour se maintenir par la force des armes dans le Vicomté de Bearn, il fut mis en sequestre sous la main du Roi, en attendant la décision de la contestation ; & enfin, le Parlement de Paris confirma les deux premiers Jugemens, & décida en faveur du Comte de Foix. Le Comte d'Armagnac voyant qu'il n'y avoit plus d'esperance de faire casser le Testament de son beaupere, accusa de trahison le Comte de Foix, & soûtint que durant le Regne peecedent il n'avoit pas fait son devoir, ni combattu avec toute la fidelité que l'on pouvoit attendre de lui au siege de Gironne ; & pour prouver son accusation, il presenta le gage de bataille, ce que le Comte de Foix n'osoit refuser sans se mettre en état de donner atteinte à sa reputation ; & même le Roi qui croyoit que cette accusation n'étoit pas tout-à-fait destituée de fondement

témoignoit consentir à ce combat : néanmoins le Comte d'Artois obtint de sa Majesté que non-seulement il ne se feroit point, mais aussi il fit ensorte qu'elle déclara le Comte de Foix son Lieutenant general en Guyenne, à l'exception du pays d'Armagnac. 1285.

AN. 1292. & suivans.

Guerre contre l'Angleterre

Comme les Anglois ont toûjours été ennemis des François, Edoüard I. Roi d'Angleterre ne cherchoit que l'occasion de faire quelque entreprise sur la France. Quelques-uns se persuadent que ce Roi équipoit des vaisseaux pour donner secours aux Chrétiens Levantins, parce que le Pape Nicolas fit publier une Croisade sur le bruit qui couroit que le Sultan se disposoit à mettre le siege devant Acre cependant Edoüard ne songeoit à rien moins qu'à secourir les Chrétiens ; sa flotte descendit aux côtes de Normandie, où elle commit plusieurs dégats. L'Amiral Tiptost pensa même surprendre la Rochelle ; mais son intelligence n'eut point l'effet qu'il espéroit. Philippe averti de ces actes d'hostilité s'en plaignit à Edoüard ; parce qu'il n'y avoit point encore de guer-

re déclarée entre ces deux Rois ; mais
1292. Edoüard fit réponse qu'il n'avoit point eu de part à tout ce que l'Amiral Tiptoft avoit fait ; cependant la suite fit connoitre que ce Roi bien loin de désauoüer les entreprises injustes & violentes que ses troupes avoient fait contre ce Royaume, il se prepara à les soûtenir ; & pour cet effet, il s'allia avec plusieurs Princes, entr'autres Adolphe de Nassau, ou Astolfe Empereur, qui menaça Philippe de lui déclarer la guerre à l'occasion de la Provence, qu'il prétendoit être dépendente de l'Empire ; mais ce Monarque méprisa cette menace, & il ne fit aux envoyez d'Astophe autre réponse, sinon que dire : *C'est trop Allemand.* En effet, l'alliance qu'Edoüard fit avec l'Empereur ne lui fut pas fort avantageuse, & même à ce que l'on pretend, il ne combattit pas avec toute la vigueur qu'il esperoit, & il employa l'argent qu'Edoüard lui avoit donné en l'acquisition du Marquisat de Mesnie qui apartenoit à Frederic. Philippe de son côté débaucha Jean Bailleüil Roi d'Ecosse, qui paroissoit dans les interêts d'Edoüard,

& il le mit dans son parti par un mariage qui fut fait de son fils avec la fille ainé de Philippe Comte de Valois, niéce de Philippe IV. Ce Roi engagea encore dans ses interêts, Albert Duc d'Autriche, moyennant une pension, lesquelles offres ce Duc accepta d'autant plus volontiers, qu'il n'étoit pas ami de l'Empereur : & Philippe pour empêcher qu'Edoüard ne fit alliance avec Guy Dampierre Comte de Flandres, lui persuada de passer à Paris avant que de mener sa fille en Angleterre, pour Edoüard à qui elle avoit été promise ; mais elle ne fut pas plûtôt arrivée à la Cour, que Philippe qui ne vouloit point ce mariage la retint, mais elle mourut deux ans aprés. Cette mort donna la hardiesse à Edoüard de faire courir le bruit que cette jeune Princesse avoit été empoisonnée : ce qui n'étoit pas veritable, puisque la cause de sa mort n'étoit causée que par le chagrin qu'elle eut de se voir privée de la Couronne d'Angleterre qui lui étoit promise par son mariage, avec Edoüard I.

1292.

Le Roi retient la fille du Cōte de Flandre.

An. 1294.

Philippe ayant pris toutes ses me-

ſures, voulut tirer raiſon du Roi d'Angleterre, de ce qu'il avoit com-
1294 mis contre ſa Perſonne & ſa Souveraineté, pluſieurs actes de felonnie comme ſon vaſſal, à cauſe de quelques Seigneuries qu'il tenoit à foi & hommage de cette Couronne; & il le fit ſommer de comparoitre à la Cour des Pairs; & comme Edouard mépriſa cette interpellation & cette ſommation, il fut condamné par défaut; & pour reparation des crimes à lui impoſez, le Duché de Guyenne fut déclaré acquis & confiſqué au Roi, & réuni à ſon Domaine. Cette condamnation ne fut pas plûtôt prononcée contre Edouard, que Philippe envoya en Guyenne Raoul de Neſle Connétable de France avec une puiſſante armée pour ſe mettre en poſſeſſion de cette Province, ce qui réuſſit. Raoul fut bien reçû à Bordeaux. Edouard ſe vit alors fort embarraſſé; car le pays de Galles s'étoit revolté contre lui, & il étoit obligé d'y envoyer des troupes pour ranger les rebelles à leur devoir: neanmoins ce Prince faiſant un dernier effort, il envoya une armée en Guyenne

Guyenne ſous le commandement de Jean le Breton & de Robert Tiptoſt; 1294.
mais elle ne fit aucun progrés, & elle fut obligée de ſe retirer, enſorte qu'il ne reſta plus à l'Anglois que Bayonne. Durant ce temps-là on moyenna une Tréve entre la Couronne de France & celle d'Angleterre qui dura deux ans.

Le Pape Boniface VIII. dont nous A N.
connoitrons par la ſuite la mauvaiſe 1298.
intention qu'il avoit contre la France, voulut d'autorité terminer les differens qui étoient entre Philippe & Edouard; & comme s'il avoit été le Juge naturel des Parties, aprés qu'il eut connu que les deux Legats qu'il avoit envoyez en France n'avoient point eu la ſatisfaction qu'ils eſperoient, il rendit un Jugement par lequel il ordonna qu'Edoüard I. épouſeroit Marguerite ſœur de Philippe IV. & qu'Edoüard ſon fils aîné ſe marieroit avec Iſabeau fille de Philippe; & parce que ces deux maria- A N.
ges convenoient fort à ces deux Rois 1299.
ils y conſentirent, & il fut fait un Traité entre eux à Montreüil en 1299. par lequel Philippe retint la Souve-

Boniface VIII. decide ſur les querelles de Philipe & d'Edoüard.

raineté de Guyenne, ce qui fut con-
1299. firmé par un second fait à Paris ; & le sceau de cette paix fut le mariage d'Isabeau avec Edoüard II. qui avoit succedé à Edoüard I. son pere ; & par cette alliance la Güyenne fut renduë au Roi d'Angleterre, à la charge de foi & hommage à la Couronne.

AN. 1303. Quoique ces Traitez parussent authentiques & deussent décider toutes les contestations qui étoient entre les Couronnes de France & d'Angleterre ; neanmoins Edoüard II. prit des lettres d'abolition de tous les crimes de felonnie commis en Guyenne par feu son pere, afin que la memoire en fût entierement éteinte.

AN. 1296. Guerre contre Guy Comte de Flandres

Gui Comte de Flandres qui suportoit avec impatience la mort de sa fille, & qui en rendoit même Philippe l'auteur & la cause, se joignit à Edoüard II. contre lui. Le Roi avant que de songer à se défendre & à lever des troupes pour aller contre Guy, envoya vers lui l'Archevêque de Rheims & l'Evêque de Senlis, pour l'engager de rentrer dans son devoir ; mais ces Prelats n'ayant pû rien obtenir de ce Sei-

gneur, Philippe envoya une puiſſante armée en Flandres dont une partie fut commandée par le Comte d'Artois qui fut rapellé de Guyenne où il étoit, & l'autre obeïſſoit aux ordres de ſa Majeſté. 1297

Guy Comte de Flandres qui avoit laiſſé de fortes garniſons dans les principales villes, ſe diſpoſoit à donner bataille au Comte d'Artois prés de Furnes, mais il la perdit & ſon fils unique y fut tué. D'un autre côté Philippe ſe rendit maitre de l'Iſle aprés un ſiege de trois mois, laquelle reduction fut ſuivie de celle de Doüay, Courtray, Bruges, Caſſel, Bergues S. Vinox, & de toutes les autres places de Pays-Bas de Flandres. Guy connoiſſant ſes affaires entierement deſeſperées, engagea Charles Roi de Sicile, de venir en France pour obtenir une Tréve pour deux ans entre Philippe & lui; mais ils ne furent pas plûtôt expirez que le Roi envoya en Flandres le Comte de Valois pour remettre le reſte ſous ſa domination. Guy ſe vit alors abandonné de l'Empereur qui lui avoit promis ſecours, mais qui

Défaite des Flamands à Furnes.

ne pouvoit s'acquiter de sa parole,
1297 parce qu'il avoit guerre contre l'Archiduc qui le défit & le tua dans un combat : Edoüard même dont il espéroit des troupes lui en refusa, sous pretexte que les Gantois avoient massacré la garnison Angloise, ce qui fit resoudre Guy de venir en France avec ses deux fils sur la parole du Comte d'Artois, pour obtenir pardon & grace de Philippe ; mais il les retint tous trois prisonniers, il envoya Guy à Compiegne, Robert son fils ainé à Bourges & Guillaume son cadet en Normandie. Philippe se disposa d'aller lui-même prendre possession du Comté de Flandres, voyant qu'il n'y avoit plus rien à craindre, soit parce que toutes les Villes s'étoient renduës à lui, soit aussi parce qu'il y avoit une faction déclarée pour les François, soit enfin, parce que celui qui lui pouvoit tenir tête étoit en sa disposition ; & aprés que le Roi eut donné en ce pays-là les ordres necessaires il en partit, en ayant laissé le Gouvernement à Jacques de Châtillon Comte de Leuse & de Condé. On dit que Philippe

Guy & ses deux fils arrétez prisoniers.

Comte de Valois, se plaignit au Roi, de ce qu'aprés avoir par son courage & par sa prudence reduit toute la Flandre sous l'obeïssance de sa Majesté, & aprés lui avoir envoyé Guy & ses enfans, sur la parole qu'il lui avoit donnée qu'il ne leur seroit fait aucune injure ni outrage, soit en leurs vies, soit en leurs libertez, on les avoit neanmoins retenu prisonniers par le conseil d'Enguerrand de Marigni qui étoit en faveur. Cela fut cause que le Comte de Valois alla à Rome aprés avoir épousé Catherine fille de Baudoüin Empereur de Grece. 1297.

Avant que nous parlions de la grande querelle arriuée entre Boniface VIII. & Philippe le Bel, nous dirons qu'il fut fait un Traité de paix entre Albert d'Autriche Empereur aprés Alfonse, & Philippe, par lequel l'Empereur renonçoit en faveur du Roi à toutes les prétentions qu'il avoit sur le Royaume d'Arles, & Philippe renonçoit en faveur de l'Empereur à toutes les prétentions qu'il avoit sur le Duché de Lorraine, & ce Traité fut confirmé par le ma-

riage de Blanche fille du Roi, avec
1297 Frederic fils de l'Empereur.

Tous nos Historiens conviennent que la cause de la querelle qui s'excita entre Boniface VIII. & Philippe le Bel, vint de ce que ce Pape avoit envoyé au Roi un Legat pour lui signifier de sa part un renouvellement de Tréve avec Edoüard, & ce fut à cette occasion que Philippe répondit à ce Cardinal Legat, *qu'il ne refusoit point d'obeïr au S. Siege en ce qui concernoit le spirituel, mais quant à ce qui regardoit son Royaume il ne reconnoissoit au-dessus de lui que Dieu.* Ce qui irrita tellement Boniface VIII. qui étoit fier & imperieux, qu'il expedia une Bulle par laquelle il commandoit aux Rois de France & d'Angleterre de faire la paix, & ordonnoit à Philippe de rendre tant la Guyenne que la Flandre; & l'Archevêque de Reims qui se chargea de cette Bulle, fut si mal receu à la Cour, qu'elle fut lacerée & déchirée, par le Comte d'Artois en la mettant dans le feu, qui dit tout-haut : *Qu'il ne souffriroit jamais qu'un Roi de France se soûmit à de*

Cause de la querelle entre Boniface VIII. & Philippe IV.

si honteuses conditions, & qu'il reçût la Loi de personne. C'est à tort que 1297.
les ennemis de la gloire de cette Couronne blâment l'action de ce Prince, puisqu'elle étoit digne de lui, & que l'on n'en dût pas moins attendre d'un bon François & d'un Prince du sang ; & c'est encore sans raison que l'on a publié qu'il avoit perdu la victoire & la vie à la bataille de Courtray, parce qu'il s'étoit échapé contre l'Archevêque de Reims. Quelques Historiens nous écrivent que la cause de la querelle qui arriva entre Boniface VIII. & Philippe, fut que ce Pape indigné de ce que le Roi avoit fait prisonnier l'Evêque de Pamiers, à cause qu'il lui avoit ordonné en des termes un peu forts, de la part de sa Sainteté, de faire une Croisade pour soulager les Chrétiens Levantins : Ce Pape envoya au Roi l'Archevêque de Narbonne, lui commander de l'élargir en ces termes : *Nous voulons que vous sçachiez que vous êtes notre sujet tant au spirituel qu'au temporel, & qu'il ne vous apartient pas de conferer aucun Benefice, ni de mettre la main*

ſur les Evêques & ſur les deniers du
1267. *Clergé* ; & Boniface VIII. aſſigna un certain jour aux Evêques pour aſſiſter à un Concile qu'il avoit convoqué à Rome. Ce qui anima tellement le Comte d'Artois qui étoit preſent lors que la Bulle fut aportée, qu'il la fit brûler publiquement dans la Cour du Palais, & qu'il renvoya le Nonce avec cette réponſe du Roi au Pape ſon Maitre : *Qu'il ne tenoit ſon Royaume que de Dieu, & que de dire le contraire, c'étoit ſottiſe.* Et parce que le Roi prevoyoit que cette réponſe & ce qui avoit été fait à la Bulle du Pape auroient de la ſuite ; il fit aſſembler les Etats qui arréterent que défenſes ſeroient faites à tous François de porter de l'argent à Rome pour quelque ſujet ni pretexte que ce fût ; ce qui renouvella tellement la colere de Boniface qu'il excommunia Philippe IV. déclara ſon Royaume dévolu à l'Egliſe, & diſpenſa les François du ſerment de fidelité ; ce qui étoit pouſſer les choſes à la derniere extremité. Le Pape pour rendre Philippe odieux à tous les peuples de l'Euro-

pe, publia par tout qu'il avoit violé
le droit des gens en la perſonne de 1267.
l'Evêque de Pamiers. Les Prelats de
ce Royaume s'aſſemblerent pour ſçavoir ce qu'ils feroient à l'occaſion de
leur citation à Rome, & ils arréterent d'y envoyer pour témoigner au
Pape qu'ils ne pouvoient ſe trouver
au Concile au prejudice des défenſes du Roi & de la reſolution contraire des Eſtats : ce qui obligea ſa
Sainteté d'envoyer en France le Cardinal Jean François le Moine habile
homme qui a fondé à Paris un College de ſon nom, pour obtenir de
ſa Majeſté la main levée des défenſes, tant de porter de l'argent à Rome
que de celles faites aux Evêques de
ce Royaume de ſe rendre au Concile ; mais comme les démarches de Boniface & ſa conduite en cette occaſion avoient extrêmement irrité Phi- An.
lippe ; il fit arréter ce Cardinal, ou 1302.
plûtôt ſi l'on croit quelques Hiſtoriens, il le congedia & l'obligea de
ſe retirer de la Cour & de retourner
en Italie.

La guerre étoit ſi animée à la Cour
de France contre le ſaint Siege, que

—— l'on ne gardoit aucune mesure : si le
1302. Pape tenoit à Rome un Concile, le Roi en convoqua un à Paris où le Clergé de France donna à sa Majesté toute la satisfaction qu'elle pouvoit desirer. Philippe y accusa Boniface VIII. de Simonie, d'être coupable d'homicide & d'autres crimes & soûtint qu'il devoit être dégradé & déposé comme étant indigne de remplir la Chaire de S. Pierre ; ce qui redoubla la colere du Pape ; & aprés avoir renouvellé ses Anathêmes & ses excommunications contre Philippe & ses sujets, il eut la hardiesse d'offrir le Royaume de France à Albert Duc d'Austriche Roi des Romains, tant la passion de Boniface VIII. étoit grande ; mais Albert ne voulut pas recevoir son present, étant persuadé que sa Sainteté n'avoit aucun droit de disposer des Couronnes. On s'efforça à Rome d'engager le Roi d'Angleterre dans la querelle du Pape ; mais pour faire voir qu'il vouloit entretenir union avec Philippe, il demanda sa fille pour Edoüard son fils ; ce qui lui fut accordé. Comme les mena-

Boniface VIII. accusé de plusieurs crimes.

ces de la Cour de France n'étonnoient point la Cour de Rome, le Roi pour faire sentir le pouvoir de ses armes à Boniface VIII. qui s'étoit attiré sa colere, envoya en Italie Guillaume de Nogaret Chevalier de merite & de courage avec Sciarra Colonne, que la France avoit depuis peu de temps racheté des Pytares, pour lui denoncer l'apel que sa Majesté Tres-Chrétienne interjetoit au successeur de Boniface, ou au futur Concile, de toutes ses Sentences d'excommunication. Ce Seigneur étant soûtenu de Colonne, de ses amis & & des Gibelins, qui étoient accompagnez de plusieurs personnes armées, entra dans Anagnia ville de l'Abruzzo, & s'empara du lieu où étoit le Pape qui joüa fort bien son personnage ; car bien que ses gens & les Cardinaux eussent pris la fuite ; il demeura ferme à attendre ce qui lui pourroit arriver ; & pour imprimer quelque respect dans l'ame de Nogaret & de ceux de sa suite, il se revétit de ses habits Pontificaux. Les Gibelins & les Colonnes qui étoient ses ennemis, auroient bien vou-

1302

1302 lu se vanger sur l'heure de toutes les injures qu'ils avoient reçûës de sa Sainteté ; mais Nogaret les en empêcha & il les retint, de maniere qu'encore qu'on en veüille dire, il ne fit aucun outrage à Boniface ; & ce Gentilhomme François se contenta de lui representer qu'il étoit alors en sa puissance, & que s'il étoit aussi violent que ce Pape avoit paru envers Philippe son Maitre, il lui en marqueroit son ressentiment ; mais que bien loin d'en user ainsi, il desiroit employer son pouvoir pour délivrer sa Sainteté des mains de ses ennemis. Si nous en voulons croire de Serres, Nogaret dit seulement au Pape qu'il venoit de la part du Roi son Maitre, lui déclarer qu'il apelloit au futur Concile de tout ce qu'il avoit fait dans sa colere contre lui ; & que Boniface à peine Nogaret eut-il acchevé, qu'il lui dit : *Que son Ayeul étant convaincu de l'Heresie des Albigeois, fut justement puni par le feu, & qu'il n'étoit pas surpris si un Heretique venoit pour lui faire la guerre, & qu'il enduroit volontiers à l'exemple du Pape Silverius, tout ce qui*

Boniface VIII. retenu prisonnier à Anagnia.

lui arriveroit. A quoi Nogaret repliqua : *Je vous amenerai donc à Lion où le Concile jugera de vos abus.* Et qu'ensuite Sciarra le frapa rudement avec son gan à la jouë, & qu'aussi-tôt Nogaret retira le Pape des mains de Sciarra. Boniface fut retenu neanmoins quelques jours prisonnier à Anagnia, & ensuite il mourut du chagrin qu'il eut de se voir en l'état où il avoit été réduit. On dit de Boniface VIII. *qu'il est entré dans le Pontificat comme un Renard, qu'il y a regné comme un Lion, & qu'il est mort comme un chien.* Platine au sujet de ce Pape nous dit une chose qui marque assez son caractere : c'est que voulant parvenir à la Papauté, & ne le pouvant qu'en obligeant Celestin de se démettre volontairement de sa Dignité ; il suborna une personne, qui contrefaisant l'Ange & l'homme envoyé de la part de Dieu, lui dit durant quelques nuits, qu'il eût à quiter sa place de Souverain Pontife, s'il vouloit faire son salut : laquelle adresse réüssit : car le Pape Celestin homme facile, & ayant l'ame timorée, alla quel-

1302.

ques jours aprés dans le Consistoire
1302. déclarer qu'il ne se trouvoit plus en état de soûtenir un aussi pesant fardeau que le sien, & qu'il prioit le College des Cardinaux de choisir parmi eux quelqu'un qui fût plus capable de le suporter, & Boniface fut élu à sa place. Quelques Historiens ont avancé que Nogaret avoit donné un soufflet au Pape, mais aucun Historien contemporain n'en fait mention ; il se trouve seulement que Colonne en la presence de ce Gentilhomme François lui donna un coup de son gant sur son visage. Si Nogaret dans la suite eut beaucoup de peine à obtenir la levée de son excommunication, ç'a été pour avoir retenu prisonnier Boniface VIII. & pour avoir dans le Concile tenu à Paris presenté une Requête fort injurieuse & fort outrageante contre Boniface VIII. Pour montrer quel avoit été l'excés de la haine que ce Pape avoit euë contre les Gibelins, on dit qu'un jour des Cendres sa Sainteté en donnant des Cendres à l'Archevêque de Gennes, qui étoit du parti des Gibelins, au lieu de lui

dire ſuivant la coûtume de l'Egliſe *Memento homo quia cinis es, & in cinerem reverteris*, il lui dit: *Memento homo quia Gibelinus es & cum Gibelinis in cinerem reverteris*; & qu'enſuite le Pape lui jetta des cendres dans les yeux, afin de lui faire injure. 1302

Durant que la querelle continuoit entre Boniface VIII. & Philippe IV. Charles Comte de Valois paſſa en Sicile pour la réduire, ſous la domination de Charles le Boiteux, mais cette expédition eut peu de progrés, & il ſe contenta de moyenner une paix avec Frederic, dont les conditions furent qu'il épouſeroit Eleonore fille de Charles le Boiteux, pour le dot de laquelle la Sicile lui demeureroit ſous le titre du Royaume de Trivacrie; mais que ſi Eleonore n'avoit point d'enfans, la Sicile retourneroit à Charles le Boiteux & à ſes heritiers.

Guerre en Sicile

En cette année la Flandre fut le theatre de la guerre: les Flamands ſupportant impatiemment la violance que Jaques de Chatillon leur Gouverneur exerçoit contre eux, par le mauvais conſeil de Pierre Flotte Chancelier de France, homme cruel & avare,

Guerre en Flandres.

se revolterent contre lui, & appellerent pour soûtenir leur rebellion
1302 Guillaume fils du Comte de Juliers, qui vint avec ses neveux dans le Comté d'Alost, pour appuyer ce soulevement. Quelques Historiens donnent un autre pretexte à la guerre de Flandres ; ils disent que les Flamands avoient reçu avec assez de facilité la domination de France, dans l'esperançe de vivre avec plus de liberté sous un Souverain absent ; mais que ces peuples ayant vû que le Roi faisoit bâtir & fortifier les Châteaux de Cassel & de Courtray, qu'il fortifioit même Lisle, Bruges, & quelques autres des meilleures villes,& que pour fournir à ces dépenses excessives on levoit sur eux des sommes extraordinaires ; ils changerent de sentiment, & que pour s'affranchir de la domination de Philippe, ils prirent les armes sous la conduite de Jean Comte de Namur & de Guy son frere, fils ainé du second mariage du Comte de Flandres prisonnier. Philippe qui étoit dans les interêts de Châtillon, envoya en Flandres une armée composée de sept mille chevaux & de quarante mille hommes de pied, sous le

commandement du Comte d'Artois le General, qui avoit pour ses Lieutenans Generaux Louis de Clermont Prince du Sang, & Raoul de Nesle Connétable de France ; & pour ses Maréchaux de camp les Comtes d'Eu & de la Marche, Frederic fils du Duc de Lorraine, & Godefroy frere du Duc de Brabant. Le feu de la rebellion commença de paroître à Malines ; mais il s'alluma davantage à Bruges, les Bourgeois y ayant égorgé la garnison Françoise. Les villes de Furnes, Bergue, Bourbourg & Cassel suivirent ce mouvement de revolte. Les aproches du Comte d'Artois, & les grands dégats qu'il commettoit, mettant tout à feu & à sang par où il passoit, étonnerent tellement les Flamands, qu'ils commencerent à se separer & à se dissiper: mais le Comte de Namur qui étoit venu à leur secours avec Guy son frere, & Guillaume fils du Comte de Juliers assura leurs esprits, & il composa une armée de vingt mille hommes ; avec lesquels il alla dans une plaine prés de Courtray, dans le dessein de donner bataille, afin d'empêcher que les François ne pussent

1302.

Bataille de Cour-trai ou de Gro-ninghe.

ſecourir la citadelle de Courtray ; ils
1302 étoient réſolus de vaincre ou de mourir, pour ne point ſurvivre à la perte de leur liberté. Le Connétable n'étoit point d'avis d'accepter le combat, mais ſe loger entre Courtray & les ennemis, afin de leur ôter la communication des vivres, ce qui étoit le bon parti ; mais le Comte d'Artois rejetta ce conſeil comme injurieux à la nation, & même il reprocha au Connétable que c'étoit un avis de Lombart, & qu'il ſentoit encore la peau de loup : voulant lui reprocher que comme il étoit beau-pere de Guillaume un des fils du Comte de Flandres, il ne vouloit pas s'expoſer au danger & au hazard d'un combat ; ce qui fâcha le Connétable, qui lui dit en colere : *Si vous avancez autant que moi dans les Eſcadrons des ennemis vous vous trouverez au lit d'honneur* ; & ſans attendre davantage il piqua ſon cheval, & commença l'attaque : mais l'iſſuë en fut malheureuſe, car l'Eſcadron de cavalerie qu'il commandoit ne voyant point un canal qui étoit proche de Courtray, à cauſe de la

grande pouſſiere que les chevaux é-levoient, s'alla précipiter dedans, & entraina aprés lui tous les autres qui ne purent éviter ce malheur : & ceux qui s'en étant aperçus voulurent l'échaper, ſe retirerent vers l'infanterie avec tant de frayeur, qu'ils la mirent en deſordre, enſorte que les Flamands eurent tout l'avantage. Le Comte d'Artois y fut tué : on reproche aux Flamands d'avoir usé de cruauté envers le corps de ce Prince aprés ſa mort, on le trouva percé de trente coups de pique. Jacques de Châtillon Gouverneur de Flandres, le Roi de Majorque, Godefroi de Braban & ſon fils ; le Comte de Luſignan, qui par ſa mort laiſſa à Philippe les Comtez d'Angoulême, la Marche & Luſignan ; les Comtes d'Auſſay, Tancarville, Dammartin & d'Aumale, le Connétable Guy ſon frere Maréchal de camp, Pierre Flotte & Emeri Grand Chambellan perirent en ce combat. On compta quarante mille éperons dorez, & quelques-uns aſſurent que de cette bataille il ne s'en ſauva pas mille François ; leur défaite fut cauſe

1302

Mort du Cõte d'Artois.

1302. que toutes les villes reconnurent le Comte de Namur pour leur liberateur, & qu'elles le déclarerent d'un commun consentement le Gouverneur de la Flandre. Cette bataille se donna le 11. Juillet 1302.

Quoique l'on puisse imputer quelque faute aux François, cependant on ne peut pas nier que nos ennemis n'ayent tres-bien combattu : il faut dire à l'avantage du Comte Jean, de Gui de Namur son frère, de Guillaume de Juliers, de Robert Lauverghen de Henri de Rasseghen, Arnoul de Dixmude, & de Baudoüin de Commines, qu'ils se distinguerent en cette occasion parmi ceux de leur parti. Les Flamands qui vouloient profiter de l'avantage qu'ils venoient d'avoir sur les François, prirent le Château de Courtai, Lisle, Douay & tout le Vest-quartier, ils eurent méme la hardiesse de courir jusques dans le

AN. 1303. pays d'Artois ; mais ils furent vigoureusement repoussez par Othelin Comte de Bourgogne prés de Ravenberg. Le Roi fâché de la perte de la bataille de Courtrai voulut aller en Flandres avec des troupes ; mais son

Continuation de la guerre en Flandres.

voyage ne fut pas beaucoup heureux; car aprés avoir mis inutilement le 1303 siege devant Douai, il se vit obligé de s'en retourner sans faire aucun progrés considerable. Quelques-uns attribuent le prompt départ de Philippe à un faux avis que Marguerite sa sœur femme d'Edoüard I. Roi d'Angleterre lui donna, qu'on en vouloit à sa vie. Quoique Philippe fût de retour dans son Roiaume, il avoit toûjours des troupes en Flandres, qui venoient souvent aux mains avec le Comte de Namur, & elles le défirent auprés de saint Omer en un combat qui se donna le 14. Mars. Les ennemis y perdirent douze mille hommes, & au siege de Tournay dont ils vouloient se rendre maitres ils perdirent trois mille hommes de pied & trois cens chevaux. Ces deux disgraces firent connoitre aux Flamands que ni leur valeur ni leur adresse, ne leur avoit pas fait obtenir la victoire sur les François, à la Journée de Courtrai, mais le hazard. Cependant Philippe qui ne vouloit pas que Tournai tombât entre les mains de ses ennemis, y alla en personne avec

An. 1304.

1304 des troupes pour le ſecourir, & il ſe promettoit de faire un grand progrés; mais le Comte de Savoye en arrêta le cours, par le moyen d'une tréve d'un an qu'il obtint du Roi en faveur des Flamands, & la liberté de Guy leur ancien Comte, pour aller en Flandres, laiſſant ſes fils pour ôtage de ſon retour. Ces peuples durant ce temps-là repareront les diſgraces dernieres qu'ils avoient ſouffert. Philippe reconnoiſſant que les Flamands demeureroient opiniâtrez dans leur rebellion, ſe réſolut d'entrer en Flandre auſſi-tôt que la tréve ſeroit expirée; il y eut divers combats donnez de part & d'autre avec differens évenemens; mais il y eut prés des Monts en Pucille entre Liſle & Douai, une bataille déciſive au mois de Septembre, dans laquelle les Flamands furent entierement défaits, Guillaume de Juliers qui les commandoit y fut tué, & ils y perdirent plus de 35000. hommes. Les François n'y perdirent que quinze cens hommes. Nos Hiſtoriens remarquent qu'il n'y eut jamais de combat plus opiniâtré, ni plus ſanglant; que Phi-

Défaite entiere des Flamands à Monts en Pucille.

lippe IV. y fit des actions surprenantes, & d'une valeur extraordinaire 1504.
& que sans lui qui animoit ses soldats par ses paroles & par son exemple, les ennemis auroient eu l'avantage, parce qu'ils avoient surpris les François au commencement du combat, & les avoient fait plier ; mais que ce Roi sçut les rassurer par sa vigilance & par la force de son courage. Quelques Parisiens qui étoient auprés de sa Majesté, furent tuez en la défendant ; & sa personne se trouva en danger : mais la Noblesse Françoise survint, qui dégagea le Roi; & la mort du Comte de Juliers qui arriva ensuite, fit perdre courage aux Flamands, & donna la victoire aux François ; & pour montrer que le nombre des Flamands qui se trouverent en cette bataille étoit excessif, c'est que Philippe étonné de voir tant de Flamands qui succedoient les uns aux autres s'écria : *N'aurons-nous jamais fait ? je croi qu'il pleut des Flamands.* La victoire que les François remporterent en cette occasion obligea quelques villes de Flandres à se rendre au Roi :

& comme ce Prince tenoit Lisle assie-
1304. gée, les Flamands au nombre de soi-
xante mille s'avancerent pour secou-
rir cette ville; mais avant que d'en
AN. venir aux mains, ils envoyerent au
1305. Roi des députez, pour lui deman-
Paix faite avec les Flamands. der la paix, ou une seconde batail-
le; Philippe ne desirant point hazar-
der sa courageuse & fidelle noblesse
à la fureur de ces desesperez, il con-
sentit à la paix, dont les conditions
furent arrêtées par le Duc de Bra-
bant & le Comte de Savoye, qui é-
toient entr'autres, *Que les Flamands
jouiroient de leurs biens, de leurs li-
bertez & franchises; que Guy leur
ancien Comte qui s'en étoit retourné en
prison, seroit rétabli dans sa Seigneu-
rie & dans sa liberté; que tous les
prisonniers de part & d'autre seroient
rendus sans rançon; que pour repa-
ration des dommages & interêts qui
étoient dûs à Philippe; les Flamands
seroient tenus de payer une somme qui
seroit arbitrée, pourvû qu'elle n'ex-
cedât point* 800000. l. *que pour seu-
reté du present traité, les villes de
Lisle & de Douay seroient mises en-
tre les mains de sa Majesté par ma-
niere*

niere d'ôtages. A ces conditions de paix Philippe voulut que l'on en ajoûtât de nouvelles qui étoient les démolitions des fortifications de plusieurs villes ce qui mit l'allarme parmi les Flamands, & ce qui les obligea de se plaindre : & quoique Robert fils ainé de Guy les eût acceptées & ratifiées avec serment de les observer sous peine d'encourir l'excommunication ; neanmoins les Bourgeois des places qui devoient être démantelées reclamerent contre cette ratification : & enfin tous les troubles & les desordres ne furent point apaisez que par le mariage de Louis fils de Louis Comte de Nevers petit-fils de Robert avec Marguerite de France fille de Philippe le Long, qui fut contracté en 1320. Il faut avoüer que les François repareremt bien avantageusement la perte qu'ils avoient fait à la bataille de Courtray ; car depuis ce temps-là ils défirent les Flamands prés de S. Omer, comme nous avons vû : & ils en tuerent prés de quinze mille, prés d'Aire cinq cens, prés de Tournai cinq mille, & prés de Monts en Pucille trente-six mille.

1305.

1305 Nicolas Cardinal d'Oſtie de l'Ordre des Jacobins, qui ſucceda à Boniface VIII. ſous le titre de Benoiſt XI. reconcilia Philippe IV. à l'Egliſe, & leva ſon excommunication auſſi-tôt qu'il fut parvenu au Pontificat. Les Princes Chrétiens & toute l'Egliſe témoignerent beaucoup de joye de la promotion de ce Pape; parce que la Dignité où il fut élevé ne le rendit point plus ſuperbe, & il ſe ſouvint toûjours de ſon origine; mais il ne poſſeda pas long-temps la Thiare; car il mourut un an aprés ſon élevation à la Papauté. La mort de ce Souverain Pontife diviſa & partagea le College des Cardinaux ſur l'élevation d'un nouveau Pape: & comme les deux factions, des François & des Italiens, ne pouvoient convenir aprés avoir demeuré aſſemblez onze mois à Peruſe; ils convinrent de nommer Raimond de Gout Archevêque de Bordeaux, qui s'étoit toûjours montré ennemi de Philippe mais avant que la choſe fut executée ce Roi en eut avis; & il demanda à ce Prelat de le venir trouver à ſaint Jean d'Angeli, pour lui communi-

Benoiſt XI. leve l'excōmunication de Philippe IV.

quer une affaire d'importance, & qui par l'évenement lui pourroit être agreable. Bertrand Raimond de Gout s'y rendit, & sa Majesté lui ayant découvert qu'il ne tenoit qu'à elle de le faire Pape, pourveu qu'il voulût être de ses amis, & lui accorder ce qu'il lui demanderoit : cet Archevêque joyeux d'une si bonne nouvelle, se jetta aux pieds du Roi, & lui promit qu'il ne lui refuseroit aucune de ses demandes. La premiere étoit qu'il accordât l'absolution à Nogaret, de ce qu'il avoit fait à Boniface VIII. La seconde que ceux qui étoient avec lui lors de cette action, fussent pareillement reconciliez à l'Eglise. La troisiéme qu'il lui permit de lever la dixme sur le Clergé durant cinq ans. La quatriéme qu'il condamnât la memoire de son predecesseur comme ayant été heretique, & n'ayant pas dû être reconnu pour Pape. La cinquiéme qu'il rétablit en leurs Dignitez Jacques & Pierre Colonne Cardinaux, que Boniface VIII. avoit dégradez ; & que pour la sixiéme ce Prince lui diroit en temps & lieu. Raimond accepta ces offres, & pro-

1305.

mit de satisfaire à ces cinq demandes,
1305 & donna pour seureté son frere & ses neveux, que Philippe reçut pour ôtages, & mena à sa Cour. Raimond fut élû Pape sous le nom de Clement V. & au lieu d'aller en Italie, où les Cardinaux l'attendoient ; il alla à Lion, où il les manda pour assister à son Couronnement. Le Roi fut present à cette ceremonie, son frere Charles, & un grand nombre de Seigneurs que la curiosité & l'honneur qu'ils vouloient faire au Pape & au Roi y avoient appellez ; mais la joye & la solemnité de cette ceremonie furent interrompuës par un accident fâcheux qui arriva : il tomba durant la marche un pan de muraille, qui accabla le Duc de Bretagne & un frere du Pape, & blessa Charles considerablement & Philippes legerement & abatit la Thiare de dessus la tête du Pape ; ce qui fut regardé comme une chose de mauvaise augure. Clement V. établit son Siege à Bordeaux durant les années 1305. & 1306. à Poitiers en 1307. & enfin pour s'exempter des importunitez de la Cour de France, il transporta son siege à Avignon ; ce qui fut suivi des Pa-

Raymond fait Pape sous le nom de Clement V.

pes Jean XXI. Benoist XII. Clement VI. Innocent VI. Urbain V. & Gregoire XII. tous naturels François. 1305.
Philippe esperoit recevoir des avantages fort considerables de la Translation du saint Siege dans son Royaume, mais il fut trompé dans son attente : car l'on prétend que l'établissement de la Cour Romaine en France y a introduit, ou au moins rendu familiere & ordinaire, la simonie & la chicane dans les matieres Ecclesiastiques, & elle ôta le droit de collation aux Ordinaires, en la referant au Pape, à cause des graces expectatives qu'il accordoit

Clement V. satisfit à quelques-unes des demandes de Philippe ; il lui donna l'absolution de tout ce qu'il avoit fait contre Boniface VIII. Il rétablit les Colonnes dans leurs premieres Dignitez, & crea neuf Cardinaux François. Le Roi auroit bien desiré que le Pape eût condamné la memoire de son predecesseur ; mais sa Sainteté s'en excusa, & témoigna ne le pouvoit faire sans assembler un Concile universel, lequel fut convoqué à cet effet trois ans aprés. Philippe n'y eut pas

beaucoup de ſatisfaction, il aſſiſta à
1305 ce Concile qui ſe tint à Vienne en Dauphiné, à la droite du Pape, mais ſur un ſiege plus bas. L'Ordre des Templiers y fut condamné, & celui des Begards qui étoient des Moines prévenus de beaucoup d'erreurs. Durant tous ces tems-là il courut beaucoup de livres contre la memoire de Boniface VIII. Ils l'accuſoient d'Atheiſme & de Magie; mais on reconnut qu'il y avoit de l'animoſité & de la paſſion, & ainſi on douta de la verité des faits contenus dans ces écrits: Quelques-uns y répondirent & en firent connoitre la fauſſeté.

Il arriva dans Paris ſur la fin de
AN. cette année une grande ſédition cau-
1306. ſée par le peuple, qui ſe plaignoit des impôts extraordinaires qu'on levoit ſur lui, & de l'afoibliſſement des monnoyes que l'on avoit fait depuis pluſieurs années par l'invention d'un Florentin nommé Maſciate. Il démolit la maiſon d'Eſtienne Barbotte maitre de la monnoye: & ces mutins coururent enſuite au Temple où le Roi étoit logé, & ils y commirent mille inſolences; mais il en

fut pendu un grand nombre. Les Templiers voulurent se mettre de la partie, & déclamoient hautement contre Philippe, de ce qu'il les avoit taxez au préjudice de leurs Privileges : mais cette sédition fut bien-tôt apaisée par la punition severe & rigoureuse que l'on fit de ses auteurs. Jacques du Molay Grand Maitre des Templiers, & le frere du Dauphin de Viennois furent pris & brûlez à petit feu dans Paris, & cinquante-six de leurs confreres qui furent pris ensuite, souffrirent un pareil tourment. Ces Templiers étoient accusez de sodomie & d'Idolatrie : quelques-uns ont crû qu'ils étoient innocens, & que leur Ordre étoit saint & Religieux, & exempt des crimes dont on l'accusoit. On dit que le Grand-Maitre étant conduit à la mort apella de la condamnation prononcée par le Pape, à la sollicitation du Roi contr'eux, au tribunal de Jesus-Christ, devant lequel ce Chevalier les cita tous deux, pour comparoitre dans l'année, & pour répondre sur le jugement donné contre lui. Si nous en voulons croire Pierre Messie, la

1306.

Punition des Templiers.

mort de Clement V. & de Philippe
1306. le Bel qui arriva l'année ſuivante fut un effet de cette menace & de l'injuſtice qu'on avoit renduë aux Templiers. Leurs dénonciateurs perirent malheureuſement peu de temps aprés. Cependant l'Ordre des Templiers fut éteint ; ils étoient ainſi nommez, parce qu'ils faiſoient leur demeure prés le Temple de Jeruſalem ; Ils faiſoient vœu de défendre les Pelerins contre les Mohometans, ils portoient des manteaux blancs & des Croix rouges par deſſus. Les biens de cet Ordre furent donnez aux Chevaliers de Rhodes.

Une grande conteſtation entre l'Archevêque de Bordeaux & l'Archevéque de Bourges, à l'occaſion de la Primatie d'Aquitaine, avoit été par les Papes jugée en faveur de l'Archevéque de Bourges ; parce que la ville de Bourges eſt la premiere d'Aquitaine, & Bordeaux la ſeconde, & parce qu'elle avoit été honorée du Patriarchat. Lorſque Gilles fut Archevêque de Bourges, ſuportant impatiemment que Bertrand Archevêque de Bordeaux, qui parvint de-

puis à la Papauté, prît la qualité de Primat d'Aquitaine : il manda à Gautier Evêque de Poitiers ; qu'il ôtât cette qualité à Bertrand, & que faute d'obeïr il l'excommunioit, auquel commandement Gautier satisfit : mais Bertrand étant devenu Pape se ressouvenant de l'injure qu'il avoit reçû de cet Evêque, lui ôta l'Evêché de Poitiers, & le renvoya dans son Convent de Cordeliers, où il avoit fait profession. Gautier apella de ce jugement à celui de Dieu : & un peu avant que de mourir, il voulut qu'on lui mit cet appel entre les mains, & qu'on lui laissat dans son tombeau, ce qui fut executé. Le Pape curieux de voir cet acte, fit ouvrir le tombeau de Gautier, & se mit en devoir de le lui ôter de la main ; mais il n'en put venir à bout, qu'il ne promit de le remettre comme il l'avoit trouvé, & aussi-tôt cet Evêque ouvrit la main, & le Pape lut cet acte sans sortir du tombeau, & le remit entre les mains de l'Evêque, dont il honora depuis la memoire. 1306.

Les Juifs donnerent tant de plaintes de leurs exactions sur le peuple, de Juifs chassés du Royaume.

AN. 1309. leurs uſures extraordinaires ; & même de leurs actions ſacrileges & cruelles envers les petits enfans des Chrétiens, qu'ils crucifioient le Vendredy-ſaint ; qu'ils exciterent non ſeulement contre eux la fureur des peuples, & la ſeverité des jugemens des Juges ordinaires, mais encore la colere du Roi, qui pour ſe venger de leurs crimes abominables, les chaſſa de ſon Royaume, & déclara tous leurs biens confiſquez.

En ce temps-là la Navarre, qui ſe voyoit privée de la preſence de ſon Roi, ſe ſouleva : & Philippe pour apaiſer ce mouvement, fut obligé d'y envoyer ſon fils, qui s'étant fait élever ſur un pavois, ſe fit reconnoitre Roi de la Navarre, y exerça des actes de ſouveraineté en rendant la juſtice à ceux qui la demandoient, & enſuite il s'en retourna en France amenant avec lui trois cens jeunes Gentilhommes, & enfans des plus riches Bourgeois, pour les garder auprés de ſa perſonne en qualité d'ôtages. Clement V. qui vouloit ſignaler ſon Pontificat par quelque action de pieté, fit publier une Croi-

ſade dans tous les Etats & Royaumes Chrétiens : ce qui engagea Philippe à ſe mettre à la tête des Croiſez ; il fit aſſembler pour cet effet les Princes & Seigneurs de ſon Royaume dans la ville de Paris, mais ſon deſſein n'eut aucune execution.

1309

Croiſade publiée ſans effet.

AN. 1312

Les Chevaliers de ſaint Jean de Jeruſalem, aprés la priſe d'Acre, ſe retirerent dans l'Iſle de Chipre, où ſe voyant maltraitez par les habitans de cette Iſle, allerent s'établir dans celle de Rhodes, & dans cinq autres Iſles voiſines, aprés s'en être rendus maitres par la force des armes ſur les Turcs, qui s'en étoient emparez ſur les Sarraſins. Les Turcs un an aprés firent tous leurs éforts pour chaſſer ces Chevaliers de ces Iſles; mais ils s'y maintinrent par la force de leur courage, & par le ſecours des armes d'Amé V. Comte de Savoye, qui pour les conſiderables actions qu'il fit à cette occaſion, merita le ſurnom de Grand, & porta depuis au lieu d'aigles dans ſon Ecu une Croix d'argent en champ de gueules avec ces quatre lettres F. E. R. T. *Fortitudo ejus Rhodum tenuit.* Son cou-

Les Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem s'emparent de Rhodes

rage a maintenu & conſervé Rhodes:
1312. mais enfin les Infideles ſe ſont emparez de cette Iſle ſur les Chevaliers, & les ont forcez d'en ſortir. Ils ſe ſont établis dans l'Iſle de Malthe, que le Roi d'Eſpagne leur a donnée.

Le Roi avoit envoyé le Comte de Valois en Flandres, pour faire la guerre à Robert, qui n'avoit point executé le dernier traité ; mais il fut obligé de s'en retourner en France ſans faire aucune expédition conſiderable : & l'on en atribua la cauſe à Enguerrand de Marigny favori de Philippe IV. qui avoit obtenu de ſa Majeſté des tréves pour les Flamands aprés en avoir reçû des ſommes fort conſiderables. Ce Sur-Intendant des Finances eut aſſez de credit, ſous pretexte que le Roi avoit formé le deſſein de continuer la guerre contre les Flamands, de faire faire une aſſemblée de tous les Etats de ſon Royaume dans la grande Salle du Palais, où il éleva un Theatre ; & là par ſa bouche ſa Majeſté fit connoitre la grandeur de ſon entrepriſe, & les ſommes conſiderables dont il avoit beſoin pour l'executer. Ce

Sur-Intendant ne manqua point auſſi d'ennemis, comme la ſuite nous le fera connoitre. 1312.

Lion avoit été long-temps ſous la domination des Rois d'Arles, qui en avoient accordé la Seigneurie temporelle à l'Archevêque : mais par ſucceſſion de temps les Rois de France ſe prévalant de l'éloignement des Empereurs, qui comme Rois d'Arles étoient les Souverains de cette Ville là, s'en attribuerent premierement la protection, & enſuite la domination & la Seigneurie. Durant les guerres entre la Savoye & le Dauphiné, les Lionnois eurent recours à Philippe, qui leur envoya un Gardien ou Gouverneur pour les défendre de leurs ennemis. L'Archevéque s'y opoſa, & il excita tellement la populace, contre ce Gouverneur, qu'il fut contraint de ſortir de la ville: ce qui obligea le Roi d'y envoyer Louis ſon fils, qui entra dans Lion avec des troupes ; il fit priſonnier l'Archevêque, qui ne put recouvrer ſa liberté, qu'en cedant ſa juriſdiction temporelle au Roi : neanmoins ſa Majeſté la remit entre les mains de l'Archevêque.

Revolte à Lion

An. 1313

Lestrois brus du Roi accusées d'adultere.

Les trois fils de Philippe IV. sçavoir Louis Philippe & Charles accuserent publiquement leurs femmes du crime d'adultere : & ces Princesses en ayant été convaincuës, furent condamnées à une prison perpetuelle ; à l'égard de ceux avec qui elles avoient commis ce crime, ils furent pendus, aprés avoir souffert plusieurs suplices rigoureux. Marguerite femme de Louis, que l'on croyoit la plus criminelle, perit en prison. Blanche femme de Charles fut repudiée sept ans aprés, sous pretexte de parenté : & à l'égard de Jeanne femme de Philippe, son mari la voulut bien recevoir, aprés l'avoir tenuë un an prisonniere. Ce Prince étoit persuadé que son épouse étoit innocente du crime dont elle avoit été accusée. Philippe le Bel eut tant de regret de voir sa Maison Royale soüillée par la débauche de ses brus, qu'il en mourut l'année suivante. On dit qu'il tomba de son cheval étant à la chasse ; & cette chute le priva de la vie. Quelques Historiens assurent qu'il mourut de sa mort naturelle. Il regna vingt-huit

Mort de Philippe le Bel

An. 1314.

ans, & laiſſa quatre fils; Louis qui regna ſous le titre de Louis le Hutin, Philippe ſurnommé le Long, 1314
Charles ſurnommé le Bel, qui ont tenu le Sceptre ſucceſſivement, & Robert qui mourut à douze ans. Ce Prince eut trois filles, Marguerite qui épouſa Ferdinand Roi de Caſtille, Iſabeau mariée à Edoüard II. Roi d'Angleterre, & la derniere nommée Blanche, qui mourut avant que d'être mariée. Philippe le Bel fut touché d'un remord de conſcience d'avoir levé tant de nouueaux impôts ſur ſon peuple : avant que de mourir il en fit ceſſer la levée, & ordonna à ſon fils de les moderer; de donner ordre à la fabrication d'une bonne monoye, & à ce que la Juſtice fut exactement renduë à ſes ſujets; il ordonna même par ſon teſtament que l'on reparât tous les torts & les dommages que les peuples avoient ſouffert par ſa faute. En effet quelque temps avant que ce Roi partit de ce monde, le Clergé & la Nobleſſe, aprés lui avoir fait des remontrances inutillement ſur les exactions & les violences, que ceux qui

étoient préposez pour lever des de-
1314. niers publics, exerçoient sur les peuples; & aussi aprés lui avoir representé les nouveaux impots dont ils étoient accablez, commencerent à faire des ligues, dont les suites auroient été dangereuses, si la mort de ce Prince n'en avoit arrêté le cours elles étoient si generales, qu'il sembloit qu'un même esprit regnoit dans tous les trois Etats. La premiere ligue s'étoit formée dans la Bourgogne, & à son exemple les Provinces de Champagne, de Nivernois, Vermandois, Beauvoisis, & autres voisines s'y étoient jointes : & elles avoient nommé douze des plus considerables Gentilshommes pour on être les Gardiens, protestant neanmoins que leur dessein n'étoit que pour se délivrer & s'affranchir des cruelles impositions dont elles étoient accablées, voulant au surplus ne se point départir de ce qu'elles devoient au Roi leur Souverain Seigneur & maitre

Eloge de Philippe le Bel.

Chacun convient que Philippe IV. étoit un des Princes les plus courageux de son temps, que son abord étoit fort agreable, & que sa bonne

mine & les agrémens de ſon viſage
charmoient toutes les perſonnes qui 1314
l'approchoient. Il aimoit les gens doctes & vertueux, il maintint l'Univerſité de Paris dans ſes Privileges, & en donna de nouveaux à celle d'Orleans. Il peut être blâmé d'avoir permis le dueil en un certain cas : Lorſque les preuves manquoient pour convaincre un accuſé de crime capital, il pouvoit juſtifier ſon innocence contre ſon accuſateur par la voie des armes. Ce Souverain ſe montra trop paſſionné contre Boniface VIII. puiſque ſa vengeance ne finit point avec la vie de ce Pape. On dit qu'il étoit trop prodigue, & qu'il fut ſi peu habile en ſes negociations, qu'il ne put obtenir de Marie ſœur de Sanche, les places que l'on avoit uſurpées ſur la Couronne dans la Navarre.

Le Pape Clement V. pour faire connoitre à la poſterité, que tout ce que le Roi avoit pû faire contre Boniface VIII. avoit été executé contre ſa propre inclination, & par la perſuaſion des perſonnes les plus qualifiées de ſon Royaume ; & auſſi afin que la reputation de la Maiſon

de France, & l'éclat de sa gloire &
1314. de son nom qui brilloit par tout l'Univers, ne pût être obscurci par la calomnie & par la médisance des personnes mal intentionnées pour Philippe IV. par l'ignorence du fait, ou par malice, ou par envie des gens qui donnent une mauvaise interpretation & un méchant tour à toutes les actions des Souverains : ce Pape voulut que tous les actes faits contre la France fussent abolis, & il rétablit le Roi & tous ses sujets qui avoient eu quelque part à tout ce qui s'étoit passé contre Boniface, dans le même état qu'ils étoient auparavant

Fondement de la Republique Helvetique.

Nous ne pouvons passer sous silence que les premiers fondemens de l'alliance, ou Republique Helvetique, furent jettez en 1307. par une courageuse union des trois Cantons d'Uris, Schuits & Undervats, pour s'affranchir de la domination tyrannique des Lieutenans de la Maison d'Austriche qui possedoit le Duché en Suaube, & que cette conspiration eut tout son effet en 1315. que ces Cantons Suisses en rédige-

rent les conditions qu'ils firent confirmer par l'Empereur Louis de Baviere. 1314

Aprés avoir fait l'Eloge de Philippe le Bel, je croi qu'il eſt à propos de dire quelque choſe de ſon épouſe Jeanne fille de Henri le Gros Roi de Navarre : elle eut tant de credit ſur l'eſprit de Philippe IV. qu'elle ne tenoit pas ſeulement la premiere place dans le cœur de ſon époux, mais encore dans ſon Conſeil, dans le maniment des affaires, & même dans la conduite des armes : car lors que le Roi alla en Flandres pour faire la guerre aux Flamands, cette Princeſſe mena une armée ſur la frontiere de Champagne ; & on dit que étant à la tête des troupes comme une courageuſe Amaſone, elle força Henri Comte de Bar de ſe rendre au pouvoir de ſes armes, & le fit priſonnier en 1297. Philippe eut tant de confiance ſur la Reine qu'il avoit ordonné que s'il mouroit avant elle, la Regence lui ſeroit déferée : mais elle preceda le Roi ſon mari de quelques mois.

Roi 46: *LOUIS X. dit le Hutin.*

AN. 1315.

LEs ligues qui avoient été formées en Champagne & en d'autres Provinces, & qui n'avoient point osé éclater sous le Regne de Philippe le Bel, parurent sous celui de Louis le Hutin. La puissance & l'autorité d'Enguerrant de Marigny Gentilhomme Normand, Sur-Intendant des Finances, étoient parvenuës à un tel excés, qu'il gouvernoit seul l'Etat, ce qui donnoit de la jalousie aux Grands du Royaume ; & Charles Comte de Valois, oncle du Roi en conçut tant d'indignation & tant de haine, qu'il conjura sa ruine, & fit tous ses efforts pour le perdre. Ce Prince pour venir à bout de son dessein, engagea le Roi de faire citer ce Sur-Intendant des Finances devant lui, pour rendre compte de son administration : & comme sa Majesté le pressoit sur la grande dissipation des Finances, qui avoit été faite sous le Regne précedent, & sur le diver-

L'élevation d'Enguerrãd cause de sa perte.

tiſſement qui en avoit été fait, qui avoit été cauſe du peu de ſuccés des 1315.
armes Françoiſes en Flandres, Enguerrand répondit qu'il avoit donné au Comte de Valois une bonne partie des ſommes qu'il avoit receuës & que le ſurplus avoit été employé aux dettes du feu Roi ſon pere, & au ſervice de l'Etat: A quoi le Comte qui étoit preſent repartit qu'Enguerrand en avoit menti; & ſur ce Enguerrand repliqua en jurant que c'étoit ce Prince, & non pas lui. Cette parole fut trouvée ſi hardie & ſi inſolente qu'Enguerrand fut arrêté ſur le champ par l'ordre du Roi & fait priſonnier. La diſgrace de ce favori donna la liberté à quelques-uns de déclamer contre ſa conduite. La veille de Pâque le Roi ſéant en ſon Conſeil à Vincennes Enguerrand y fut conduit, & Jean Havier qui paſſoit pour un des plus éloquens hommes de ſon temps, fit un diſcours dans lequel il raporta pluſieurs Chefs d'accuſation contre ce Sur-Intendant des Finances. De Marigny propoſa ſes défenſes, & tâcha de juſtifier ſa conduite; & l'Evêque de

Beauvais son frere suplia le Roi de
1315 lui permettre de donner ses memoires ; mais tout le monde étoit si animé contre Enguerrant, qu'on ne le vouloit point écouter en ses faits justificatifs. On dit qu'il eut l'avantage de parler à Louis X. & qu'il employa toutes sortes de moyens pour toucher son cœur : *Je me jette, Sire en toute humilité à vos genoux, je suplie vôtre Majesté d'avoir consideration pour mon grand âge, pour ma longue fidelité & pour mes services : rendez-moi, Sire, la vie que Dieu m'a donnée, laquelle il a conservée contre les ennemis du feu Roi vôtre pere : soyez mon second Createur, je souhaite que les commencemens du Regne de V. M. soient heureux, & qu'elle ait des Ministres fidelles, qui obeïssent à ses volontez, & qui ayent le bonheur de ne point s'attirer d'envieux ni d'ennemis.* Le Roi qui voyoit qu'il y avoit de la passion dans l'accusation d'Enguerrand, demandoit seulement qu'il fût banni dans l'Isle de Chipre à moins qu'on ne prouvât qu'il eût voulu attenter à sa personne, à celle du Comte de Valois son oncle, où

à quelques autres Princes & Seigneurs de la Cour par des voies extraordinaires & de magie: mais comme ceux qui étoient les plus animez contre ce favori, jugerent que c'étoit un moyen asseuré de le perdre ; ils firent mettre prisonniere la femme d'Enguerrand, la Dame de Chanteleu sa sœur, une vieille femme, avec un nommé Paviot, qu'ils accuserent d'être Sorciers & Magiciens, & d'avoir exercé leur art contre les principaux Seigneurs de la Cour ; ils firent condamner la vieille femme & Paviot à être brûlez, & les deux Dames à finir leurs jours dans une prison : quant à Enguerrand il fut condamné d'être pendu, & son Arrest de mort fut executé à Monfaucon, lieu qu'il avoit fait bâtir durant sa grande faveur, pour y suplicier les criminels condamnez. Telle fut la fin du Favori d'un grand Roi, qui sous son Regne avoit été autant maitre de son esprit que de ses finances. Les Princes durant sa faveur s'estimoient heureux d'être de ses amis ; il distribuoit souverainement les graces de son Souverain, & l'abus qu'il en faisoit fut

1315.

Mort d'Enguerrãd.

ſans doute ſon ſeul crime. Il eut le pouvoir de faire l'un de ſes freres
1315 Evêque de Beauvais, l'autre Evêque de Cambray, & un couſin Cardinal. Son élevation étoit ſi grande, qu'aprés avoir fait achever de bâtir le Palais à Paris, il fit dreſſer la ſtatuë de Philippe le Bel, & mettre la ſienne à ſes pieds avec ces deux Vers.

Chacun ſoit content de ſes biens

Qui n'a ſuffiſance, n'a riens.

L'execution d'Enguerrand fut ſuivie de la recherche de pluſieurs Financiers, que l'on prétendoit avoir eu intelligence avec lui ; ils furent apliquez à la queſtion, ſans que l'on pût neanmoins tirer aucune confeſſion de leurs bouches ; ce qui fit croire qu'il y avoit de l'innocence dans leur conduite : on pouſſa la vengeance ſur les amis d'Enguerrand, entr'autres contre Pierre de Latilly Evêque de Chalons, & Chancelier de France, que l'on accuſa d'avoir fait empoiſonner ſon predeceſſeur, & même le feu Roi Philippe IV. Ce Prelat

lat fut mené priſonnier dans les priſons de Rheims; & enfin aprés avoir juſtifié ſon innocence, il fut déclaré abſous en 1316. ſous le Regne de Philippe le Long. 1315.

Le Roi ayant appris que les Flamands continuoient leur revolte, ſe diſpoſa d'y aller en perſonne, pour ranger ces rebelles à leur devoir: mais l'hyver qui étoit proche, l'abondance des pluyes, le mauvais temps & la difficulté des chemins rendirent ſon deſſein ſans execution; & ce Prince ſe contenta de faire un accord avec ces peuples, qui n'eut pas plus de durée que ſa vie. Louis le Hutin mourut cette année, aprés avoir épouſé Clemence fille de Charles Martel Roi de Hongrie, fils de Charles le Boiteux Roi de Navarre. Il regna un an & ſix mois. Cette Reine fut ſi vivement touchée de la mort du Roi ſon époux, qu'elle fut auſſi-tôt attaquée d'une fiévre quarte, durant laquelle elle accoucha d'un fils nommé Jean, qui mourut quelques jours aprés être venu au monde. Le peu de temps que ce Prince a vécu a donné lieu aux Hiſtoriens de ne le pas mettre au rang AN. 1316.

Mort de Louis le Hutin.

des Rois de France : neanmois Du
1316. Tillet dit qu'il y a quelques Chartres où on lui donne le titre de Roi & aussi à ses pompes funebres faites à saint Denis, on le qualifia Roi de France & de Navarre. Louis X. fut nommé Hutin à cause qu'il étoit un peu opiniatre & hautain ; il avoit neanmoins d'assez bonnes qualitez. Il craignoit Dieu, & aimoit la Justice ; mais comme il étoit jeune il suivoit les mouvemens de sa passion, préferant ses plaisirs aux obligations qu'il avoit de s'aquitter des devoirs ausquels l'engageoit sa Dignité de Roi ; il confioit toute son autorité à Charles Comte de Valois qui ne s'apliqua, pour le peu de temps qu'il en fut dépositaire, qu'à se faire des creatures, & à augmenter son pouvoir & son autorité. Quelques Historiens croient que Louis X. mourut de poison, & que sa mort avoit été prédite par une horrible Comete, qui avoit paru dans ce Royaume quelque mois auparavant.

Caractere & qualitez de saint Louis X

Le Comté de Bourgogne fut ajoûté à la Couronne de France par deux moyens ; le premier, parce qu'il lui

fut donné en dot en épouſant Jeanne ſa premiere femme fille de Robert Duc de Bourgogne ; & le ſecond, parce qu'Othelin qui en étoit le Souverain Seigneur, avoit emprunté de Philippe IV. cent mille livres. 1316.

PHILIPPE V. dit le Long. Roi 47

PHilippe V. Comte de Poitiers receut la nouvelle de la mort de Louis X. ſon frere à Lion, où il s'emploioit à faire proceder inceſſamment à la nomination d'un Pape, à la place de Clement V. & les ſoins de ce Prince eurent tant d'effet, qu'il fit aſſembler tous les Cardinaux dans le Monaſtere des Jacobins, qui ne pouvant convenir enſemble, accorderent d'en paſſer par l'avis de Jacques d'Oſſa Evêque du Port Cardinal d'Avignon, & d'élever à la Chaire de S. Pierre la perſonne qu'il nommeroit. On dit que ce Cardinal trompa les deux factions qui étoient dans

—— le Conclave, & qu'il se nomma lui-
1316. même, & se fit Pape sous le titre de Jean XXII.

Contestation touchât la Couronne.

Aussi-tôt que la mort de Jean posthume de Louis V. fut arrivée, il y eut une grande contestation touchant la Couronne. Charles Comte de Valois sembloit favoriser le parti de Jeanne fille du premier lit de Louis le Hutin, qui fut mariée à Philippe Comte d'Evreux. Eudes Duc de Bourgogne son oncle étoit dans ses interêts : mais enfin Philippe le Long qui avoit été déclaré Regent, en attendant l'accouchement de la Reine, se mit en possession du Royaume aprés la mort de Jean ; & afin de faire cesser toute sorte de contestation & de dispute, il convoqua une assemblée du Clergé & des principaux Seigneurs & principalement des Bourgeois de Paris, qui jurerent tous entre les mains de Pierre d'Arblay Chancelier de France & depuis Cardinal, qu'ils obeïroient à Philippe comme à leur legitime Souverain, & aussi-tôt ce Prince se fit sacrer & couronner à Rheims. Les Comtes d'Evreux & de Valois ses oncles, refuserent de

1316.

ſe trouver à cette ceremonie, à cauſe qu'ils favoriſoient le parti de Jeanne niéce d'Eudes Duc de Bourgogne; mais ce Duc voyant que ſon droit n'étoit pas le meilleur, ni le mieux étably, joint à ce qu'il eſperoit des graces de Philippe V. il ſe départit de ſa prétention pour ſa niéce, & jura ſolemnellement, qu'il le reconnoitroit pour ſon Souverain & pour ſon Roi, & ſes enfans pour legitimes ſucceſſeurs à la Couronne de France. Il arriva au Sacre de Philippe le Long deux choſes aſſez remarquables; la premiere que Mahaut Comteſſe d'Artois & de Bourgogne, mere de Jeanne épouſe du Roi, y aſſiſta en rang & qualité de Pair, & soûtint la Couronne avec les autres Pairs, quoiqu'ils prétendiſſent que cet honneur ne devoit être deferé qu'aux mâles & non aux femmes, attendu que ces Dignitez ne tombent point en quenoüille, non plus que la Couronne; & la ſeconde que les Evêques de Langres & de Beauvais diſputant la préſéance, on l'adjugea à l'Evêque de Beauvais, quoiqu'il ne fût que Comte, & que l'Evêque

Eudes ſe départ du droit ſur la Courōne pour ſa niéce

de Langres fût Duc, parce que la
1316. Pairie du Comte étoit plus anciennement établie que celle du Duché.

Quoique la succession des mâles au Royaume de France fût établie depuis plusieurs siecles, autant par une coûtume receuë des François, & par eux regulierement observée, que par les termes exprés de la Loi Salique : Cependant comme dans tous les autres Royaumes de la Chrétienté, & dans tous les principaux Fiefs les filles y etoient admises & y succedoient, la contestation que l'on faisoit à Philippe V. pouvoit avoir quelque difficulté, quoique suivant l'ancien usage, elle dût être favorablement jugée pour lui. Philippe y avoit aussi pourvu, en faisant assembler les Etats aprés la mort de Louis X, qui arrêterent qu'il seroit Regent durant la grossesse de la Reine Constance, mais que si elle n'accouchoit que d'une fille, ce Prince posséderoit la Couronne à son exclusion, & deslors les Etats du Royaume le reconnurent pour leur Souverain.

Contestation touchât la Couronne.

Comme Eudes Duc de Bourgogne se plaignoit de ce que Philippe re-

tenoit la Navarre & les Comtez de Brie & de Champagne au préjudice de la petite Jeanne, fille du premier lit de Louis X. Le Roi pour satisfaire en quelque maniere ce Seigneur, & l'apaiser, lui donna sa fille aussi nommée Jeāne, avec le Cōté de Bourgogne. 1316.

Les Flamands n'étant pas satisfaits des changemens que Mahaut Comtesse d'Artois aportoit dans les coûtumes de ce pays-là, se revolterent, mais Philippe qui soûtenoit le parti de Mahaut, les obligea à se ranger à leur devoir : & enfin aprés avoir tenté plusieurs fois inutilement de se soustraire de la domination de France & aussi aprés que Robert Comte de Flandres se fût soulevé contre Philippe; il y eut une tréve faite, à condition que leur Comte le viendroit trouver à sa Cour, pour lui rendre foi & hommage de son Comté : & enfin en 1320. la paix fut entierement concluë entr'eux par le mariage de Marguerite seconde fille de Philippe avec Louis Comte de Nevers & de Rhetel, petit-fils de Robert, à condition qu'il succederoit à son ayeul au Comté de Flandres, quand même son pere mour-

Paix concluë avec le Comte de Flandres

1381. roit avant ſon ayeul ; que cependant les villes de l'Iſle, Doüay & Bethune demeureroient en la poſſeſſion de Philippe.

AN. 1381.

Le Roi envoye des troupes en Italie

Le Roi envoya cette année-là des troupes en Italie, pour ſecourir le Pape contre Mathieu Vicomte ou Gouverneur de Milan, ſous la conduite de Philippe fils de Charles Comte de Valois : mais ce Prince ne put executer ſes grands deſſeins, parce qu'il fut trahi par Beral Marcol ſon Maréchal de camp, qui voulant ſe venger de ce qu'il avoit été banni de France, quoiqu'il eût été rappellé & rétably dans ſes biens, engagea temerairement les troupes qu'il commandoit dans un endroit tres déſavantageux : ce qui obligea Philippe de Valois, pour ne point les hazarder d'écouter les propoſitions qui lui furent faites par Galeas fils de Mathieu

Exemple de juſtice de Philippe le Long

Le Roi pour marquer que ſon intention étoit que l'on rendit juſtice à ſes ſujets avec toute la rigueur & l'exactitude poſſible, voulut que le Parlement fit le procés à Chapperel Prevôt de Paris, pour avoir fait pendre un pauvre malheureux qu'il ſu-

posa & substitua au lieu d'un homme riche prévenu d'un crime capital 1318.
& qu'il sauva en recevant de lui grosses sommes d'argent ; & par Arrest ce Juge fut condamné à la même peine de mort, pour l'expiation de son crime. Ce fut cette année que Brusius Roi d'Ecosse envoya des Ambassadeurs à Philippe, pour renouveller les anciennes alliances qui étoient entre ces deux Couronnes. L'on convint que si la Race des Rois de l'une ou l'autre nation venoit à manquer, de maniere qu'on ne pût connoitre le veritable successeur, la décision du different devoit être faite par les Grands du Royaume où il naitroit : on dit que cette précaution fût prise au sujet de ce qu'en Ecosse il arriva une grande querelle aprés la mort d'Alexandre III. sans enfans. Nous lisons dans Sponde les vers Latins que composa le Chancelier de l'Hôpital aux nopces de François II. alors Dauphin avec Marie Reine d'Ecosse, qui marquoit l'ancienne & étroite alliance qui avoit toûjours regné entre ce Royaume-là & la France.

L'année suivante fut fort remar-

1318. quable par la paix que le Roi fit avec Robert Comte de Flandres : on prétend que le refus que ses sujets firent de le suivre dans la guerre qu'il avoit entrepris contre la France, obligea ce Comte de faire un accord.

AN. 1320. Les Juifs qui avoient été rappellez par Louis X. ne se ressouvenant plus du jugement qui avoit été rendu contr'eux, & conservant une haine mortelle contre les François, conseillerent aux ladres d'empoisonner toutes les fontaines & les puits du Royaume : ce qui anima tellement ces peuples contre les uns & les autres qu'ils tuerent ou brûlerent tous ceux qui tomberent entre leurs mains. Cette action des Juifs donna sujet au Roi de les bannir de nouveau de France.

Les Ladres empoisonnent les fontaines.

Philippe le Long avoit dessein de rétablir dans ce Royaume un même poids, une même mesure & une même monnoie, sous pretexte du soulagement des peuples : cependant Dieu ne permit pas que ce dessein fut executé, la mort qui prévint ce Roi en ayant été la cause. Ce Prince ne regna que cinq ans : on dit que durant son Regne il fit de tres-beaux Reglemens,

Mort de Philippe le Long

tant pour les Officiers de sa Maison, que pour les Juges, & aussi pour le Parlement auquel il défendit de recevoir aucune sollicitation des Parties; & il ordonna que les Conseillers se contenteroient de l'instruction qu'ils pourroient tirer de la bouche des Avocats des Parties, sans les consumer en de longues écritures. 1320.
Philippe fut appellé le Long, parce qu'il étoit de grande taille: il eut de Jeanne fille d'Othelin Comte de Bourgogne, un fils & quatre filles; son fils Louis mourut jeune, Jeanne sa fille ainée fut mariée à Eudes Comte de Bourgogne, Marguerite épousa Louis de Flandres Comte de Nevers, Isabeau fut donnée en mariage à Guigon Comte d'Albon fils de Jean Dauphin de Viennois, & Blanche fut Religieuse en l'Abbaye de Lonchamp prés de Paris; ainsi Charles frere de Philippe le Long tint le Sceptre aprés lui.

Peu de temps avant la mort de ce Prince, il s'éleva une certaine secte de Paysans qui se faisoient appeller *Pastoureaux*, qui à l'imitation de ceux du même nom qui avoient paru sous

ſaint Louis, vouloient paſſer la mer pour faire la guerre aux Infidelles :
1320 ces gens avoient pour leurs Chefs un Prêtre qui pour ſes crimes avoit été chaſſé de ſon Dioceſe, & un Moine Apoſtat de l'Ordre de ſaint Benoiſt. Ces bandis n'abuſerent pas long-temps ces peuples ; car ils furent défaits par les troupes que le Roi envoya en Languedoc.

Roi 48. *CHARLES IV. dit le Bel.*

CE que les Etats generaux de France avoient judicieuſement & juridiquement décidé en faveur de Philippe le Long ſon frere contre Jeanne fille de Louis X. ſa niéce fut un préjugé favorable & avantageux pour Charles IV. Comme Blanche ſon épouſe avoit été condamnée en une priſon perpetuelle pour crime d'adultere, il ne la voulut point reprendre, croyant que ce ſeroit une tache à ſa reputation. Le Roi fut conſeillé de rompre ſon mariage, à cauſe de l'alliance ſpirituelle qui étoit en-

tr'eux : ce qui ayant été jugé suffisant par l'Evêque de Paris, par l'Evêque de Beauvais & par Godefroy du Plessis Protonotaire Apostolique, qui a fondé le College du Plessis à Paris, Commissaire député par le Pape Jean XXII. on permit à Charles IV. d'épouser Marie fille de l'Empereur Henri, & Blanche fut mise dans l'Abbaye de Maubuisson.

1320

Charles IV. épouse la fille de l'Empereur.

An. 1322

Action de justice de Charles IV. sur Iourdain de Lisle

Charles IV. signala le commencement de son regne par une action de justice digne d'avoir place dans cette Histoire. Il fit pendre Jourdain de Lisle Gentilhomme Gascon, qui étoit proche parent du Pape, ayant épousé sa niéce, pour avoir tué un Sergent en faisant sa fonction. L'esprit de justice du Roi parut encore en la personne de Girard de Laguette, qui avoit été Sur-Intendant des Finances sous Philippe le Long ; lequel ayant été accusé d'avoir malversé dans sa commission, fut appliqué à la question dont la douleur le fit mourir. Cette punition fut suivie d'une recherche exacte de tous les traitans, dont la plûpart étoient Lombards ou Italiens.

Hugues Seigneur de Monpezat vou-

AN. 1323 lant fortifier son Château en Agenois, en fut empêché par les Officiers de Charles le Bel, qui mirent dans la place des gens pour la garder au nom du Roi leur maître, aprés en avoir chassé Hugues: ce qui obligea ce Seigneur, se voyant dépossedé, de se pourvoir par devant le Senéchal de Guyenne établi à Bordeaux par le Roi d'Angleterre, lequel entra dans ce Château à main armée, & passa au fil de l'épée tous les François qui étoient dedans. Cette action violente donna occasion à Charles IV. de s'en plaindre au Roi d'Angleterre son beaufrere & d'en demander reparation. Edouard V. qui avoit des affaires dans son Royaume, promit de parole seulement à Charles IV. de lui faire Justice; & il lui envoya Edmont son frere pour adoucir la colere du Roi Tres-Chrétien, & offrir d'aller lui-même sur les lieux, pour se saisir du Seigneur de Monpezat & du Sénéchal de Guyenne; & pour les mettre entre les mains de quil plairoit à Charles IV. d'envoyer: mais comme il fut arrivé en Xaintonges éloigné de la Cour de France, il marqua à Jean d'Arablay Seigneur que

Plainte contre Hugues Seigneur de Monpezat

sa Majesté avoit envoyé à Edmont, qu'il n'avoit qu'à s'en retourner, & que s'il passoit plus outre on lui feroit méchant parti. Ce procedé déplut fort à Charles IV. & ne pouvant plus douter de la mauvaise foi d'Edoüard V. il résolut de s'en venger par la force des armes. Il envoya pour cet effet une armée en Guyenne sous les ordres du Comte de Valois qui y fit assez de progrés ; il se rendit maitre d'Agen, & raza le Château de Monpezat ; ensuite il assiegea Edmond dans la Reolle, qui se rendit aussi-tôt, à condition qu'on lui donneroit la liberté de s'en retourner en Angleterre, en sorte que tout ce qui est entre la Dordogne & la Garonne fut réduit à la domination du Roi. Les guerres qu'Edoüard étoit obligé de soûtenir en divers endroits fut cause qu'il ne put se défendre contre Charles ; & le Roi d'Angleterre, afin d'avoir la paix, envoya Isabeau sa femme & son fils vers sa Majesté Tres-Chrétienne. Ce fut une occasion à ce jeune Prince, qui n'avoit alors que douze ans, de rendre à Charles son oncle foi & hommage du Duché de

1323

Guerre en Guyenne contre Edoüard VI.

Paix entre Charles IV. & Edoüard V.

1323. Guyenne & de Ponthieu, dont il étoit revêtu.

Durant que la Reine d'Angleterre étoit en France, les Spenſers pere & fils s'efforcerent de mettre de la déſunion entr'elle & Edoüard ſon mari, en lui inſinuant que cette Princeſſe, dans ſa negociation à la Cour de France, faiſoit plus les affaires de Charles ſon frere, que celles de ſon époux. Cette calomnie eut tant de pouvoir ſur l'eſprit d'Edoüard V. qu'il rappella Iſabeau en Angleterre & pour l'obliger d'y retourner, il la fit demander par le Pape Jean XXII. mais cette Reine qui fut avertie des mauvais deſſeins que ſon mari avoit contre ſa perſonne, & de la conſpiration que les Spenſers qui gouvernoient entierement l'eſprit de ce Prince, avoient formé contr'elle, differa d'obéïr à cet ordre le plus qu'il lui étoit poſſible : elle voulut même engager Charles IV. ſon frere de la proteger, mais ce fut inutillement ; & elle ſe vit obligée d'avoir recours à Jean de Hainaux ſon couſin, qui s'offrit fort genereuſement de l'accompagner en Angleterre avec nombre de

Haine des Spenſers contre Iſabeau femme d'Edoüard V.

braves Seigneurs ses amis, où elle étoit attenduë avec impatience de tous les Anglois, qui ne pouvoient plus souffrir la tyrannie des Spensers ; & ces peuples esperoient que la presence de cette Reine avec le secours du Comte de Hainaut détruiroit la domination des Spensers. Isabeau fut favorablement reçûë des Anglois, & agreablement accueillie de tous les Ordres. Edoüard ne fut pas plûtôt averti de l'arrivée de la Reine, accompagnée de nombre de gens, & entr'autres de Henri Comte de Lenclaste & de plusieurs Comtes, Barons & Seigneurs d'Angleterre, & au devant de laquelle Princesse couroient tous les peuples, qu'il se retira avec le jeune Spensers dans la Principauté de Galles : mais la Reine les suivit avec des troupes, elle se saisit d'abord de Spenser le pere, & du Comte d'Arondel gendre de son fils, qu'elle fit décapiter à Bristol ; & ensuite elle prit Edoüard avec le jeune Spenser qui se sauvoient dans une barque : elle fit cruellement mourir Spenser ; quant à Edoüard V. il fut conduit prisonnier dans un fort

1325.

1326 Château, & Edoüard VI. son fils fut mis sur le Thrône à sa place par l'arrété des Etats generaux d'Angleterre.

Mort cruelle d'Edoüard V.

Quelque tems aprés les Gardes d'Edoüard V. le firent mourit d'une maniere tres-cruelle, & jusques alors inouïe. Ils lui firent entrer dans le fondement un fer rouge de feu par un tuyau de corne, afin que la brûlure ne parut pas au dehors. Comme Edoüard VI. soupçonna sa mere d'avoir été cause de cette mort, il la condamna à une prison perpetuelle. Roger de Mortemer qui avoit été toûjours attaché aux interêts d'Isabeau de France, souffrit une mort honteuse. Le bruit commun étoit que ce Gentilhomme avoit été son galant, & que les Spensers en ayant donné de la jalousie à feu Edoüard V. son mari il l'avoit fait mettre dans la tour de Londres, d'où Mortemer étant sorti peu de temps aprés, il alla en France offrir ses services à Isabeau. On dit que les discours peu avantageux que l'on faisoit de la vertu de cette Princesse, furent cause que le Roi son frere lui refusa sa protection contre son mari.

En ce temps-là mourut Charles Comte de Valois, qui avoit rendu de tres-bons services à la France; avant que de mourir ce Prince témoigna du regret d'avoir fait perir injustement Enguerrand de Marigny, & il pria le Roi de retirer son corps de Monfaucon, où il étoit encore, afin de lui faire rendre les derniers devoirs & Charles de Valois obtint encore de sa Majesté, que la memoire de ce Sur-Intendant seroit rehabilitée par des Lettres patentes. C'est du Comte de Valois que l'on dit : *Qu'il fut fils de Roi, frere de Roi, & oncle de Roi, sans avoir été jamais Roi.*

1325

Mort du Comte de Valois

AN: 1326

Les Flamands suportans impatiemment les impôts que leur Comte levoit incessamment sur eux, se soulèverent contre lui, à la sollicitation & suggection de Robert son oncle, & ils le firent prisonnier; mais la crainte que ces peuples eurent de la puissance de Charles IV. & des menaces des Gantois, les obligea de mettre leur Comte en liberté, aprés l'avoir neanmoins auparavant engagé à les conserver dans leurs immunitez & Privileges, & de leur don-

Desordre en Flandre apaisé

ner une amniſtie du paſſé. Quelques
1326 Hiſtoriens qui nous ont parlé des deſordres qui arriverent en Flandres, diſent qu'ils furent excitez à l'occaſion des querelles particulieres qui regnoient entre le Comte Louis de Flandres, & Guillaume Comte de Hainaut, Hollande & Zelande ; & que Charles voulant procurer entre-eux une paix, leur fit faire un accord, par lequel le Comte de Flandres rénonçoit à tous les hommages que le Comte Guillaume lui pouvoit devoir à cauſa des Iſles de Zelande, & auſſi que le Comte de Hainaut renonceroit en faveur de Louis és terres d'Aloſt & du Vaſt ; & il fut accordé que s'il arrivoit dans la ſuite quelque conteſtation entre ces deux Princes, elle ſeroit décidée par ſix perſonnes de conſideration & de probité : aprés ce Traité le Comte de Flandres donna au Comte Jean de Namur ſon oncle la Seigneurie de Leau & de l'Ecluſe ; ce qui irrita tellement les habitans de Bruges, qu'ils mirent le ſiege devant l'Ecluſe, dont ils ſe rendirent maitres, & firent priſonnier le Comte de Namur : mais il ſe ſauva,

ce qui obligea les Bourgeois d'envoyer à Louis leur Comte, pour leur 1326
demander pardon de leur revolte, qu'il leur accorda avec une facilité qui fut blâmée des politiques ; car les habitans de Bruges renouvellerent leur sédition ensuite, & engagerent dans leur parti plusieurs autres peuples, qui suivirent le conseil de Robert de Cassel oncle de Louis. Ce Comte entra dans la ville de Courtray, pour la retenir dans le devoir ; mais les habitans de Bruges l'assiegerent, & les habitans de Courtray mirent ce Prince entre leurs mains : le Roi qui vouloit défendre son vassal, envoya vers les habitans de Bruges le Baillif de Vermandois, pour les obliger à lui rendre le Comte de Flandre vassal de la Couronne ; mais cet Envoyé ne put rien obtenir de ces séditieux : ce qui anima tellement le Roi contr'eux qu'il engagea les Evêques de Tournay & de Teroüanne, d'excommunier les Flamands, & de mettre la Flandre en Interdit. Les Gantois s'éleverent contre les habitans de Bruges à cette occasion ; mais enfin par l'entremise des Ambassadeurs de Char-

—— les IV. qui étoient à Gand, il fut
1326. fait un accord entre les Gantois & les habitans de Bruges, par lequel on arrêta que le Comte de Flandre recouvreroit sa liberté, ce qui fut executé. Et enfin la reconciliation entiere fut faite selon Du Haillan à Arlac prés S. Omer entre ce Comte & les habitans de Bruges.

Mort de Charles IV.

Charles IV. mourut quelques années aprés son oncle le Comte de Valois au Château de Vincennes, laissant sa femme Jeanne d'Evreux enceinte; il regna sept ans, il fit peu de choses considerables aprés la mort de son oncle, il étoit l'ame de ses desseins & celui qui les executoit. Il eut trois femmes, la premiere fut Blanche fille puînée d'Othelin Comte de Bourgogne & de Mahaut Comtesse d'Artois; la seconde, Marguerite fille de Henri de Luxembourg Empereur d'Allemagne & de Marguerite de Brabant, dont la naissance & la vertu égalerent la beauté du visage & les charmes de l'esprit; elle mourut d'une mort violente, ayant été renversée de son chariot étant grosse; laquelle blessure lui ôta la vie & à son

fruit : & la derniere Jeanne fille de Louis Comte d'Evreux, dont il eut trois filles ; la premiere qui mourut en venant au monde, la seconde Marie qui véquit treize ans, & la troisiéme posthume nommée comme sa mere, qui épousa Philippe Duc d'Orleans. Charles IV. étoit un Prince qui avoit de bonnes qualitez, mais l'on ne s'aperçut pas durant son Regne qu'il eût diminué les impôts que Philippe V. avoit établi, & il ne put éviter le reproche d'avoir le premier permis au Pape de lever des décimes sur le Clergé de France. En 1326. il força les Flamands qui s'étoient soulevez, de se ranger à leur devoir ; & ces peuples, comme nous avons déja dit, ne furent pas plûtôt avertis que Charles IV. se disposoit à envoyer des troupes contr'eux, qu'ils remirent en liberté leur Comte. Le Pape excommunia les principaux Bourgeois de Courtray qui avoient fait leur Comte prisonnier, & les Bourgeois de Bruges qui avoient été les auteurs de la révolte, ressentirent aussi les effets de la colere du Pape. On dit que Charles IV. eut quelque dessein sur

1326

1328. l'Empire aprés la mort de Henri VII. qui étoit de la maison de Luxembourg. Les suffrages des Electeurs se trouverent partagez : Louis de Baviere eut quatre voix, & Frederic d'Autriche en eut trois. Ce partage excita une querelle entre ces deux concurrens. Frederic fut arrété prisonnier, & le Pape Jean XXII. excommunia Louis & offrit l'Empire à Charles le Bel, qui pour y parvenir, fit une ligue en 1324. avec Leopold Duc d'Autriche, & Jean de Luxembourg; neanmoins sa Majesté Tres-Chrétienne ne put parvenir à la Couronne Imperiale soit que l'Archevêque de Mayence, rompit ses mesures, ou que la mort le prevint.

Different pour le Gouvernement

Les Etats s'assemblerent aprés la mort de Charles le Bel, afin de pourvoir au Gouvernement du Royaume durant la grossesse de la Reine Jeanne fille du Comte d'Evreux. Il y eut de grandes contestations entre Edoüard VI. Roi d'Angleterre, & Philippe Comte de Valois, à l'occasion de la Regence. Edoüard VI. prétendoit étant issu d'une fille de Philippe IV. devoir être preferé à Philippe de Valois

lois : neanmoins la Regence lui fut deferée comme le plus proche heritier de la Couronne au défaut des 1328.
mâles, & celui même qui pouvoit mieux s'en acquiter. Deux mois aprés Jeanne accoucha d'une fille qui fut nommée Blanche, & qui épousa comme nous avons dit, Philippe d'Orleans fils de Philippe de Valois.—Il étoit vrai qu'Edoüard VI. étant neveu de Charles le Bel, comme fils d'Isabeau sa sœur, touchoit ce Roi plus prés d'un degré que Philippe de Valois, qui n'étoit que son Cousin, n'étant fils que de Charles de Valois Oncle de Charles le Bel ; mais les Jurisconsultes soûtenoient que les femelles ne pouvant d'elles mêmes succeder à la Couronne, ne pouvoient aussi transmettre ce droit à leurs enfans, quoique mâles. Les Pairs & Hauts-Barons du Royaume furent assemblez à Paris pour décider cette contestation ; & elle fut jugée à l'avantage de Philippe de Valois, comme nous avons déja dit, parce qu'en décidant que la Regence appartenoit à Philippe de Valois, on jugeoit que le Sceptre lui apartenoit en cas que

—— la Reine n'accouchât que d'une fille.
1328. Robert d'Artois Comte de Beaumont dont le rang, le credit & la reputation étoient d'un grand poids, & d'une puissante consideration dans cette assemblée, s'y employa de toute ses forces pour favoriser Philippe de Valois, & comme sa cause étoit la meilleure, il ne lui fut pas difficile de l'emporter sur les brigues d'Edoüard VI. & de détruire toutes ses raisons. Je ne vous dirai point qu'aussi-tôt que la mort de Charles IV. arriva & depuis l'accouchement de Jeanne, les Anglois envoyerent aux Etats de France des Ambassadeurs qui alleguerent plusieurs considerations pour établir le droit d'Edoüard sur cette Couronne, & qui le fortifierent de plusieurs citations de Loix Grecques, Romaines, Allemandes & Françoises. Ils raporterent que Dieu dans l'Ancien Testament avoit donné de sa bouche l'avantage de la succession à Salphaad en des termes si précis, & si authentiques que cet Arrêt devoit servir de Loi à tous les peuples de la terre & que cette disposition venant de Dieu même devoit être preferée à la

Loi Salique, qui n étoit que d'institution des hommes. Ces Ambassadeurs prétendirent même que l'on ne pouvoit asseurer en quel lieu, ni en quel temps cette constitution avoit été faite, & ainsi que l'on pouvoit douter de sa verité Que pour montrer que cette Loi avoit été abrogée & qu'elle ne devoit plus avoir de lieu en France, c'est que la plûpart des Fiefs étoient possedez par des filles, Que pour justifier encore que les mâles peuvent recevoir des successions & parvenir à la Couronne, par le moyen de leurs meres; les Anglois representoient l'exemple de Hugues Capet, à qui l'on avoit donné le Sceptre à l'exclusion de Charles Duc de Lorraine, frere de Louis V. non pas parce qu'il avoit la force à la main, mais parce qu'il descendoit d'une fille du sang Royal. On ne manqua pas de répondre aux raisons de ces Ambassadeurs. On soûtint que jamais l'on n'avoit en France, violé la Loi Salique, & qu'elle avoit été toûjours observée avec beaucop d'exactitude; Que les Gaules ayant été acquises par la force des armes & par le courage des François, par la vertu & la valeur de leurs 1328.

Chefs & de leurs Rois ; ces Peuples
1328. ne souffriroient jamais d'être gouvernez par des femmes, ni que le Sceptre tombât en quenoüille ; Que la raison pour laquelle Hugues Capet monta sur le Trône, ne fut point parce qu'il descendoit d'une fille du sang Royal, mais parce que les François vouloient par ce choix reconnoître les obligations qu'ils avoient à sa Maison, l'estime singuliere qu'ils faisoient de son rare merite & de sa vertu heritaire, & de l'experience qu'il s'étoit acquise dans les armes & dans les affaires sous les Rois Lothaire & Loüis V. en un mot, parce qu'ils desiroient choisir un Prince qui gouvernât par lui-même, & qui fût en état de resister à tous les ennemis de cette Couronne. Que la Loi Salique n'étoit pas l'effet de l'imagination, mais qu'elle étoit une veritable Loi gravée dans le cœur des François, & qui ne seroit éteinte qu'avec la Monarchie Françoise. Que le passage de l'Ancien Testament ne pouvoit militer en cette occasion, puisqu'il ne s'agissoit alors que de la succession à un heritage ; mais qu'il s'agissoit ici d'un Royaume qui étoit d'une plus

grande consequence qu'un simple heritage : qu'enfin les François en ce 1328.
qui regardoit la Couronne, n'étoient point obligez d'obeïr aux Loix Judaïques, qu'ils avoient leurs Loix, leurs mœurs & leurs Coûtumes particulieres, & qu'ils avoient toûjours regardé la Loi Salique, comme la pierre angulaire qui soûtenoit l'Estat.

PHILIPPE VI. Roi.49.
Dit de Valois.

PHilippe VI. qui avoit été nommé Regent par les Etats de France durant la grossesse de la Reine, fut confirmé & maintenu en la possession de la Couronne, aussi-tôt que cette Princesse fut accouchée d'une fille, le Sceptre lui apartenant par les Loix du Royaume : il fut sacré à Reims le 28. May ; ensuite il fit son entrée dans Paris. Jamais la France ne souffrit plus de disgraces que sous les cinq Rois consecutifs l'espace de six-vingts ans ; & les Anglois durant tous ces temps fâcheux, ont remporté des

avantages qu'il faudroit effacer de la
1328. memoire & passer sous silence, si la verité de l'Histoire & la fidelité d'un Historien ne m'engageoient d'en faire mention.

Le Roi d'Angleterre renouvella ses prétentions sur la Navarre ; mais les Etats de ce Royaume-là, étant assemblez à Pampelune, les déclarerent injustes & sans aucun fondement, & ils nommerent pour leur Reine legitime Jeanne fille de Louis le Hutin & femme du Comte d'Evreux ; & en même temps ils envoyerent des Ambassadeurs en France pour leur faire prendre possession de la Navarre. Philippe qui n'avoit pas de moyen pour s'oposer à cet arrêté y consentit ; mais à condition que cette Princesse & son Epoux, lui abandonneroient les Comtez de Brie & de Champagne, que ce Roi reünit à son Domaine comme Fiefs mouvans de la Couronne tombez en quenoüille ; & en échange il leur donna les Comtez de la Marche, Mortagne & de Longueville.

La Navarre adjugée à Jeanne fille de Louis le Hutin.

Peu de temps aprés que Philippe VI. fut parvenu à la Couronne, il fit faire le procés à Pierre Remi qui avoit été

Surintendant des Finances ſous Charles le Bel, pour avoir malverſé dans ſon emploi, & il fut condamné d'être pendu. Le Roi aſſiſta à ce Jugement rendu au Parlement avec vingt-huit Chevaliers & vingt-cinq tant Princes que Seigneurs; & la confiſcation de Remi montoit à douze cens mille livres. Quelques-uns croient que Remi a bâti Monfaucon. 1328. Remi pendu.

Nous avons veu que ſous le Regne de Charles IV. les Flamands avoient fait priſonnier leur Comte, & qu'il fallut que le Roi employât tout ſon pouvoir pour lui faire recouvrer la liberté; mais comme ces peuples n'étoient pas ſatisfaits de leur Comte ils ſe mutinerent contre lui, ce qui obligea Philippe VI. de lever une puiſſante armée en Flandre, afin de les reduire à leur devoir. Les Flamands obſtinez dans leur revolte ſe mirent en état de ſe défendre; ils aſſemblerent des troupes au nombre de ſeize mille hommes, dont ils donnerent le commandement à Colin, Roſequin & à Jauſſonne, autant ſignalez & recommandables pour avoir été les auteurs de cette ſeconde rebellion, que

pour leur grand courage. Ces peuples étoient si persuadez d'avoir l'avantage, & que Philippe ne les rangeroit point à leur devoir, qu'ils mirent un Coq dans leurs Etendards avec cette Devise : *Quand ce Coq ici chantera: Le Roy trouvé cy entrera.* Se mocquans de Philippe VI. & l'apellant un Roi d'avanture. Toutefois ce Prince fit bien-tôt ressentir à ces insolens la force de son bras, & les effets de son juste ressentiment; car il les défit prés de Mont-Cassel, le jour de S. Barthelemi, avec un si horrible carnage que de seize mille Flamands, il n'en resta pas un pour porter la nouvelle de la bataille. Le Roi se trouva au commencement du combat en danger de sa personne; car Colin ayant connu que son quartier étoit mal gardé, il penetra jusques à lui; mais ceux qui étoient de garde soûtinrent si vigoureusement les efforts des ennemis, qu'ils ne purent avoir aucun avantage sur Philippe; & chacun des siens s'oposant avec courage pour le salut de sa personne sacrée, il fut tiré heureusement des mains des Flamands: & ensuite ce Prince eut

1328. Guerre en Flandre.

Bataille de Cassel.

ſa revanche ; car il les battit, de maniere que la victoire qu'il remporta 1328.
ſur eux fut complette. Le gain de cette bataille fut trouvé ſi conſiderable que le Roi rétournant à Paris, entra triomphant dans l'Egliſe Nôtre-Dame armé de toutes pieces & à cheval pour rendre graces à Dieu & à la Vierge de l'heureux ſuccés de ſes armes. On voit encore aujourd'hui au même endroit où le cheval s'eſt arrêté, la ſtatuë de Philippe VI. armé à cheval comme il y étoit entré à ſon retour de Flandre. Louis Comte des Flamands fit mourir plus de mille perſonnes qui avoient été auteurs de la révolte, & afin de tenir les peuples dans le devoir, il fit démanteler cinq ou ſix des principales & plus fortes de leurs places, & mit dans les autres de bonnes garniſons.

Entreprises des Eccleſiaſtiques ſur la Juriſdiction Laïque.

Les entrepriſes continuelles que les Juges Eccleſiaſtiques faiſoient ſur la Juriſdiction Laïque qui eſt la naturelle, & la veritable Juriſdiction, obligerent les Officiers de la Juſtice ordinaire & ſeculiere à former leurs plaintes, & à repreſenter au Roi que ces entrepriſes devoient être regar- 1329. An.

——— dées comme des usurpations, & com-
1329. me des attentats à l'autorité souveraine; parce que dans les regles les Ecclesiastiques dont le Royaume est tout spirituel & tout celeste, ne doivent point avoir de Justice ni de Jurisdiction, si ce n'est une Discipline sur les gens d'Eglise qui s'écartent de la droite voie, & dont la conduite est scandaleuse & criminelle; mais ils la doivent laisser aux Laïques, & aux Juges ordinaires préposez par le Prince à cet effet. Maître Pierre de Cugneres Avocat General du Roi, personnage d'un grand merite & d'une érudition profonde, défendit en la presence de sa Majesté, la cause des Juges Seculiers & ordinaires, avec beaucoup de force & d'éloquence; neanmoins Philippe V I. ne voulut point alors faire droit sur les remontrances de Cugneres. Ce grand homme s'attira la haine du Clergé pour avoir inventé les apellations comme d'abus. On ne peut passer sous silence ces belles paroles qu'il prononça: *Comme le Sacerdoce*, disoit-il, *est distingué de la Royauté, il faut que leurs emplois & leurs fonctions soient diffe-*

rentes & separées : & comme ce seroit une espece de sacrilege que les Officiers du Roi & les Iuges Seculiers usurpassent sur la Iurisdiction Ecclesiastique ; c'est aussi un abus insuportable & digne de censure, de voir des Ecclesiastiques s'immiscer dans la connoissance des affaires purement temporelles. Mais enfin, quelque temps aprés, le Roi par un Arrêt de son Conseil du 28. Decembre, maintint l'Eglise dans la possession de ses droits, témoignant que son dessein étoit plûtôt de les augmenter que de les diminuer ; & à cette occasion le Clergé nomma Philippe *Bon Catolique* : & en consideration du Jugement favorable que rendit Philippe VI. pour le Clergé, on lui dressa sa figure à cheval & tout armé devant la porte de l'Eglise de Sens, avec deux vers Latins, qui marquoient le zele de ce Prince pour la défense des interêts du Clergé de France. Cependant les apellations comme d'abus eurent leur effet, & elles affoiblirent insensiblement la Jurisdiction Ecclesiastique, & pourvurent aux desordres qui s'étoient glissez, & remirent les choses dans le

1329

1329 droit commun, & dans leur état naturel.

AN. 1330 Quelques plaintes que les Anglois fissent que leur Roi avoit trop facilement renoncé à la Couronne Françoise, & quelques efforts qu'ils fissent alors pour faire la guerre à la France; cependant Edoüard VI. ne voulut point y entendre, & il rendit à Philippe VI. foi & hommage du Duché de Guyenne. Les deux Rois se visiterent à Amiens, où ils se firent beaucoup de démonstrations d'amitié, & Edoüard y fut magnifiquement reçû. Aussi-tôt que ce Prince fut retourné dans son Royaume, il envoya à Philippe une déclaration d'hommage lige du Duché de Guyenne, qui fut trouvée de si grande consequence & conçûë en des termes si avantageux pour la France, qu'elle fut mise dans les Chartres de la Couronne. Froissart en fait mention, & aprés luy de Serres & Mezeray; & cet hommage se voit à la Chambre des Comtes.

Edoüard rend au Roi foi & hommage de la Guyenne.

Quoique par cet aveu & cette déclaration de foi & hommage, l'on ne dût craindre dans ce Royaume aucun

mouvement de la part du Roi d'Angleterre; cependant les Anglois userent de voie de fait en Xaintonge, ce qui obligea Philippe d'y envoyer des troupes sous la conduite de Charles de Valois Comte d'Alençon son frere; mais la presence d'Edoüard VI. qui étoit en France, calma toutes choses. Ce Roi proposa à Philippe de marier sa sœur avec Jean de Normandie son fils aîné; mais sa Majesté Tres-Chrétienne préfera la fille de Jean Roi de Bohéme. Les nôces en furent faites à Melun quelque temps aprés, ce qui irrita extrêmement Edoüard, & ce qui fut sans doute la cause de beaucoup de guerres, qui arriverent entre les Couronnes de France & d'Angleterre.

1330. Hostilitez des Anglois en France.

Plusieurs Princes & Seigneurs François, se croiserent en cette année pour le voyage de la Terre-Sainte, aprés que le Pape Jean XXII. eut préché cette Croisade à Avignon le jour du Vendredy Saint, ce qui engagea Philippe VI. Charles de Boheme, Philippe de Navarre & Pierre d'Arragon de former cette entreprise. Les Veniciens les Genois & plusieurs

An. 1332. Croisade des François.

1332. autres peuples d'Italie, avoient fait un armement considerable; mais tous ces apareils furent inutiles, & il survint tant d'accidens en ce Royaume & tant d'affaires à regler & à terminer par Philippe, qu'il ne put executer son pieux & courageux dessein.

AN. 1333. Querelle entre Robert Comte d'Artois & sa tāte.

Robert Comte d'Artois, qui avoit si bien servi le Roi à l'Assemblée des Etats, pour lui faire obtenir la Regence, & ensuite pour la maintenir dans le Trône, eut un grand different contre Mahaut ou Mathilde sa tante. Le fait étoit que le Comte d'Artois qui fut tué à la bataille de Courtrai en 1301. avoit deux enfans Philippe & Mahaut sa sœur; Philippe mourut avant son pere, laissant Robert (dont-il s'agit) son fils. Aprés la mort du Comte d'Artois son ayeul, Mahaut tante du jeune Robert, lui disputa la succession de ce Comté, prétendant qu'étant plus proche en qualité de fille du défunt, dont on disputoit l'heredité, & en qualité de tante de Robert, elle devoit l'exclure. Son neveu au contraire, soûtenoit que comme le Comté

d'Artois étoit un principal Fief qui se devoit posseder de mâle en mâle, il lui devoit apartenir étant fils de Philippe & petit fils de celui dont on disputoit la succession; mais parce que la coûtume du Païs, où ce Comté est situé, admettoit le plus prochain heritier en succession de Fiefs, le Comté d'Artois fut adjugé à Mahaut par un premier Arrêt donné sous Philippe le Bel en 1309. & par un second rendu en 1318. sous Philippe le Long. Ce que voyant Robert il supposa un testament de son ayeul en sa faveur: mais le Roi quelque affection qu'il eût pour lui à cause des services considerables qu'il en avoit receu à son avenement à la Couronne lui témoigna que sa cause n'étoit pas bonne & qu'il étoit indigne & injurieux à un Seigneur François de se servir de mauvais moyens & de pieces fausses pour s'attribuer la proprieté d'un bien qui ne lui apartenoit pas, & il le conjura même de s'en déporter & d'acquiescer aux deux Arrêts qui avoient été rendus. Robert qui presumoit beaucoup de son credit, & qui 1333.

croyoit que Philippe ne pouvoit se
1333. dispenser de ne le pas preferer en cette occasion à Mahaut sa tante, poursuivit le Jugement de son procés pour faire valider le testament prétendu de son ayeul ; & ensuite il eut l'insolence de menacer le Roi, & de dire, que si par ses soins & son autorité il avoit mis la Couronne sur la tête d'un ingrat, par la même puissance il étoit en état de la lui faire tomber : mais il fut fort surpris lorsqu'il aprit que la Damoiselle Dugon qui avoit fabriqué ce Testament, fut condamnée d'être brûlée, & lui qui vouloit s'en servir, d'être banni à perpetuité du Royaume, ses biens déclarez acquis & confisquez au Roi. Ce Jugement fut executé à l'égard de la Damoiselle ; mais Robert se retira d'abord en Hainaut, & ensuite dans le Brabant, où il ne demeura pas longtemps : car l'Evêque de Liege, l'Archevêque de Cologne, les Ducs de Gueldres & de Juliers & le Connetable de France, forcerent le Duc de Brabant de faire sortir Robert de ses Etats. On dit que ce Seigneur fit

un diſcours au Duc avant que de partir, par lequel il lui marqua qu'il 1333.
lui avoit trop d'obligation de l'avoir receu dans ſa Cour; mais que puiſqu'il voyoit le Roi de France animé contre lui avec pluſieurs autres Princes d'Allemagne, & que ſa conſervation pourroit cauſer & attirer la ruine de ce Duc, il aimoit mieux ſortir de ſon Palais que de le voir plus long-temps expoſé à la violente & cruelle tempête qui le menaçoit; & de-là il ſe ſauva en Angleterre proche d'Edoüard VI. qui le receut favorablement. Il ſçavoit la réputation que les belles actions de ce Seigneur lui avoient acquiſe dans les dernieres guerres. Ce Roi jugeant que c'étoit une favorable occaſion de ſe venger de Philippe, de ce qu'il avoit preferé la fille du Roi de Boheme à ſa ſœur, engagea Robert à porter les armes pour ſon ſervice contre la France, & même il lui donna le Comté de Richemont, & le fit paſſer en ce Royaume pour débaucher quelques Seigneurs & les attirer à ſon parti. Philippe qui fut averti de cet acte de felonnie, fit

arrêter la femme de Robert & ses
1333. enfans, afin que cette détention obligeât leur pere à rentrer dans son devoir & à se desister du dessein qu'il avoit de porter les armes contre son Prince. Robert qui connut qu'il n'étoit pas en seureté dans la Guyenne, & le Duc de Brabant & le Comte de Namur qu'il avoit sollicitez, lui ayant témoigné qu'ils n'embrasseroient jamais ses interêts tant qu'ils seroient contre le service de Philippe VI. s'en retourna en Angleterre, où il continua ses mauvais desseins contre sa patrie, & anima Edoüard à entreprendre la guerre contre Philippe; ce qui ne lui fut pas fort difficile: car bien qu'Edoüard en jugeât l'evenement douteux, il étoit irrité contre le Roi de France, parce qu'il avoit donné protection contre lui à David Roi d'Ecosse, & qu'il refusoit de lui rendre cette partie d'Aquitaine dont le Comte de Valois son pere, s'étoit saisi dans les dernieres guerres; mais Edoüard avant que de se déclarer entierement, envoya l'Evêque de Lincoln pour attirer à son parti quelques Princes dont Robert se flatoit

Edoüar. declare la guerre à Philippe VI.

être des amis : & entr'autres Jacques d'Artevelle qui avoit fait soûlever la ville de Gand, & qui paroissoit y avoir quelque autorité & quelque pouvoir. Ce nouveau Souverain aprés avoir receu des sommes considerables d'Edoüard & plusieurs autres Princes Allemands promirent de paroître aussi-tôt que la guerre seroit declarée à Philippe. 1333.

Le Roi qui ne vouloit pas faire connoître qu'il étoit averti de l'entreprise d'Edoüard VI. & de tous ses projets, envoya vers lui le Comte d'Eu, Connétable de France, & l'Evêque de Beauvais pour le faire souvenir du voyage qu'ils avoient entrepris ensemble pour la Terre-Sainte, & pour le sommer suivant la parole qu'il avoit donnée, de se tenir prêt pour la Croisade ; mais Edoüard qui avoit pris ses mesures pour faire la guerre à Philippe ne fit aucune réponse qui le pût satisfaire, & au contraire, il témoigna fierement à ses Ambassadeurs, *Que lorsque Philippe lui auroit rendu ce qu'il avoit usurpé sur lui, il executeroit la promesse qu'il avoit faite d'aller à la Terre-Sainte.* An. 1334. An. 1335. Philippe invite inutile-

Cette réponse fit connoître au Roi qu'il n'y avoit plus de mesures à garder avec Edoüard, & qu'il devoit se mettre en état de ne pas attendre l'effet de ses preparatifs de guerre. Philippe aprés avoir fait équiper une flotte que l'on envoyoit au secours des Chrétiens Grecs contre Orcanes fils du Grand Othoman Roi des Turcs, songea à lever des troupes, & à s'asseurer de tous les Princes qu'il crut être de ses amis ; il engagea dans son parti Philippe Roi de Navarre, David Roi d'Ecosse, Jean Roi de Boheme, Charles son fils, qui depuis parvint à l'Empire, les Ducs de Lorraine & d'Autriche, Henri Comte Palatin du Rhin, le Marquis de Montferrat, ainsi que le Comte de Geneve, le Comte de Vaudemont, le Comte des deux Ponts Souverain d'Allemagne, & plusieurs autres. A l'égard du Comte de Flandres, il ne put satisfaire à ses bonnes intentions, car Artevelle étoit plus puissant que lui, & il le contraignit même de sortir de son Comté pour se refugier en France en attendant l'occasion pour avoir l'avantage sur son ennemi, & le re-

1335. ment Edoüard de se croiser.

duire à sa premiere condition de Brasseur de biere. Comme le Roi sceut qu'Edoüard étoit puissant sur la mer, il eut beaucoup de galeres & de vaisseaux de Génes & d'Espagne, qu'il joignit à une belle flote, qui fut dressée sur les côtes de Normandie & de Bretagne. 1335.

Pour ce qui regarde Robert qui étoit celui qui avoit excité l'orage, Philippe fit publier une Déclaration qui le reputoit & déclaroit criminel de leze-Majesté, & tous ceux qui lui donneroient azile & protection. Le Roi prétendit par-là y comprendre Edoüard VI. qui en qualité de son vassal à cause du Duché de Guyenne, étoit obligé de le remettre entre les mains de sa Majesté, sous peine de felonnie ; & parce que Philippe avoit pourvu Jean son fils aîné du Duché de Normandie, les Normands en reconnoissance d'un si grand honneur, offrirent de lui donner tous les secours dont ils pouvoient être capables. Cependant Edoüard entra dans le Brabant avec plusieurs Princes & Seigneurs étrangers, du nombre desquels étoient le Duc de Gueldres, le Mar-

AN. 1336. Robert declaré criminel de leze-Majesté.

Edoüard entre dans le Brabât.

quis de Juliers, Robert d'Artois,
1336. Jean de Hainaut, l'Archevêque de Cologne, Valeran ſon frere, & pluſieurs autres Seigneurs Allemands. A l'égard du Duc de Brabant, il demeura neutre, & ne voulut point ſuivre Edoüard. Et même le Comte de Namur ne fut pas plûtôt entré en France, qu'il déclara qu'il ne vouloit plus porter les armes contre Philippe. Ce Roi avoit des troupes ſuffiſamment pour reſiſter à ſes ennemis ; mais ſon épargne n'étant pas bien remplie, il fut obligé d'avoir recours à des remedes extraordinaires. Il taxa les Banquiers Italiens qui paſſoient pour de grands uſuriers, & il augmenta tellement les monnoies, qu'un florin qui ne valoit que dix ſols pariſis, paſſa alors pour trente ſols.

Augmẽtation des mõnoies:

Le Pape veut faire la paix entre Philippe & Edoüard

Le Pape Benoiſt XII. qui avoit ſuccedé à Jean XXII. qui prévoyoit les ſuites funeſtes & dangereuſes que cette guerre auroit, ſi on lui laiſſoit prendre racines, ſe mit en devoir de la terminer : & pour cet effet ſa Sainteté envoya deux Cardinaux en France, pour exhorter Philippe à la paix ;

& ensuite ces deux Nonces ou Legats furent dépêchez vers Edoüard, pour l'engager de son côté à écouter des propositions d'accord. Le Roi d'Angleterre se seroit contenté de la Guyenne, & il auroit renoncé à toutes ses autres prétentions sur le Royaume de France, pourveu que Philippe eût abandonné le Roi d'Ecosse, sans quoi il ne vouloit point entendre aucune proposition de paix : mais Philippe témoigna qu'il ne pouvoit consentir à cette condition, parce que le Roi d'Ecosse étoit son allié, qu'il avoit imploré sa protection, & qu'il s'étoit engagé de la lui donner ; & ainsi qu'il ne pouvoit se résoudre à exposer ce Prince à la fureur de son plus cruel ennemi. Toutes les mesures d'accommodement se trouverent ainsi rompuës. 1336.

L'Evêque de Lincoln fut le Heraut de la part du Roi d'Angleterre, qui déclara une guerre à la France, qui fut la plus longue, la plus malheureuse & la plus sanglante que ce Royaume ait jamais éprouvée, elle dura l'espace de cent soixante ans. Cette guerre ainsi dénoncée, Edoüard

——— entra dans les terres de France, & 1336. assiegea Cambray; mais comme il apprit que l'Evêque y avoit fait entrer quelques jours auparavant Jean fils de Philippe, il passa l'Escaut; & voyant arriver le Roi, il alla au devant de lui pour le combattre: neanmoins ce Prince fit assembler le Conseil de guerre avant que d'en venir aux mains avec les Anglois; & il ne fut pas d'avis d'accepter le combat pour plusieurs considerations: la premiere, parce que Robert Roi de Navarre, qui passoit pour un excellent Astrologue, avoit mandé à Philippe dans une figure qu'il avoit faite, qu'il ne dveoit point donner de bataille contre les Anglois, tant qu'Edoüard seroit à leur tête, parce qu'en ce cas-là les Astres menaçoient la France d'une grande perte. La seconde étoit une raison generale, sçavoir que celui qui défend son pays, ne doit point autant hazarder que celui qui vient pour l'attaquer, parce qu'il ne peut rien gagner qu'en donnant combat; & au contraire il est en état de tout perdre, quand il ne trouve pas l'occasion de combattre. Les principaux

Grande guerre entre la France & l'Angleterre.

cipaux Officiers de l'armée de Philippe lui representerent qu'il ne gagneroit rien, quand même il auroit l'avantage sur son ennemi ; mais qu'en perdant la bataille, il feroit une perte tres-considerable, puisque non seulement sa personne sacrée qui étoit si chere & si précieuse à ses peuples, se trouveroit en un grand danger, mais il exposeroit encore son Royaume à la fureur & à la discretion de ses ennemis. Ces considerations politiques & si raisonnables modererent l'ardeur du Roi, car il vouloit absolument combattre ; & tout ce que l'on put obtenir, c'est qu'on remettroit la bataille au lendemain ; que cependant on feroit bonne mine, qu'on se tiendroit toûjours sur ses gardes, & que peut-être l'ennemi qui avoit besoin de vivre quitteroit la partie le premier, & leveroit le camp. Cela arriva, car Edoüard craignant que les François lui coupassent les vivres, se retira & prit ensuite le chemin de son Royaume. Philippe s'en retourna à Paris, aprés avoir mis de fortes garnisons dans les villes de Tournay, Cambray, Lisle, Doüay, Mortagne,

1336.

Philippe s'en retourna dans son Royaume.

à ſaint Amand & autres Places fron-
1336-tieres de l'Empire, & aprés avoir laiſſé Godemar de Foye ſon Lieutenant en ce pays-là.

Jacques d'Artevelle chef de la ſediti on à Gand.

Il n'y avoit que les Gantois qui juſques alors s'étoient declarez ouvertement contre Philippe, & qui avoient ſecoüé le joug ; ils avoient élû Jacques d'Artevelle pour leur Chef, & ils lui donnerent tant de pouvoir & tant d'autorité, que chacun lui rendoit les mêmes ſoûmiſſions & les mêmes obeïſſances que l'on a coûtume de rendre à un Souverain; & les Bourgeois de la plûpart des autres villes de Flandres reſpirant un air de liberté, ſuivirent la fortune des Gantois, & ſe rangerent ſous l'étendart d'Artevelle. Sa puiſſance s'étoit déja ſi étenduë, que le Comte de Flandres le voyant paroître, ſe tenoit caché dans Liſle. Le Pape informé de cette revolte les excommunia. Les Prêtres Flamands qui obeïrent à ces foudres ſpirituels, donnerent beaucoup de crainte à ces peuples, parce qu'ils étoient retenus par quelque reſpect qu'ils avoient pour la Religion : mais Edoüard y envoya

des Prêtres de sa nation, qui n'étant pas si scrupuleux, dissiperent bientôt cette apprehension, & ils les confirmerent d'autant plus dans leur opiniâtreté & dans leur esprit de revolte, qu'ils les assurerent de sa protection, pourveu que ces peuples de leur côté se joignissent à lui pour faire la guerre à la France. Ce fut en vain que Philippe envoya sommer les Flamands de reconnoître leur Comte, & de se ranger à leur devoir. Jacques d'Artevelle dont l'intention n'étoit que d'entretenir le feu de la division qui étoit entre Philippe & Edoüard, & qui prévoyoit que la fin de leur querelle seroit celle de sa Souveraineté nouvellement établie, se servir de toutes sortes de moyens pour l'allumer, & il lui proposa de prendre le titre & la qualité de Roi de France, lui representant que la Couronne lui avoit été injustement ôtée, pour la donner à Philippe de Valois qui étoit plus éloigné de Charles le Bel que lui d'un degré. Edoüard se laissant emporter aux mouvemens de son ambition; & croyant que s'il suivoit le 1339.

conſeil de cet uſurpateur, il s'en recevroit un puiſſant ſecours, & qu'il deviendroit effectivement Roi de France, il en prit le nom & les armes. Quelques-uns croient que ni les remontrances ni le conſeil de Jacques d'Artevelle n'engagerent point Edoüard à ſe déclarer Roi de France & d'Angleterre, & d'écarteler les armes de ce Royaume avec celles d'Angleterre puiſque dés la mort de Charles le Bel, Edoüard avoit déja pris ce titre & les armes : quoiqu'il en ſoit Edoüard retint toûjours cette qualité juſques au traité de Bretigny fait en 1360. laquelle il reprit neuf ans aprés, à cauſe que Charles V. ne vouloit point executer ce traité, & les ſucceſſeurs d'Edoüard VI. en ont conſervé juſques à preſent les armes & la qualité. L'inſolence d'Edoüard alla juſques à cet excés, qu'il fit publier une Déclaration portant défenſes de nommer davantage Philippe Roi de France, mais ſeulement Comte de Valois. L'accord ayant été conclu entre Edoüard & Jacques d'Artevelle & les Etats de Flandres, il s'en retourna en Angleterre, où ſa preſence

1339.

étoit necessaire, pour empêcher le progrés que la flotte de France faisoit sur les côtes de son Royaume. 1339.

Le Comte de Hainaut fâché que la garnison de Cambray faisoit quelques courses sur ses terres, déclara la guerre au Roi ; il entra dans la Thierarche, força la ville d'Aubanton, où il égorgea la garnison qui étoit de cinq cens hommes, & tua deux mille habitans ; & ensuite aprés l'avoir pillée, il la brûla, pour se vanger de ce qu'auparavant les François avoient brûlé sur lui la ville d'Aspre. Cette violence fâcha extrêmement Philippe, & il suportoit impatiemment qu'un Comte eut la hardiesse de se mettre en paralelle avec lui ; & de mesurer ses armes avec les siennes. Pour se venger de cette injure, sa Majesté envoya Jean Duc de Normandie son fils pour entrer dans les terres du Comte de Hainaut à main armée, & mettre tout au pillage & à feu & à sang : ce qui fut executé d'autant plus facilement que ce Comte étoit absent, & qu'il étoit allé en Angleterre.

La garnison d'Aubanton égorgée.

Aussi-tôt que Philippe VI. eut dé-

taché l'Empereur des interêts d'E-
1339. doüard, auquel il ôta le Vicariat de l'Empire qu'il lui avoit donné, la plûpart des Seigneurs & Princes Allemands quitterent le parti des Anglois, ce qui lui fut un incident tres-fâcheux; & en effet Philippe commença dès lors à se preparer à continuer la guerre contre Edoüard: & afin qu'on ne lui reprochât point qu'il étoit entré dans les terres de l'Empire, au préjudice de l'accord qu'il avoit fait avec l'Empereur; il ne se trouva dans son armée qu'en qualité de Volontaire, servant sous le commandement de Jean Duc de Normandie son fils qui en étoit le General. Sa premiere expédition fut le siege de Thin-l'Evê-
An. que scitué sur la Sambre, qui se dé-
1340. fendit fort long-temps & fort vigou-
Prise de Thin-l'Evêque. reusement; mais cette place fut enfin reduite sous la domination de France, en la presence même du Comte de Hainaut, qui avoit amené des troupes considerables d'Angleterre, & qui fit quelque effort pour secourir les assiegez.

Les armes de Philippe n'eurent pas le même succés sur la mer, qu'elles

avoient eu sur la terre ; car Edoüard qui vouloit voir ce qui se passoit en Flandre, se mit en mer avec une puissante flotte. Son dessein, à ce que l'on croit, n'étoit que de passer ; mais les Generaux François avoient ordre de lui donner combat : ce qu'ils firent, mais avec peu de succés ; car leur mesintelligence fut cause qu'ils furent défaits avec une perte tres-considerable, il y eut plus de dix mille François tuez en cette occasion, & il n'y eut que quatre mille Anglois. Edoüard fit une action cruelle envers Bauchet Manceau qui étoit un des Amiraux, car il le fit pendre de colere, de ce que l'année précedente il avoit pillé la ville de Hantonne, & fait des dégats considerables sur les côtes d'Angleterre. Edoüard ne voulut point que l'on donnât de quartier aux François, pour se venger de ce qu'il avoit été blessé au commencement du combat, & de ce que les nôtres avoient tué un grand nombre des ennemis. On prétend que ce qui fit perdre l'avantage aux François, fut une grosse tempête qui s'éleva, qui rendit inutiles leurs galeres qui

1340.

Combat devant l'Ecluse.

faisoient leurs principales forces. Il
1340. faut aussi ajoûter que la flotte Angloise étoit animée par la presence de son Souverain, & par l'exemple de quantité de Princes & de Seigneurs, qui pour plaire à Edoüard, firent des actions extraordinaires ; à l'égard de la flotte Françoise elle n'étoit point remplie de bons soldats, ni conduite par aucun Prince, ni par aucune personne d'autorité. Cette disgrace n'empêcha pas que Philippe ne s'appliquât aux affaires de Flandres, & qu'il ne mît une forte garnison dans Cambray, qu'il sçavoit que ses ennemis devoient assieger. En effet Edoüard y mit le siege, mais Philippe fit ensorte qu'il n'eût aucun effet ; & Edoüard voyant son entreprise sans succés, envoya défier en duel Philippe qui accepta le Cartel ; mais il survint une tréve pour un an entre ces deux Rois qui fut moyennée par Jeanne de Valois sœur de Philippe, & belle mere d'Edoüard, qui empêcha que ce défi n'eut de l'execution. Il étoit convenu par cet accord, que les deux Rois envoyeroient cinq personnes de qualité & de remarque à Arras, pour conferer

Tréve entre Philippe & Edoüard

ſur les moyens de conclure une paix
ſolide entre les deux Couronnes. Le 1341.
Pape Benoiſt XII. étoit prié d'y envoyer deux Cardinaux pour contribuer de leurs ſoins & de leurs conſeils pour la perfection d'un ſi grand ouvrage. La conference fut tenuë au jour aſſigné, les Cardinaux & les Commiſſaires de France & d'Angleterre s'y trouverent, Jeanne de Valois que ſa rare vertu rendoit auſſi recommandable que ſa haute naiſſance, s'employa de tout ſon pouvoir à procurer une paix entre ces deux Rois, dont elle prenoit également les interêts, à cauſe de l'alliance qu'elle avoit avec l'un & avec l'autre de ces deux Souverains : mais Dieu ne permit pas que la France juoît longtemps de ce repos, & il la reſervoit pour ſoûtenir de longues & de fâcheuſes guerres, comme la ſuite nous l'apprendra.

Jean III. Duc de Bretagne étant mort en l'année 1341. au retour du voyage de Flandres, où il avoit accompagné le Roi; il arriva une grande conteſtation pour raiſon du Duché de Bretagne entre Jean Comte de

1341. Querelle entre Jean de Mõfort & sa niéce.

Montfort, & Jeanne sa niéce. Pour entendre le sujet de leur different il faut sçavoir que Pierre Duc de Bretagne eut pour successeur son petit fils nommé Jean second, parce que son pere étoit mort le premier : Artus succeda à Jean II. il eut deux femmes, Beatrix Vicomtesse de Limoges, dont il eut Jean III. qui lui succeda, & Guy ; & en secondes nopces il épousa Yolant Comtesse de Montfort, qui eut aussi un fils appellé Jean. Comme Jean III. qui avoit succedé à Artus étant aîné de Guy né du premier mariage, se vit hors d'esperance d'avoir des enfans, il songea à conserver son Duché à Jeanne sa niéce, qui étoit fille de Guy son frere Germain, qui étoit déja mort, le preferant à Jean fils d'Yolant Comtesse de Montfort ; & pour faire réüssir son dessein, il lui fit épouser Charles qui étoit fils de Guy Comte de Valois ; & de Marguerite sœur de Philippe VI. Aussi-tôt que ce Jean III. fut mort, il y eut contestation pour raison de son Duché, entre Jeanne sa niéce & Jean Comte de Monfort fils d'Yolant, & frere consanguin de

lui Jean III. Jean Comte de Monfort soutenoit que le Duché de Bretagne 1342.
lui apartenoit par le droit des Fiefs qui en exclut les femelles, & étant plus proche d'un degré à Jean III. dernier Duc qui étoit son frere consanguin, que Jeanne leur niéce; & prétendit que ce frere ne pouvoit pas disposer de son Duché à son préjudice, & au préjudice de la Coûtume par quelque acte que ce fût, joint même que ce Duché avoit été erigé en Pairie par Philippe le Bel en 1277. en reconnoissance de ce que Jean II. lui avoit amené dix mille hommes au siege de Courtray; & enfin que par Arrest du Parlement rendu en presence des Pairs de France, le Comté d'Artois avoit été adjugé à Matilde, au préjudice de Robert son neveu, encore qu'il fût fils du frere. Jeanne disoit pour défendre son droit, qu'elle venoit à ce Duché par representation de Guy son pere, qui étoit frere germain de Jean III. dernier mort; joint même que Guy étoit frere aîné de Jean Comte de Montfort, n'étant venu que d'Yolant seconde femme d'Artus: que ce droit de representation

étoit fondé dans la Coûtume de Bre-
1342. tagne, & qu'il avoit eu lieu en la personne de Constance & d'Alix : quant à l'erection de ce Duché en Pairie, elle ne changeoit point sa natute, n'étant qu'un accident. Jean Comte de Monfort, craignant que le credit du Roi qui soûtenoit les interêts de Jeanne étant sa parente, n'empêchât qu'il eût toute la justice qu'il pouvoit esperer au Parlement, sans attendre le jugement, se mit en possession par force des villes de Nantes, Rennes, Vannes, Hennibond & autres bonnes villes de Bretagne ; & aprés y avoir laissé de fortes garnisons, il s'en alla en Angleterre vers Edoüard, pour l'engager à se déclarer en sa faveur ; & pour le mettre entierement dans ses interêts, il lui rendit foi & hommage de ce Duché. Cette action de Jean de Monfort irrita tellement Philippe VI. qu'il voulut aussi-tôt qu'il l'eut aprise, envoyer des troupes en Bretagne, pour se rendre maître par la force des armes des villes dont ce Comte s'étoit emparé sur sa niéce, prematurément & avant que la contestation fût terminée : neanmoins le Roi modera sa

colere, & il fit ſeulement aſſigner Jean de Monfort pour comparoître devant des Juges que ſa Majeſté avoit nommez pour décider ce different. Jean de Monfort comparut à cette aſſignation accompagné de quatre cens chevaux, & aprés avoir enſuite ſalué Philippe, il lui demanda des Juges: ce Prince parut un peu fâché contre lui de ce qu'il avoit rendu foi & hommage d'un des plus conſiderables Fiefs dépendans de la Couronne à un autre Souverain qu'à lui; mais Jean de Monfort s'en étant excuſé honnêtement, en ne convenant pas du fait, le Roi lui dit d'un ton fier: *Vous ſerez content, vous aurez des Juges non ſuſpects*; mais ce Seigneur eut ordre de ne point deſemparer, ni de ſortir de Paris durant quinze jours, pendant lequel temps ſa Majeſté témoigna que toute la conteſtation que Jean de Monfort avoit avec ſa niéce ſeroit terminée. Ce Seigneur connoiſſant par les paroles de Philippe & par les défenſes de ſortir de Paris, que quelque bon droit qu'il pût avoir, ce Prince ſe ſouviendroit de ſa felonnie; ſe retira ſecrettement de cette ville,

1342.

& se sauva en Bretagne; & afin de don-
1342. ner quelque satisfaction à sa Majesté, il fit presenter une Requête par une personne fondée de sa procuration, par laquelle il demanda d'être reçu à faire foi & hommage au Roi du Duché de Bretagne. Charles de Valois en donna une aux mêmes fins. Le Parlement de Paris examina le droit des parties dans le fond, & ajugea ce Duché à Jeanne, débouta Jean de Monfort des fins & conclusions prises par sa Requête, & faisant droit sur celle de Charles de Valois, ordonna qu'il seroit tenu de faire foi & hommage au Roi du Duché en question, ce faisant son Contrat de mariage avec Jeanne executé.

Aussi-tôt que cet Arrest fut rendu, Philippe envoya des troupes en Bretagne, afin de mettre Jeanne sa niéce en possession; elles attaquerent Châteaureaux, qui ne resista par long-temps : ensuite elles assiegerent Nantes, dont elles s'emparerent, & Jean de Monfort, qui s'y trouva fut fait prisonnier & mené à Paris, où il mourut quelque temps aprés selon Froissart. Du Tillet dit qu'il sortit de

Guerre en Bretagne contre Jean de Mõfort.

prison en consequence de la tréve 1342.
moyennée par le Pape, & qu'en-suite
il mit le siege devant Quimper-Corentin, ce qui fut la derniere action de sa vie. Ce Seigneur laissa un enfant sous la tutelle de sa mere Jeanne fille de Louis Comte de Flandre. Cette veuve qui avoit un courage d'homme, se mit en état de défendre quelques places qui lui étoient fideles, & elle se retira dans Hunnibond. Jean de Normandie, aussi-tôt que l'hiver fut passé, se mit en campagne, & assiegea cette place; mais le secours qu'Edoüard y envoya & la vigoureuse défense des assiegez, firent que les François ne purent s'en rendre maîtres. L'on ne peut assez admirer la vertu & la valeur de Jeanne de Monfort; elle fit en ce siege des actions surprenantes, car voyant que les troupes du Roi avoient laissé un quartier sans aucune garde, elle sortit avec trois cens chevaux, & elle alla mettre le feu à leurs tentes & à leur équipage: les François qui survinrent empêcherent que cette Dame ne rentrât alors dans la ville; mais six jours aprés elle y retourna à la tête de cinq

Il meurt aprés le siege devant Quimper.

cens chevaux. Les Bretons qui se
1342. voyoient fort incommodés de la guerre, obtinrent du Roi une tréve de six mois.

Cette tréve étant finie, Jeanne alla en Angleterre demander la continuation de la protection d'Edoüard ; & ensuite elle retourna en Bretagne, où elle arriva assez heureusement : car ses vaisseaux ayant été attaquez par des vaisseaux François, ils en prirent quatre chargez de vivres & de munitions de guerre ; & sans une rude tempête qui séleva, & qui éloigna les vaisseaux François de plus de cent lieuës, les ennemis auroient eu beaucoup de peine à descendre sur les côtes de Bretagne. Cette Comtesse assiegea Vannes, qu'elle réduisit sous son obeïssance ; mais cette ville fut ensuite reprise par Robert de Beaumanoir Maréchal de Bretagne, & par Henry Lion & Olivier Clisson braves Chevaliers Bretons, qui desiroient faire connoître, que si Vannes avoit été contrainte la premiere fois de se rendre, eux y étant presens, on ne devoit point leur en imputer la faute, & qu'ils y avoient fait leur devoir ; les ennemis perdirent en cette occasion

Guerre continuée contre Jeanne de Mõfort.

Robert Comte d'Artois qui s'y étoit signalé. On ne peut esperer d'autre recompense, en portant les armes contre son Prince, que de perdre la vie à la premiere rencontre. 1342.

Les Anglois se déclarent pour la veuve de Jean de Mõfort.

Jusques alors Edoüard n'avoit point paru, & aussi-tôt qu'il fut arrivé en Bretagne, il fit faire le siege de Rennes, de Nantes & de Vannes en même temps, pour faire voir la puissance de ses armes. Edoüard se posta devant Nantes, dans le dessein d'engager Charles de Blois au combat : mais voyant qu'il ne vouloit point sortir de cette ville pour venir aux mains avec lui, il s'en alla au siege de Vannes. Cependant Jean Duc de Normandie arriva avec trente mille hommes de pied & quatre mille chevaux : ce qui étonna beaucoup les Anglois, son dessein étoit de leur donner bataille; mais les Cardinaux que Clement VI. avoit envoyé vers Philippe & Edoüard arriverent, qui rompirent toutes les mesures du Duc de Normandie ; & nonobstant l'opiniâtreté de deux Rois, ils moyennerent une tréve entr'eux de trois années : mais elle fut bientôt interrompuë, comme la suite nous apprendra.

1342. Secours de France envoyé au Roi de Castille.

L'interruption de la guerre entre les Couronnes de France & d'Angleterre donna le loisir à Philippe d'envoyer du secours au Roi de Castille, sous la conduite du Roi de Navarre, dans la guerre qu'il avoit contre les Mores : mais ces peuples qui connoissoient la reputation des François, disparurent à leur arrivée. Ce service que Philippe rendit à Alfonse Roi de Castille les lia d'amitié plus étroitement qu'ils n'étoient auparavant ; ce Prince promit à sa Majesté Tres-Chrétienne de lui fournir un grand nombre de vaisseaux contre les Anglois. Jeanne de Navarre qui étoit fort affectionnée pour ce Royaume, moyenna aussi une alliance entre la France & l'Arragon.

AN. 1343. Le Dauphiné vendu au Roi

Le Dauphiné fut vendu au Roi cette année-là par Humbert Dauphin de Viennois, en faveur du fils aîné des Rois de France, à condition que tous leurs fils aînez porteroient le nom de Dauphins ; & par ce moyen le Comté de Vienne fut retiré des mains du Pape, envers lequel il avoit été autrefois engagé pour cent mille florins. Humbert se rendit Religieux de S.

Dominique, afin de se détacher entierement de la pensée & des soins des affaires du monde. Clement VI. le fit Patriarche d'Alexandrie. Quelques Historiens mettent cette vente du Dauphiné en 1348. & disent que Humbert y fut engagé, parce qu'il avoit perdu son fils âgé de deux ans, en le laissant par mégarde tomber d'une fenêtre en bas, & aussi parce qu'il ne pouvoit resister à Amé VI. Comte de Savoye qui lui faisoit une puissante guerre. 1343.

Philippe aliena beaucoup l'affection des Seigneurs François, & principalement des Bretons, lors que sur un simple soupçon, & sur une défiance peut-être sans fondement, il fit arrêter Clisson pere de celui qui fut Connétable, & dix ou douze Seigneurs Bretons, en une course de bague qui se faisoit à Paris, ausquels ensuite il fit trancher la tête, parce qu'il croyoit qu'ils avoient intelligence avec les Anglois. Edoüard voulut venger la mort de ces braves Seigneurs par celle de Henry Leon Seigneur François, qu'il tenoit prisonnier, mais les prieres & les sollicitations du Comte

Le Roi fait arrêter Olivier Clisson.

1343. d'Erby lui ſauverent la vie & lui procurerent la liberté : mais ce fut à condition qu'il témoigneroit à Philippe, que la mort qu'il avoit fait ſouffrir à ces Seigneurs Bretons avoit rompu la tréve, & qu'il alloit continuer la guerre contre lui. Comme le Roi connut que la tréve étoit finie avec Edoüard, & qu'il avoit beſoin de groſſes finances pour ſoûtenir la guerre, il établit la gabelle & des greniers à ſel dans la plûpart des villes de ſon Royaume, pour en avoir la direction. Il n'étoit pas difficile à Philippe de faire connoitre qu'Edoüard avoit le premier contrevenu à la tréve, en engageant dans ſon ſervice des Seigneurs Bretons & autres, au préjudice d'un Article de leur traité conçu en ces termes : *Que les ſujets de l'un des deux Rois ne pourroient paſſer au ſervice de l'autre.*

Etabliſſement de la Gabelle.

AN. 1344.

Les Anglois entrent dans la Guyêne.

Le Comte d'Erby eut le commandement de l'armée du Roi d'Angleterre, & entra dans la Guyenne ; il ſe ſaiſit de Bergerac, & fit de grands dégats dans cette Province-là, ſans que les Seigneurs Gaſcons, ni les peuples mêmes ſe miſſent en état de ſe dé-

fendre avec beaucoup de vigueur : ils refifterent un peu devant Auberoche ; ils donnerent combat la veille de S. Laurent, dans lequel ils furent défaits. Le Comte d'Erby aprés avoir traverfé le Perigord, fe rendit maître de la ville d'Angoulême à compofition. Philippe VI. étonné de ces progrés, envoya fon fils Jean en Guyenne, qui reprit plufieurs Places dont les ennemis s'étoient emparez, & avec la même facilité. Angoulême refifta plus long-temps ; mais enfin elle fut contrainte de fe rendre. Jean mit encore le fiege devant Aiguillon, mais il trouva cette place fi bien fortifiée, & fi pourvuë d'homme & de vivres, qu'il ne put la réduire fous fon obeïffance. L'on prétend que ce fut fa trop grande bonté qui en fut la caufe : car affiegeant Angoulême, celui qui y commandoit pour les Anglois, connoiffant qu'il ne pouvoit plus tenir, demanda fufpenfion d'armes à Jean le jour de la Purification de la Vierge. Ce Prince qui ne prévoyoit pas le ftratagême dont fon ennemi vouloit fe fervir, & defirant même paroître auffi religieux & auffi 1344.

pieux que cet Anglois, y consentit:
1344. mais ce même jour-là il sortit d'Angoulême avec toute sa garnison, ses équipages & bagages, & s'en alla se jetter dans Aiguillon, aprés avoir traversé le camp des François, sans que ces peuples eussent ordre de les arrêter; & ce secours fut cause que cette place ne fut pas prise.

Edoüard entra dans la Flandre pour soûtenir Jacques d'Artevelle, qui étoit son compere, parce qu'il avoit tenu sa fille sur les Fonts de Baptême: quelques-uns s'étonnerent de l'honneur que ce Roi avoit fait à un homme né de bas lieu, un brasseur de biere à qui le caprice d'une populace mutinée & le hazard avoient donné quelque pouvoir & quelque autorité: mais Artevelle flattoit Edoüard de le faire établir Comte de Flandre, au préjudice de Louis fils de Robert. Cette proposition même fut faite aux Etats de ce pays-là, qui bien loin de l'accepter, jurerent la perte d'Artevelle, qui en avoit été l'auteur; & les Gantois qui l'avoient élevé à la Dignité qu'il possedoit, se souleverent contre lui, & le poursuivirent

Jacques d'Artevelle assassiné par les Gantois.

si vigoureusement, qu'ils rompirent un jour les portes de l'Eglise où il s'étoit sauvé, le tirerent dehors avec force, & ensuite le hacherent en pieces. Cette nouvelle étonna fort Edoüard, qui avoit mis son esperance sur son credit. Ce Roi menaça les Flamands de venger sur eux la mort de son compere. Quelques villes lui députerent, pour lui témoigner qu'elles desiroient toûjours vivre en union avec lui; & pour cet effet elles lui proposerent de marier une de ses filles avec le fils de Louis leur Comte: mais ce n'étoit pas là le sentiment d'Edoüard, & il songeoit à secourir ses sujets, qui combattoient courageusement contre Jean Duc de Normandie. Cependant Geoffroy d'Harcourt qui avoit été banni de France, lui conseilloit de descendre en Normandie; & pour engager ce Roi dans cette entreprise, il lui representa, que deux fois ayant eu les vents contraires, en voulant aborder aux côtes de Guyenne, c'étoit une marque que Dieu ne vouloit pas qu'il fit cette expédition: qu'il n'y avoit pas même beaucoup

1344.

Les Anglois entrent en Normãdie.

——— d'honneur pour lui qui étoit un
1344. grand Roi, de mesurer ses armes avec un jeune Prince : que le siege d'Aiguillon formé par François dureroit quelques mois, & que l'hiver obligeroit ces peuples à lever le siege, comme cela en effet arriva dans la suite & Geoffroy d'Harcourt ajoûtoit que ce Roi devoit se venger des Normands, qui avoient offert à Philippe d'aller à leurs dépens conquerir toute l'Angleterre : & enfin que la Normandie étoit une Province fertille & abondante en biens, n'ayant reçu aucune incommodité des guerres, & peu en état de se défendre, n'ayant point de places fortes. Edoüard persuadé de ces raisons, entra dans la Normandie, où il commit des violences & des cruautez inouïes ; il prit la ville de Caen, qu'il abandonna au pillage, & ensuite il mit toute cette Province-là en proie. Raoul Comte d'Eu Connétable de France s'étoit mis en état de défendre Caen : & si les Bourgeois l'avoient crû, ils auroient empêché que les ennemis ne s'en fussent rendus maîtres. Ce sage Capitaine leur avoit conseillé d'abandonner

Prise de Caen par Edoüard

donner leurs fauxbourgs, parce qu'ils 1344.
n'étoient pas bien fortifiez ; mais les Bourgeois témoignerent qu'ils étoient capables de les défendre, & même d'attaquer les assiegeans. Le Connétable fit ce qu'il put pour empêcher leur fausse bravoure ; mais se voyant obligé de ceder, il les rangea en bataille, & se mit à leur tête : neanmoins Edoüard ne parut pas plûtôt devant eux, qu'ils eurent peur ; & aussi-tôt qu'ils virent lancer les flêches de leurs ennemis sur eux, ils s'enfuïrent sans tenir ferme, & sans vouloir combattre ; de maniere que les Anglois, en les poursuivant, entrerent confusément dans leur ville avec eux, & s'en rendirent les maîtres. Edoüard voyant que rien ne resistoit à ses armes, s'avança devant Paris, où il défia Philippe au combat. Quoique ce Roi n'eut pas toutes ses troupes, il ne laissa pas de se presenter ; mais Edoüard fit défaut, & se contenta de brûler quelques maisons de plaisance & quelques villages qui étoient aux environs de cette ville, & ensuite se retira aprés avoir passé la riviere de Seine fort heureusement ;

Edoüar va jusques devant Paris.

1346. car l'on prétend que tous les passages étoient bien gardez par les François. Philippe suivit son ennemi avec les troupes qu'il avoit pû amasser, & passa la Somme aussi-tôt que les Anglois l'eurent passé, dans le dessein de les joindre; ce que ces peuples ayant reconnu, ils tournerent face, & se mirent en état d'en venir aux mains avec les François. Le combat se donna à Crecy dans le Ponthieu, dans lequel les ennemis eurent tout l'avantage. La faute que Philippe fit de ne pas ranger assez-tôt ses troupes en bataille, fut cause en partie de leur défaite : ce Prince divisa veritablement son armée en trois, comme Edoüard avoit fait; mais ce fut un peu tard, & chacun s'avançoit pour combattre, avant qu'il eût reçû ses ordres; & qu'il fût posté où il devoit être. Le Prince de Galles commandoit le premier Bataillon Anglois. Le second étoit conduit par les Comtes de Northantome & Arondelle, & Edoüard étoit à la tête du troisiéme: toute leur armée n'étoit au plus composée que de trente mille hommes de pied, & de deux mille hommes d'ar-

AN. 1346.

Bataille de Crecy le 26. Aoust.

mes. L'armée des François étoit plus nombreuse. Le Roi de Boheme commandoit le premier Bataillon avec Charles son fils Roi des Romains. Charles Comte d'Alençon, frere de Philippe avoit la conduite du second; le Roi voulut avoir le commandement du troisiéme, comme le plus fort. Les François surpassoient beaucoup leurs ennemis en nombre : mais le mauvais ordre qui étoit entr'eux donna la victoire aux Anglois. Le Prince de Galles, quoique fort jeune, fit des actions qui le distinguerent ; Philippe ne lui ceda point en courage, ni à Edoüard, & il fit tout ce qui étoit du devoir d'un grand Capitaine : il fut porté par terre & relevé par Jean de Hainaut, & Jean Comte de Beaumont, & les Seigneurs secondez de soixante autres braves Officiers suspendirent quelque temps la victoire des ennemis. Le Roi fut blessé à la gorge & à la cuisse; & quoique ceux qui étoient proche de sa personne lui conseillassent de se retirer, il continua de combattre avec la même vigueur qu'auparavant : mais il eut le malheur que le nombre de ses troupes lui nuisoit plûtôt qu'il

1346.

ne lui étoit avantageux, & qu'elles ne
1344. répondirent point à la valeur de leur Chef; & quoique ce troisiéme Bataillon, que commandoit ce Prince, fût capable lui seul de battre les ennemis, il ne put se faire jour au travers des premiers qui étoient renversez, & qui empêchoient que ce Souverain ne pût pénétrer jusques aux Anglois: ce qui fait connoître que l'ordre dans une armée prévaut souvent au grand nombre des combattans. Cette journée fut fort malheureuse à nôtre nation, car il y perit plusieurs Princes & Seigneurs qualifiez, entre lesquels on compta le Roi de Boheme, Charles Comte d'Alençon frere du Roy, Louis Comte de Blois son neveu, les Comtes de Flandre, d'Auxerre, de Sancerre, de saint Pol, de Vaudemont & d'Harcourt: on prétend que les François y perdirent plus de trente mille hommes; Geofroy d'Harcourt, qui étoit dans le parti d'Edoüard, ayant veu le Comte d'Harcourt son frere au nombre des morts, eut tant de regret d'avoir engagé ce Roi par son conseil d'entrer dans la Normandie, & d'avoir été cause de

la perte de tant de braves Seigneurs & Princes François, qu'il quitta le parti de l'Anglois pour embrasser celui de Philippe, & il alla se jetter aux pieds de ce Roi pour lui demander pardon de l'action qu'il avoit commise. L'on ne peut passer sous silence l'action courageuse de Jean Roi de Boheme, qui bien qu'il fût privé de la veuë, sçachant que Charles Roi des Romains son fils portoit les armes contre les Anglois, voulut être de la partie, & desira qu'on le menât au plus fort de la mélée, & à l'endroit où étoit Edoüard; & le lendemain il fut trouvé mort avec quelques Cavaliers qui avoient aussi perdu la vie dans ce combat, & qui s'étoient exposé ainsi, afin de ne point perdre ce Roi de veuë. Les Historiens assurent que si Philippe eût voulu ne point forcer son ennemi à combattre, il l'auroit enveloppé, de maniere qu'il l'auroit fait perir de faim en trois jours; car il avoit cent mille hommes, & Edoüard n'en avoit que trente mille. La perte que fit Philippe ne se borna point à celle qu'il fit à cette journée de Crecy: 1344.

le combat qui ſe donna le lendemain
1346. 27. Aouſt fut encore auſſi ſanglant que celui qui ſe donna le jour précedent. Pluſieurs Communes de Roüen & de Beauvais, & d'autres villes voiſines qui alloient au ſecours du Roi, furent rencontrées par les Anglois qui les défirent entierement. L'Archevêque de Roüen & le Grand Prieur de France, qui ne ſçavoient point ce qui s'étoit paſſé, furent ſurpris avec un grand nombre de Gentilshommes & de Cavaliers, qu'ils menoient dans le deſſein de combattre avec leurs compatriotes, & ils furent taillez en pieces. Quelques-uns imputerent la perte de la bataille à des canons qui étoient des inſtrumens de guerre juſques alors inconnus au François, & dont les Anglois ſe ſervirent en cette occaſion, & que le bruit de cette artillerie & le feu qui en ſortoit, éffrayerent tellement ces peuples, qu'ils croyoient combattre contre des demons, & non contre des hommes. Jean Dauphin de France fit en cette rencontre des actions d'une valeur ſinguliere, & il répondit avantageuſement à l'attente que

tous les peuples avoient de lui. Je ne vous dirai point que les Genois qui étoient au ſervice de Philippe, agirent en ce combat avec ſi peu de courage, que le Comte d'Alençon qui ſe perſuadoit qu'ils trahiſſoient le Roi, leur paſſa ſur le ventre avec ſa cavalerie, & que cela fut cauſe de la déroute entiere de l'armée Françoiſe. 1344.

Edoüard, aprés la victoire remportée à la bataille de Crecy, mit le ſiege devant Calais, qui dura fort long-temps, parce que ceux qui étoient dedans s'y défendirent avec un courage extraordinaire. Philippe y voulut mener du ſecours, mais il ſe retira, voyant qu'il étoit impoſſible de forcer les lignes & les retranchemens des ennemis. Jean de Vienne Maréchal de France & le Seigneur d'Andreghan deux des plus grands hommes de guerre de leur ſiecle, commandoient dans Calais avec une forte garniſon. Les aſſiegez ſe voyans ſans eſperance d'être ſecourus, demanderent à capituler; mais Edoüard fier de ſa derniere victoire, ne voulut point conſentir à aucune compo-

AN. 1346. Siege & priſe de Calais par Edoüard.

ſition, qu'on ne lui mît entre les mains
1346. ſix des principaux habitans de la ville, pour en diſpoſer à ſa volonté. Cette propoſition conſterna tous les aſſiegez, mais il ſe preſenta un nommé Euſtache de S. Pierre, qui étoit un des plus conſiderables Bourgeois de Calais, qui remontra au peuple aſſemblé dans la place publique, qu'il devoit ceſſer ſes plaintes, & eſſuyer ſes larmes, puiſqu'il étoit prêt de donner ſa vie pour la conſervation de tous ſes concitoyens, & qu'il eſperoit en trouver encore cinq avec lui du même ſentiment; ce qui réüſſit. Six des plus notables Bourgeois de la ville ſe preſenterent hardiment devant Edoüard : mais ce Roi ne ſe montra point genereux en cette occaſion, car pour ſatisfaire à ſa vengeance, animé de ce que cette place par ſa vigoureuſe défenſe avoit ruiné une partie de ſes troupes, vouloit qu'on les fît mourir, quelques inſtances que tous les Princes & Seigneurs de ſa Cour lui puſſent faire. Il n'y eut que la Reine, qui touchée de compaſſion pour la diſgrace de ces malheureux, & ſe perſuadant que ce ſeroit une injure & une ta-

che à la reputation de son époux, de les laisser perir fléchit sa colere, & obtint la conservation de leur vie. La ville de Calais fut ainsi renduë à Edoüard, qui y mit une espece de Colonie d'Anglois, en bannissant tous les habitans de la ville. Ce siege dura un an : on dit qu'Edoüard jugeant que ce siege dureroit longtemps, fit une ville entre Calais, la riviere & le pont, dans laquelle il y avoit des ruës, des places publiques, où l'on tenoit marché deux fois la semaine, des halles & des boutiques de Marchands. Le Pape Clement VI. avoit envoyé durant le siege de Calais deux Cardinaux, pour tâcher de reconcilier les Rois de Fran- & d'Angleterre; mais outre que leurs esprits étoient trop animez, Edoüard avoit l'avantage sur Philippe : ainsi ces deux Princes de l'Eglise ne purent alors rien obtenir, & tous leurs soins ne produisirent qu'une tréve, qui fut concluë cette année-là, qui devoit durer depuis le 28. Septembre 1347. jusques en 1350. Durant cet intervalle ces deux Rois devoient envoyer au Pape leurs moyens &

1346. Action genereuse de la femme d'Edoüard.

An. 1347.

Tréve entre Philippe & Edoüard.

1347. leurs raiſons, afin que ſa Sainteté pût établir entr'eux une paix ferme & de longue durée.

Les Flamands ayant apris que leur Comte étoit mort à la bataille de Crecy, députerent vers Philippe, pour permettre que ſon fils qui étoit leur Seigneur vint les gouverner; mais quand il fut en leur pouvoir, ces peuples le fiancerent à la fille d'Edoüard: cependant comme cette alliance étoit contraire à ſon inclination, il ſe déroba de ſes gardes un jour qu'il étoit allé à la chaſſe, & revint à la Cour de France, où ſon arrivée donna autant de joye, que ſon départ de Flandres avoit cauſé de douleur aux Flamands.

La tréve qui étoit concluë entre Philippe & Edoüard, n'empêcha pas que les uns ne fiſſent quelques entrepriſes ſur les autres. Les François qui ſe ſouvenoient des pertes qu'ils avoient faites, s'éfforcerent pour les reparer de reprendre quelques places ſur les Anglois. Charny Gouverneur de S. Omer fit tout ce qu'il put pour remettre les François dans Calais, & Emery de Pavie Lombard de nation

qui en étoit Gouverneur, en étoit d'accord moyennant vingt mille écus : mais comme cette negociation ne pût être tenuë si secrette, que quelques-uns outre Emery n'en eussent part ; Edoüard en fût averti, & il manda Emery qui lui avoüa tout : ce Roi qui vouloit pousser la chose jusques au bout, renvoya ce Gouverneur avec ordre de continuer toûjours la negociation, & d'avertir du jour qu'elle devoit avoir sa consommation. Charny envoya à Calais au jour convenu la somme avec quelques braves Chevaliers, pour se mettre en possession du Château & ensuite de la ville : mais les François furent fort étonnez, quand ils connurent qu'ils étoient découverts ; ils se rendirent aux Anglois, leur nombre n'étant pas égal. Cependant Charny attendoit déhors la ville l'effet des promesses d'Emery, & il ne fut pas moins surpris que ses camarades qui étoient entrez dans la ville, de voir Edoüard venir à lui avec grand nombre de Cavaliers bien armez : il se résolut neanmoins de bien combattre avec le petit nombre de gens qu'il avoit, & de vendre cherement sa vie ;

1347

Entreprise des Frâçois sur Calais sans effet.

il s'y conduisit avec beaucoup de pru-
1347. dence & de courage. Eustache de Ribaumont se vit trois fois terrassé par les Anglois sans se rendre : mais comme il reconnut que la partie n'étoit pas égale, & que ceux qui combattoient avec lui étoient hors d'état de se défendre, il rendit son épée à Edoüard en lui disant : *Sire, Chevalier, je me rends vôtre prisonnier.* Ce Roi pour recompense de ce qu'il avoit surpassé en bravoure ses compagnons, non seulement le renvoya sans éxiger de lui aucune rançon, mais aussi il lui fit present d'un cordon de perles qu'il avoit à son chapeau.

1348. AN. L'Isle de Majorque qui s'étoit revoltée contre Philippe, l'obligea d'engager dans ses interéts Jayme Roi de cette Isle, & Comte de Roussillon, afin de pouvoir mettre une armée sur pied capable de réduire cette Isle sous son obeïssance ; & il lui engagea le Comté de Roussillon, dont Perpignan est la capitale, & ceda aussi à sa Majesté la ville de Montpelier avec ses dépendances moyennant vingt-cinq mille écus, pour faire la guerre au Roi d'Arragon son beaufrere.

Le Comté de Roussillon vendu au Roi.

Philippe de Valois ne ſurvéquit pas long-temps à ſon ſecond mariage avec Blanche fille de Philippe d'Evreux Roi de Navarre. Jean Duc de Normandie eut beaucoup de peine à voir cette Princeſſe poſſedée par le Roi ſon pere, elle étoit l'objet de ſa paſſion ; & comme il étoit veuf de Bonne fille du Roi de Boheme, il eſperoit épouſer Blanche. Ce coup fâcheux auquel il ne s'attendoit pas, l'obligea à tourner ſes affections ſur Jeanne Comteſſe de Boulogne ; veuve de Philippe fils d'Eudes Duc de Bourgogne : chacun convient que Philippe VI. avoit deſtiné Blanche pour ſon fils Jean : mais qu'auſſi-tôt qu'il l'eût vûë, il ne put reſiſter à la force de ſes charmes, & qu'il en devint tellement paſſionné, qu'il la prit pour lui & en priva ſon fils : cette Princeſſe étoit pourvûë de toutes les beautez de l'ame & du viſage ; ce qui avoit donné lieu de l'appeller *Belle Sageſſe* : mais les flambeaux des nopces de Philippe furent changez en flambeaux de deüil, puiſque ſes funerailles ſuivirent de prés la ceremonie de ſon mariage. Il regna vingt-

AN. 1349
Mort de Philippe de Valois.

1347. trois ans : ce Roi avant que de mourir manda ses deux enfans, Jean & Philippe, ausquels il recommanda de vivre en parfaite intelligence, & de chercher les moyens de faire la paix avec Edoüard, avec qui la tréve avoit été prorogée pour trois ans, prévoyant bien une funeste issuë de la guerre qui pourroit être faite contre lui ; il leur conseilla encore de diminuer les impôts, & de maintenir, l'ordre & la justice entre les peuples.

Caractere de Philippe de Valois.

Philippe de Valois fut un Prince tres-courageux, plus heureux dans les negociations que dans les combats ; il aimoit peu les gens de lettres, & Jean son fils au contraire les cherissoit. On prétend que sa trop grande précipitation lui a souvent fait perdre des batailles qu'il devoit gagner, témoin celle de Crecy qui fut si funeste aux François. On reproche à ce Roi d'avoir fait emprisonner Pierre Bertrand Cardinal, à cause qu'il s'étoit avec un peu trop de vigueur oposé à quelques Edits qui blessoient l'autorité de l'Eglise. L'Archevêque d'Ambrun & l'Evêque de Chartres ne purent obtenir par leurs prieres le liberté de ce

Cardinal, & ils eurent besoin de la mediation de la Reine Jeanne son épouse, pour engager ce Prince à le faire sortir de prison. 1349.

IEAN, surnommé le Bon. Roi 50.

IL seroit à souhaiter pour l'honneur de ce Royaume, que sans blesser les regles de l'Histoire, on pût ensevelir dans le silence, le Regne de ce Prince, comme ayant été fort malheureux, puisque la disgrace qui lui arriva à la bataille de Poitiers pensa entraîner avec elle la perte de la France. Jean étoit un Prince courageux, experimenté dans l'art de la guerre & dans la connoissance des affaires; il avoit quarante-deux ans quand il monta sur le Trône: les fautes que Philippe VI. avoit faites, lui devoient servir de leçons, & toutes sortes de considerations devoient faire esperer un Regne heureux & florissant; mais ce Roi avoit les mêmes défauts du Roi son Pere, & il ne put profiter des disgraces qui lui étoient arrivées, AN 1350.

1350. Le ſang que Jean répandit au commencement de ſon Regne fut regardé comme un funeſte augure. Raoul de Neſle Connétable de France, qui avoit été fait priſonnier au ſiege de Caen, & qui avoit fait pluſieurs voyages en ce Royaume, pour moyenner ſa liberté, & de pluſieurs autres Seigneurs François, fut accuſé de trahir les interêts de ſon Prince, & d'avoir eu intelligence avec les Anglois; & ſur ce ſoupçon il fut arrêté, & enſuite décapité : Quelques-uns diſent qu'il avoüa ſa trahiſon aux Comtes d'Armagnac & de Montfort; quelques autres croyent que ce Connétable fut jugé ſans forme ni figure de procés, & ſans formalité de juſtice : ſes biens furent partagez, le Roi donna la Charge de Connétable à Charles d'Eſpagne; il le maria enſuite avec la fille de Charles de Valois, à qui il donna l'uſufruit du Comté d'Angoulême. Charles d'Eſpagne étoit petit fils de Ferrand Roi de Caſtille, dont le fils avoit épouſé Agnés fille du Roi ſaint Louis: ce Charles d'Eſpagne de la Cerde avoit déja exercé la commiſſion de

Connétable pendant que Raoul étoit prisonnier : sa grande faveur fit naître de la jalousie dans l'ame de Charles Roi de Navarre, qui fut trés-préjudiciable à la France ; & ce Prince aprés avoir fait une inutile conspiration contre la vie du Roi Jean, fit enfin assassiner le Connétable ; ce qui fut tres-sensible à Jean parce que sa fidelité étoit à l'épreuve de toute corruption, comme la suite nous fera voir. On croit que l'occasion de la haine que Charles Roi de Navarre conçut contre le Connétable, fut qu'il crut que par son conseil le Roi Jean donna seulement à ce Souverain les villes de Mantes & Meulan, au lieu des Comtez de Champagne & de Brie, qu'il soûtenoit lui appartenir, à cause de son Royaume de Navarre, dautant que Jeanne fille de Louis X. & mere de Charles, étoit Comtesse Palatine de Champagne & de Brie, ainsi que par droit successif ces deux Comtez lui appartenoient.

1350.

Charles d'Espagne fait assassiner le Connétable.

Quoique la tréve ne fut point encore finie entre la France & l'Angleterre,

1350. Edoüard ne laiſſoit pas de ſe ſaiſir de quelques places ; & quand on lui reprocha d'avoir violé le traité ; il dit que les tréves étoient marchandes, & qu'il n'avoit en cela fait que ſuivre l'exemple de Philippe le Long. Le Gouverneur de Guynée fut pris & écartelé pour avoir vendu ſa place au Roi d'Angleterre ; ce qui l'anima tellement contre Jean, que ne ſe contentant pas de ſurprendre les villes de ce Royaume par toutes ſortes de voies, il apoſta encore des gens pour aſſaſſiner ce Roi ; ce qui l'obligea de prendre des gardes pour mettre ſa vie en ſeureté : cette nouveauté ſurprit un peu les François, parce que les Rois de France n'avoient point accoûtumé de ſe ſervir de Gardes.

AN. 1351. Guerre en Bretagne & Guyenne.

Edoüard qui ne gardoit plus de meſure avec Jean, entra à main armée dans la Guyenne, il attaqua Guy de Neſle Maréchal de France, qu'il défit & fit priſonnier : ce grand homme aprés avoir recouvré ſa liberté, ſe mit en état d'avoir ſa revanche ſur les Anglois en Bretagne ; & en voulant ſecourir Charles Comte de Blois, il fut tué dans un combat qui ſe don-

na à Mauron. Les Anglois ne furent pas si heureux dans l'entreprise qu'ils firent sur saint Omer ; car Emery Lombard de nation qui avoit surpris Charny en voulant se saisir de Calais, fut attrappé lui-même en desirant s'emparer de saint Omer, & on le traita comme un traître à sa patrie ; car on le tira à quatre chevaux : l'avantage que les François eurent en cette occasion sur les Anglois, couta la vie au sieur de Beaujeu Maréchal de France ; ce qui fut une perte tres-considerable pour ce Royaume, car c'étoit un tres-grand Capitaine, & qui avoit donné en diverses rencontres des marques de sa valeur & de sa prudence. 1351.

Les François reprirent ensuite S. Jean d'Angely sur les Anglois ; ce qui repara un peu les pertes qu'ils avoient faites auparavant. Le Pape Innocent VI. imitant l'exemple de son predecesseur, obtint encore une suspension d'armes ou tréve qui dura deux ans ; mais la haine & la mauvaise foy d'Edoüard étoient si grandes, que nonobstant cette tréve il ne laissa pas de surprendre quelques places sur le Roi Jean.

1351. Tréve continuée avec Edoüard sans es-

Au commencement du Regne de ce Prince il arriva une grande querelle entre le Duc de Lanclastre & un Duc de Boheme, pour raison dequoi ils assignerent un düel à la Cour de France. Le sauf-conduit ayant été donné par le Roi, ces deux Seigneurs se trouverent au lieu & au jour marqué : mais comme ces deux Athletes étoient prêts d'en venir aux mains, sa Majesté les appella & termina leur different à l'amiable.

1353. AN. Le Roi de Navarre assassine le Connétable.

Nous avons déja vû que Charles Roi de Navarre s'étoit déclaré ennemi de Charles d'Espagne, à cause de sa trop grande élevation ; mais sa haine éclata encore cette année davantage, lorsqu'il renouvella ses prétentions sur les Comtez de Brie & de Champagne, & sur celui d'Angoulême que le Connétable possedoit ; & comme il ne pouvoit se venger de ce Seigneur par les voies d'honneur & de justice, il le fit assassiner dans son Château de l'Aigle : & le Roi de Navarre poussant sa hardiesse jusques au bout, il avoüa publiquement qu'il avoit lui-même commis cette noire & cruelle action, & fit publier un Ma-

nifeste contenant les motifs qui l'y avoient engagé. Le Roi fut si touché 1353.
de cet assassinat, qu'il fut quatre jours sans vouloir parler à personne: neanmoins ce Prince dissimula son ressentiment, & ne le voulut point faire éclater, tant parce que le Roi de Navarre étoit son gendre, que parce qu'étant puissant il pourroit dans la fâcheuse conjoncture des affaires se ranger du côté de son ennemi; & il se contenta seulement d'obliger ce Roi à lui demander pardon: & pour cet effet sa Majesté députa vers lui le Cardinal de Boulogne, l'Evêque de Laon, le Duc de Bourbon & le Comte de Vendôme, qui sçurent conduire & ménager l'esprit du Roi de Navarre avec tant d'adresse; qu'ils lui persuaderent de venir à la Cour, pour implorer la clemence de Jean, aprés neanmoins avoir pris quelques assurances, que l'on n'useroit point de violences sur sa personne. La ceremonie en fut faite au Parlement, le Roi y tenant son lit de justice, assisté des Pairs de France, & accompagné de plusieurs Princes & grands Seigneurs de ce Royaume. Charles de

Navarre n'eut pas plûtôt demandé
1353. pardon au Roi de l'assassinat commis par son ordre en la personne de Charles d'Espagne, que Jacques de Bourbon qui avoit été creé Connétable à sa place, mit la main sur le Roi de Navarre, & fit comme s'il l'arrêtoit prisonnier, la Reine Blanche sœur de ce Prince & veuve du Roi Philippe le Long, & la Reine Jeanne veuve de Charles le Bel, suplierent le Roi Jean de lui pardonner, & promirent d'être garantes que ce Souverain seroit toûjours fidelement attaché au service de sa Majesté, lui assurant qu'il avoit un extrême regret de l'action qu'il avoit commise, & qu'il se conduiroit toûjours de maniere que sa Majesté n'auroit jamais occasion de se plaindre de lui. Le Roi témoigna à ces Princesses, qu'à leur consideration & à leurs instantes prieres, il pardonnoit au Roi de Navarre; mais que si aucun Prince même de son sang étoit assez hardy de faire une semblable action, il en feroit une justice exemplaire. Les deux Reines se jetterent aussi-tôt à genoux aux pieds du Roi & le remercierent de la

grace qu'elles venoient de recevoir de la bonté de sa Majesté. L'effet du pardon que Jean accorda à Charles de Navarre ne dura pas long-temps ; car ne se ressouvenant plus de la grace qu'il venoit de recevoir de sa Majesté, il fit semer plusieurs discours désavantageux à la reputation de ce Souverain, & pleins de sédition contre son service ; & pour pousser sa haine où elle pouvoit aller, il offrit ses armes à Edoüard : mais Jean se mit aussi-tôt en possession des terres que le Navarrois avoit en Normandie, ce qui l'obligea d'avoir recours à la clemence de sa Majesté ; dont il ressentit de nouveaux effets, aprés lui avoir fait de nouvelles protestations de service. 1353. Le Roi de Navarre abuse du pardon que le Roi Jeã lui donna.

Le Prince de Galles n'attendoit que la fin de la tréve pour passer en Languedoc ; il desola toute cette Province-là, quoique Jean y eût envoyé des troupes. Edoüard d'un autre côté descendit à Calais, où Jean se rendit aussi-tôt ; & ne pouvant obliger les Anglois à venir aux mains avec ses troupes, il envoya défier Edoüard à un combat singulier : ce que ne vou- An. 1355. Exploits du Prince de Galles en Languedoc.

lant point accepter, il retourna e
1355. Angleterre.

Comme la France étoit obligée d
soûtenir une guerre contre les An
glois qui pourroit avoir de longues
suites, le Roi assembla les Etats, afin
de déliberer sur les moyens les plus
expédiens que l'on pouvoit prendre
pour survenir à toutes les dépenses
qu'il vouloit faire : & parce qu'il s'a-
gissoit alors du salut de la patrie &
de la défense commune, tous les Or-
dres du Royaume promirent à sa Ma-
jesté de la secourir de leurs biens &
de leurs fortunes, & s'engagerent d'en-
tretenir à leurs dépens une armée de
trente mille hommes, pour le payе-
ment de laquelle ils lui accorderent
une imposition de huit deniers pour
livre sur toutes sortes de denrées, &
le rétablissement de la gabelle : mais
comme ils reconnurent que cela ne
suffisoit pas, ils consentirent une cer-
taine capitation ; c'est-à-dire, qu'on
leveroit des sommes à proportion que
chacun avoit de revenu : les servi-
teurs, ni les mercenaires n'en furent
pas exempts.

Gros subsides accordez au Roi.

Cependant le Navarrois qui pré-
voyoit

voyoit la tempête dont la France étoit menacée, au lieu de se dispo- 1355.
ser à secourir son beau pere, afin de la dissiper ; il ne songea au contraire qu'aux moyens de s'approprier le Sceptre François, se persuadant qu'étant fils de la fille de Louis X. la Couronne lui appartenoit plûtôt qu'à Jean, qui la possedoit legitimement, & à Edoüard qui la prétendoit : mais le Roi étant averti des mauvais desseins de Charles de Navarre, l'envoya prendre dans le Château de Roüen, étant à table avec quelques Seigneurs, à qui il fit trancher la tête ; & à l'égard du Roi de Navarre, il fut mené à la tour du Louvre, & ensuite au Château d'Alleux en Cambresis. Cette action parut si violente & jetta une si puissante crainte dans l'ame de Philippe frere de ce Roi & de Geoffroy d'Harcourt, qu'ils sortirent de France, & se retirerent vers Edoüard qui leur accorda sa protection.

AN. 1356. Exploits du Prince de Galles.

Le Prince de Galles qui les années précedentes avoit pillé la Gascogne, entra cette année dans l'Auvergne, le Berry & le Poitou, où il fit des desor-

dres épouventables. Le Roi ayant été
1356. averti de ces violences, pourſuivit le Prince de Galles avec une armée qui ſurpaſſoit celle de ſon ennemi; & comme il étoit prêt de faire ſon entrée dans Poitiers, il aprit que les Anglois n'en étoient pas beaucoup éloignez; ce qui fit reſoudre ce Souverain de les attaquer, afin d'avoir ſa revanche de la diſgrace qu'il avoit ſoufferte, & Philippe ſon pere à la bataille de Crecy. Toutes ſortes de conſiderations lui devoient faire eſperer une iſſuë favorable du combat qu'il livreroit à ſes ennemis. Premierement la retraite qu'il auroit fait dans Poitiers, en cas qu'il eût quelque déſavantage: en ſecond lieu le grand nombre de troupes qu'il avoit, excedoit conſiderablement celui des Anglois: en troiſiéme lieu la preſence de ſa Majeſté accompagnée de ſes quatre fils, de ſon frere, du Connétable de France, des Maréchaux de France, de vingtcinq Ducs & Comtes, & enfin la neceſſité des vivres dans laquelle les
Bataille de Poitiers où
Anglois ſe trouvoient alors. Le Prince de Gales ſe voyant environné d'une puiſſante armée, campa une partie de

la ſienne en un endroit appellé Maupertuis, lieu qui étoit aſſez avantageux pour lui, entre le village de Beauvoir & l'Abbaye de Noüaille, étant bordé d'un côté par des vignes, & de l'autre par un taillis avec des hayes & des buiſſons fort épais, & aprés avoir fortifié les endroits les plus foibles par des chariots & des charettes. Le gros de ſon armée étoit dans l'enceinte de la colline; ſes Archers bordoient la haye du chemin, & la cavalerie en gardoit les deux extrémitez. Le Cardinal de Perigord que le Pape avoit envoyé pour tâcher de moyenner la paix entre les Couronnes de France & d'Angleterre, s'avança pour empêcher que l'une ni l'autre de ces deux nations n'en vinſt aux mains. Il repreſenta à Jean qu'il ne lui feroit pas beaucoup glorieux de vaincre le Prince de Galles qui étoit fort jeune; mais qu'il auroit de l'honneur de lui faire bon quartier, étant le plus fort; joint que ſon ennemi ne demandoit que la liberté de ſe retirer: que le Roi ne devoit point hazarder ſa perſonne, celle de ſes fils, de pluſieurs Princes & grands Seigneurs contre des gens

1356. le Roi Jean fut fait priſonnier.

desesperez & reserrez en des lieux
1356. fort avantageux, où ils s'étoient retranchez : que le grand nombre de troupes n'étoit pas toûjours ce qui faisoit gagner les batailles, & que le Roi son pere l'avoit éprouvé à la journée de Crecy, où Edoüard n'ayant que trente mille hommes l'avoit défait avec cent mille hommes : mais quelques remonstrances que ce Cardinal fît au Roi, quelques propositions d'accommodement qu'il lui fit de la part de son ennemi, ce Prince ne les voulut point accepter. Le Prince de Galles qui n'avoit plus d'esperance qu'en Dieu, fut fort content lorsqu'il connut que les François se mettoient en état de lui donner bataille, & de le vouloir forcer dans ses retranchemens, au lieu d'attendre encore un jour auquel son armée manquoit de vivres ; il lui fit un discours succint, lui representant qu'en l'état où elle étoit, son salut dépendoit de la victoire qu'elle remporteroit sur son ennemi ; qu'elle se souvint de l'avantage qu'elle avoit eu à la bataille de Crecy, que les François n'avoient rien que l'on deût craindre que leurs pre-

miers efforts, & que ſi les Anglois ——
les ſoûtenoient avec vigueur, ils de- 1356
voient eſperer une victoire entiere; qu'il n'avoit pas tenu à lui, qu'il n'eût évité le hazard d'un combat & qu'il ſçavoit que les armes étoient journalieres; mais que ſon ennemi s'étant montré trop fier aux propoſitions raiſonnables qu'il lui avoit fait faire par le Cardinal de Perigord, il ſe trouvoit malgré lui forcé à combattre: ce qu'il acceptoit volontiers, puiſqu'on lui preſentoit la bataille, & que ſon armée n'avoit plus de vivres que pour un jour. Jean d'un autre côté monté ſur un cheval blanc, alloit de bataillon en bataillon, animant ſes ſoldats à ſe ſignaler en cette rencontre, & à venger le ſang de leurs parens, de leurs amis & de leurs compatriotes, que leurs ennemis avoient répandu à la bataille de Crecy. Le premier bataillon François qui étoit commandé par le Duc d'Orleans ayant été rompu, les autres plierent, & dans le premier choc fut tué un des deux Maréchaux de France, nommé Clermont, & l'autre fut fait priſonnier. Ceux qui en fuyant

—— s'étoient sauvez dans le bataillon du
1356. Dauphin qui faisoit ferme, y mirent un si grand desordre, qu'ils l'empêcherent de passer outre, & de forcer les retranchemens qui mettoient à couvert les Anglois. Cette grande confusion donna la hardiesse à ces peuples de s'avancer & sortir de leur camp pour combattre les François à découvert ; il y eut même un Capitaine qui dit au Prince de Galles: *Grand Prince, la victoire est à vous, allons chercher le Roi de France, il est trop courageux pour fuir vous le ferez prisonnier ; allons*, repliqua ce Prince, *au nom de Dieu & de S. George.* Il alla de ce pas attaquer vigoureusement le bataillon du Roi Jean, qui se défendit long-temps & avec un courage sans exemple ; les siens à son exemple se défendirent quelque temps, & firent un nouvel effort : mais enfin ils l'abandonnerent, & ce Prince se trouvant seul, hors d'haleine, & n'étant plus en état de combattre, se rendit au Chevalier nommé Denis de Morbeque, en lui donnant le gant de sa main droite, & en lui demandant où étoit son cousin le Prince de Galles.

Je ne vous dirai point que la personne
du Roi fut quelque temps en danger, 1356.
parce que les Anglois se battoient à
qui demeureroit cette prise. Le Prince
de Galles aussi-tôt qu'il eût appris que
Jean étoit prisonnier, s'avança vers
lui, & en l'abordant il lui fit une
tres-profonde reverence, honorant sa
Dignité élevée, & il lui fit presenter
les vins & épices. Il fit même à
ce Souverain un discours plein de
loüanges & d'éloges de la grandeur de
son courage & de son intrepidité en
des rencontres où les siens l'avoient
abandonné, en sorte que par une
valeur peu commune il avoit longtemps
seul combattu contre un grand
nombre d'ennemis, & que les grands
Capitaines de l'antiquité n'avoient
point merité avec plus de justice le
titre de Heros que sa Majesté. Tous
nos Historiens conviennent que si une
partie de son armée avoit combattu
avec la même vigueur que son bataillon,
elle auroit été capable de sauver
le reste & de remporter la victoire.
Plusieurs Princes & Seigneurs qualifiez
perdirent la vie en cette occasion,
& plusieurs autres la liberté. Dans le

nombre des morts étoient Pierre Duc
1356. de Bourbon premier du nom, Robert de Duras fils de Jean Duc de Duras, Prince du Sang, Gautier de Brienne Duc d'Athenes, le Connétable, Geoffroy, de Charny qui portoit l'Oriflamme, Guillaume de Bar, Renaud Evêque de Châlons, Jean de Sauvre, Laval, Grillon, de la Fayette, Aimart de la Rochefoucault, & Jean de Lisle: & parmi les prisonniers on compta outre le Roi, Jacques de Bourbon Comte de la Marche, Jean d'Artois Comte d'Eu, Charles d'Artois son frere, Charles Comte de Tancarville, Jean de Melun & son fils Archevêque de Sens, les Comtes de Vendosme, de Salbruch, de Nassau & de Dammartin, le Maréchal de Deuchan ou d'Enchan. Philippe 4me fils du Roi qui combattoit toûjours à ses côtez, suivit sa fortune en suivant son exemple. Pour surcroît de malheur aux François, les portes de Poitiers furent fermées à ceux qui se sauvoient de la bataille : les Bourgeois craignoient que les ennemis n'entrassent dans leur ville confusément avec les François : ce qui fut cause que le

carnage fut plus grand qu'il n'avoit été dans la chaleur du combat. Jean 1456.
fut mené d'abord à Bordeaux & ensuite en Angleterre, où il reçut d'Edoüard tous les honneurs qu'il pouvoit esperer, on lui fit une entrée à Londre, & pour adoucir son chagrin, on lui donnoit beaucoup de liberté, & il étoit souvent visité d'Edoüard, de la Reine son épouse, & des grands Seigneurs d'Angleterre.

Le Dauphin avoit aussi été fait prisonnier, mais il se sauva & vint à Paris, afin de pourvoir aux affaires du Royaume & à la liberté du Roi son pere : il assembla les Etats dont il ne reçut pas toute la satisfaction qu'il en devoit esperer ; ils lui firent plusieurs demandes fort hardies ; ils souhaittoient premierement qu'on fit le procés à plusieurs personnes du Conseil du Roi, comme étant des Officiers que l'on prétendoit être mal intentionnez au service de l'Etat, du nombre desquels étoient Pierre de la Forest Archevêque de Roüen, Chancelier de France, Simon de Bucy premier President du Parlement, & plusieurs personnes qui avoient manié les

finances du Roi. La ſeconde demande
1356. étoit, que le Roi de Navarre fût délivré de priſon; la troiſiéme que l'on caſſat tout le Conſeil privé du Roi, & que l'on prît trente-ſix perſonnes que les députez des Etats lui donneroient pour avoir la conduite des affaires, & gouverner l'Eſtat; ſçavoir douze de la Nobleſſe, & pareil nombre des principaux Bourgeois des plus grandes villes du Royaume: moyennant quoi les Etats offroient d'entretenir durant un an une armée de trente mille hommes à leurs dépens. Le Dauphin alors ſe trouva fort embaraſſé, la conjoncture des affaires n'etoit pas favorable pour éluder abſolument les propoſitions qui lui étoient faites par les Etats, & ſon deſſein auſſi n'étoit pas de les accepter. Dans cet embarras ce Prince rompit leur aſſemblée, & ſous divers pretextes il les obligea de ſe retirer ſans rien conclure. Cependant il envoya des Commiſſaires dans toutes les Provinces, pour repreſenter l'état malheureux où le Royaume étoit réduit, & la neceſſité urgente qu'il y avoit de lever de groſſes ſommes, tant pour procurer la liberté du

Roi, que pour lever des troupes capables de resister à celles des ennemis. 1356.
Ces Commissaires obtinrent des Provinces tout le secours que l'on en pouvoit attendre; il n'y eut que les Parisiens qui à la sucitation d'Etienne Marcel Prevost des Marchands, s'oposerent aux bonnes intentions des Provinces, & qui pour quelque temps en arrêterent l'effet. La Province de Languedoc ayant été assemblée par l'autorité du Comte d'Armagnac qui en étoit Gouverneur, offrit au Dauphin de lui entretenir à ses dépens cinquante mille chevaux. Il arriva une chose fort heureuse à la France dans son malheur, c'est que le Cardinal de Perigord lui procura une tréve de deux ans: ce qui donna lieu au Dauphin d'amasser des troupes: dans ce temps-là ce Prince alla trouver Charles IV. Empereur son cousin, pour le prier de l'assister de son conseil & de ses troupes dans la fâcheuse conjoncture des affaires du Royaume, & il en receut toute la satisfaction qu'il en pouvoit esperer.

Le Dauphin mal satisfait des Parisiens.

Comme Charles Dauphin connut qu'il ne pouvoit que difficilement tirer

AN. 1357. de l'argent des Provinces ſans le conſentement des Etats, il les fit aſſembler encore une fois; mais il n'en eut gueres plus de ſatisfaction que de la premiere. Il fut obligé d'ôter les Sceaux au Chancelier, & de démettre plusieurs Officiers de Finance, afin de contenter les Etats qui étoient fort animez contre eux. Il parut dans cette Aſſemblée Robert le Coq Evêque de Laon, homme violent qui parla avec beaucoup de hardieſſe, & qui renouvella les mêmes plaintes qu'il avoit faites il n'y avoit pas long-temps dans le Parlement, & à l'occaſion de ceux qui gouvernoient l'Etat, & qui avoient l'adminiſtration des Finances.

Seconde Aſſemblée des Etats.

Je ne vous parlerai point de quelques hoſtilitez que Philippe fils du Roi de Navarre & Geoffroi d'Harcourt, commirent dans la Province de Normandie, parce que les troupes que le Dauphin y envoya, les défirent en un combat où Geoffroi fut tué, aprés s'être long-temps défendu.

Il y avoit long-temps que le Roi de Navarre étoit détenu priſonnier dans le Château d'Alleux en Cambreſis, &

qu'il cherchoit toutes les occaſions d'en ſortir ; mais il recouvra ſa liberté par l'adreſſe de Jean de Piquigny Gouverneur d'Artois. On dit que quelques Gentils-hommes, & des ſoldats déguiſez en Charbonniers entrerent bien armez dans ce Château ſur la brune, & que par force ils en tirerent Charles de Navarre. Les deux Reines Jeanne & Blanche obtinrent du Dauphin par leurs importunitez la permiſſion au Roi de Navarre de venir à Paris, & d'être receu en l'Aſſemblée des Etats : ce Prince s'y trouva ſur cette parole, & quelques jours aprés il fit aſſembler les Bourgeois proche de l'Abbaye de Saint Germain des Prez, & étant monté ſur un lieu fort élevé, il fit un diſcours dans lequel il ſe plaignit du Gouvernement, & il invectiva contre tous ceux qui avoient été auteurs de ſa détention, avec des termes fort patetiques, mais fort ſéditieux ; & enſuite il témoigna qu'il étoit bien intentionné pour le bien de l'Etat, & fort affectionné pour Paris qui en étoit la Capitale, qui s'étoit toûjours montrée fort zelée pour le bien public, & dont la gran-

1357. Sortie du Roi de Navarre de la priſõ.

Diſcours du Roi de Navarre aux Pariſiens.

deur & la puiſſance pouvoient donner
1357. la Loi à toutes les autres Villes du Royaume, & il promit d'en prendre les interêts avec beaucoup d'ardeur. Les paroles qui échaperent au Navarrois dans ſon diſcours, furent fort relevez; car il s'efforça d'inſinuer aux Pariſiens qu'il avoit de grandes prétentions ſur la Couronne de France, qui étoient fondées ſur la ſucceſſion des femmes. Ce Prince par ce diſcours hardi s'attira la colere du Dauphin & la méfiance d'Edoüard qui prétendoit auſſi au Trône; & il fut cauſe que les Cardinaux que le Pape Innocent VI. avoit envoyez en Angleterre pour renoüer le traité de Paix, trouverent l'Eſprit d'Edoüard plus diſpoſé qu'auparavant.

Entre-veuë du Dau-phin & du Roi de Na-varre.

Le lendemain de ce diſcours, le Dauphin & le Roi de Navarre s'entrevirent, chacun diſſimulant & cachant ce qui ſe paſſoit dans ſon cœur. L'on remarqua que le Dauphin arriva le premier en l'Hôtel de la Reine Jeanne avec une petite eſcorte, mais que le Roi de Navarre y vint accompagné de pluſieurs perſonnes bien armées, & que ſes gens eurent même l'inſo-

lence de se saisir de la porte de cet Hôtel, malgré ceux que le Dauphin y avoit mis. Peu de jours aprés cette entreveuë le Prevôt des Marchands avec plusieurs factieux, vint trouver le Dauphin pour l'obliger à donner toute sorte de satisfaction au Navarrois, d'un ton si fier & ayant si bien pris ses mesures, que le Dauphin fit expedier des Lettres Patentes sur le champ portant entre autres choses, que le corps des quatre Seigneurs décapitez à Roüen les années précedentes par l'ordre du Roi, lorsque le Navarrois fut arrêté prisonnier, seroient tirez du gibet & rendus à leurs parens, pour être inhumez avec ceremonie: Que leurs biens qui avoient été confisquez, seroient restituez à leurs heritiers: Que toutes les places qui avoient été enlevées au Roi de Navarre, lui seroient renduës, & que toutes lettres d'abolition lui seroient expediées en vertu de ces Lettres Patentes. Il faut remarquer que le Dauphin avoit le pouvoir de donner ces Lettres, parce que les Etats l'avoient fait Regent du Royaume durant la détension du Roi Jean. Le Navarrois alla

1357.

Accord entre le Dauphin & le Roi de Navarre.

à Roüen pour faire faire des obſeques
1357. à ces Gentilshommes qu'il traita de Martyrs dans un diſcours qu'il fit au peuple : mais à l'égard des places, les Gouverneurs que le Roi y avoit mis refuſerent de les remettre entre les mains du Navarrois, ce qui l'obligea d'en faire ſes plaintes aux Pariſiens. Le Prevôt des Marchands accompagné de pluſieurs gens armez alla trouver le Dauphin, & lui en fit des reproches ; lui imputant la faute de l'inexecution du Traité fait entre lui & le Roi de Navarre. Ce Prince ſage ſuporta ces inſolences avec beaucoup de moderation, parce qu'il craignoit que la ſédition s'excitant dans Paris, cette Ville ne donnât le branſle & le mouvement aux autres Villes ; & le Dauphin pour calmer ces eſprits mutins, & les entretenir dans quelque eſperance qu'il auroit égard à leurs remontrances, leur fit entendre que l'accord entre la France & l'Angleterre étoit en état d'être conclu, & qu'il falloit attendre un peu & que chacun ſeroit ſatisfait.

L'année 1357. s'étant paſſée dans le deſordre & dans la confuſion, le pre-

mier jour de l'année ſuivante, Marcel ordonna que tous les Pariſiens porteroient des chaperons mi-partis de rouge & d'une autre couleur, ce qui fut executé ponctuellement ; car ceux qui n'avoient pas cette livrée de ſedition, n'étoient pas en ſeureté. L'Univerſité qui juſques alors avoit paruë ſi zelée pour le ſervice de nos Rois, & ſi éloignée de cet eſprit de faction, & dont l'exemple, la conduite & les bonnes inſtructions avoient toûjours retenu les perſonnes les plus mutinées, dans les regles du devoir, & dans une grande ſoûmiſſion & un puiſſant attachement aux ordres & aux volontez de nos Rois, ſe vit emporter à la fureur populaire, & ſuivit ſon étendart ; elle alla accompagner le Prevôt des Marchands qui en étoit le Chef, avec quelques gens de la lie du peuple, dans la viſite qu'il rendit au Dauphin dans ſon Palais ; & elle lui fit dire par Simon de Langres Jacobin, qu'il falloit donner ſatisfaction entiere au Roi de Navarre, & ordonner aux Gouverneurs de le mettre en poſſeſſion de ſes places, & que ſi cela n'étoit point executé, ils ſe déclareroient

AN 1358.

Sedition dans Paris.

contre celui qui l'empêcheroit. Ce
1358. menaces furent suivies d'effets ; ca
quelques-uns des seditieux ayant e
avis que le Seigneur de Conflan
Maréchal de Champagne, & Robe
Maréchal de Clermont, étoient cau
que le Dauphin differoit d'accord
ce que l'importunité & l'insolence d
Navarrois exigeoient de lui : le Pre
vôt des Marchands suivi de la popu
lace, alla au Palais de ce Prince, &
y rencontrant ces deux Seigneurs,
les fit assommer en sa presence. Cett
violence étonna tellement le Dauphi
qui apprehendoit avec raison qu'el
ne s'étendit jusques à sa personne
qu'il s'écria *Hé quoi ! en voulez-vo
aussi au sang de France ?* Et il ne se cr
point en seureté que lorsque le Pre
vôt des Marchands lui eût répondu
*Non, non, ne craignez rien ; il ne vo
sera fait aucun mal.* Et cet insoler
eut la hardiesse de lui donner son cha
peron mi-parti de rouge & de pers
livrée de la sedition, & de prendr
celui du Dauphin qu'il porta toute l
journée, comme si par-là il eût vou
lu mettre en seureté la personne de c
Prince qu'il croyoit exposée au capric

& à la fureur du peuple mutiné, s'il n'avoit point eu cette marque de revolte. Cette action faite la populace se rendit à l'Hôtel de Ville, le Prevôt la loüa comme si ç'avoit été quelque bel exploit, & le Dauphin même fut obligé de l'aprouver dans l'Assemblée des Etats qui se tenoit aux Augustins. Quelques-uns pretendent que les Maréchaux de Champagne & de Clermont avoient été assassinez pour avoir tiré de S. Jacques de la Boucherie, un nommé Perrin Macé Changeur du Tresor un des partisans de Marcel Prevôt des Marchands, qui avoit tué Jean Baillet Tresorier de France au milieu de la ruë; & dans la suite ce Perrin fut condamné d'avoir le poing coupé & d'être pendu. L'Evêque de Paris irrité de ce que l'on avoit tiré Perrin avec force & violence de l'Eglise de S. Jacques, quoique ce fût un assassin, excommunia ces Seigneurs qui l'en avoient fait sortir, parce qu'il prétendoit que c'étoit un azile inviolable.

1358.

Perrin tiré de S. Jacques de la Boucherie.

Le Dauphin voulant empêcher les desordres qui continuoient, s'étoit fait declarer Regent; en sorte que le

—— nom du Roi Jean fut ôté des actes
1358. publics, & à la place on mit celui de Charles fils ainé du Roi des François, Regent du Royaume ; mais l'on peut dire que ce Prince n'en avoit que le titre, & que le Roi de Navarre en faisoit la fonction ayant toute l'autorité. Il regnoit en France une espece d'Anarchie, parce que l'autorité legitime & souveraine, n'étoit point entre les mains de celui à qui elle appartenoit de droit, & la Noblesse & les grands Seigneurs s'érigeoient en petits Souverains. Il s'éleva dans le Beauvoisis une grande sedition de plusieurs païsans ramassez dont le Chef fut un nommé Caillet ; elle fut excitée à l'occasion des Gentilshommes qui exerçoient mille violences sur les paysans. On l'appella Jacquerie, parce que les Seigneurs en tyrannisant ces pauvres gens, nommoiént leur violence faire la guerre à Jacques Bonhomme. Elle commença de paroître dans le Beauvoisis. Elle fut bien-tôt éteinte par les soins du Dauphin, qui envoya des troupes qui défirent les rebelles dans une rencontre, Caillet fut pris & eut ensuite la tête tranchée.

Seditiõ nõmée Jacquerie.

Cette revolte avoit aussi éclaté dans la ville de Meaux, & quelques troupes Parisiennes s'étoient jointes à ces sedicieux, aprés s'être emparez du marché qui étoit alors une place forte; mais le Comte de Foix, & le Captal-Buch qui revenoient de Prusse, passans par cette ville-là avec quelques troupes, allerent attaquer ces rebelles qui étoient au nombre de 9000. & de colere de ce que les habitans de Meaux avoient ouvert les portes à ces bandits, ces deux Seigneurs mirent le feu à leur Ville aprés en avoir chassé ces seditieux : & enfin, le reste fut taillé en pieces en Picardie, le jour de la saint Jean-Baptiste. 1358.

Comme le Roi de Navarre s'étoit aproché de Paris au prejudice de la parole qu'il avoit donnée au Dauphin; & même comme les Parisiens à la suscitation de Marcel avoient déclaré ce Prince leur General & leur Gouverneur, la Noblesse de France fut si indignée de cette action, qu'elle quitta leur parti pour se ranger du côté du Dauphin, & étoient d'avis que ses troupes missent le siege devant Paris quoiqu'il en fût éloigné : mais ce Prince y avoit ses amis qui cherchoient

1358. toutes les occasions de lui rendre service ; ce qui le fit resoudre de faire bloquer cette Ville. Durant que le Dauphin & le Roi de Navarre projettoient de faire quelque accord entre eux par l'entremise de la Reine Jeanne, il survint une querelle entre les Parisiens & les Anglois que le Roi de Navarre avoit laissez en garnison pour être plus en seureté, dans laquelle querelle, les Parisiens tuerent plus de soixante Anglois. Le Prevôt des Marchands y arriva pour apaiser la sedition ; mais il étoit trop tard, & la populace qui étoit animée contre ces peuples, obligea Marcel de mettre prisonniers les Anglois qui avoient échapé à leur fureur. Les Parisiens crurent quelque temps qu'il ne restoit plus dans la Ville aucun de cette Nation : neanmoins ils furent fort surpris lorsqu'ils se virent attaquez par une compagnie qui s'étoit tenuë caché, & que Marcel avoit introduit dans Paris mais pour punition de sa perfidie, il fut tué dans un tumulte qui arriva ensuite, l'on fit mainbasse sur tous ceux de son parti. La mort de ce Chef de sedition donna lieu au

Paris bloqué par les troupes du Dauphin.

Marcel Prevôt des Marchands tué.

Dauphin de venir dans cette Ville, où il fut reçû avec beaucoup de joye. Le Roi de Navarre voyant ses esperances évanouïes, envoya déclarer la guerre aux Parisiens, & il commit mille violences, & mille cruautez dans tous les lieux aux environs de leur Ville. Comme l'on croyoit ces deux Princes les plus échaufez l'un contre l'autre, Dieu permit que le Roi de Navarre de son propre mouvement, & contre l'avis de son frere, fit son accord avec le Dauphin, qui sauva cette Ville, mais qui n'aporta neanmoins aucun soulagement aux Provinces voisines; car les garnisons qui avoient tenu pour le Roi de Navarre se déclarerent pour l'Anglois, afin d'avoir occasion de continuer leurs pillages & leurs voleries. L'accord fait entre le Dauphin & le Navarrois fut regardé comme un miracle, & comme un effet de la Providence divine; son frere Philippe en fut si surpris qu'il dit qu'il falloit que le Roi de Navarre eût été enchanté, & qu'il ne pouvoit pas comprendre comment en un moment ce Prince avoit pû se relâcher de toutes

1358.

Le Navarrois fait accord avec le Dauphin.

An. 1359.

ses pretensions. On dit que ce qui
1359. l'engagea à presser son accommodement avec le Dauphin, étoit que ce Prince avoit assiegé Meulan où étoient enfermez les trois Reines, Jeanne tante du Roi de Navarre, Blanche sa sœur, & Jeanne sa femme, qui craignans de tomber entre les mains du Regent, forcerent le Navarois de faire un accord qui fut conclu par l'entremise du Cardinal d'Urgel à Vernon.

Propositions déraisonnables du Roi d'Angleterre.

Edoüard qui étoit informé du fâcheux état des affaires de France, & du desir que Jean témoignoit avoir de retourner dans son Royaume, faisoit des propositions fort déraisonnables. Il demandoit que le Roi se démît en sa faveur des Duchez de Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou, de la Guyenne, & de la Xaintonge; & dans la Picardie, il vouloit retenir Calais, avec les Comtez de Ponthieu, de Boulogne & de Guynes, & le Vicomté de Montreüil: & pour la rançon du Roi Jean, il desiroit avoir quatre mille écus de deniers, & l'écu valant quarante sols sterlin monoie de Londres, & pour l'execution de ce Traité qu'on lui

donnât

donnât tels ôtages qu'il nommeroit.
Ces propositions furent portées au 1359.
Dauphin Regent, qui fit aussi-tôt assembler les Etats à Paris, afin de pouvoir rendre réponse ; mais les propositions d'Edoüard furent trouvées si peu raisonnables & si prejudiciables au bien & à l'avantage de ce Royaume, que l'on arrêta plûtôt de choisir la guerre que d'accepter une paix à ces conditions : ce que l'on trouvoit encore extraordinaire & insuportable, étoit la vanité avec laquelle Edoüard traitoit avec Jean ; il ne l'appeloit que le Roi François, & lui il se qualifioit le Roi des François ; comme si la Couronne de France lui avoit apartenu. Les demandes inciviles & injustes d'Edoüard mettoient Jean dans une si grande colere, qu'il témoignoit être resolu de mourir plûtôt en prison, que de permettre qu'en les accordant on donnât atteinte à la grandeur de l'Etat, & à l'avantage d'un florissant Royaume qu'il avoit reçû de ses ancêtres, & qu'il ne souffriroit jamais que la France souffrît aucun échec ni aucune diminution en sa consideration.

Le refus que les Etats firent d'accor-

—— der à Edoüard tout ce qu'il deſiroit, 1359. l'irrita de telle maniere qu'il ſe reſolut de faire un puiſſant armement tant ſur mer, que ſur terre, afin de forcer les François de lui octroyer ſes demandes; & auſſi pour engager Jean à ſolliciter ſes peuples de preſſer le recouvrement de ſa liberté, Edoüard le reſſerra davantage, & le ſepara de ſes domeſtiques. Ce Roi manda tous les plus grands Seigneurs d'Angleterre pour ſe rendre tous en bon équipage un certain jour à Douvres, afin de conquerir toute la France; neanmoins tous les plus grands projets des Anglois n'eurent pas le ſuccés qu'ils s'étoient promis, & bien que leurs plus grands efforts ſe fiſſent en Champagne & en Picardie, ils ne purent ſe rendre maîtres d'Amiens, ni encore moins de Reims devant laquelle ville ils demeurerent plus de ſix ſemaines. Edoüard mena ſes troupes devant Paris dans la penſée d'engager au combat le Dauphin; mais voyant que ſes eſperances étoient trompées, il ſe vit obligé de s'en retourner ſans faire d'autres progrés que de piller les lieux par où il paſſa. On dit qu'étant dans la Beauſſe,

Edoüard ſe prepare à continuer la guerre.

il s'éleva un si grand orage accompagné d'éclairs & de tonnerres, qu'il blessa beaucoup de ses gens, & tua plus de mille cavaliers. Cet accident alarma fort Edoüard, & il le regarda comme un avertissement de la part de Dieu de faire la paix avec son ennemi.

1360. An.

Les envoyez du Pape Innocent VI. qui jusques alors avoient fait des efforts & des tentatives en vain pour procurer une paix entre les Couronnes de France & d'Angleterre, s'adresserent au Duc de Lanclastre qui avoit du pouvoir sur l'Esprit d'Edoüard. Ce Seigneur trouva le Roi d'Angleterre beaucoup plus disposé que jamais à écouter des propositions d'accord; car cette tempête prodigieuse dont ses gens avoient senti dans la Beausse de cruels effets, avoit fait impression sur son ame & avoit un peu attendri son cœur, joint aussi que ses troupes n'étoient pas en fort bon état. Enfin, le Cardinal Simon de Langres Legat du Pape vint à bout de ses desseins, & le traité de paix fut conclu à Bretigny proche de Chartres. On donnoit à Edoüard avec ce qu'il tenoit déja, le Poitou, la Xaintonge, l'Angoulmois,

Traité de paix de Bretigny.

le Perigord, le Quercy & le Païs de
60. Roüergue, en toute Souveraineté : Ensemble les Comtez de Güynes & de Ponthieu, les païs de MERK, Saugath, Boulogne, Humes, Vales, & Oye avec leurs appartenances; & pour le prix de la rançon du Roi Jean, on étoit convenu de donner trois millions d'écus d'or, dont les deux valoient un Noble d'Angleterre. Il fut arrêté que ni ce Souverain ni ses Sujets ne pourroient armer contre Edoüard que ce present Traité ne fût entierement executé. On convint aussi qu'un an aprés le départ du Roi Jean de Calais, le Comté de Montfort seroit rendu & restitué à Jean de Montfort avec ses autres terres, n'étant du Duché de Bretagne; & que pour ce qui concernoit ce Duché, les parens & amis communs de Jean de Montfort, & de Charles de Blois termineroient à l'amiable tous leurs differens, & en cas qu'ils ne pussent convenir entre eux, les deux Rois les jugeroient. Abolition & amnistie furent données de part & d'autre de tout ce qui s'étoit passé durant toutes ces guerres, & on devoit envoyer ce Traité de paix au Pape, afin de le ra-

tifier de la maniere la plus autentique qu'il pourroit. Edoüard dans ce Traité donna à Jean la qualité de Roi de France & renonça à toutes ses prétentions sur le Royaume. 1360.

Quoique le Traité de Bretigny eût été ratifié & confirmé à Calais, il n'eut pas en ce temps-là son execution entiere, à cause des difficultez qui se rencontrerent dans la forme des renonciations par l'un & par l'autre de ces deux Rois; car Jean renonçoit à toutes ses Seigneuries ci-dessus énoncées, & Edoüard renonçoit à tout ce qu'il pouvoit prétendre sur le Royaume de France: c'est pourquoi il y eut un autre accord au mois d'Octobre, par lequel les deux Rois s'obligerent chacun d'envoyer ses renonciations dans le jour de saint André de l'année suivante. L'execution de ce Traité commença par le recouvrement de la liberté du Roi Jean qui fut mené à Calais avec pompe & ceremonie; Edoüard même l'accompagna jusques-là, & ces deux Souverains se donnerent des marques d'une amitié reciproque. Avant que Jean partît d'Angleterre, Edoüard lui donna un tres- Sponde.

1360. magnifique, tres-ſuperbe & tres-ſomptueux regal, & on remarque que les enfans d'Edoüard & du Duc de Lanclaſtre y ſervirent tête nuë. Nous liſons que durant la priſon de Jean à Londre, un jour un Gentilhomme Anglois ayant ſervi le Roi d'Angleterre avant le Roi Jean, Philippe ſon fils lui donna un ſouflet en lui diſant: *Quoi, ſervirez-vous le Roi d'Angleterre auparavant le Roi de France, & en ſa preſence.* Et que comme ce Gentilhomme Anglois mettoit la main ſur la garde de ſon épée, le Roi d'Angleterre lui défendit de la tirer, loüa l'action de Philippe, & lui donna le ſurnom de *Hardi.*

Difficulté pour le traité de Bretigny.

Pluſieurs obſtacles ſe preſenterent touchant l'execution du Traité de Bretigny. Les Provinces qui devoient être miſes en la poſſeſſion du Roi d'Angleterre, refuſoient d'obeïr; elles ſoûtenoient que le Roi Jean n'avoit pû diſpoſer d'elles ſans leur participation; neanmoins elles changerent de ſentiment quand elles connurent qu'il s'agiſſoit du bien commun, & de l'utilité de leur patrie. Les Rochellois furent ceux qui marquerent plus

de resistance ; ils ne pouvoient se resoudre à reconnoître d'autre Souverain que le Roi de France. Cette opiniâtreté courageuse, & qui marquoit le zele & l'affection que ces Peuples avoient pour leur Roi, lui touchoit le cœur. Ce Prince auroit bien voulu leur donner cette satisfaction ; mais sa parole & son écrit y étoient engagez, & le refus qu'il auroit fait auroit causé sans doute la rupture du Traité fait entre lui & Edoüard. Il auroit été à souhaiter que les Rochellois eussent été toûjours aussi zelez au service de nos Rois, qu'ils le parurent en cette occasion ; nous ne les aurions pas veu si long-temps soûtenir un siege contre l'armée de Louis XIII. 1360.

L'Anglois qui vouloit profiter en toute maniere des desordres qui étoient en France, au lieu de satisfaire les garnisons qui devoient évacuer les places qu'on lui donnoit par le Traité de Bretigny comme il y étoit obligé, il les excitoit à se plaindre ; & ses gens pour se recompenser des sommes qu'ils prétendoient leur être deuës, pilloient & ravageoient tous les lieux par où ils passoient. Le nom-

bre de ces bandits s'augmenta telle-
1360. ment, qu'il s'en compoſa une armée qui fut apellée *des Tard-venus*; qui ſe
Revolte des Tard venus. retira en Lionnois. Le Roi y envoya Jacques de Bourbon, qui n'ayant pas pris ſes meſures juſtes, attaqua ces brigands qui s'étoient retirez ſur une colline forte d'aſſiette auprés de Briguay, ſans avoir fait reconnoître comme il falloit l'état des lieux & le nombre des troupes qui y étoient; & auſſi ſes troupes furent défaites, il y perdit la vie avec Pierre ſon fils. L'on ne
An. 1361. Bataille de Briguay, & mort de Jacques de Bourbon. ſçauroit exprimer les deſordres que ces Tard venus firent dans toutes les Provinces voiſines, & ils étoient plus à craindre que les Anglois. La défaite de Jacques de Bourbon donna de la hardieſſe à ces bandits, & comme leur nombre croiſſoit de jour en jour ils éleurent un Chef qu'ils nommerent *l'Ami de Dieu*, *& l'Ennemi de tout le monde*: Et ils commencerent à ſe mettre en campagne. La premiere expédition fut le ſiege d'Avignon où étoit le Pape & ſon Conſiſtoire; mais il fut délivré par l'adreſſe du Marquis de Montferrat, qui ayant repreſenté à ces Tard-venus

qu'il leur étoit plus avantageux de poursuivre leur pointe jusques en Italie, où ils trouveroient des tresors immenses, les engagea d'y porter leurs armes, aprés leur avoir avancé soixante mille florins. 1361. Jeā succede au Duché de Bourgogne.

La mort du jeune Philippe Duc de Bourgogne sans enfans, fit retourner ce Duché à la Couronne, comme étant un Fief masculin qui appartenoit au Roi faute d'hoirs. Il fut donné à Philippe son quatriéme fils. Le Roi de Navarre neanmoins le disputa à Jean & le revendiqua comme étant fils de Jeanne fille de la Reine Marguerite, qui étoit femme de Louis le Hutin & fille aînée du Duc Robert pere d'Eudes IV. Duc de Bourgogne; neanmoins ce Prince ne fit aucune entreprise à ce sujet qu'aprés la mort du Roi Jean.

Le Royaume éprouvoit cependant toutes sortes de disgraces; les impôts se levoient sur les peuples avec beaucoup de violences, & ceux qui pouvoient éviter cette persecution ne trouvoient point d'azile contre la peste. Le ravage qu'elle fit dans Paris, fut si considerable, qu'elle fit mourir plus de trente mille personnes; An. 1362 Peste dās Paris.

entre lesquelles il y en avoit plusieurs
1362. de remarque.

En execution du Traité de Bretigny, les quatre Princes qui étoient passez en Angleterre pour ôtages, ne cessoient de solliciter Jean de leur procurer la liberté ; mais les affaires de France n'y étant pas disposées ces Seigneurs firent un nouveau Traité avec Edoüard, avec promesse de le faire ratifier par les Etats de ce Royaume, par lequel ils lui accorderent beaucoup d'autres choses qui n'avoient point été comprises dans celui de Bretigny, moyennant lequel accord, les quatre Princes furent menez à Calais ; ils eurent la liberté de sortir durant trois jours de la semaine pour vaquer à leurs affaires, à la charge de retourner à Calais le quatriéme. Le Duc d'Anjou se sauva & ne retourna plus dans cette Ville-là. Le Roi Jean confirma & ratifia avec assez de facilité ce que les quatre Princes avoient promis à Edoüard, parce qu'il esperoit par ce moyen leur faire obtenir plûtôt le recouvrement de leur liberté ; mais comme cet accord prejudicioit trop considerablement au Royaume, le Dauphin

Nouveau traité avec Edoüard.

ni les Etats n'y voulurent point consentir, ni même à l'execution entiere du Traité de Bretigny : ce qui obligea le Roi Jean qui ne vouloit point donner sujet à son ennemi de se plaindre de lui, de retourner en Angleterre, & de se rendre prisonnier, pour ne pas manquer à sa parole ; ce que ce Prince executa avec un courage admirable & une vertu sans exemple. Le Roi Jean eut l'avantage de vaincre Edoüard en cette occasion, & cette victoire lui acquit plus de gloire & d'estime que toutes celles que son ennemi avoit pû remporter sur lui. Dieu permit aussi que ce Souverain ne demeurât pas long-temps dans ce lieu d'exil, & il le délivra quelque mois aprés de tous les maux qui accompagnent cette vie. Il regna quatorze ans avec beaucoup de reputation, mais avec peu de bonheur. L'on ne sçauroit reprocher au Roi Jean d'avoir manqué de courage, mais d'avoir manqué de prudence. Il étoit brave, mais il avoit peu de conduite, aussi ce Prince a-t-il payé par la perte de sa liberté, & par celle d'un de ses fils, la faute qu'il fit devant Poitiers en refusant un

1362.

Le Roi Jean retourne en Angleterre.

Mort du Roi Jeã.

pont à ſon ennemi, & la journée de
1362. Creci ſi funeſte aux François : ne rendit pas ce Prince ni plus prévoyant ni plus ſage ; & il ne ſçut pas profiter de la faute ou de la diſgrace de Philippe VI. ſon pere, comme nous l'avons dit au commencement de ſon Regne.

Quelques Hiſtoriens qui veulent noircir la reputation du Roi Jean & diminuer la gloire qu'il s'étoit acquiſe en retournant en Angleterre, diſent que ce fut à l'occaſion de la Comteſſe de Saliſbery, dont ils prétendent qu'il étoit devenu amoureux durant ſa priſon : mais il n'y a pas d'aparence qu'un Roi à ſon âge, & étant accablé d'affaires comme il étoit, ſongeât à faire l'amour ; joint que cette Dame étoit déja fort avancée en âge, & l'on doit plûtôt croire que ce Roi étoit retourné en Angleterre pour s'acquitter de ſa parole. (Du Haillan.) Le Roi Jean inſtitua au commencement de ſon Regne, l'Ordre de l'Etoile dans ſon Palais Royal de S. Oüen. (Le Roi Jean institué l'Ordre de l'Etoile.) Les Chevaliers portoient une chaîne d'or attachée au col, au bout de laquelle pendoit une Etoile avec cette Deviſe : *Monſtrant Regibus Aſtra viam* ; C'eſt-

à-dire, les Aſtres montrent le chemin aux Rois ; mais cet Ordre dans la ſuite s'étant avili durant les guerres civiles qui arriverent ſous Charles VII. on le laiſſa au Chevalier du Guet de Paris & à ſes Archers. 1362.

Pour montrer la conſideration & l'eſtime que les Princes étrangers avoient pour la perſonne du Roi Jean, tous les Souverains d'Italie lui envoyerent faire compliment ſur ſa ſortie de priſon d'Angleterre. Petrarque fut le chef de cette illuſtre Ambaſſade. On remarque que le Roi Jean diſoit ſouvent ces belles paroles qui devroient être gravées éternellement dans l'ame des hommes & principalement des Souverains : *Quand la foi & l'aſſurance des paroles, & des promeſſes des hommes pourroient être bannies du monde, elles devroient demeurer toûjours dans la bouche du Prince.* Ce Monarque en effet étoit exact à garder ſa parole ; mais il n'étoit pas aſſez prévoyant quand il la donnoit, & il ne ſuivoit pas toûjours les conſeils ſalutaires qu'on lui donnoit, lorſqu'il étoit queſtion de s'engager ; car ſouvent il ne ſuivoit

que sa passion. Ce Prince eut deux
1362. femmes dont la premiere s'apelloit Bonne, qui étoit fille de Jean de Luxembourg Roi de Boheme, fils & pere de l'Empereur, qui fut tué à la journée de Crecy, de laquelle il eut quatre fils, & quatre filles; sçavoir, Charles qui regna sous le titre de Charles V. Louis Duc d'Anjou, Jean Duc de Berry, & Philippe Duc de Bourgogne. Les filles s'apelloient Marie, Jeanne, Isabeau, & Marguerite. La premiere épousa Robert fils aîné de Henry Comte de Bar, en faveur duquel cette Terre fut érigée en Duché. La seconde fut mariée à Charles le Mauvais Roi de Navarre. La troisiéme, fut femme de Jean Galeas premier Duc de Milan; & la quatriéme, fut Religieuse à Poissy. Du second lit il y avoit deux filles qui moururent jeunes.

L'on ne sçauroit assez loüer la vertu & le courage du Roi Jean d'avoir preferé à sa liberté l'execution de sa parole, & d'être retourné en Angleterre, sçachant qu'un des ôtages qu'il avoit donnez à Edoüard VI. s'étoit retiré; mais si on loüe cette vertu & cette grandeur d'ame du Roi Jean, on

doit blâmer la dureté avec laquelle son ennemi en usa envers lui, puisqu'au lieu de le retenir prisonnier, il le devoit honnêtement & genereusement renvoyer dans son Royaume, & combattre la generosité du Roi Jean par la sienne propre, & ne pas permettre qu'il se rendit encore son prisonnier. Il sçavoit bien qu'il ne dépendoit pas de lui que l'on n'executât ponctuellement les conditions qui avoient été arrêtées, puisque les habitans des païs que le Roi Jean avoit cedez, protesterent contre ce qui avoit été par lui accordé, & ils demanderent acte à son Conseil & aux Parlemens de leur protestation, fondée sur ce que le Roi ne pouvoit pas disposer de la Souveraineté de ses Etats, ni aliener son Domaine. Edoüard en obligeant le Roi de demeurer en prison, fit une action contraire aux loix de l'humanité, & il n'avoit pas les mêmes sentimens de vertu & de generosité, que ceux que nous lisons dans les Histoires. Valere Maxime nous raporte que Paul Æmile, autant recommandable par sa clemence & par sa generosité, que par sa valeur & son courage,

1362.

Reproches à Edoüard

étant devenu maître des troupes de
1362. Perſes & ayant apris qu'on lui amenoit ce Roi qui d'un grand Prince étoit devenu ſon priſonnier, alla au devant de lui avec les ornemens de l'Empire Romain; & comme il vit qu'il ſe mettoit en état d'embraſſer ſes genoux, il ne le voulut pas permettre, & le releva d'une maniere fort honnête, & fort accueillante, lui faiſant eſperer une meilleure fortune; & il le mena enſuite dans ſa tante. Le même Hiſtorien nous dit que Pompée ayant vaincu Tigranes Roi d'Armenie, & s'étant rendu maître de ſa perſonne, uſa d'une ſi grande clemence en ſon endroit, que voyant ce Souverain dans une poſture fort humiliée, non-ſeulement il le conſola dans ſa diſgrace; mais il conſentit moyennant certaines conditions, qu'il reprît ſon Diadême, & qu'il rentrât dans ſes Etats: Paul Æmile eſtimant, dit Valere Maxime, qu'il lui étoit auſſi avantageux de rétablir des Rois ſur le Trône, que de les réduire ſous ſa domination. Belizaire ayant défait les troupes de Vitiges, le fit auſſi ſon priſonnier, & l'envoya à l'Empereur Juſtin, qui bien loin de

lui faire sentir les rigueurs d'une dure captivité, au contraire, le traita avec beaucoup d'honnêteté ; il l'honnora de la dignité de Patrice, & le fit Gouverneur d'une Province considerable qui étoit limitrophe des Perses. 1362.

Nous lisons encore dans la vie d'Alfonse Roi d'Arragon, que ce Prince s'étant rendu maître d'un bourg appellé Arpaire, & y ayant fait prisonnier Marin Bossa le plus dangereux de ses ennemis, & contre la vie duquel tous les courtisans avoient conjuré ; il ne lui fit pas seulement éviter la fureur des soldats, mais il lui donna encore la liberté, & le rétablit dans ses biens. Ces exemples sont plus que suffisans pour faire connoître la dureté avec laquelle Edoüard VI. traita le Roi Jean, puisqu'il refusa de renvoyer les ôtages qu'on lui avoit donnez, & qu'il contraignit ce Prince de demeurer en Angleterre, quoiqu'il fût fort informé qu'il ne tenoit pas à lui qu'il ne satisfît à ce qui avoit été accordé. On dit même que l'impatience que les ôtages donnez à

Edoüard VI. témoignoient de recou-
1362. vrer leur liberté, lui donna occasion de faire des demandes nouvelles, & qui étoient encore moins suportables & moins raïsonnables que les premieres; & cela fut cause qu'au mois de Novembre 1362. il fut fait un Traité entre Edoüard & les Princes François mis en ôtage, par lequel entr'autres choses il fut arrêté que le Roi Jean renonceroient à la Souveraineté de toutes les terres que le Roi d'Angleterre pouvoit posseder en France.

Chacun doit convenir qu'il ne peut rien arriver de plus malheureux ni de plus funeste à ce Royaume que de voir son Roi entre les mains des ennemis; car outre que toutes ses forces se trouverent épuisées, il se forma encore au dedans des partis qui lui causerent plus de disgraces & d'infortunes, que la perte de la bataille de Poitiers & de la liberté du Roi Jean n'en avoit fait naître. La France qui se trouvoit délivrée par la tréve faite avec Edoüard, de la guerre qu'elle avoit avec lui, se vit obligée de soûtenir une guerre non moins cruelle, ni moins dangereuse, que les troupes de l'un & de l'autre

des deux Rois lui faisoient, parce qu'étant licentiées, les Capitaines & les Officiers se trouvans sans emploi, tournerent leurs armes contre les François; ils s'assemblerent & formerent un petit corps d'armée sous la conduite du nommé Larchiprêtre qui entra dans la Champagne comme un déluge & de là en Lorraine, où il fit des dégats épouvantables; & les armes de ces désapointez jetterent tant de crainte dans l'esprit des Allemands, que l'Alsace & la Ferrete, ne purent se garantir & se liberer de leur fureur qu'en les recevant: l'Empereur même jugea qu'il ne pouvoit s'oposer à ces troupes & arrêter leurs courses qu'en envoyant devant elles une puissante armée, ce qui reüssit, car aprés avoir pris leur route par le Duché & le Comté de Bourgogne, elles s'allerent rendre dans le Lionnois & dans le Forest. Le Roi Jean, comme nous avons vû dans le cours de son Regne, fut obligé d'envoyer au devant de ces Compagnies désapointées, Jacques de Bourbon Gouverneur du Lionnois, & le Comte de Tancarville, avec un grand nombre de Seigneurs qui eurent le malheur

1362.

Viguier.

d'être défaits à Briguay en Foreſt, 1362. & la France y perdit Jacques de Bourbon & ſon fils, qui donnerent en cette occaſion des marques d'une valeur peu commune ; mais cet effort des troupes Royales toutes battuës qu'elles furent, ne laiſſa pas de forcer les Compagnies déſapointées, d'aller en Avignon où elles commirent ſur les Terres Papales encore plus de deſordres & de pillages qu'elles n'avoient fait ſur les autres. Rapellerons-nous le ſouvenir des troubles que le Roi de Navarre ſe prévalant de l'occaſion & de la détention du Roi Jean, excita dans le Royaume ; les émotions & les mouvemens qu'il fit naître dans Paris, & les vaines & imaginaires prétentions ſur la Couronne qu'il publia, & qu'il s'efforça de faire valoir au prejudice de Charles lors Dauphin, leſquelles prétentions ne laiſſerent pas de reveiller celles d'Edoüard & l'engager à propoſer ſes droits ſur le Sceptre François, comme ſi la Couronne lui deût apartenir, & comme ſi elle lui avoit été uſurpée ; & à ſes ancêtres. Quelle ſeconde diſgrace pour le Dauphin,

qui n'étant pas assez malheureux d'être ——
obligé d'avoir recours à des remedes 1362.
extraordinaires, & de faire plusieurs démarches à quoi la necessité du temps le contraignoit, se vit encore obligé de se tenir sur ses gardes contre un ennemi domestique qui étoit le Roi de Navarre, & de prendre des mesures si justes, qu'il ne l'aigrit pas, de peur qu'il ne s'oposât au recouvrement de la liberté du Roi Jean, qu'il n'empéchât de conclure ses Traitez avec le Roi d'Angleterre, & que le Dauphin se l'attirant, ne fût forcé d'avoir une guerre intestine encore plus cruelle & plus dangereuse que celle qui venoit de précipiter presque le Royaume dans sa ruine.

N'est-il pas vray que durant l'Anarchie, c'est-à-dire, pendant l'absence du Roi Jean, & que la puissance souveraine étoit comme en dépost entre les mains de Charles Regent; la Noblesse & les gens de guerre exerçoient toutes sortes de violences sur les pauvres peuples de la campagne; & n'avoüera-t'on pas que ce desordre en pensa causer encore un

plus grand ; en ces gens déſeſperez
1362. ſortis de leurs maiſons & dénuez de leurs biens, s'attrouperent, & s'aſſemblerent pour faire la guerre aux Gentilhommes & pour les exterminer; & c'eſt ce que nous avons veu dans ce Regne, lorſque s'excita cette ſédition, qui ſe nommoit la Jaquerie. Quelles inſolences les Pariſiens ne firent-t'ils point, & à quel excés leur hardiſſe n'alla t'elle pas, quand, oubliant tout le reſpect qu'ils devoient au Dauphin, ils l'allerent inſulter juſques dans ſon Palais & remplirent ſon eſprit d'une ſi puiſſante frayeur, que craignant les effets funeſtes de leur fureur, il s'écria: *Hé quoi, n'épargnerez-vous point le ſang Royal de France :* Sang pour lequel on a toûjours conſervé tant de reſpect : & comme ſa vie étoit entre les mains de quelques ſéditieux, ce Prince fut obligé de faire ce qu'ils deſirerent, & il ne crut pas ſa perſonne en ſeureté, qu'il ne fut ſorti de Paris, & qu'il ne fut éloigné du lieu où regnoit la ſédition, & où le Roi de Navarre, qui en étoit l'ame & le premier mobile, exerçoit un empire abſolu : & enfin le Dauphin pour conſerver &

maintenir la Couronne à laquelle il avoit tant de part, se vit obligé à quelque condition que ce fût, de se reconcilier avec son plus grand ennemi, & de faire une paix avec lui : tant il est vrai que l'autorité legitime est aneantie, que les peuples se licentient & se donnent toutes sortes de libertez, lors que leur Souverain ayant eu le malheur de tomber entre les mains & en la possession de ses ennemis, ils ne sont point retenus par aucune consideration, & qu'ils croyent que cette éclipse & cette privation de la puissance legitime les rend comme indépendans & les affranchit de toute sorte de domination. 1362.

Fin du second Tome.

TABLE

DES MATIERES & des choſes plus remarquables contenuës dans le ſecond Volume de l'Hiſtoire de France.

A

Hoſtilitez

B

C

D

E

F

L

M

N

O

P

Trêve

S.

T

V

Fin de la Table du second Volume.

